

# HISTOIRE ARCHÉOLOGIE HISTOIRE DE L'ART MASTER

**Dominic Moreau • Esther Dehoux • Alban Gautier • Claire Barillé (dir.)**

Avant-propos de **Danielle Tartakowsky**

## **Contemporaine**

Cécile Rault

Clément Despelchin

Jeanne Barnicaud

Sébastien Landrieux

Déborah Tant

Guillaume Lescop

Julien Saint-Pol

Erik Paque

## **Ancienne**

Matthieu Domingos

## **Moderne**

Laurent Ropp

Guillaume Pruvost

Romain Leclercq

Miliau Huon

## **Archéologie, Histoire de l'art**

Alex Bezut

Anne Bourguignon

## **Médiévale**

Anna Lantoine



# 2017

## La collection

Actes des Colloques des étudiants de master  
en Sciences historiques et artistiques de Lille

Suivez-nous sur **Facebook** et <https://colloqueshap.univ-lille3.fr>

# MASTER 2017

## HISTOIRE • ARCHÉOLOGIE • HISTOIRE DE L'ART

**Dominic Moreau • Esther Dehoux • Alban Gautier • Claire Barillé (dir.)**

Avant-propos de Danielle Tartakowsky

Illustration de couverture :

*La fresque des Doyens*, Jeanne Thil, 1948,  
détail de la reproduction numérique de 2007  
sur la façade du SCD. Photo. Thomas Nicq.

On l'oublie trop souvent – paradoxalement, les étudiants eux-mêmes –, mais le deuxième cycle universitaire dans le domaine des Sciences historiques et artistiques est, fondamentalement, celui dont l'objet est d'introduire le candidat à la recherche et à son monde.

Le présent volume découle d'un colloque qui s'inscrit pleinement dans cette optique, car il permet à des étudiants de master et, dans une moindre mesure, de troisième année de licence de se soumettre à une première expérience de communication dans un cadre scientifique formel (une pratique qui est encore rare en France).

Les contributions ont été sélectionnées par un comité scientifique formé d'enseignants-chercheurs et les articles qui en émanent ont aussi été soumis à la critique, via une relecture par le comité éditorial. Pour autant, celui-ci a fait le choix de respecter au maximum l'expression et la pensée de leurs auteurs qui sont, il faut le rappeler, des chercheurs en herbe.

En outre, le lecteur relèvera peut-être l'absence d'unité des diverses contributions ici réunies. Celle-ci a été délibérément voulue. L'idée n'était pas d'offrir un volume sur un thème cohérent, mais de rendre compte de la diversité et de la richesse des études en Sciences historiques et artistiques menées par les étudiants de Lille, de Boulogne-sur-Mer et d'ailleurs.

**Dominic Moreau** est maître de conférences en Antiquité tardive à l'Université de Lille, **Esther Dehoux** est maître de conférences en histoire du Moyen Âge à l'Université de Lille, **Alban Gautier** est professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Caen Normandie, **Claire Barillé** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Lille.

### Contributeurs :

- Jeanne Barnicaud • Alex Bezut • Anne Bourguignon
- Clément Despelchin • Matthieu Domingos • Miliou Huon
- Sébastien Landrieux • Anna Lantoine • Romain Leclercq
- Guillaume Lescop • Erik Paque • Guillaume Pruvost • Cécile Rault
- Laurent Ropp • Julien Saint-Pol • Déborah Tant.



Ouvrage disponible au format  
papier en vente directe aux  
Presses universitaires du  
Septentrion et au format  
numérique en open accès.

**Septentrion**  
PRESSES UNIVERSITAIRES

ISBN : 978-2-7574-2943-3  
ISSN-L : 2679-117X  
Maquette Nicolas Delargillière.

Les différentes contributions qui composent cet ouvrage  
découlent de communications qui ont préalablement été évaluées  
par un comité scientifique composé de :

Loup Bernard,  
Université de Strasbourg

Delphine Bière,  
Université de Lille

Matthieu De Oliveira,  
Université de Lille

Jean-Paul Deremble,  
Université de Lille

Xavier Deru,  
Université de Lille

Benjamin Deruelle,  
Université du Québec à Montréal

Isabelle Enaud,  
Université de Lille

Gabriel Galvez-Behar,  
Université de Lille

Marc Gil,  
Université de Lille

Daphné Gontika,  
Université du Littoral Côte d'Opale

Elisabetta Interdonato,  
Université de Lille

Sylvain Janniard,  
Université de Tours

Christine Jéhanno,  
Université du Littoral Côte d'Opale

Sylvie Joye,  
Université de Reims

Denis Lacambre,  
Université de Lille

Élodie Lecuppre-Desjardin,  
Université de Lille

Marie-Laure Legay,  
Université de Lille

Pauline Lemaigre-Gaffier,  
Université de Versailles Saint-Quen-  
tin-en-Yvelines

Julien Léonard,  
Université de Lorraine

Laure Machu,  
Université Paris-Nanterre

Sébastien Martin,  
Université du Littoral Côte d'Opale

Marjorie Meiss-Even,  
Université de Lille

Laurence Montel,  
Université de Caen

Pauline Prevost-Marcilhacy,  
Université de Lille

Chang-Ming Peng,  
Université de Lille

Sophie Raux,  
Université de Lille

Emmanuelle Rosso,  
Sorbonne Université

Giorgios Sanidas,  
Université de Lille

Laurianne Sève,  
Université de Lille

Suivez-nous sur Facebook et <https://colloqueshap.univ-lille3.fr>

---

## Les Presses universitaires du Septentrion

sont une association de cinq universités :

- Université de Lille,
- Université du Littoral – Côte d’Opale,
- Université Polytechnique des Hauts-de-France,
- Université Catholique de Lille,
- Université de Picardie Jules-Verne.

La politique éditoriale est conçue dans les comités éditoriaux. Cinq comités et la collection « Les savoirs mieux de Septentrion » couvrent les grands champs disciplinaires suivants :

-  • Acquisition et Transmission des Savoirs,
-  • Arts et Littératures,
-  • Savoirs et Systèmes de Pensée,
-  • Sciences Sociales,
-  • Temps, Espace et Société.

Publié avec le soutien  
de la Communauté d’universités et d’établissements Lille Nord de France  
et de la Région Hauts-de-France.

© Presses universitaires du Septentrion, 2020  
[www.septentrion.com](http://www.septentrion.com)  
Villeneuve d’Ascq – France

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l’autorisation de l’éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle) et constitue une contrefaçon. L’autorisation d’effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre Français d’Exploitation du Droit de Copie (CFC) 20 rue des Grands-Augustins à Paris.

Dominic Moreau, Esther Dehoux,  
Alban Gautier et Claire Barillé (dir.)

*avec les contributions de*

Jeanne Barnicaud, Alex Bezut, Anne Bourguignon, Clément Despelchin,  
Mathieu Domingos, Milliau Huon, Sébastien Landrieux, Anna Lantoine,  
Romain Leclercq, Guillaume Lescop, Erik Paque, Guillaume Pruvost, Cécile  
Rault, Laurent Ropp, Déborah Tant, Danielle Tartakowsky, Julien Saint-Pol

# **HISTOIRE – ARCHÉOLOGIE – HISTOIRE DE L'ART**

## **Master 2017**

---

**Actes du III<sup>e</sup> Colloque des étudiants de master  
en Sciences historiques et artistiques de Lille  
(Villeneuve d'Ascq, 16-17 mai 2017)**

Publié sous le patronage  
de la Faculté des Humanités de l'Université de Lille  
et du Département d'histoire de l'Université du Littoral Côte d'Opale,  
en collaboration avec l'UMR 8164 – HALMA (CNRS, Univ. Lille, MC),  
l'UMR 8529 – IRHiS (CNRS, Univ. Lille) et l'UR 4030 – HLLI-CRHAEL (ULCO)

---

**Presses universitaires du Septentrion**

2020

## Politique de diffusion des livres numériques aux Presses universitaires du Septentrion

---

Les Presses universitaires du Septentrion mettent à la vente les livres numériques sur leur site internet sans appliquer de DRM (Digital Rights Management), ceci afin de ne pas réduire les usages de ses lecteurs. Leurs livres numériques n'en restent pas moins soumis au droit d'auteur.

En conséquence, les Presses universitaires du Septentrion demandent à leurs lecteurs de ne pas diffuser leurs livres numériques sur des plates-formes de partage ni de procéder à de multiples copies privées (> 5).

La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement (CPI, art. L. 335-2 s.).

Le code de la propriété intellectuelle entend par contrefaçon tous les actes d'utilisation non autorisée de l'œuvre.

La loi incrimine au titre du délit de contrefaçon :

- « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi » (CPI, art. L. 335-3).
- « le débit [acte de diffusion, notamment par vente, de marchandises contrefaisantes], l'exportation et l'importation des ouvrages "contrefaisants" » (CPI, art. L. 335.2 al. 3).

Source : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Propriete-litteraire-et-artistique>.

Pour plus d'informations, consultez le site internet des Presses universitaires du Septentrion [www.septentrion.com](http://www.septentrion.com).

## Table des matières

---

Avant-propos.....	11
<b>Danielle Tartakowsky</b>	

Introduction.....	13
<b>Dominic Moreau, Esther Dehoux, Alban Gautier &amp; Claire Barillé</b>	

### SESSION :

#### HISTOIRE CONTEMPORAINE (I)

Église et monde rural dans le Pas-de-Calais, de 1850 à 1970.....	19
<b>Cécile Rault</b>	

Les trains ouvriers de la Compagnie du chemin de fer du Nord.....	27
<b>Clément Despelchin</b>	

### SESSION :

#### HISTOIRE ANCIENNE

Un empereur d'Occident venu d'Orient : discours, représentation et pratique du pouvoir impérial sous le règne d'Anthémius (467-472).....	37
<b>Mathieu Domingos</b>	

### SESSION :

#### HISTOIRE MODERNE

Les mémorialistes face aux massacres religieux du XVI <sup>e</sup> siècle.....	53
<b>Laurent Ropp</b>	

Le rôle des maîtres de navire dans le premier commerce hispano-américain (1509-1511).....	65
<b>Guillaume Pruvost</b>	

Le négoce des eaux-de-vie à Dunkerque au XVIII <sup>e</sup> siècle. Le cas de Melchior Didier (1751-1752).....	77
<b>Romain Leclercq</b>	

**SESSION :**  
**ARCHÉOLOGIE, MUSÉOGRAPHIE ET HISTOIRE DE L'ART**

L'association du travail du fer et des alliages cuivreux  
dans les ateliers de Grèce du Nord.....89

**Alex Bezut**

La fonte d'art et le bronze au XIX<sup>e</sup> siècle : concurrence  
ou complémentarité ? Une analyse au travers de l'exemple  
des fonderies du Val d'Osne et des Établissements A. Durenne .....103

**Anne Bourguignon**

**SESSION :**  
**HISTOIRE CONTEMPORAINE (II)**

L'activité des *Forty Elephants* dans l'entre-deux-guerres à Londres :  
le crime organisé comme élément du processus  
d'émancipation des femmes britanniques .....129

**Jeanne Barnicaud**

« L'affaire de la rue Lepelletier » :  
un scandale de mœurs homosexuel lillois en 1913.....143

**Sébastien Landrieux**

Les objets de l'exil : une histoire de la crise migratoire actuelle..... 155

**Déborah Tant**

**SESSION :**  
**HISTOIRE CONTEMPORAINE (III)**

Les relations culturelles entre Boulogne-sur-Mer et l'Argentine  
au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : visions croisées  
de deux récits de voyageurs boulonnais..... 175

**Guillaume Lescop**

Rock'n'roll et cinéma en France (1955-1966).....187

**Julien Saint-Pol**

Le poste d'attaché naval français  
à Saint-Pétersbourg de sa création à 1917..... 199

**Erik Paque**

**SESSION :**  
**HISTOIRES MÉDIÉVALE ET MODERNE**

Œuvrer pour son salut à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : accumuler les indulgences .....215

**Anna Lantoine**

Les enjeux d'une sortie de la Révolution  
par la République : l'exemple de *L'Ami des Lois*  
par François Poulthier (1796-1797).....227

**Milliau Huon**



## Avant-propos

---

**Danielle Tartakowsky**

Professeure émérite d'Histoire contemporaine  
de l'Université Paris 8 Vincennes–Saint-Denis

**E**N MAI 2015, un colloque réunissait pour la première fois les étudiants de master de Lille en Sciences historiques et artistiques, afin qu'ils puissent faire part à d'autres de leurs travaux accomplis et en débattre ensemble. L'intérêt que toutes et tous ont pu prendre à cette première expérience, concrétisée par une publication ultérieure ne pouvait qu'inciter à poursuivre une aussi belle expérience. Le défi a été relevé une deuxième, puis une troisième fois, avec un succès à la hauteur des attentes de ses concepteurs, Dominic Moreau, Esther Dehoux et Claire Barillé, premiers organisateurs de la manifestation, rejoints dès la seconde édition par Alban Gautier.

Comme pour les premières éditions, les travaux sélectionnés concernaient les quatre sous-périodes de l'histoire, depuis la plus haute Antiquité, jusqu'au très contemporain, avec ici des tentatives de mobilisation croisée de la sociologie et de l'histoire, ainsi que l'histoire de l'art et l'archéologie. Une partie se caractérisait par son fort ancrage régional quand une autre, plus ample, embrassait des espaces lointains, nécessitant une recherche archivistique souvent difficile d'accès pour un étudiant de master. Après des mois d'un travail qui doit à sa nature d'être souvent solitaire, les étudiants dont les travaux avaient été jugés particulièrement remarquables ont pu valoriser de la sorte leurs résultats au regard de tous et se familiariser avec cet exercice trop rare, mais ô combien précieux qu'est une intervention orale devant un public qui n'est pas nécessairement familier du sujet abordé. Ces journées ont en effet été suivies de bout en bout par des auditeurs nombreux et attentifs qui ont pu de la sorte prendre connaissance de recherches dont certaines croisaient les leurs et dont d'autres élargissaient leurs

horizons, des auditeurs actifs dont les questions ont été pour la plupart d'une grande pertinence.

S'ensuit un ensemble de travaux, réunis dans les pages qui vont suivre, à la mesure du dynamisme de la recherche qui se mène à l'Université de Lille et à l'Université et à l'Université du Littoral Côte d'Opale, de même que de passion que partagent les étudiants et enseignants, réunis par un même plaisir d'apprendre et de transmettre ; ce nonobstant, faut-il le rappeler, les obstacles de plus en plus nombreux dressés à l'encontre des recherches au niveau du master. Nul ne doute, après ce troisième essai passionnant, que l'invention de la tradition advenue en 2015 dispose désormais d'un solide ancrage.

## Introduction

---

**Dominic Moreau**

Université de Lille

**Esther Dehoux**

Université de Lille

**Alban Gautier**

Université de Caen Normandie

**Claire Barillé**

Université de Lille

**L**A TROISIÈME ÉDITION du Colloque des étudiants de Master en Sciences historiques et artistiques, qui a été organisée les 16 et 17 mai 2017, est venue confirmer ce que l'on avait pu observer au cours des deux premières éditions, à savoir que l'exercice, tout en étant extrêmement formateur pour les apprentis chercheurs que sont les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle universitaire, est en lui-même d'un intérêt réel et concret. De plus, ce même colloque de 2017 a entériné l'association, dans l'organisation du colloque, entre la Faculté des Sciences historiques, artistiques et politiques de l'Université de Lille et le Département d'histoire de l'Université du Littoral Côte d'Opale; à celle-ci s'ajoute dorénavant une collaboration de trois laboratoires (les UMR 8164 – HALMA et 8529 – IRHiS ainsi que l'UR 4030 – HLLI-CRHAEL), participant ainsi pleinement à la pérennisation et au rayonnement de la manifestation. Deux éditions ont d'ailleurs eu lieu depuis, une quatrième, les 29 et 30 mai 2018, de même qu'une cinquième les 27 et 28 mai 2019, et il ne fait aucun doute qu'il y en aura une sixième l'an prochain.

Le présent volume est le dernier à être édité par l'équipe organisatrice originelle, qui a lancé et porté le projet dans ses premières années. La manifestation de 2018 a été marquée par un changement de garde à sa tête, et c'est ainsi une toute nouvelle équipe, encore plus représentative de la diversité des enseignements et de la recherche en

Sciences historiques et artistiques, qui s'occupera de la publication des quatrième et cinquième éditions. Ce « sang neuf » est déjà en train de renouveler l'activité, en cherchant à y associer de nouvelles institutions, pour certaines en dehors des Hauts-de-France. Aussi, il se retrouvera bientôt face à de nouveaux défis et à l'éventuelle ouverture du colloque à d'autres horizons, attendu que l'imminente création d'une grande Faculté des Humanités à Lille réunira l'ensemble des sciences historiques, artistiques, littéraires, linguistiques et philosophiques en une unique composante.

Comme pour les autres numéros de la série, la plus grande indulgence est, par ailleurs, demandée aux lecteurs des études composant ce volume. Est-il utile de préciser, encore une fois, qu'il s'agit de travaux de très jeunes chercheurs? En outre, si les éditeurs se sont donné pour défi de rapprocher le plus possible les contributions de véritables articles scientifiques, du moins en ce qui concerne la forme générale, ils ont aussi fait le maximum pour que le contenu et les choix quant à leur présentation demeurent fidèles aux travaux des étudiants, en vertu de la philosophie initiale de l'entreprise. Le but est vraiment d'offrir aux participants une première expérience de communication dans un colloque et de publication, soumise à un processus d'évaluation scientifique, tout en faisant la promotion de la diversité des sujets de recherche en master, dans le Nord de la France et ailleurs. Voilà autant d'éléments qui sont soulignés dans la préface de Danielle Tartakowsky, qui a gracieusement accepté d'être la patronne de la troisième édition du colloque, et pour cela nous la remercions très chaleureusement.

Il reste un point à évoquer avant de laisser la place aux étudiants. Les éditeurs tiennent à nouveau à remercier les Presses universitaires du Septentrion, notamment les personnes de Nicolas Delargillièrre et Jonas Mazot car, grâce à eux, l'année 2019 n'aura pas seulement vu la publication imprimée et en ligne du colloque de 2017, mais également des deux éditions précédentes, donnant une visibilité sans précédent à une activité autant pédagogique que scientifique, que l'on voudrait vivement voir renouvelée encore longtemps.

### ■ Liste des contributeurs au présent volume

Jeanne BARNICAUD (Master 1, Lille)

Alex BEZUT (Master 1, Lille)

Anne BOURGUIGNON (Master 2, Lille)

Clément DESPELCHIN (Licence 3, Lille)

Matthieu DOMINGOS (Master 2, Lille)

Miliau HUON (Master 2, Lille)

Sébastien LANDRIEUX (Master 2, Lille)

Anna LANTOINE (Master 1, Lille)

Romain LECLERCQ (Master 2, ULCO)

Guillaume LESCOPI (Master 2, ULCO)

Erik PAQUE (Master 1, Lille)

Guillaume PRUVOST (Master 2, ULCO)

Cécile RAULT (Master 1, ULCO)

Laurent ROPP (Master 2, Strasbourg)

Julien SAINT-POL (Master 1, Lille)

Déborah TANT (Master 1, Lille)



SESSION :

HISTOIRE CONTEMPORAINE (I)

---



## Église et monde rural dans le Pas-de-Calais, de 1850 à 1970

---

**Cécile Rault**

Master 1, Université du Littoral Côte d'Opale

**Résumé** – On oublie souvent que l'Église catholique a joué un rôle de porte-parole du monde paysan, en particulier dans le Pas-de-Calais. Conservatrice, on en retient davantage ses actions d'évangélisation. Néanmoins la religion n'a-t-elle pas participé à l'amélioration de la condition paysanne ? En effet, de 1850 à 1970, l'Église s'est investie dans le développement d'institutions prêtant une oreille attentive aux préoccupations paysannes. En définitive, les efforts fournis par l'Église ont amélioré le quotidien de la masse paysanne au détriment d'une réelle unité entre catholiques et républicains.

**Abstract** – It is often forgotten that the Catholic Church played a role as spokesperson for the peasant world, particularly in the Pas-de-Calais. Since it is a conservative institution, we retain more of its actions of evangelisation. Nevertheless, has not religion participated in the improvement of the peasant condition? Indeed, from 1850 to 1970, the Church devoted great efforts to the development of institutions that listened attentively to peasant concerns. Ultimately, the efforts of the Church improved the daily life of the peasant masses to the detriment of a real unity between Catholics and Republicans.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire contemporaine, intitulé *Religion et monde rural dans le Pas-de-Calais de 1850 à 1970*, préparé sous la direction de Bruno Béthouart et soutenu en 2017 à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

---

LORSQU'IL S'AGIT D'ÉVOQUER un acteur de la modernisation agricole, on pense évidemment à l'État français. Mais cette affirmation cache une méconnaissance des actions de l'Église catholique en tant qu'agent du progrès agricole au XIX<sup>e</sup> siècle. Ceci est d'autant plus vrai pour le Pas-de-Calais, premier département agricole français. Malgré la notoriété de ses actions évangélisatrices, il faut souligner que l'Église a

aussi participé à l'unification de la condition paysanne. Ainsi, de 1850 à 1970, elle se fait la porte-parole du monde paysan et s'investit dans le développement d'institutions prêtant une oreille attentive aux préoccupations paysannes.

Afin de mieux cerner le rôle et l'engagement de l'institution ecclésiale dans les campagnes, la consultation des fonds Z et K aux archives diocésaines d'Arras fut très précieuse : ce sont essentiellement des rapports, des enquêtes, des bilans comptables et des coupures de presse. Nous verrons, dans un premier temps, comment furent justifiées les œuvres du clergé dans un contexte républicain anticlérical, puis quels ont été les moyens pour légitimer cette action auprès des paysans et, enfin, comment fut réglé le problème de la pérennité des œuvres rurales chrétiennes dans les campagnes.

## ■ Définir la mission de l'Église auprès des paysans

### ● Une nécessité de transformer les campagnes

La pratique de l'élevage incarne l'activité agricole par excellence, qui domine au sein des terres situées dans l'ouest du département. Mais cette situation reste en grande majorité archaïque, notamment pour ce qui concerne les pratiques culturelles, à la différence de ce que l'on peut observer sur les grandes propriétés des régions orientales plus industrialisées. Malgré l'introduction progressive des engrais, l'agriculture ne connaît pas de transformation majeure hormis celles que connaît le secteur industriel soutenu par l'État.

Ce désintéressement a permis à l'Église d'agir en se construisant une certaine légitimité dans les activités agricoles. En effet, réticents à l'endroit de tout ce qui est perçu comme une bureaucratie urbaine et, quelque peu oubliés, les paysans trouvent une écoute auprès du curé de leur paroisse. L'Église entreprend donc une reconquête du monde rural à partir de la cellule paroissiale. L'engagement se fait dans la vie syndicale par le biais d'associations agricoles professionnelles catholiques, mais il comporte aussi une lutte contre la république anticléricale.

### ● Accompagner le paysan dans l'adversité

Le développement des œuvres agricoles est pour l'Église un instrument d'action sociale chrétienne lent certes, mais sûr.

Tout d'abord, se développent les caisses rurales prônant l'investissement d'achat utile et productif<sup>1</sup>. En 1897, à Saint-Omer et à Arras, est

<sup>1</sup> Principe régi par la loi du 24 juillet 1867.

lancée une première caisse de crédit agricole dite « Mutuelle de crédit agricole chrétienne<sup>2</sup>», elle permet aux petites et moyennes exploitations familiales d'accéder au statut de propriétaire-exploitant<sup>3</sup>.

Vient ensuite la mutualité agricole dont le principe réside en une cotisation entre les membres et reversée à l'adhérent mutualiste en difficulté. Le Pas-de-Calais se définit comme l'« un des départements français où le mutualisme agricole montre un grand dynamisme<sup>4</sup> ». L'engouement s'explique, en partie, par l'action d'une personnalité charismatique : l'abbé Arthur Leroy (1884-1957). Issu d'une famille d'agriculteurs chrétiens, Arthur Leroy est professeur d'agriculture à Saint-Joseph à Arras. Il est aussi l'un des fondateurs de la Fédération agricole du Pas-de-Calais et contribua au développement de plus de 300 caisses mutuelles, contre l'incendie ou pour le bétail, par exemple, dans toute la région.

Par la suite, ce sont les coopératives, caisses de crédit et d'assurance qui gagnent en importance. La Providence rurale, fondée en 1920, atteint quelque 40 millions de francs de chiffres d'affaires en 1929. Véritable reflet du poids chrétien au sein des affaires agricoles, elle s'avère être une coopérative très efficace, inspirant même la création, en 1928, de l'Avenir agricole qui assure à la fois la production, la transformation, la conservation, mais aussi la vente des produits<sup>5</sup>. Il existe des coopératives publiques, motivées par l'intérêt commercial le plus souvent, alors que les institutions catholiques cherchent davantage à enrichir un lien social.

Néanmoins, le Pas-de-Calais accuse toujours un retard face à ses concurrents étrangers, notamment face à l'Angleterre qui connaît une modernisation plus avancée. C'est par le développement des syndicats que les moyens matériels et financiers vont être apportés.

## ■ Une lutte idéologique

### ● Un enseignement clérical scientifique

Très rapidement vient se poser la question de la vulgarisation des nouveaux savoirs techniques auprès du paysan. Or, avec la loi Combes

2 Diocèse d'Arras, *Manuel des œuvres et Institutions*, Arras, Secrétariat des œuvres catholiques et sociales, 1931, p. 472-473.

3 En 1892, les propriétaires-exploitants passent de 45 795 à plus de 53 186 propriétaires en 1929 dans le Pas-de-Calais.

4 Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire du Nord Pas-de-Calais, de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1982, p. 114

5 *Manuel des œuvres et institutions*, cit. (n. 2), p. 470.

de 1905 qui réaffirme le principe de l'école à l'instituteur et de l'Église au prêtre, une hostilité entre ces deux sphères se fait ressentir dans ce qui touche à l'enseignement des techniques agricoles, car c'est par ce biais que la République cherche à former ses nouvelles élites. Aussi, pour concurrencer l'école républicaine de Berthonval, l'école catholique d'enseignement agricole de Genech située dans le Nord, forme des prêtres professeurs d'agriculture. Cet exemple servira de modèle aux fermes-écoles animées par le chanoine Charles Foulon (1882-1933).

Le chanoine Foulon organise des cours de mécanique agricole à Saint-Pol-sur-Ternoise ainsi qu'à celle de Saint-Vaast à Béthune. Il n'est pas le seul à s'engager puisque, sous l'impulsion d'un curé actif, Henri Patou, les clercs deviennent les médiateurs des préoccupations paysannes. En effet, Henri Patou, persuadé de l'efficacité d'une formation religieuse, sociale et professionnelle, lance en 1928 des cours agricoles par correspondance dispensés par le clergé<sup>6</sup>. Cela permet aux paysans de se former et, désormais, de pouvoir utiliser les nouvelles machines motorisées comme les moissonneuses-lieuses, les semenciers, les batteuses ou encore les tracteurs.

### ● Le syndicalisme catholique

La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, abrogeant la loi Le Chapelier, encourage le développement des syndicats. Les républicains peuvent, ainsi, s'introduire dans le monde agricole et cela se traduit par la création en 1897 à Arras de l'Union des syndicats agricoles du Pas-de-Calais. Le clergé saisit aussi l'opportunité et fonde un syndicat catholique à Arras également : la Fédération agricole du Pas-de-Calais, créée par l'abbé Arthur Leroy (1884-1957) et Maurice Taillandier. La Fédération agricole étend ses services en fondant des cercles d'études, des groupes de discussion entre cultivateurs de différents villages, qui offrent la possibilité d'échanger et de débattre sur les sujets touchant à la profession agricole. Ceux-ci se tiennent à Arras, mais aussi à Béthune et Saint-Pol. Avec cette organisation, la fédération parvient à rassembler, dans les années 1950, « 765 syndicats qui réunissent près de 25 000 cultivateurs<sup>7</sup> » et à étendre son action sur près de 800 communes.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que le monde rural est un électorat important pour les différentes appartenances politiques que

6 Paul Houée, *Les étapes du développement rural*, Paris, Éditions ouvrières, 1972, p. 69.

7 Arras, Arch. diocésaines, 4K13-230 – rapport dactylographié de M. l'abbé Hazebaert, Congrès catholique international sur les problèmes de la vie rurale, à Rome les 25 juin au 3 juillet 1951.

celles-ci soient conservatrices, socialistes ou radicales. « Le syndicalisme devient, de ce fait, bien vite un champ d'affrontement politique<sup>8</sup> ». Ainsi les premiers syndicats qui défendaient les intérêts collectifs du paysan se livrent rapidement à une lutte politique opposant catholiques et républicains. La création du ministère de l'Agriculture, le 14 novembre 1881, n'a pas d'incidence décisive au sein du département et se montre insuffisante pour réduire l'influence du clergé, très forte dans les campagnes. De son côté, l'Église change de stratégie en s'intéressant aux préoccupations de la jeunesse agricole qui quitte la campagne pour rechercher une vie meilleure en ville.

## ■ Une Église tournée vers l'avenir du monde rural

### ● Motiver une jeunesse rurale découragée

Albert de Mun (1841-1914), soucieux de venir en aide aux populations catholiques en milieu rural, avait fondé en 1886 l'Action catholique de la Jeunesse française. Celle-ci regroupait différents mouvements associatifs rassemblant les catholiques de divers milieux socioprofessionnels dans le but de faire évoluer leurs conditions de vie.

La crise des années 1930 engendre une dépréciation des produits agricoles et n'encourage nullement les jeunes à vivre de la terre. L'Église cherche, dans ce contexte, à éduquer « les jeunes ruraux [afin] d'en faire des personnalités capables de les aider eux-mêmes à relever chrétiennement le monde paysan face à l'exode rural, la démoralisation et déchristianisation ». C'est pour cela qu'est fondée, en 1929, la Jeunesse agricole catholique. La première section jacistes du diocèse arrageois où les jeunes ruraux peuvent exprimer leurs revendications s'installe à Vimy dès 1929, mais la JAC a besoin de s'organiser efficacement et rapidement. Pour cela, l'Église met en place une organisation déconcentrée en secteurs et fédération<sup>9</sup>, ce découpage permettant, avec l'établissement de chefs-militants, de contrôler l'ensemble du mouvement sur le terrain, d'assurer des correspondances entre paroisses.

8 Pierre Bougard et Alain Nolibos (dir.), *Le Pas-de-Calais de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1988, p. 264.

9 Odile Brouqsault, *Mgr Jules Harlé, un pasteur du monde rural (1916-1999)*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Littoral Côte d'Opale, 2009, p. 144 : « Saint-Omer qui est la plus imposante avec onze secteurs et soixante-trois sections. Elle est talonnée de près par les zones d'Arras, de Saint-Pol et de Béthune. Les zones de Boulogne et de Montreuil sont loin derrière, l'une avec six secteurs et vingt-cinq sections, l'autre avec seulement un secteur de treize sections ».

### ● Qu'est-ce qu'être jaciste ?

Le militant jaciste se présente comme un jeune entreprenant optimiste qui n'a pas peur de s'investir. Pour cela, il se base sur dix commandements<sup>10</sup> dont les thèmes récurrents sont le travail, la religion, la moralité et la sociabilité<sup>11</sup>. Le militant jaciste est le fruit d'une pédagogie fondée sur un investissement personnel fait d'engagement, de recherche et d'initiative critique. Il s'agit du « Voir – Juger – Agir ». Partant toujours de l'action pour susciter l'action, ce *leitmotiv* est une véritable philosophie de vie. Voir, c'est d'abord regarder à travers les questionnaires-enquêtes. Ces questionnaires-enquêtes largement distribués, « l'un sur le bonheur, l'autre sur les loisirs<sup>12</sup> », sont les yeux et les oreilles de la JAC même s'ils peuvent sembler simplistes au premier abord. Ils permettent une analyse psychologique dont rendent compte les rapports sur l'existence de sentiment d'infériorité ou de mal être dans les milieux ruraux. Juger, c'est ensuite discerner les conséquences des bonnes ou des mauvaises actions. Agir, c'est enfin tirer les enseignements qui aboutissent souvent à une nouvelle investigation<sup>13</sup>.

En plus des réunions de section mensuelles ou trimestrielles, les militants peuvent également bénéficier de cours par correspondance, de stages pour compléter leurs connaissances professionnelles et de loisirs, tels les jeux scéniques ou les projections de films édifiants<sup>14</sup>. Ces rencontres facilitent le contact entre les membres et permettent d'échanger avec d'autres, ce qui évite ainsi l'isolement. Tout jaciste est aussi tenu d'assister à des congrès comme celui du 21 juin 1953, qui réunit près de 20 000 militants à Arras, soulignant au passage l'exceptionnel engouement pour ce mouvement.

Le plus important moyen d'échange est sans conteste les médias de masse, notamment la presse, « nécessaire » puisqu'elle réussit à séduire toutes les tranches d'âges et finit par « attirer de nouveaux membres capables de devenir des éléments agissant au village<sup>15</sup> ». Enfin, il convient de rappeler que la JAC est aussi un mouvement spirituel où chants et messes promulguent l'idéal de la vie rurale<sup>16</sup>.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p 147.

<sup>11</sup> *La Croix*, samedi 16 juin 1883 (consultable en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2102478.item>).

<sup>12</sup> Arras, Arch. diocésaines, 4K13-11.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Citons *Limelight*, film américain de Charlie Chaplin sorti en 1952, dans lequel l'auteur aide une danseuse à évoluer en tenant compte des critiques de son public.

<sup>15</sup> Arras, Arch. diocésaines, 4 K 13-54.

<sup>16</sup> Arras, Arch. diocésaines, 4K13-280.

### ● De la JAC au MRJC

Œuvre d'amélioration et de persévérance<sup>17</sup>, la JAC attire : en 1934, c'est plus de 3 000 jeunes qui se revendiquent jacistes. L'œuvre de la JAC a rendu l'Église plus crédible : beaucoup de jeunes ont pris leurs responsabilités face à la vie et plusieurs d'entre eux sont recrutés dans des conseils municipaux ou généraux à cause de leurs valeurs personnelles<sup>18</sup>. D'autres ont joué un rôle de premier plan dans les syndicats, comme Michel Debatisse (1929-1997), qui devient président de la FNSEA.

En 1961, la JAC est cependant intégrée, avec d'autres associations catholiques, dans le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC). Celui-ci prend le pari d'un mouvement englobant le monde rural et non plus seulement agricole, cherchant ainsi à « dé-paysanner » la JAC pour la ruraliser. Mais le MRJC sera-t-il continuateur de l'œuvre jaciste ? Au Voir – Juger – Agir succède maintenant Prévisions – Réalisation – Révision où l'anticipation et l'action sont les maîtres-mots. Ainsi, la JAC vit désormais à travers le MRJC, mais en devient une branche minoritaire dès 1964, au fur et à mesure que les agriculteurs forment une minorité parmi les jeunes ruraux. De plus, la professionnalisation qui a fait de l'agriculteur un métier « engendre la croissance pour elle-même, le profit [...] »<sup>19</sup>. Ce portrait est donc bien éloigné de la charité jaciste et révèle une certaine évolution des mentalités : l'agriculteur est à la fois chimiste, biologiste, administrateur, mécanicien, informaticien, gestionnaire et réformiste. En s'intégrant au MRJC, la JAC a perdu de son influence au fur et à mesure que s'exprime une perte de la pratique religieuse dans les campagnes.

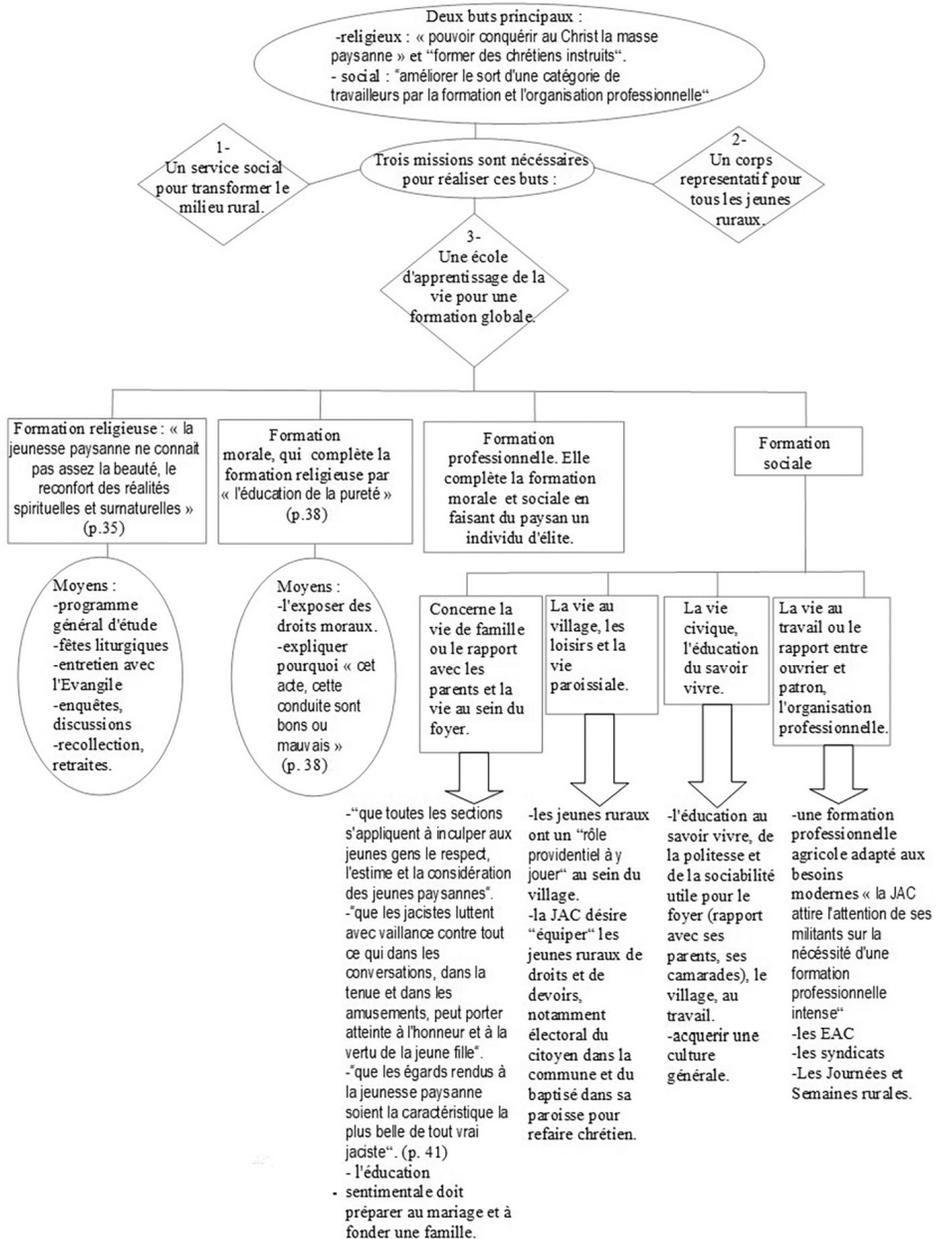
L'Église, présente depuis l'époque médiévale dans les campagnes, a joué un rôle actif dans la modernisation du monde agricole par ses mutuelles, ses caisses, ses assurances et le développement de la Fédération agricole du Pas-de-Calais, notamment par le biais de certains membres du clergé et des militants jacistes. La promotion du monde rural a encouragé et permis l'accès à la propriété pour les petits paysans des zones rurales du département, mais si les efforts fournis par l'Église ont pu améliorer le quotidien de la masse paysanne, ceci s'est parfois réalisé au détriment de l'unité entre catholiques et républicains. Qui plus est, avec la JAC, se révèle très rapidement le problème rural dans son ensemble : conditions de vie difficiles, impossibilité d'ascension

17 Arras, Arch. diocésaines, 4K13-103 et 4 K 13-241.

18 Arras, Arch. diocésaines, 4K13-241 : « Cette élite de jeunes ainsi formée constituerait les cadres indispensables de l'organisation professionnelle de demain ».

19 Arras, Arch. diocésaines, 4 K 13-222 ; *La Croix*, samedi 28 avril 1973.

sociale, chômage, statut des ruraux-ouvriers. Le MRJC étouffe l'esprit de conquête du jaciste et son idéal « refaire chrétiens nos frères » ne porte plus vraiment ses fruits, d'autant plus que sonne l'heure de la retraite pour les premiers militants jacistes, mais également – alors que la crise des vocations s'accroît – pour un certain nombre de clercs.



Doc. 1 – Organigramme synthétique des missions de la JAC.

# Les trains ouvriers de la Compagnie du chemin de fer du Nord

---

**Clément Despelchin**

Licence 3, Université de Lille

**Résumé** – Les Archives nationales du monde du travail (ANMT) possèdent un dossier de la Compagnie des chemins de fer du Nord sur les tarifs accordés aux ouvriers entre 1886 et 1899. Avec ces «trains ouvriers», la compagnie a permis aux abonnés de prendre certains trains de 3<sup>e</sup> classe à des horaires précis, mais aussi à des tarifs avantageux dans les bassins industriels, en particulier la zone Lille-Douai-Valenciennes et dans la banlieue parisienne. Ces trains, leur usage, leur tracé, la critique à leur encontre, de même que leur coût constituent autant d'éléments importants pour la reconstitution de l'histoire économique, sociale et politique du monde ouvrier français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Abstract** – The Archives nationales du monde du travail (ANMT) have a file of the *Compagnie des chemins de fer du Nord* on the fares granted to the workers between 1886 and 1899. With these “workers trains”, the company allowed subscribers to take certain 3<sup>rd</sup> class trains at specific times, but also at advantageous rates in the industrial areas, in particular the Lille-Douai-Valenciennes zone and in the Parisian suburbs. These trains, their use, their layout, the criticism against them, as well as their cost are all important elements for the reconstruction of the economic, social and political history of the French working world of the late 19<sup>th</sup> century.

---

Article issu d'un travail d'études et de recherche (TER), intitulé *Les trains ouvriers de la Compagnie des chemins de fer du Nord* et préparé sous la direction de Béatrice Touchelay, dans le cadre de la troisième année de la Licence « Histoire » de l'Université de Lille.

---

## ■ Introduction

Les recherches portaient sur la question des trains ouvriers, des trains particuliers destinés aux travailleurs, mis en place par la Compagnie du chemin de fer du Nord, l'une des grandes compagnies de chemin de fer,

créée en 1845 et disparue en 1938 avec la création de la SNCF. Le réseau de la Compagnie s'étendait alors du nord de Paris à la Belgique.

Les documents consultés dans le cadre de cette étude sont issus des Archives nationales du monde du travail à Roubaix, et en l'occurrence du fonds d'archives 202 AQ 1640. Ce fonds n'est constitué que de documents qui sont passés par le secrétariat de l'exploitation, on y retrouve notamment une correspondance fournie entre le ministère des Travaux publics et la Compagnie et ce sur une période allant de 1886 à 1899. Les sources sont essentiellement écrites, les archives sont constituées de plusieurs dossiers. Dans ces dossiers, on trouve essentiellement des correspondances entre la Compagnie et d'autres acteurs, ou entre salariés de la Compagnie eux-mêmes à propos d'un sujet particulier, des pétitions, ou des coupures de journaux locaux recueillis par les secrétaires. Ces dossiers sont constitués de tous les documents portant sur une modification particulière du réseau.

Au fil des recherches, on constate que les trains ouvriers sont un sujet de discussions et de négociations entre la Compagnie et différents acteurs comme les conseils municipaux, le ministère des Travaux publics, les syndicats de salariés ou les entreprises. Dans cette étude, nous allons donc examiner le fonctionnement du service des trains ouvriers mis en place par la Compagnie, puis ses dimensions sociales, politiques et économiques.

## ■ **Fonctionnement du réseau des trains ouvriers**

Le fonds contient une carte du réseau des trains ouvriers<sup>1</sup> en 1893. À cette date, le service des trains ouvriers est composé de plus d'une trentaine de trajets que l'on nomme aussi relations ferroviaires. Elles sont principalement localisées dans la zone de Lille, Douai et Valenciennes, il existe quelques relations à proximité de Dunkerque, quatre dans la banlieue de Paris et une relation entre la France et la Belgique. On constate donc une complémentarité entre ces relations ferroviaires et les grands centres industriels. Ce service n'a qu'une fonction : conduire les ouvriers sur leurs lieux de travail le matin, et les ramener chez eux le soir.

### ● **Un service réservé aux ouvriers**

Les trains ouvriers étaient des wagons de 3<sup>e</sup> classe mis en place à partir de 1883. Les ouvriers pouvaient emprunter ces trains bon marché en achetant une carte d'abonnement hebdomadaire. L'ouvrier souhaitant

---

<sup>1</sup> AQ 202 1640, carte du réseau de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

profiter de ce service devait donc acheter toutes les semaines une carte d'abonnement.

Le service était exclusivement réservé aux ouvriers, d'autres salariés comme les employés par exemple en étaient exclus. Cette information nous est connue par les correspondances<sup>2</sup> entre la Compagnie, le conseil municipal de Paris et plusieurs assemblées de la Seine et de la Seine-et-Oise entre les années 1890 et 1892. Ces assemblées avaient fait plusieurs demandes à la Compagnie pour que les trains ouvriers soient également ouverts aux employés. Cette demande fut rejetée par la Compagnie, au motif que n'importe qui aurait pu se prétendre employé et donc profiter des tarifs réduits. La Compagnie souhaitait donc réserver ce service bon marché aux passagers ouvriers et en exclure dès lors les autres corps de métiers.

### ● Un service contraignant

Le fonctionnement du réseau imposait un certain nombre de contraintes à ses usagers, celles-ci s'imposant avant même l'achat d'une carte d'abonnement. L'ouvrier devait présenter à la Compagnie une preuve de son statut professionnel par un certificat du patron de son entreprise. Dans leurs demandes de 1890, les autorités politiques de la région parisienne demandaient une simplification de ces conditions d'accès. La demande, acceptée en février 1892 par la Compagnie<sup>3</sup>, entraînait la délivrance de la carte d'abonnement pour l'ouvrier sur simple présentation d'un certificat de son employeur, ou de son livret ouvrier ou un certificat du maire de la commune où il résidait.

Les ouvriers étaient aussi contraints par les horaires des trains. Les cartes d'abonnement ne donnaient pas accès à tous les trains, mais seulement sur certaines lignes et à certains horaires. Si un ouvrier souhaitait prendre un train dans un horaire qui n'était pas celui d'un train ouvrier, il ne pouvait bénéficier du tarif préférentiel. En 1883, à la création du service, quatre trains étaient concernés sur le trajet Saint-Denis Paris : deux trains en partance de Saint-Denis à 5 h 55 et 6 h 50, et deux trains en partance de Paris à 18 h 55 et 19 h 55. Les archives témoignent de l'insatisfaction de certains usagers à propos de ces horaires. On trouve par exemple dans un dossier de 1893, une pétition signée par 137 ouvrières à ce propos. Cette pétition était adressée à Albert Sartiaux, le directeur de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Les ouvrières y font état d'une modification d'horaire à la suite d'une pétition organisée «(nous

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du 29 février 1892 de l'administrateur au ministre des Travaux publics.

dit-on) par les messieurs»<sup>4</sup> qui a avancé le train ouvrier en partance de Saint-Denis à 6 h 31 au lieu de 6 h 44 (et anciennement 6 h 50, l'horaire établi en 1883 ayant donc été modifié entre temps). Elles considèrent que cette modification leur porte préjudice puisqu'elles commencent le travail à 8 heures du matin. Elles demandent donc à avoir accès au train ouvrier de Pierrefitte qui passe par Saint-Denis à 7 h 15 et qui arrive vers 7 heures et demie à Paris. Cette revendication des ouvrières est acceptée par l'entreprise.

On constate donc que des contraintes s'imposent aux usagers des trains ouvriers, mais ces contraintes peuvent faire l'objet de modifications, d'aménagements et de négociations. L'étude des archives du fonds AQ 202 1640 montre que la Compagnie acceptait ces modifications dans la plupart des cas. Il y a une flexibilité relative, et au cas par cas, dans ce service. Les modifications s'effectuaient en effet à l'échelle d'une relation ferroviaire, d'un train particulier. Il ne semble pas qu'il y ait eu de remise en cause totale du système au cours de la période.

### ■ Les différents acteurs du réseau

Les trains ouvriers sont un sujet dont les journaux locaux se font l'écho. C'est ainsi qu'en 1897, *Le Courrier populaire du Nord et du Pas de Calais*<sup>5</sup> relate la suppression de la ligne de train ouvrier entre Menis et Tourcoing à partir du 21 mars 1897. Cette suppression résulte de plaintes à l'encontre d'ouvriers belges, accusés d'avoir dégradé les trains et insulté les salariés de la Compagnie. L'article fait état d'un épisode plutôt insolite ; d'après les voyageurs, les ouvriers belges auraient jeté les bouillottes du train par les portes pendant le trajet. Les trains ouvriers sont donc connus et sont l'objet de discussions dans l'opinion publique et la presse. Comme le souligne cet épisode, le service des trains ouvriers évolue constamment de 1883 à 1899, ces évolutions et modifications du service sont le fait de négociations constantes et parfois assez longues entre différents acteurs issus des mondes politiques, économiques et sociaux.

### ● Les acteurs politiques

Les trains ouvriers sont également l'objet de débats à la Chambre des députés, et on peut supposer que les pouvoirs politiques – au niveau local et national – cherchent à assurer un certain contrôle sur ce service. C'est le cas en 1896 puisque le ministre des Travaux publics avertit

4 *Ibid.*, pétition des 137 ouvrières datée de 1893 et adressée à Albert Sartiaux.

5 *Ibid.*, coupure de presse du *Courrier Populaire du Nord et du Pas de Calais*.

les administrateurs de la Compagnie que les députés et le gouvernement ont adopté une résolution ayant pour objet les trains ouvriers. Le ministre des Travaux publics Adolphe Turrel adresse une lettre aux administrateurs des compagnies de chemins de fer de France<sup>6</sup>. M. Turrel souhaite que le réseau des trains ouvriers soit étendu autour de Paris et des centres industriels. En 1896, le réseau se concentre dans un rayon de quinze à vingt kilomètres autour de Paris et des centres industriels, Turrel veut voir ce rayon s'étendre jusqu'à vingt-cinq kilomètres. Parmi les autres souhaits qu'il adresse aux administrateurs, il demande que les ouvriers de la grande banlieue puissent avoir accès aux cartes d'abonnement. Ainsi, ces derniers pourraient venir travailler sur les chantiers parisiens, notamment ceux de l'Exposition universelle de 1900. Il propose aussi que le nombre de trains accessibles aux ouvriers munis d'une carte d'abonnement soit augmenté, voire que les compagnies établissent des tranches horaires durant lesquelles les ouvriers ont la possibilité d'emprunter tous les trains. Si le politique cherche à contrôler l'évolution du réseau, il semble aussi que le législateur souhaite rester au courant de son état de fonctionnement. Ainsi, François Caron fait-il état d'une lettre du 4 mai 1887 destinée au ministre des Travaux publics, celui-ci ayant demandé à la Compagnie combien d'ouvriers profitaient de ce tarif. En réponse, la Compagnie l'informe que 437 cartes d'abonnement ont été distribuées au prix de 1,40 francs chacune pour les quatre relations concernées par des trains ouvriers réalisant le trajet entre Saint-Denis et Paris<sup>7</sup>.

Le législateur peut aussi être le relais des demandes des usagers. C'est le cas en octobre 1886, lorsque le ministre des Travaux publics rapporte aux administrateurs de la Compagnie qu'il a reçu des plaintes<sup>8</sup>. Ces plaintes concernaient les horaires des quatre trains ouvriers réalisant le trajet entre Paris et Saint-Denis, les deux trains en partance de Saint-Denis à 5 h 55 et 6 h 50, et les deux trains en partance de Paris à 18 h 55 et 19 h 55. Les ouvriers arrivaient en retard sur leur lieu de travail, car les horaires des trains du matin étaient inadaptés. En conséquence, le ministre demande à la Compagnie la modification des horaires des deux trains en partance de Saint-Denis. La compagnie rejette cette demande<sup>9</sup>, elle prétend n'avoir jamais eu vent de plaintes écrites ou verbales à

---

6 *Ibid.*, lettre du ministre Turrel aux administrateurs des grandes compagnies.

7 François Caron, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La Compagnie du chemin de fer du Nord 1846-1937*, Paris, Mouton, 1973, p. 391.

8 *Ibid.*, lettre du ministre des travaux publics datée du 24 octobre 1886.

9 *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1886.

propos de ces horaires. De plus, la Compagnie ne voit pas l'intérêt de modifier ses horaires puisque selon elle, la majeure partie de ses usagers commencent le travail à 7 heures et demie du matin.

Les acteurs politiques locaux et nationaux participent donc à l'évolution du service en proposant des modifications par eux-mêmes, ou en se faisant les relais des demandes des usagers.

### ● **Les entrepreneurs et les ouvriers**

La Compagnie correspond aussi avec les entreprises dont les salariés sont les usagers du service. Les entrepreneurs demandant à la Compagnie de procéder à des modifications dans l'organisation du réseau. C'est ce que fait le directeur général de la Société des hauts fourneaux de Maubeuge en 1891<sup>10</sup>. Il demande à la Compagnie que des cartes d'abonnement soient créées pour les ouvriers belges de son entreprise, qui habitent Feignier et Croix-Mesnil. Ils auraient ainsi plus de facilité pour venir travailler dans les usines de la société se situant à Sous-Le-Bois à proximité de Maubeuge. Des entrepreneurs comme le directeur général des forges participent donc pleinement à l'organisation du réseau en faisant en sorte de faciliter le transport de leur main d'œuvre.

Les ouvriers sont également des acteurs de l'évolution d'un service dont ils sont les usagers. Ils émettent ainsi parfois des requêtes auprès de la Compagnie par l'intermédiaire de leurs représentants politiques ou directement en envoyant eux-mêmes des pétitions à la Compagnie. Ces pétitions prennent la forme de celle des 137 ouvrières vue précédemment, pétition qui était elle-même une réponse à une première pétition émise par d'autres ouvriers.

### ● **Quand les acteurs rentrent en conflit**

Ces acteurs et leurs demandes peuvent se croiser et même entrer en conflit. L'affaire des trains ouvriers de Frameries, Genly, Quévy et Blaregnies en Belgique en direction de Sous-Le-Bois est un bel exemple de ces conflits entre les pouvoirs publics, les entreprises et les ouvriers. En 1891, le maître des forges de Maubeuge souhaite que ses ouvriers belges résidant dans les communes de Frameries, Genly, Quévy et Blaregnies se voient distribuer des cartes d'abonnement hebdomadaire<sup>11</sup>. La Compagnie accepte, mais elle fait le choix d'un prix d'abonnement différent du tarif spécial des ouvriers français : 1 F 60 au lieu de

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, minute d'une lettre adressée à messieurs les administrateurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord datée du 29 novembre 1891.

<sup>11</sup> *Ibid.*

1 F 40 pour les ouvriers français. Le ministre homologue ce tarif, mais exige que les ouvriers français bénéficient d'avantages par rapport aux ouvriers belges<sup>12</sup>. Les demandes du maître des forges sont acceptées, mais le ministre cherche à défendre les intérêts des ouvriers français. On peut supposer que les demandes du ministre s'expliquent par une certaine réticence à accorder des avantages à des ouvriers étrangers.

Cette décision ne satisfait pas les ouvriers métallurgistes de Hautmont et Maubeuge. Ils demandent la suppression de ces tarifs spéciaux pour les ouvriers belges<sup>13</sup>. Le ministre revient sur sa décision et demande à la Compagnie de lui proposer d'autres solutions pour préserver les intérêts des ouvriers français. Cette affaire apparaît dans le débat public à la faveur d'un article du journal régional *La Frontière* en 1892, et elle est évoquée en 1893 à la Chambre des députés par la voix du député du Nord Ernest Herbecq. La Compagnie ne prend pas parti pour les industriels ni pour ceux qui souhaitent la suppression des tarifs. Finalement, les avantages et le seul train ouvrier de Belgique seront supprimés en 1893<sup>14</sup>. Cette affaire montre le résultat des négociations croisées entre les différents acteurs politiques et économiques, mais aussi les conflits d'intérêts possibles entre eux.

## ■ Conclusion

L'étude du fonds d'archive 202 AQ 1640 met à jour un système de transport des ouvriers vers leur lieu de travail. Ce réseau était emprunté chaque jour par des milliers d'ouvriers et d'ouvrières du Nord de la France et de la région parisienne, et témoigne d'une politique de transport bon marché, où se mêlaient acteurs politiques et économiques. L'étude de ce réseau permet d'éclaircir les conditions de vie et de travail des ouvriers et ouvrières en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi d'étudier les rapports entre les pouvoirs publics et privés dans l'organisation d'un système non sans conséquences sur l'aménagement du territoire et sur la vie de ses usagers.

---

12 *Ibid.*, minute d'une lettre à monsieur le ministre des travaux publics issue du bureau des voyageurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord et datée du 8 septembre 1891.

13 *Ibid.*, lettre adressée à monsieur Sartiaux datée du 20 juillet 1893.

14 *Ibid.*, copie d'une lettre de monsieur le ministre des travaux publics datée du 27 décembre 1893.



SESSION :

HISTOIRE ANCIENNE

---



# Un empereur d'Occident venu d'Orient : discours, représentation et pratique du pouvoir impérial sous le règne d'Anthémios (467-472)

**Mathieu Domingos**  
Master 2, Université de Lille

**Résumé** – À partir de sources textuelles et numismatiques, le présent article propose de traiter des incidences du règne d'Anthémios sur le pouvoir impérial occidental. L'élévation de ce natif de Constantinople, nommé Auguste par l'empereur d'Orient Léon I<sup>er</sup>, s'accompagna en effet de profondes évolutions, qui affectèrent aussi bien le discours, les représentations que la pratique du pouvoir impérial dans la *pars Occidentis*.

**Abstract** – From textual and numismatic sources, this paper deals with the implications of the reign of Anthemius on the Western imperial power. The elevation of this native of Constantinople, named Augustus by the Eastern emperor Leo I, was accompanied by profound changes, which affected the discourse, the representations and the practice of imperial power in the *pars Occidentis*.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire romaine, intitulé *Recherches sur le pouvoir impérial en Occident au V<sup>e</sup> siècle, à partir des panégyriques de Claudien et de Sidoine Apollinaire*, préparé sous la direction de Stéphane Benoist et de Pierre Jaillette, et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

## ■ Introduction

Le 1<sup>er</sup> janvier 468 à Rome, le poète lyonnais Sidoine Apollinaire interpella les sénateurs en ces termes, afin de leur présenter le nouvel empereur d'Occident Anthémios :

*Hic est, o proceres, petiit quem Romula uirtus  
+++  
et quem uester amor; cui se ceu uicta procellis  
atque carens rectore ratis respublica fractam*

*intulit, ut digno melius flectenda magistro,  
ne tempestates, ne te, pirata, timeret*<sup>1</sup>.

Arrivé en Italie au printemps 467, Anthémios a été proclamé empereur d'Occident le 12 avril 467 à huit milles de Rome, une fois les autorités occidentales parvenues à convaincre l'empereur d'Orient Léon I<sup>er</sup> de nommer un nouvel empereur pour la *pars Occidentalis*, restée sans empereur depuis la mort de Libius Sévère en 465. Désormais en position de force face au patrice Ricimer qui avait acquis une influence considérable en Occident, l'empereur de Constantinople avait les mains libres pour imposer son propre candidat sur le trône impérial occidental : Procopius Anthemius. Natif de Constantinople, Anthémios était à tout point de vue le candidat idéal au trône impérial d'Occident<sup>2</sup>. Petit-fils d'Arcadius, l'illustre préfet du prétoire d'Orient, il était issu d'une des plus illustres familles orientales. Gendre de l'empereur d'Orient Marcien dont il épousa la fille Aelia Marcia Euphemia, il exerça successivement les fonctions de *comes* (453/454) et de *magister utriusque militiae* (454-467). Ce dernier commandement militaire lui permit de s'illustrer lors de deux campagnes militaires, la première contre les Ostrogoths de Valamer (459/462), la seconde contre les Huns d'Hormidac (466).

Pendant, l'envoi d'Anthémios en Occident n'avait rien d'un geste philanthropique de la part de Léon I<sup>er</sup>, qui y voyait un moyen d'étendre son influence politique sur la *pars Occidentalis* et d'organiser une lutte commune contre le « pirate » Genséric selon ses propres exigences. En ce sens, Léon I<sup>er</sup> consentit à engager des sommes considérables afin de financer cette ultime tentative de reconquête des provinces africaines en mettant à contribution les préfets et la trésorerie impériale<sup>3</sup>. Anthémios lui-même participa personnellement au financement de cette campagne commune.

Dans le cadre d'une recherche globale sur le pouvoir impérial au V<sup>e</sup> siècle, l'arrivée d'un empereur d'Occident d'origine orientale qui avait été personnellement choisi par l'empereur d'Orient pour régner sur la *pars Occidentalis*, justifie que l'on considère plus particulièrement les conséquences qu'eut cet événement sur le discours impérial, les

1 Sidoine Apollinaire, *Poèmes*, II, 76-78 (éd. C. Lütjohann, *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi*, t. VIII, Berlin, 1887, p. 174).

2 John Robert Martindale (éd.), *The Prosopography of the Later Roman Empire*, t. II, Londres, Cambridge University Press, 1980, Anthemius 3, p. 96-98.

3 Candidus, *Fragments*, 2 (éd. et trad. R. C. Blockley, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire: Eunapius, Olympiodorus, Priscus, and Malchus*, vol. 2, Liverpool, F. Cairns, 1983, p. 471-472).

représentations et la pratique du pouvoir impérial en Occident à une époque où, confrontée à une grande instabilité, Rome a définitivement perdu son statut de capitale de l'Empire au profit de Constantinople. L'étude du règne d'Anthémius est d'autant plus judicieuse qu'il constitue une étape supplémentaire dans l'affirmation de la supériorité politique de la *pars Orientis* au V<sup>e</sup> siècle. Bien que notre étude se structure principalement autour des sources littéraires et notamment le *Panegyrique d'Anthémius*, elle ne doit pas négliger pour autant les apports essentiels des sources juridiques et numismatiques. D'un autre côté, il ne s'agit pas de faire dans ces pages une étude purement politique et historique du *Panegyrique d'Anthémius*, mais d'apporter aussi un soin particulier à son analyse littéraire.

### ■ Sidoine Apollinaire et Anthémius, un discours impérial entre Orient et Occident

À l'occasion de l'inauguration du second consulat d'Anthémius, Sidoine prononça devant le nouvel empereur d'Occident et le Sénat de Rome un panégyrique d'un grand équilibre politique, qui nous permet d'approcher au plus près du discours impérial occidental et de ses évolutions.

### ● L'éloge de Léon I<sup>er</sup> et de Constantinople

Le schéma du βασιλικός λόγος (oraison impériale) de Ménandre le Rhéteur obligeait Sidoine à exalter la cité natale (πόλις) d'Anthémius<sup>4</sup>, c'est-à-dire Constantinople; cependant, les circonstances de l'élévation d'Anthémius contraignaient le poète à faire l'éloge de l'empereur d'Orient Léon I<sup>er</sup>, bien que celui-ci n'était pas exigé par le schéma du rhéteur grec. La proximité de ces deux éloges dans le *Panegyrique d'Anthémius*, le premier à la fin du προοίμιον (exorde : v. 1-29), le second au début du γένος (naissance : v. 30-67), participe à leur visibilité respective, à commencer par celui de l'empereur d'Orient :

*Fāctā pri/ōrūm*

**ēxsūpē/rās, | Āu/gūstē Lē/ō || nām / rēgnā sūp/ērstāt**  
quī rēg/nārē iūb/ēt<sup>5</sup>.

La structure du vers 27, qui s'ouvre et se ferme sur les verbes *exsuperare* et *superstare*, permet à Sidoine d'insister pesamment sur la supériorité politique de Léon I<sup>er</sup> grâce à la répétition du préverbe *super* dont

4 Ménandre le Rhéteur, *Traité*s, I-II, 369-370 (éd. et trad. D. A. Russell et N. G. Wilson, *Menander Rhetor*, Oxford, Calendron Press, 1981, p. 76-79).

5 Sidoine Apollinaire, *op. cit.*, II, 26-28 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 174).

ces deux verbes se composent. De plus, le nom de l'empereur d'Orient est mis en exergue par les césures trihémimère et hepthémimère. La prééminence de Léon I<sup>er</sup> dans l'*ordo maiestatis*, comme *Augustus senior* du collège impérial, est exprimée par le verbe *superstare*. De même, l'association subtile des verbes *regnare* et *iubere* permet à Sidoine de restituer l'ascendance politique de Léon I<sup>er</sup> sur Anthémius. Parallèlement au *Panégryrique d'Anthémius*, l'expression de cette ascendance politique, qui découlait de l'octroi du pouvoir impérial, s'accompagnait aussi de la résurgence du lien *pater-filius* dans les actes législatifs impériaux, comme en témoigne la deuxième novelle d'Anthémius donnée le 19 mars 468 à Rome<sup>6</sup>. Quelques vers plus loin, le poète apostrophe ensuite Constantinople en ces termes :

*Salve, sceptrorum columen, regina Orientis  
orbis Roma tui, rerum mihi principe misso  
iam non Eoo solum ueneranda Quiriti,  
imperii sedes, sed plus pretiosa, quod extas  
imperii genetrix<sup>7</sup>.*

Comme pour celui de Léon I<sup>er</sup>, Sidoine confère une grande solennité à l'éloge de Constantinople, qui se présente sous la forme d'une longue gradation au cours de laquelle la cité du Bosphore est successivement qualifiée de « soutien des trônes », de « reine de l'Orient », de « Rome de [son] monde » puis, à la fin, de « siège » et de « mère de l'Empire ». La construction des vers 33-34 autour de l'anaphore rhétorique d'*imperii* rehausse l'association de Constantinople aux substantifs *sedes* et *genetrix*, dont la succession à la même position métrique, accentue l'effet de gradation, qui culmine avec *genetrix* placé avant la césure du vers 34. Enfin, la paranomase entre *sedes* et *sed* renforce la visibilité du terme *sedes*.

Pour la première fois dans la tradition panégyrique, Constantinople est solennellement reconnue comme le siège de l'Empire (*sedes*) et comme la source du pouvoir impérial (*genetrix*)<sup>8</sup>. Qui plus est, l'utilisation d'un vocable traditionnellement dévolu à Rome renforce la symbolique de ce passage<sup>9</sup>. Aussi, accoler à Constantinople un terme intrinsèque-

6 *Novelles d'Anthémius*, II, 2 (éd. P. M. Meyer, sous la dir. de Th. Mommsen, *Theodosiani libri XVI cum constitutionibus Sirmondianis et leges novellae ad Theodosianum pertinentes*, t. 2, Berlin, 1905, p. 205) : [...] *pater meus princeps sacratissimus Leo* [...].

7 Sidoine Apollinaire, *op. cit.*, II, 30-34 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 174-175).

8 P. G. W. Glare (dir.), *Oxford Latin Dictionary*, Oxford et Londres, Clarendon Press, 1968-82, p. 1725 (*sedes*, sens n° 7b).

9 *Panégryriques Latins*, II, xiv (éd. et trad. E. Galletier, Paris, Les Belles Lettres, 1949, p. 37) : *illa imperii uestri mater* ; et III, xii (éd. et trad. E. Galletier, *op. cit.*, p. 61) : *sedes imperii* ; Claudien,

ment lié à l'image de la fondation, revenait à souligner la place désormais acquise par la *noua Roma* dans l'Empire.

● **Sidoine Apollinaire, relais du discours impérial**

Le retour de la *concordia* à l'occasion de l'avènement d'Anthémus constitue le socle d'un discours impérial commun aux deux parties de l'Empire, que relayèrent abondamment les revers des monnaies d'or des monnaies occidentales par la représentation des deux empereurs mains jointes ou soutenant ensemble soit une croix, soit un globe crucigère comme la monnaie ci-dessous.



RIC, X, 2823. Crédits : <https://www.cngcoins.com/>

Même s'il n'émit pas de monnaies semblables à celles frappées en Occident au cours du règne d'Anthémus, Léon I<sup>er</sup> participa dans une moindre mesure à ce discours en ordonnant que les portraits impériaux soient conjointement exposés dans les provinces de l'Empire comme symbole du retour de la concorde<sup>10</sup>. D'ailleurs, le deuxième consulat d'Anthémus, qui était consul unique d'Orient et d'Occident pour l'année 468, constitue l'ultime symbole de ce discours de concorde commun aux deux parties de l'Empire, de sorte que Sidoine, en tant que panégyriste à cette occasion, se plaît à décliner la *concordia* sous toutes ses formes dès les premiers vers du *Panégyrique d'Anthémus* :

**Concordant** lancis partes ; dum pondera nostra  
suscipis, aequasti<sup>11</sup>.

Un peu plus loin dans le *Panégyrique d'Anthémus*, et plus précisément à la fin de l'entrevue de Rome et d'Aurore, nous trouvons une

*Panégyrique prononcé pour les consuls Olybrius et Probinus*, 127 (éd. T. Birt, *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi*, t. X, Berlin, 1892, p. 8) : *legum genetrix*.

<sup>10</sup> Constantin Porphyrogénète, *De ceremoniis aulae Byzantinae*, I, 87 (éd. J. J. Reiske, Bonn, 1829, p. 395-396).

<sup>11</sup> Sidoine Apollinaire, *op. cit.*, II, 66-67 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 175).

nouvelle occurrence de la *concordia*, cette fois sous les traits de la déesse personnifiée :

*Finierant; geminas iunxit **Concordia** partes*<sup>12</sup>.

Pour parfaire l'éloge de la *concordia*, Sidoine conféra également au *Panegyrique d'Anthémios* une parfaite symétrie entre les termes qui se rapportent à l'Orient et ceux qui se rapportent à l'Occident :

Occident	Orient
Rome : <i>caput mundi et sancta parens</i> (v. 438 et 516)	Constantinople : <i>imperii sedes et imperii genetrix</i>
Ricimer : <i>inuictus</i> (v. 352)	Anthémios : <i>inuictus</i> (v. 517)
Quirite occidentale : <i>Quirites</i> (v. 545)	Quirite orientale : <i>Eoo Quiriti</i>

Grâce à cette symétrie qui participe à l'équilibre politique du texte, Sidoine inscrit la concorde non seulement dans le fond du panégyrique, mais aussi dans sa forme. Finalement, Sidoine adjoint l'éloge de la *pax* à celui de la *concordia* :

*Vos quoque, Castalides, paucis quo numine nobis  
uenerit Anthemius, **gemini cum foedere regni**  
pandite : **pax** rerum misit qui bella gubernet*<sup>13</sup>.

À cet endroit, Sidoine reprendrait la clause de Lucain, présente dans l'ouverture de sa *Pharsale* :

*canimus, populumque potentem  
in sua uictici conuersum uiscer dextra,  
cognatasque acies, et rupto **foedere regni***<sup>14</sup>.

En s'appropriant la clause de Lucain et en l'inscrivant, non plus dans le cadre de la rupture de l'unité de l'Empire et du début des guerres civiles comme le faisait Lucain, mais dans celui du retour à la paix et à l'unité de l'Empire, Sidoine confère une profondeur littéraire et historique à son discours, qui crée ainsi un effet de contraste avec le texte original dont le poète se sert afin de faire ressortir l'éloge de la paix au vers suivant. De surcroît, l'association de la clause de Lucain à l'expression *gemini regni* serait quant à elle empruntée par Sidoine au *De bello Gildonico* de Claudien :

*Iam duo diuorum proceres, maiorque minorque  
Theodosii, **pacem** laturi gentibus ibant,*

<sup>12</sup> *Ibid.*, II, 522 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 200).

<sup>13</sup> *Ibid.*, II, 314-316 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 195).

<sup>14</sup> Lucain, *Pharsale*, I, 2-4 (éd. et trad. A. Bourguery et M. Ponchont, Paris, Les Belles Lettres, 1927, p. 2).

*qui louis arcanos monitus mandataque ferrent  
fratribus et **geminis** sancirent **foedera regnis***<sup>15</sup>.

En reprenant sans l'altérer la clausule *foedere regni*, Sidoine renverrait plus clairement, par-delà Claudien, au texte original de Lucaïn. Ces vers seraient pour Sidoine le lieu propice à une *aemulatio* avec Claudien tout en lui permettant de se faire l'écho des émissions monétaires d'Anthémios qui, dès 467, frappe des *solidi* comportant au revers la représentation conjointe des deux empereurs soutenant un globe crucigère orné de l'inscription PAX<sup>16</sup>.



RIC X, 2804. Crédits : <https://www.cngcoins.com/>

### ● Un récit occidental de l'élévation d'Anthémios

Comme Claudien avant lui, Sidoine avait une bonne connaissance des attentes et des sensibilités de l'aristocratie sénatoriale. Alors que l'arrivée d'Anthémios pouvait être vue par nombre de sénateurs comme la manifestation d'une subordination politique de Rome à Constantinople, Sidoine construit pour son auditoire un récit occidental de l'élévation du nouvel empereur d'Occident, dans l'intention de masquer le plus possible la subordination politique de Rome à Constantinople grâce à un large travail littéraire. D'ordinaire habitué à proposer des panégyriques où n'intervenait qu'un nombre relativement restreint de prosopopées, Sidoine se démarque ici de ses poèmes antérieurs en articulant la seconde moitié du *Panégyrique d'Anthémios* autour de quatre prosopopées. En l'espace de trois cents vers, Sidoine met ainsi en scène une Œnotrie qui, affligée par la mort de l'empereur Libius Sévère, laisse derrière elle son Apennin aérien pour s'en aller convaincre le Tibre d'intercéder auprès de Rome afin que celle-ci

<sup>15</sup> Claudien, *Guerre contre Gildon*, 215-218 (éd. de T. Birt, *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi*, t. X, 1892, p. 62).

<sup>16</sup> Oscar Ulrich-Bansa, *Moneta Mediolanensis (352-498)*, Venise, C. Ferrari, 1949, p. 281-282.

accepte de se rendre au pays d'Aurore dans l'espoir d'obtenir un nouvel empereur pour l'Occident : Anthémius.

La prosopopée de Rome occupe une place centrale dans le récit occidental. Sidoine propose à son auditoire l'image d'une Rome farouche, dépeinte à la manière des guerrières épiques sous les traits de *Roma bellatrix*, parée de tous les attributs guerriers (casque, bouclier, épée, lance). Mieux encore, Sidoine adosse la description de *Roma bellatrix* à celle de *Roma uictrix*, qui est soutenue par le champ lexical de la victoire : *laurus* (v. 393), *uictrix* (v. 395), *quercus* et *trophaeis* (v. 398). À ce titre, la formulation *quercus trophaeis curua* (v. 398-399) s'apparenterait à une périphrase par laquelle le poète renverrait plus précisément à la couronne civique (*corona ciuica*)<sup>17</sup>.

Ensuite, lorsque Rome se rend en Orient afin d'obtenir un nouvel empereur pour la *pars Occidentalis*, Sidoine n'oppose pas frontalement Rome à Constantinople, mais à la déesse Aurore, allégorie des provinces orientales. L'utilisation d'une prosopopée qui n'est pas immédiatement identifiable renforce la propre position de Rome<sup>18</sup>. Qui plus est, Sidoine jouerait sur la nature des descriptions de Constantinople (τοπογραφία : topographie) et du *locus* d'Aurore (τοποθεσία : topothésie) afin que l'auditoire ne puisse pas rapprocher Constantinople de la déesse Aurore<sup>19</sup>. De même que la déréalisation de l'Orient permettrait de masquer la subordination politique de Rome à Constantinople, de même l'effacement de Constantinople créerait une dissymétrie entre Rome et l'Orient « qui favorise Rome en déguisant son humiliation politique »<sup>20</sup>. Le travail littéraire de Sidoine en amont est tel qu'il aboutit à un renversement de la réalité. Aurore se retrouve dans une position de soumission à Rome, que la déesse orientale exprime avant même que Rome ne prenne la parole (v. 439). L'image d'Aurore tremblante appuie encore cette subordination (v. 440-441), de sorte que le seul ordre donné par Constantinople à Rome prend valeur de supplication (v. 516-518).

17 Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, iii-v (éd. et trad. J. André, Paris, Les Belles Lettres, 1962, p. 24-26).

18 Lynette Watson « Representing the Past, Redefining the Future: Sidonius Apollinaris' Panegyrics of Avitus and Anthemius », dans M. Whitby (éd.), *The Propaganda of Power. The Role of Panegyric in Late Antiquity*, Boston, Brill, 1998, p. 187.

19 Jean-Christophe Jolivet, « Aurore et Rome : topothésie ovidienne et chorographie virgilienne dans le "Panégyrique d'Anthémius" de Sidoine Apollinaire (*Carmen* II) », dans S. Clément-Tarantino et F. Klein (éd.), *La représentation du « couple » Virgile-Ovide dans la tradition culturelle de l'Antiquité à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015, p. 161-163.

20 Christopher Kelly, *Theodosius II: Rethinking the Roman Empire in Late Antiquity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 259.

L'entrevue de Rome et d'Aurore constitue le cœur de la seconde moitié du *Panegyrique d'Anthémius*, puisqu'elle imposait Sidoine à revenir sur les circonstances de l'arrivée d'Anthémius en Occident. À cette occasion, le poète construit pour son auditoire occidental l'image d'une Rome en position de force, qui vient et obtient ce qu'elle souhaite d'Aurore : Anthémius. Aussi, Sidoine prétend à plusieurs reprises que Rome a elle-même choisi l'empereur Anthémius<sup>21</sup> :

*Sit partibus istis  
Augustus longumque Leo; mea regna gubernet,  
quem petii*<sup>22</sup>

Même s'il ne cherchait pas à bernier des sénateurs qui avaient parfaitement conscience des circonstances de l'élévation d'Anthémius, Sidoine entretenait la fiction de la puissance de Rome à un moment où la *pars Occidentalis* était considérablement affaiblie et avait déjà perdu nombre de ses anciens territoires.

## ■ Anthémius en Occident, une « orientalisation » du pouvoir impérial ?

### ● L'évolution des représentations monétaires de l'empereur

L'étude de l'évolution des représentations monétaires de l'empereur d'Occident sous le règne d'Anthémius nécessite de revenir sur quelques éléments de numismatique tardive. En 397, l'empereur d'Orient Arcadius a introduit au droit de ses *solidi* un nouveau portrait impérial<sup>23</sup>, qui perdura en Orient durant tout le V<sup>e</sup> siècle en étant repris par l'ensemble des successeurs d'Arcadius. L'empereur apparaissait désormais cuirassé de face, la tête tournée vers la gauche, coiffé du casque et du diadème, une lance dans la main droite posée sur son épaule droite et passant derrière sa tête, un bouclier orné dans la main gauche ou rabattu sur son épaule gauche (*RIC X*, 7).

Si Arcadius imposa ce nouveau buste à l'avvers de ses *solidi*, la paternité de ce buste revient à Constance II, qui utilisa pour la première fois ce buste sur l'avvers des *solidi* pour la célébration de ses *tricennalia*.

21 John M. O'Flynn, « A Greek on the Roman Throne: The Fate of Anthemius », *Revue d'histoire ancienne*, n° 40, 1991, p. 124, se trompe en croyant que Rome implore Aurore.

22 Sidoine Apollinaire, *op. cit.*, II, 479-481 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 185). La leçon *iura*, qui avait été retenue par Christian Lütjohann, a été abandonnée au profit de la leçon *regna*. D'ailleurs, Aurore employait elle-même l'expression *mea regna* (v. 438) pour désigner les provinces orientales de l'Empire.

23 *RIC X*, 3.



RIC X, 7. Crédits : <https://www.cngcoins.com/>



RIC VIII, 162 (Antioche). Crédits : <https://www.cngcoins.com/>

De son côté, l'empereur d'Occident resta fidèle à la représentation traditionnelle de l'empereur de profil, aussi bien sur les *solidi* à son effigie que sur ceux à celle de son collègue. Toutefois, l'arrivée d'Anthémios en Occident met un terme à cet état de fait. Dès 467, le portrait oriental de l'empereur chasse la représentation traditionnelle du droit des *solidi* occidentaux, que l'on trouve dans les émissions des premiers mois du règne d'Anthémios<sup>24</sup>. En outre, bien que l'empereur d'Orient ait pris l'habitude d'étendre cette représentation orientale aux *solidi* qu'il frappait à l'effigie de son collègue<sup>25</sup>, l'empereur d'Occident était jusque-là resté hermétique à ce nouveau portrait dans ses émissions, qui s'impose pourtant avec l'élévation d'Anthémios (RIC X, 2812).

Selon Guy Lacam, l'orientalisation du droit des *solidi* occidentaux constituerait la première étape de ce qu'il nomme « l'uniformisation des régimes monétaires des deux *Pars* »<sup>26</sup>. Sans aller, comme il le suggère, jusqu'à considérer cette uniformisation comme une composante de la politique monétaire de Léon I<sup>er</sup> – ce qui reste tout à fait envisageable –, la

24 RIC X, 2801; 2866.

25 RIC X, 8; 210; 242; 505.

26 Guy Lacam, *La fin de l'Empire romain et le monnayage or en Italie, 455-493*, vol. 2, Lucerne, Adolph Hess, 1983, p. 414.

démarche d'Anthémios est symptomatique de l'ascendant politique de Constantinople sur Rome en même temps qu'il trahirait l'existence d'une certaine pratique du pouvoir impérial en Occident.



RIC X, 2812. Crédits : <https://www.cngcoins.com/>

### ● Une pratique « orientale » du pouvoir impérial ?

Au V<sup>e</sup> siècle, les conceptions occidentales du pouvoir impérial sont restées profondément attachées au mérite et à la *uirtus* dans la définition de l'action de l'empereur. Dès la mort de Valentinien III, ces conceptions, dont nous trouvons trace pour la dernière fois chez Claudien en 398<sup>27</sup>, se réaffirment avec force sous la plume de Sidoine. Le *Panegyrique d'Anthémios* ne fait pas exception à la règle en prolongeant le portrait du *princeps emeritus* :

*Modo principe nobis  
est opus armato, ueterum qui more parentum  
non mandet sed bella gerat*<sup>28</sup>.

Plus qu'un *princeps emeritus*, l'empereur d'Occident se devait d'être un prince en armes, à la tête de ses troupes : *princeps armatus*. Cependant, Anthémios ne devait pas satisfaire entièrement les attentes occidentales. En effet, même s'il ne resta pas passif face à l'extension des royaumes barbares qu'il s'efforça d'endiguer, Anthémios ne s'impliqua jamais personnellement dans la conduite des armées occidentales. Une telle attitude est confondante compte tenu du caractère militaire de sa carrière. Comme Sidoine s'en fait l'écho dans les *πραξεις κατά πόλεμον* (actions pendant la guerre), Anthémios faisait montre d'une expérience et de talents militaires indéniables, que le ton laudatif de l'exercice ne saurait lui enlever.

27 Claudien, *Panegyrique pour le quatrième consulat d'Honorius*, 319-352 (éd. T. Birt, *op. cit.*, p. 164).

28 Sidoine Apollinaire, *op. cit.*, II, 382-384 (éd. C. Lütjohann, *op. cit.*, p. 183).

L'opposition de Ricimer, que rencontra avant lui l'empereur Majorien, ne saurait expliquer à elle seule la soudaine prise de distance d'Anthémius à l'égard des prérogatives militaires de la fonction impériale. À ce sujet, l'orientalisation des portraits monétaires occidentaux porte un tout autre éclairage sur l'immobilité constante d'Anthémius durant son règne, qui découlerait en partie d'une pratique « orientale » du pouvoir impérial, tel qu'elle s'imposa dans la *pars Orientis* au V<sup>e</sup> siècle, et qui n'exigeait plus de l'empereur qu'il soit à la tête de ses troupes en se satisfaisant de son immobilité. Une telle pratique du pouvoir expliquerait qu'Anthémius n'ait mené lui-même aucune des opérations militaires qui furent organisées en Occident sous son règne, aussi bien l'expédition contre les Vandales, dont le commandement avait été confié à Basiliscus et Marcellinus (468), que celle contre les Wisigoths qui fut emmenée par son fils Anthemiolus (471)<sup>29</sup>. D'ailleurs, les sources à notre disposition ne signalent aucun déplacement d'Anthémius, de sorte qu'il semble n'avoir en réalité jamais quitté Rome après son accession à la pourpre<sup>30</sup>.

Il est naturellement impossible de saisir dans quelles proportions l'opposition de Ricimer et la pratique du pouvoir d'Anthémius déterminèrent l'incapacité finale de l'empereur à répondre aux attentes occidentales, puisque ces deux causes se confondent totalement à travers un même résultat. Il ne s'agit évidemment pas de nier l'opposition de Ricimer, mais de discerner derrière celle-ci, l'existence d'une certaine pratique du pouvoir, la seule que connaissait Anthémius, qui était en inadéquation avec les conceptions occidentales du pouvoir impérial et qui concourut au renforcement de la position du patrice aux dépens de l'empereur d'Occident.

### ● La réception de la politique d'Anthémius

La réception de la politique d'Anthémius reste difficile à établir avec certitude. Les sources à notre disposition proposent des visions contradictoires, à partir desquelles il serait délicat, voire risqué, de chercher à dégager une tendance générale.

Au cours de son règne, Anthémius rencontra de fortes oppositions politiques principalement à la suite de l'échec de l'expédition contre

29 *Chronica Gallica de 511*, 649 (éd. Th. Mommsen, *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi*, t. IX, Berlin, 1892, p. 664).

30 Les trois nouvelles d'Anthémius ont toutes été données à Rome. La première le 20 février 468, la deuxième et la troisième le 19 mars 468. Par ailleurs, Anthémius est à Rome lors des tensions générées par l'arrestation de Romanus en 470 : Ennode de Pavie, *Vie d'Épiphanes*, 58-59 (éd. F. Vogel, *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi*, t. VII, Berlin, 1885, p. 91).

Genséric. La trahison du Préfet du prétoire des Gaules Arvandus, qui aurait incité en 469 le roi des Wisigoths Euric à ne pas faire la paix avec celui qu'il désignait alors comme *l'imperator graecus*<sup>31</sup>, constitue l'exemple le plus notoire d'aversion envers le nouvel empereur d'Occident. À en croire Ennode de Pavie, Ricimer lui-même qualifiait l'empereur Anthémios en des termes similaires : *galata concitatus* et *graeculus*<sup>32</sup>. En 358, Julien César, qui était aussi natif de Constantinople<sup>33</sup>, s'était vu reprocher son origine orientale (*graeculus*) par les légions du Rhin en raison de sa gestion désastreuse du ravitaillement<sup>34</sup>.

Aussi, la mésaventure de Julien César nous permet de mieux appréhender la situation que traversa près d'un siècle plus tard l'empereur Anthémios. En outre, l'exemple de Julien César montrerait que le reproche de l'origine orientale d'Anthémios, loin d'être gratuit, pourrait partiellement découler d'une situation de frustration générée par ses décisions et donc masquer une réaction plus profonde à sa politique. Certains aristocrates de même que des membres de l'armée impériale occidentale ont pu nourrir une défiance croissante à l'égard d'Anthémios, à mesure que continuait à se détériorer la situation de la *pars Occidentalis* et que le nouvel empereur, en raison de son inaction, se révélait en réalité ne pas être à la hauteur de la gravité de la situation.

Dans un autre sens, la guerre civile entre Anthémios et Ricimer en 472 laisse apparaître les soutiens dont bénéficia temporairement l'empereur d'Occident face à son patrice :

Καὶ Ἀνθεμίου μὲν συνεμάχουν οἳ τε ἐν τέλει καὶ ὁ δῆμος, τῷ δὲ  
Ῥεκίμερι τὸ τῶν οἰκείων Βαρβάρων πλῆθος.<sup>35</sup>

Cet extrait de Priscus conservé par Jean d'Antioche ne nous fournit pas davantage de précisions. Il est par conséquent difficile de savoir précisément si l'auteur désigne par *τέλει*, qui signifie littéralement « ceux qui détiennent le pouvoir » ou « les personnages hauts placés », l'aristocratie romaine, le Sénat de Rome ou le préfet de la Ville. À supposer que Priscus désigne le Préfet de Rome, son nom nous est totalement inconnu. Il n'est d'ailleurs pas impossible que, à l'image du préfet Flavius Messius Phœbus Severus (470), le préfet de Rome de 472 ait pu être un

31 Sidoine Apollinaire, *Lettres*, I, vii, 5 (éd. A. Loyen, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 22).

32 Ennode de Pavie, *op. cit.*, 53-54 (éd. F. Vogel, *op. cit.*, p. 90).

33 Ammien Marcellin, *Histoires*, XXV, iii, 23 (éd. et trad. J. Fontaine, Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 180).

34 *Ibid.*, XVII, ix, 3 (éd. et trad. G. Sabbah, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 62).

35 Priscus, *Fragments*, 64, 1 (éd. et trad. R. C. Blockley, *op. cit.*, p. 372-373).

proche d'Anthémios<sup>36</sup>. Plus loin dans le passage dont est tiré ce court extrait, nous apprenons que Ricimer parvint progressivement à saper les soutiens d'Anthémios ; une donnée que confirmerait la *Chronique* de Jean Malalas, qui rappelle que le Sénat se rallia à Ricimer en confirmant l'élévation d'Olybrius pour succéder à Anthémios<sup>37</sup>.

## ■ Conclusion

En somme, l'arrivée d'Anthémios en Occident coïncide avec une multitude d'évolutions, qui affectèrent autant le discours, les représentations que la pratique du pouvoir impérial dans la *pars Occidentalis*. Bien que le discours impérial occidental ait à cœur l'éloge de la *concordia* et de la *pax imperii*, Sidoine Apollinaire développe un récit occidental de l'élévation du nouvel empereur d'Occident dans le but de dissimuler la subordination politique de Rome à Constantinople et, mieux encore, d'entretenir la fiction de la puissance de Rome. De plus, l'origine orientale d'Anthémios et sa proximité avec le pouvoir impérial constantinopolitain auraient plus profondément influencé les représentations ainsi que la pratique du pouvoir impérial en Occident. L'orientalisation des droits des *solidi* occidentaux trahirait l'introduction d'une pratique « orientale » du pouvoir impérial, qui se trouvait en inadéquation avec les conceptions occidentales encore attachées aux notions de mérite et de *uirtus* dans la définition de l'action de l'empereur. Toutefois, il est impossible d'établir avec certitude la réception de la politique d'Anthémios par les Occidentaux, en raison de la discordance des données livrées par les sources.

36 Photius, *Bibliothèque*, CCXLII, 340a (éd. R. Henry, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 21).

37 Jean Malalas, *Chronographie*, XIV, 375 (éd. L. Dindorf, dans *Patrologia Graeca*, 97, p. 558).

SESSION :

HISTOIRE MODERNE

---



## Les mémorialistes face aux massacres religieux du XVI<sup>e</sup> siècle

**Laurent Ropp**

Master 2, Université de Strasbourg

**Résumé** – Du curé champenois Claude Haton à la princesse Marguerite de Valois, du calviniste anonyme de Millau au gentilhomme catholique Blaise de Monluc, les mémorialistes du XVI<sup>e</sup> siècle forment un groupe hétérogène en matière de confessions, de statuts sociaux et d'espaces vécus. Les uns et les autres ont cependant décrit les massacres religieux de leur période. La présente étude propose une analyse de leurs récits, en comparant notamment leurs interprétations des faits et les explications qu'ils donnent pour, enfin, apprécier leur seuil de tolérance à la violence.

**Abstract** – From the Champenois pastor Claude Haton to Princess Marguerite de Valois, from the anonymous Calvinist of Millau to the Catholic gentleman Blaise de Monluc, the 16<sup>th</sup>-century memorialists form a heterogeneous group in terms of religious adherence, social status and lived spaces. All of them, however, described the religious massacres of their period. This study offers an analysis of their accounts, by comparing in particular their interpretations of the facts and the explanations which they give, to finally appreciate their threshold of tolerance to violence.

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire moderne, intitulé *Les massacres religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans les mémoires, leurs copies et leurs éditions (1545-1790)*, préparé sous la direction de Céline Borello et Antoine Follain, et soutenu en 2017 à l'Université de Strasbourg.

LES HISTORIOGRAPHIES DES VIOLENCES RELIGIEUSES du XVI<sup>e</sup> siècle et des écrits personnels ont été profondément renouvelées ces dernières décennies par des chercheurs qui, d'une part, ont réhabilité la dimension religieuse des affrontements et qui, d'autre part, ont mis en avant l'importance d'être attentif aux processus d'écriture des mémoires, à la matérialité et à la transmission des documents.

En croisant ces deux domaines d'étude, il est possible de s'intéresser aux représentations des massacres religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans les mémoires. Parmi ces textes dont les auteurs mettent l'accent sur leur rôle de témoin ou d'acteur et se racontent le plus souvent à la fin de leur vie, 32 contiennent des relations ou des mentions de 212 massacres religieux commis entre 1545 et 1597. On considérera les massacres religieux comme les homicides de plusieurs personnes commis en une seule fois dans le cadre d'un rapport de force déséquilibré et qui possèdent une dimension religieuse. Comment ces violences sont-elles perçues et représentées par les mémorialistes ?

On examinera d'abord les enjeux de l'écriture des récits de massacres religieux. Il s'agira, ensuite, de présenter plusieurs interprétations de ces événements et, enfin, de considérer les jugements des mémorialistes sur ces violences.

## ■ Relater les massacres religieux

Raconter les massacres religieux dans ses mémoires suppose de disposer d'informations permettant d'écrire, avant de rendre compte des événements.

### ● Quelles sources pour raconter les massacres ?

Dans les relations de massacres comme dans les autres récits des mémoires, l'absence d'indication permettant d'établir les sources utilisées par les mémorialistes est très fréquente (85 % des récits de massacres). Mais certains auteurs indiquent de façon explicite les éléments grâce auxquels ils ont construit leurs textes.

Quelques mémorialistes sont témoins des faits qu'ils relatent. Leurs récits de massacres sont souvent très précis, en particulier lorsqu'ils appartiennent au groupe confessionnel des potentielles victimes. Par exemple, les souvenirs de Charlotte Duplessis-Mornay, présente à Paris lors de la Saint-Barthélemy, se caractérisent par la mobilisation de la vue et de l'ouïe. Elle a aperçu « tout le monde fort esmeu<sup>1</sup> » et entendu « de si estranges crys d'hommes, femmes et enfants qu'on massacroit par les rues<sup>2</sup> ». Si le fait d'assurer avoir été témoin d'un massacre permet à un auteur d'appuyer ses déclarations, cela peut aussi soulever la question de la subjectivité. Jacques Pape en est conscient et tente de résoudre ce problème dans son adresse « à l'amy lecteur » : d'une part, il promet,

1 Charlotte Duplessis-Mornay, *Les mémoires de madame de Mornay*, éd. N. Kuperty-Tsur, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 108.

2 *Ibid.*, p. 109.

devant Dieu, de ne rien écrire de mensonger et, d'autre part, il refuse la possibilité de se vanter de ses actes, car « tout bon don procede d'en haut, du Pere des lumieres, et n'avons rien en cet endroit que nous n'ayons receu<sup>3</sup> ».

Ce sont parfois des témoins qui fournissent des informations à des mémorialistes. Par exemple, dans ses *Commentaires*, Blaise de Monluc rapporte les paroles de l'un de ses hommes qui lui apprend le massacre des ennemis alors qu'il est soigné à la suite d'une grave blessure (juillet 1570) : « Monsieur de Goas revint du combat pour me veoir [...] et me dict : "Reconfortez-vous, monsieur, et prenez courage; car assurez-vous que nous vous avons bien vengé, car il n'y est demeuré une seule personne en vie"<sup>4</sup> ».

Enfin, un quart des récits de massacres dont les sources sont mentionnées ou suggérées est fondé sur des rumeurs. Les informations qui circulent ainsi sont introduites par des expressions comme « les uns disoient [...], les autres disoient<sup>5</sup> » ou « fut [...] bruict et nouvelles<sup>6</sup> ». Ces précautions rhétoriques montrent que leurs auteurs savent identifier les sources<sup>7</sup>. Cependant, certains mémorialistes écrivent des informations issues de fausses nouvelles. Ainsi le curé Claude Haton et le calviniste de Millau ont-ils noté que Michel de L'Hospital a été assassiné à la Saint-Barthélemy<sup>8</sup> alors qu'il est mort quelques mois plus tard, le 13 mars 1573. La vie de L'Hospital a certes été menacée à la Saint-Barthélemy<sup>9</sup>, mais la mention de la mort du chancelier dans les mémoires de deux auteurs éloignés géographiquement s'explique sans doute par la circulation d'une fausse nouvelle.

Les sources sur lesquelles se fondent les récits des mémorialistes ne doivent pas forcément être dissociées : certaines rumeurs peuvent provenir de la lecture d'un imprimé lu publiquement<sup>10</sup>, même si on n'en

3 Jacques Pape, « Mémoires de J. Pape, seig[neu]r de S[ain]t-Auban », s. d., Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Grenoble, R.7851, fol. 1<sup>o</sup>.

4 Blaise de Monluc, *Commentaires (1521-1576)*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 784.

5 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, éd. J.-L. Rigal, Rodez, Carrère, 1911, p. 245.

6 Claude Haton, *Mémoires de Claude Haton (1553-1582)*, éd. sous la dir. de L. Bourquin, t. 4, Paris, CTHS, 2007, p. 231.

7 Yves-Marie Bercé, « Conclusion », dans J. Provence (éd.), *Mémoires et mémorialistes à l'époque des guerres de religion*, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 310.

8 C. Haton, *op. cit.*, t. 4, p. 465; *Mémoires d'un calviniste de Millau*, *cit.* (n. 5), p. 235.

9 Jacqueline Boucher, « L'Hospital, Michel de », dans A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi et G. Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 1041.

10 Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 76.

trouve pas de trace dans notre corpus. Grâce aux sources qu'ils mobilisent, les mémorialistes sont en mesure de décrire les événements.

### ● Exposer les événements

Dans les mémoires, les massacres religieux peuvent faire l'objet d'une simple mention ou d'un récit plus détaillé qui peut occuper jusqu'à une dizaine de pages manuscrites. Les narrations les plus complètes contiennent non seulement l'indication des motifs et du déroulement des actes violents, mais aussi des informations sur les victimes et les massacreurs ainsi que sur les conséquences de l'évènement.

La comparaison des relations d'un même massacre montre que, généralement, même si les auteurs appartiennent à des groupes confessionnels adverses, il n'y a pas de différences majeures entre leurs récits des événements. Par exemple, les descriptions du massacre de Cahors (16 novembre 1561) rédigées par le calviniste de Millau et le catholique Michel de Castelnau concordent : le massacre a lieu dans la ville pendant un prêche et ce sont des catholiques qui massacrent des réformés<sup>11</sup>.

Mais un examen attentif des récits et des mentions de massacres permet parfois de relever des différences entre eux. Par exemple, le calviniste de Millau indique que des réformés ont été massacrés après leur reddition à Saint-Thibéry en octobre 1579<sup>12</sup> alors que le curé Claude Haton mentionne un massacre dont des catholiques sont victimes<sup>13</sup>. Il est possible que les deux auteurs relatent des événements qui se sont déroulés l'un à la suite de l'autre, mais on peut noter l'absence d'indication des violences dont leurs coreligionnaires sont les auteurs.

Pendant, certaines différences entre deux récits sont des contradictions. Elles peuvent concerner des personnages : le catholique Jean Burel considère que le réformé François de Châtillon est l'un des massacreurs à Mende<sup>14</sup> (Noël 1579) alors que le calviniste de Millau estime qu'il est arrivé ensuite et qu'il a fait « cesser les meurtres et les pillages<sup>15</sup> ». Ce sont aussi les circonstances du massacre qui peuvent faire l'objet de

11 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, cit. (n. 5), p. 26-27 ; Michel de Castelnau, *Les mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, auxquelles sont traitées les choses plus remarquables qu'il a veuës & négociées en France, Angleterre et Escosse, sous les rois François II & Charles IX, tant en temps de paix qu'en temps de guerre*, Paris, Claude Chappelet, 1621, p. 148-150.

12 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, cit. (n. 5), p. 420.

13 C. Haton, *op. cit.*, t. 4, p. 330.

14 Jean Burel, *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*, éd. A. Chassaing, Le Puy-en-Velay, M.-P. Marchessou, 1875, p. 55-56.

15 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, cit. (n. 5), p. 421.

désaccords entre les auteurs : le catholique Eustache Piémond écrit que le massacre d'Issoire (juin 1577) est commis à la suite de la prise de la ville par ses coreligionnaires<sup>16</sup> alors que le calviniste de Millau indique que les habitants s'étaient rendus avant d'être massacrés<sup>17</sup>, ce qui lui permet d'insister sur le caractère injuste de la violence des ennemis. Dans ces deux cas, la confession de l'auteur permet d'expliquer des différences dans les relations de massacres. Mais le facteur confessionnel ne doit pas masquer d'autres motifs de variation des récits comme les canaux de transmission des informations, difficiles à identifier<sup>18</sup>.

S'ils concordent le plus souvent sur la description des faits, les mentions et récits de massacres religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans les mémoires présentent parfois des divergences qui peuvent être attribuées, notamment, à la confession des auteurs. Nombre de mémorialistes ajoutent des interprétations personnelles à leurs descriptions des événements.

## ■ Interpréter les massacres religieux

Certains auteurs s'intéressent aux événements antérieurs aux massacres pour les expliquer tandis que d'autres intègrent le passé dans un temps long en donnant un sens au massacre.

### ● Regarder le passé pour expliquer les massacres

L'exemple de la Saint-Barthélemy, le mieux documenté, permet de comparer les points de vue des auteurs sur les explications des massacres. Sur les dix-huit mémorialistes qui ont composé un ou plusieurs récits des tueries de 1572, onze ont cherché à éclaircir ce qui a pu les provoquer. Presque toutes les explications se partagent en deux catégories<sup>19</sup>.

Une première thèse est celle de la préméditation, souvent de longue date, d'un massacre ordonné par le roi. Nombre d'auteurs qui soutiennent cette idée fondent leur argumentation sur la transmission d'un ordre royal de massacrer tous les protestants du royaume. Des réformés adhèrent à cette thèse, comme Jacques Gaches qui note

16 Eustache Piémond, «Memorial perpetuel de plusieurs choses advenues à cause des guerres civiles de ce royaume de France et de ce que particulièrement est advenu en Dauphiné et notamment en notre pauvre ville de S[ain]-Antoine en Viennois», vol. 1, s. d., BnF, ms. fr. 8349, fol. 78<sup>r</sup>-78<sup>v</sup>.

17 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, cit. (n. 5), p. 377.

18 Par ailleurs, les catholiques Eustache Piémond et Claude Haton ne mentionnent pas la présence du fils de l'amiral de Coligny à Mende.

19 La position d'Eustache Piémond est unique : pour ce mémorialiste, les violences constituent la répression d'une révolte qui résulte du refus des protestants de rendre des villes qu'ils occupent. Cf. Eustache Piémond, *op. cit.*, fol. 6<sup>v</sup>-7<sup>r</sup>.

qu'après le massacre de Toulouse, « on envoya partout le ressort du parlement d'en faire de mesme<sup>20</sup> ». Mais des catholiques écrivent aussi que le massacre a été prémédité : Antoine du Puget affirme qu'« après la journée de S[ainc]t Barthelemy, le sieur de La Molle<sup>21</sup> vint de la par du roy mandé à mons[ieu]r le conte de Carcès<sup>22</sup> pour faire l'exécution des huguenots de Provence, comme on avoit fait à Paris et ailleurs. Le dict sieur conte ne le mint pas en execution<sup>23</sup> ». La valeur de ces témoignages pour établir l'existence d'un ordre de massacrer doit être relativisée : d'une part, les lettres envoyées par le roi dans les provinces après la Saint-Barthélemy visent au maintien de l'ordre<sup>24</sup> et les auteurs s'appuient donc sans doute sur des rumeurs et, d'autre part, il est possible qu'Antoine du Puget cherche à prouver l'humanité de son chef en soulignant qu'il n'a pas ordonné l'extermination des hérétiques malgré un commandement qu'il aurait reçu.

D'autres mémorialistes considèrent que les massacres de 1572 sont accidentels et insistent sur les tensions préexistantes. Claude Haton croit en l'existence d'un complot réformé contre la couronne dont la « pernicieuse conclusion<sup>25</sup> » aurait été prise à la suite de l'attentat contre Coligny, ce qui permet au prêtre champenois de disculper le monarque dont l'ordre de massacre ne serait qu'une forme de défense<sup>26</sup>. Philippe Hurault souligne l'urgence dans laquelle l'ordre du massacre a été donné : après l'attentat contre l'amiral, les réformés veulent se venger et, pour prévenir le risque de retour de la guerre, « le roy se resolut à l'effect de la journée de S. Barthelemy [...] qui fut executée par tout

20 Jacques Gaches, « Memoires du sieur Jacques Gaches, où sont rapportées toutes les choses les plus memorables qui se sont passées et sont faites en Languedoc, & particulièrement à Castres et es environs, depuis l'année 1555 », s. d., Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, ms. 2, p. 148.

21 Joseph de Boniface de La Mole (1530-1574), noble catholique qui a combattu pour le duc de Guise, proche du duc d'Alençon. Cf. Jacqueline Boucher, « La Mole ou La Molle, Joseph de Boniface de », dans A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi et G. Le Thiec, *op. cit.*, p. 1014-1015.

22 Jean de Pontevès, comte de Carcès (1512-1582), lieutenant général de Provence, catholique intransigent. Cf. A. Jouanna, « Carcès, famille des Pontevès, comtes de », dans A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi et G. Le Thiec, *op. cit.*, p. 758.

23 Antoine du Puget, « Mémoires sur l'histoire de Provence (1561-1595) », BnF, Dupuy 655, fol. 144<sup>v</sup>.

24 Philip Benedict, « The Saint Bartholomew's Massacres in the Provinces », *The Historical Journal*, vol. 21, n° 2, 1978, p. 205-225, p. 209.

25 C. Haton *op. cit.*, t. 2, 2002, p. 452.

26 Nicola Mary Sutherland, « Le massacre de la Saint-Barthélemy : la valeur des témoignages et leur interprétation », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 38, 1991, p. 529-554, p. 540.

le royaume<sup>27</sup>». Parmi les auteurs qui insistent sur le caractère tendu du contexte dans lequel le massacre du 24 août survient, quelques-uns mettent en avant l'idée d'un dérapage. Par exemple, Marguerite de Valois précise que les organisateurs du massacre reconnaissent, quelques jours après le début des violences, avoir échoué dans «leur principal dessein, n'en voulant point tant aux huguenots qu'aux princes du sang<sup>28</sup>». C'est cette thèse qui remporte actuellement l'adhésion des historiens.

L'exemple des récits de la Saint-Barthélemy permet de distinguer deux principaux ensembles explicatifs des violences qui ne sont pas spécifiques à ces massacres. Parmi les auteurs qui livrent des interprétations des tueries, plusieurs mettent en relation le moment où elles sont commises et d'autres événements en leur donnant ainsi un sens.

### ● Conjuguer les passés pour donner un sens aux violences

Les récits de massacres sont parfois utilisés pour mettre en avant une logique du temps : le massacre est inséré dans une séquence chronologique ou relié à des événements antérieurs au moment de l'écriture.

Certains auteurs réformés estiment que les massacres ne sont pas des obstacles à la propagation de leur foi. Malgré la violence des massacres, le calviniste de Millau considère, dans l'appendice de ses mémoires, que «l'esglise du Seigneur ne défalit jamais» et que jamais les rois «ne peürent venir al bout de leurs desseins [...]. Car tant plus ces rois ont voleü ruiner, tant plus Dieu a édifié et jornelement édifie son Eglise<sup>29</sup>». Même s'il écrit après le choc de la Saint-Barthélemy, le mémorialiste millavois ne perd pas espoir, car Dieu est aux côtés des réformés.

Le regard sur l'avenir s'accompagne parfois de considérations sur ce qui a précédé le massacre religieux, car, après le massacre, il devient possible d'affirmer que celui-ci était prévisible et de condamner la naïveté des victimes. Par exemple, Monluc, en faisant référence à l'amiral de Coligny venu à Paris avant la Saint-Barthélemy, s'«estonne qu'un si advisé et sage homme [...] fist une si lourde faute<sup>30</sup>». La plupart des mémorialistes protestants essaient, au contraire, de ne pas faire croire que leurs coreligionnaires victimes de massacres ont été naïfs : le

27 Philippe Hurault, *Mémoires d'Etat sous le règne des roys Henry troiesme et Henri IV [...]*, t. 1, Paris, François Mauger, 1664, p. 49.

28 Marguerite de Valois, «Mémoires de la reine Marguerite», XVII<sup>e</sup> siècle, BnF, NAF 7264, fol. 23<sup>v</sup>.

29 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, cit. (n. 5), p. 477.

30 B. de Monluc, *op. cit.*, p. 834.

calviniste de Millau raconte qu'après un accord entre les catholiques et les réformés toulousains au printemps 1562, des violences ont lieu et les catholiques finissent par prendre l'avantage. En insistant sur l'idée de trahison<sup>31</sup>, le mémorialiste cherche à montrer qu'il ne faut pas mettre en cause la naïveté des victimes dans la mesure où les catholiques agresseurs sont des traîtres.

Quelques auteurs protestants donnent une place aux massacres dans leur vie. Plusieurs réformés qui ont failli être victimes de massacre expriment ainsi leur reconnaissance à Dieu, car ils considèrent que sa main les a protégés, eux et leurs proches. Ainsi Charlotte Duplessis-Mornay décrit-elle avec précision la façon dont son mari Philippe échappe au massacre. Accompagné d'un clerc qui lui a proposé de l'aider à quitter Paris, il est arrêté à deux reprises. Face à la « furie » des gens des faubourgs, « Dieu le sauva de leurs coups ». Ensuite, son complice le défend en assurant qu'il n'est pas réformé et l'appelle du nom de son frère en oubliant qu'ils avaient décidé de le présenter comme un clerc de procureur. Là encore, Charlotte voit le signe de la protection divine, car « Dieu leur bouscha les oreilles et n'y prirent point garde<sup>32</sup> ». Par ce récit très détaillé, Charlotte Duplessis-Mornay veut démontrer que, malgré les circonstances difficiles, la main protectrice de Dieu est à l'œuvre : « Au milieu de tant de difficulté, nous devons congnoistre come la divine bonté et Providence de Dieu veille sur nous<sup>33</sup> ». Quant à Sully, il croit avoir été sauvé « par l'assistance de Dieu qui [lui] reservoit aux grandes choses qui ont depuis passé par [ses] mains<sup>34</sup> » et fait ainsi allusion à son ministère.

Des mémorialistes, surtout réformés, s'attachent à déchiffrer le temps en mettant en relation le moment du massacre et l'histoire collective ou leur existence. Certains récits vont au-delà de la description et de l'interprétation des faits : leurs auteurs expriment des jugements moraux.

## ■ Juger les massacres religieux

Si de nombreux récits ne livrent aucun indice permettant de savoir si leurs auteurs sont scandalisés ou non par le massacre qu'ils relatent, il est parfois possible de mettre en évidence le niveau du seuil de tolérance de l'auteur.

31 *Mémoires d'un calviniste de Millau*, cit. (n. 5), p. 50.

32 C. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, p. 95.

33 *Ibid.*, p. 96.

34 Maximilien de Béthune, « Mémoires (1572-1594) », XVII<sup>e</sup> siècle, BnF, ms. fr. 10305, p. 7 (consultable en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90072572>).

### ● Quand massacrer n'est pas choquant

Pour une minorité d'auteurs, le massacre des ennemis de Dieu est nécessaire. Le prêtre Claude Haton estime que, par le fleuissement de l'aubépine du cimetière des Saints-Innocents, il « sembla que Dieu [...] approuvast et eust pour agreable la sedition et mort de son grand enemy l'admiral et les siens<sup>35</sup> ». Mais il n'est pas certain que la dimension religieuse de la légitimation du massacre soit première, car le mémorialiste ne réserve pas la même appréciation au massacre des réformés parisiens qu'il qualifie de « sedition [...] fort cruelle et sanguinaire<sup>36</sup> ». Ces considérations différenciées peuvent s'expliquer par le fait que, pour Claude Haton, les gentilshommes de la religion nouvelle ont eu l'intention de « saccager le roy, les princes et les catholicques<sup>37</sup> » contrairement à la population réformée parisienne. Le double constat du très faible nombre d'auteurs qui justifient le massacre religieux et de la présence de considérations d'ordre politique n'est-il pas en contradiction avec l'idée que le peuple catholique aurait eu le sentiment de vivre les temps de la fin et que cela aurait nécessité la purification du royaume par la destruction des hérétiques, comme l'affirme Denis Crouzet ? Au contraire, le contexte de rédaction des textes doit être pris en compte : beaucoup de mémoires dont la période de rédaction peut être connue sont rédigés à la fin des guerres de religion ou après celles-ci. La Saint-Barthélemy a donc déjà eu lieu et les mémorialistes catholiques qui avaient pu espérer la destruction totale de l'hérésie ont constaté son échec : la nécessité du massacre pour anéantir les ennemis de Dieu n'apparaît plus.

D'autres mémorialistes semblent éprouver un certain malaise quand ils relatent un massacre religieux. Ce sentiment de gêne peut être observé, en particulier, chez les auteurs massacreurs. Monluc, bien qu'il semble assumer de temps à autre sa violence, termine ses mémoires en demandant pardon à Dieu pour les offenses qu'il a commises et ajoute : « la nécessité de la guerre nous force, en despit de nous-mesmes, à faire mille maux, et faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'un poulet<sup>38</sup> ». Il avait déjà prévenu ses lecteurs en affirmant qu'« il [lui] a] fallu, contre [son] naturel, user non seulement de rigueur, mais de cruauté<sup>39</sup> ». Ces indications suggèrent la nécessité d'un dépassement de soi pour basculer dans la violence, ce qui rejoint la position de Denis

35 C. Haton, *op. cit.*, t. 2, p. 463.

36 *Ibid.*, p. 460.

37 *Ibid.*, p. 458.

38 B. de Monluc, *op. cit.*, p. 822.

39 *Ibid.*, p. 470.

Crouzet qui a constaté que des actes, comme le fait de boire du vin avant de commettre des violences (ce qui n'apparaît pas dans nos sources), témoignent du fait que tuer n'est pas une évidence<sup>40</sup>. Par ailleurs, l'aveu de cruauté peut permettre à Monluc de rendre plus crédibles ses accusations adressées aux réformés, comme le suggère Denis Crouzet pour les violences des protestants<sup>41</sup>.

Parmi les auteurs qui ne condamnent pas les massacres, deux postures se distinguent : l'approbation des violences, sous certaines conditions, et la gêne, souvent décelable lorsque le mémorialiste est impliqué.

### ● Des massacres jugés scandaleux

Le cas des auteurs qui se disent choqués par les massacres qu'ils relatent est le plus fréquent. Pourquoi certains massacres apparaissent-ils intolérables à des mémorialistes ?

Premièrement, le massacre peut dépasser le seuil de tolérance d'un auteur lorsque ses coreligionnaires sont exterminés. Par exemple, lorsqu'il relate un massacre survenu à Paris en 1562 au cours duquel 800 à 900 réformés sont tués, Claude Haton ne désapprouve pas le massacre des hérétiques, mais met en lumière « plusieurs abus ; car, soubz ce nom et mot de huguenotz, plusieurs catholicques furent tuez, massacrez et jettez en la riviere par leurs ennemys et ceux à qui ilz les accusoient<sup>42</sup> ». Le massacre de « cinq ou six bons catholicques » constitue un excès pour Claude Haton alors qu'il ne désapprouve pas le fait de tuer de nombreux réformés. Ici, le seuil de tolérance au massacre dépend de la confession des victimes.

Deuxièmement, c'est parfois le caractère jugé extrême des actes violents qui conduit certains mémorialistes à condamner les massacres religieux. Pour le calviniste de Millau, les Ottomans qui, pourtant, sont des infidèles menaçant l'Europe, ne sont pas aussi violents que les catholiques à Gaillac, en mai 1562 :

Dont, estans dedans, tous ceus que treuvent en lurs maisons, les maçacrent, car les uns gectarent tous vifs per la fenestre, les autres pendirent aus finestres et plusieurs que ne niarent dans la rivière. Ils prendrent bèsucoup de fames et les misrent en prison, telemant que à plusieurs firent renier Dieu ; et celes que ne se voloient révolter, aïants

40 Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, vol. 1, Seyssel, Champ Vallon, 1990, p. 321.

41 *Ibid.*, vol. 2, p. 162.

42 C. Haton, *op. cit.*, t. 1, 2001, p. 334.

la creinte de Dieu, ces gens papistes les esguorgeoient enseintes ils murtrirent les petits enfans. Ils pillarent tout ce que apertenoit aus Evangélistes. Teles cruautés furent exercées per ces gens, que les Turcx n'en i eüssent pencé<sup>43</sup>.

La dénonciation du caractère extrême des violences peut servir, comme ici, la critique des ennemis religieux. Mais certains auteurs peuvent aussi regarder avec effroi des tueries perpétrées par leurs coreligionnaires. Ainsi, Jacques-Auguste de Thou « ne put voir sans horreur les corps de Jérôme Groslot, baillif d'Orleans & de Calixte Garrault<sup>44</sup> » le matin de la Saint-Barthélemy.

Troisièmement, le massacre en temps de paix peut susciter la réprobation de certains mémorialistes. Par exemple, le réformé Antoine Batailler qualifie de « si detestable massacre en tems de paix<sup>45</sup> » les violences dont sont victimes des protestants à Alet le 1<sup>er</sup> avril 1585. Mais, plus que le massacre, c'est parfois la transgression de la paix qui semble scandaliser les mémorialistes. En effet, si le calviniste de Millau insiste sur le fait que le massacre de Maruéjols, dans lequel ses coreligionnaires sont bourreaux, s'est déroulé en période de paix, le 21 avril 1579, c'est pour dénoncer la transgression de la paix par les catholiques qui ont attaqué la ville et sont donc jugés responsables du massacre dont ils sont victimes<sup>46</sup>. Dans ce cas, le massacre est acceptable en représailles à un mal au moins aussi grand : la remise en cause d'un équilibre.

Ce n'est qu'exceptionnellement qu'un massacre religieux est condamné de façon explicite pour des motifs théologiques. La désapprobation de Jacques Gaches au sujet du massacre de soldats emprisonnés à Castres par ses coreligionnaires en juillet 1562, tient au fait qu'il n'y a « point de raison d'imitter les mauvais exemples des ennemis, la religion nous instruisant à pardonner puisqu'ils estoient à notre discretion et à laisser la vengeance à Dieu des maux que les ennemis nous font par leurs massacres et manquemens de foi<sup>47</sup> ».

L'étude des mémoires révèle la diversité des approches des massacres religieux tant du point de vue de la façon de raconter les massacres

43 *Mémoires d'un calviniste de Millau, cit.* (n. 5), p. 48.

44 Jacques-Auguste de Thou, *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, conseiller d'État et président à mortier au parlement de Paris*, Rotterdam [Rouen], Reinier Leers, 1711, p. 12.

45 Antoine Batailler, « [Journal de Batailler, religionnaire de Castres (1584-1586)] », s. d., BnF, ms. fr. 14503, p. 420.

46 *Mémoires d'un calviniste de Millau, cit.* (n. 5), p. 416.

47 Jacques Gaches, *op. cit.*, p. 36.

que de celui des interprétations des auteurs et de leurs jugements. En général, les frontières confessionnelles n'ont pas de conséquences sur les regards que portent les mémorialistes sur les massacres religieux : les ensembles explicatifs ne sont pas spécifiques à des confessions et catholiques comme protestants peuvent condamner un massacre pour des motifs semblables. Mais les représentants des deux confessions se distinguent sur deux points : ce sont plus souvent des catholiques qui considèrent qu'un massacre est nécessaire et les réformés semblent plus enclins à intégrer les massacres dans le temps long d'une histoire guidée par Dieu.

Élargir l'étude des mémoires en considérant les paratextes des éditions publiées jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle permet d'appréhender l'évolution des perceptions des massacres religieux dans la mesure où les éditeurs y livrent leurs jugements. À la fin des années 1780, les éditeurs de la Collection universelle des mémoires particuliers accompagnent les textes de notes qui témoignent à la fois de leur adhésion à la théorie de la préméditation de la Saint-Barthélemy par Catherine de Médicis et de l'horreur profonde que leur inspirent les massacres d'une « époque malheureuse<sup>48</sup> ».

---

48 Jacques Pape, « Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, en Dauphiné », dans *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. LXI, Londres/Paris, 1790, p. 3.

## Le rôle des maîtres de navire dans le premier commerce hispano-américain (1509-1511)

**Guillaume Pruvost**

Master 2, Université du Littoral Côte d'Opale

**Résumé** – Les maîtres de navire sont souvent relégués à un simple rôle de transporteurs, mais l'exemple de Juan de Jerez, maître du Santiago, proche de la famille Colomb et impliqué dans toutes sortes de transactions, permet de voir comment cette élite des « gens de mer » fut essentielle pour l'établissement et le maintien du premier commerce outre-Atlantique.

**Abstract** – Shipmasters are often relegated to a simple role of carriers, but the example of Juan de Jerez, master of the Santiago, close to the Columbus family and involved in all kinds of transactions, can help us see how this elite of “seafarers” was essential for the establishment and maintenance of the first overseas trade.

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire moderne, intitulé *Séville et le commerce américain (1509-1511)*, préparé sous la direction de Jean-Philippe Priotti et soutenu en 2016 à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

DANS L'HISTORIOGRAPHIE DU COMMERCE hispano-américain, les maîtres de navire occupent généralement un simple rôle de transporteurs d'hommes et de marchandises. L'étude la plus connue est celle de Pierre Chaunu sur la dynamique du commerce hispano-américain, mesurée à partir des tonnages importés et exportés, notamment en métaux précieux<sup>1</sup>. Elle fait encore figure de référence en ce qui concerne les échanges commerciaux entre l'Espagne et l'Amérique. Les outils du commerce ont été considérés par des historiens comme Antonio Miguel

<sup>1</sup> Pierre et Huguette Chaunu, *Séville et l'Atlantique (1504-1650). Structures et conjoncture de l'Atlantique espagnol et hispano-américain*, Paris, Sevpen, 1955-60.

Bernal<sup>2</sup> ou André Émile Sayous<sup>3</sup>. Ce dernier a étudié le commerce dans sa globalité, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, en reprenant un à un les outils disponibles à travers les protocoles notariés : le prêt maritime et la vente à crédit de marchandises y sont notamment examinés. Pour une période plus longue, et de manière plus précise, Bernal s'est intéressé aux mécanismes économiques qui ont permis au commerce transatlantique de devenir un marché florissant.

Période de transition entre l'époque médiévale et le « Siècle d'Or » à proprement parler, le début du XVI<sup>e</sup> siècle doit être analysé pour comprendre la construction de l'espace sévillan et de sa façade atlantique. Il ne l'a pourtant été que très peu<sup>4</sup> : exception faite de l'article d'André Émile Sayous, aucune étude n'est spécifiquement centrée sur les débuts du commerce transatlantique à cette période<sup>5</sup>, Chaunu se tenant à une analyse purement économique du trafic et du tonnage. Les maîtres de navire sont considérés, là, comme des transporteurs acheminant hommes et marchandises jusqu'au Nouveau Monde alors qu'ils occupent une place centrale dans le premier commerce transatlantique. En effet, les gens de mer, c'est-à-dire les marins, les pilotes, les maîtres de navire, mais aussi les explorateurs et les hommes ayant des fonctions officielles en relation avec la mer, sont les principaux acteurs du commerce hispano-américain à ses débuts. Le dépouillement de protocoles notariés issus des Archives historiques provinciales de Séville<sup>6</sup>, nous permet d'affirmer que les maîtres et pilotes de navire sont présents dans une multitude d'actes et s'engagent envers de nombreux acteurs

2 Antonio Miguel Bernal, *La financiación de la carrera de Indias (1492-1824). Dinero y crédito en el comercio colonial español con América*, Séville, Fundación El Monte, 1992.

3 André Émile Sayous, « Les débuts du commerce de l'Espagne avec l'Amérique (1503-1518) d'après des actes inédits de notaires de Séville », *Revue Historique*, n° 174, 1934, p. 185-215.

4 Ce vide historiographique peut s'expliquer par la difficulté d'étude des protocoles, mais également par le fait que Séville n'est pas au cœur du commerce avant la découverte du Nouveau Monde. Même après celle-ci, Séville n'est pas l'unique place commerciale d'Espagne. Selon Jean-Philippe Priotti, elle ne dépasse Bilbao que dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir Jean-Philippe Priotti, *Bilbao et ses marchands au XVI<sup>e</sup> siècle. Genèse d'une croissance*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

5 André Émile Sayous parle également des débuts du commerce hispano-américain dans un second article où il analyse le rôle des Génois dans ce commerce : André Émile Sayous, « Le rôle des Génois lors des premiers mouvements réguliers d'affaires entre l'Espagne et le Nouveau Monde (1505-1520) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, n° 76/3, 1932, p. 287-298.

6 Aux protocoles notariés dépouillés lors d'un séjour aux Archives Historiques Provinciales de Séville, s'ajoutent ceux édités : *Catálogo de los fondos americanos del Archivo de Protocolos de Sevilla*, Séville, Instituto Hispano-Cubano de Historia de América, 1986-2007 ; *Regesto de documentos notariales relativos al comercio sevillano recopilados por Enrique Otte*, vol. 1, éd. J. Lacueva Muñoz, Séville, Fundación Buenas Letras, 2013.

du commerce. Dans ces protocoles, on trouve des obligations de paiement, des écritures d'affrètement ou encore des écritures de procura-tion : leur étude permet de préciser le rôle des maîtres de navire dans le premier commerce transatlantique.

Il nous faut tout d'abord préciser le contexte historique. Notre dépouillement pour cet exposé concerne les années 1509, 1510 et 1511, soit un peu moins de vingt ans après la découverte de l'Amérique et six ans après la création de la *Casa de la Contratación*, l'organisme qui régule le commerce hispano-américain<sup>7</sup>. Ici, précisons qu'il s'agit du commerce entre Séville et Saint-Domingue puisque Séville a le mono-pole du commerce avec le Nouveau Monde tandis que Saint-Domingue est la destination unique jusqu'au début des années 1520. Le commerce américain se développe lentement et il n'est pas encore question d'arri-vées massives de métaux précieux ni de voyages en convoi<sup>8</sup>. Les acteurs privés ont le droit de commercer depuis peu, uniquement s'ils sont castillans. Les outils du commerce sont simples et moins complexes que sur le marché européen structuré. Nous sommes donc sur un marché qui s'ouvre lentement, avec des opportunités nouvelles, mais risquées.

Le risque, justement, est une notion à prendre en compte. Le risque est élevé : la distance est grande, les trajets encore peu connus. La navi-gation n'est pas très difficile en suivant les vents, mais elle n'en demeure pas moins longue. Le risque de naufrage est réel et il peut, par consé-quent, être dangereux d'investir beaucoup sur un marché dont la renta-bilité reste à prouver. Ce risque est cependant assumé par les maîtres et pilotes et leur équipage.

Il nous faut donc à travers cette étude expliquer le rôle central de ce petit groupe d'acteurs dans le premier commerce hispano-améri-cain. Cette démonstration se fera en trois points : le premier concerne leur activité sur le marché sévillan où ils semblent bien plus actifs que ce que l'on a pu croire. Le second point concerne les traversées. Nous verrons comment ils tiennent ce secteur qui leur est naturel. Enfin, notre

7 La création et le fonctionnement de la Casa de la Contratación ont été l'objet de nombreuses études. L'ouvrage le plus connu est celui d'Antonio García-Baquero Gonzalez : *La carrera de Indias, histoire du commerce hispano-américain (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Desjonquères, 1997. On peut également citer l'article de l'historien italien Alberto Boscolo, selon lequel le mode de fonctionnement de la Casa de la Contratación aurait été proposé par le Génois Francisco Pinelo, s'inspirant du modèle portugais : « Il genovese Francesco Pinelli amico a Siviglia di Cristoforo Colombo », dans B. Torres Ramírez et J. Hernández Palomo (coord.), *Presencia italiana en Andalucía siglos XIV-XVII : actas del I Coloquio Hispano-Italiano*, Séville, CSIC, 1985, p. 249-266.

8 Les voyages en convoi pour protéger les marchandises n'apparaissent pas avant la fin de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

troisième point évoque leur activité à Saint-Domingue à travers une thématique forte : la circulation de la confiance et de l'information. Nous rencontrerons plusieurs maîtres de navire dans cet exposé, mais un nom retiendra notre attention plus particulièrement, celui de Juan de Jerez.

### ■ **Activité des maîtres et pilotes sur le marché sévillan**

Les maîtres et pilotes de navire sont très actifs sur la place marchande sévillane. Les protocoles étudiés à cet effet sont les obligations de paiement, quand une personne prête de l'argent ou vend une marchandise à crédit à une autre personne qui s'engage à payer ou à rembourser, dans un délai imparti, sous peine d'une sanction, généralement le doublement du prix de base<sup>9</sup>.

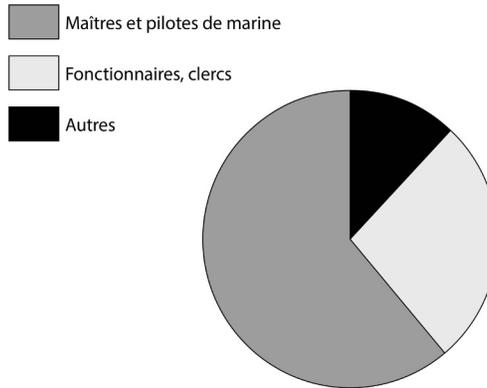
Les maîtres et pilotes de navire sont les premiers acheteurs de marchandises à Séville en ce qui concerne le commerce hispano-américain. Ils représentent près de deux acheteurs sur trois. Cela implique donc plusieurs éléments : en achetant à crédit, les maîtres et pilotes estiment être en capacité de rembourser. Devenant propriétaires de cette marchandise, ils assument le risque du transport et de la revente à Saint-Domingue. Les marchands, principaux vendeurs, estiment donc qu'il est plus rentable de vendre la marchandise à Séville : preuve que le risque est présent. Les maîtres et pilotes connaissent les besoins de Saint-Domingue : leurs achats se font en conséquence. En effet, bien moins nombreux que les marchands, maîtres et pilotes sont pourtant très actifs sur le marché. Les produits vendus sont des céréales, du bétail et du textile en grande majorité<sup>10</sup>. En achetant ces marchandises, les maîtres et pilotes mettent la main sur des denrées vitales pour le développement d'Hispaniola, denrées qui seront revendues de manière certaine s'ils arrivent à bon port.

Pour transporter ces marchandises, les maîtres et pilotes de navire ont besoin de fonds qu'ils empruntent majoritairement aux marchands. Les maîtres et pilotes sont donc doublement liés aux marchands : ils leur achètent des marchandises et leur empruntent de l'argent. Cela induit donc une confiance nécessaire entre les deux parties. Le prêt maritime

9 Cette contrainte est mentionnée dans les protocoles. Par exemple, le 12 mars 1510, Luis de Herrera, chiffonnier, déclare devoir au marchand génois Jerónimo Salvago 43 200 maravédis pour une vente de tissus, à payer en 10 mois « sous peine du double » (AHPS, oficio XV, LEG 9110).

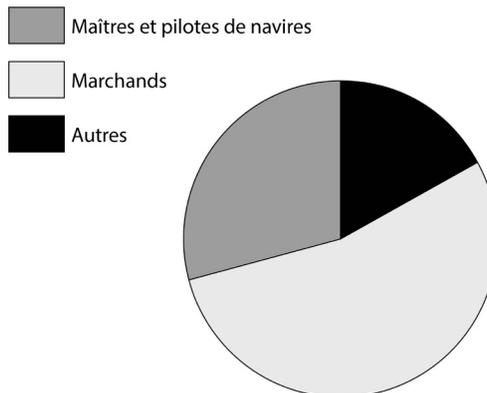
10 Le bétail et les céréales proviennent généralement de la péninsule Ibérique ou de la région méditerranéenne. Les textiles proviennent du nord de l'Europe ou encore de Gênes.

est l'un des grands motifs de prêt au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de prêter de l'argent à un maître de navire pour qu'il arme, avitaille et envoie son navire : ce principe se retrouve dans les sources sous le nom *abastecimiento, fornescimiento y despacho de nao*.



**Fig. 1 : Répartition des acheteurs de marchandises par métier entre 1509 et 1511.**

Source : Archivo Histórico Provincial de Sevilla.



**Fig. 2 : Répartition des prêteurs d'argent par métier entre 1509 et 1511.**

Source : Archivo Histórico Provincial de Sevilla.

Plus surprenante est la présence des maîtres de navires en seconde position de prêteurs. En effet, cela implique une richesse suffisante, qui contraste avec l'image donnée par l'historiographie. Les motifs des prêts sont divers. En effet, si les maîtres de navire, comme les marchands, prêtent de l'argent pour le passage de marchandises, ils avancent également financièrement des traversées de personnes et de familles. Cette pratique est répandue et permet au maître de navire de s'assurer une

réputation, qui peut lui servir, et des revenus à moyen terme puisque les gains peuvent être plus importants que le coût et l'entretien d'un groupe de personnes à bord. À ce titre, nous pouvons voir les prêts octroyés par Diego Rodríguez Pepino entre 1509 et 1511.

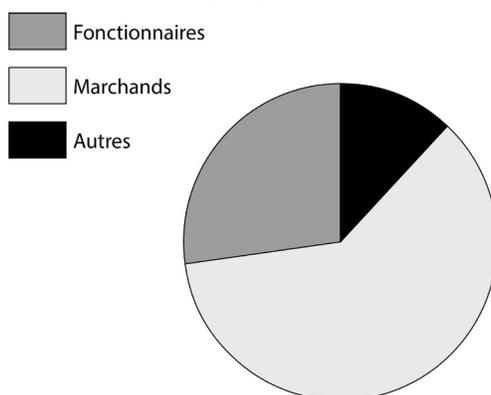
**Tableau : Prêts octroyés par Diego Rodríguez Pepino entre 1509 et 1511.**

Date	Sujet	Débiteur	Somme
30/03/1510	Prêt maritime	Diego Ojuelos, García Camacho	2250 maravédís
26/04/1510	Traversée	Juan Martines	3040 maravédís
31/01/1511	Prêt maritime	Antón Martines de Villalva	5625 maravédís
07/02/1511	Traversée	Diego de Badajos	3000 maravédís
27/08/1511	Traversée	Jerónimo de Govín	3000 maravédís
28/08/1511	Traversée	Juan Gordillo, Alonso de Soria	3000 maravédís
29/08/1511	Traversée	Francisco Martines, Isabel Nierto	3000 maravédís
03/09/1511	Traversée (famille)	Alfonso González de Montemolín	14 650 maravédís

Source : Archivo Histórico Provincial de Sevilla.

Au vu du rapprochement des actes, cette activité concerne un voyage qui partira après septembre 1511. Le prix des traversées par personne est peu élevé au vu des sommes parfois engagées dans le commerce, mais celles-ci contribuent à la construction du marché américain et à la fluidification du commerce. Cet exemple montre la capacité des maîtres de navire à prêter des fonds, même modestes.

Ces données révèlent la grande activité d'un groupe restreint sur le marché sévillan, qui contraste avec l'image que l'on peut s'en faire. Cette activité est faite d'achats de marchandises, d'emprunts, de prêts octroyés. Elle ne s'arrête pas à Séville ; il s'agit également de faire la traversée.



**Fig. 3 : Clients des maîtres de navire selon les écritures d'affrètement entre 1509 et 1511.**

Source : Archivo Histórico Provincial de Sevilla.

## ■ Maîtres et pilotes lors des traversées : les affrètements

Maîtres et pilotes sont naturellement les acteurs principaux de la traversée entre Séville et Saint-Domingue. Avec les écritures d'affrètement, nous nous rapprochons du schéma habituellement décrit : un marchand confie une marchandise à un maître de navire, qui la transporte jusqu'à la destination donnée contre le paiement du fret et des avaries. Les maîtres et pilotes remplissent également ce rôle dans le commerce hispano-américain, même si ce n'est pas le seul.

Ce diagramme montre la liaison des maîtres de navire avec deux groupes prépondérants à Séville : les marchands et les fonctionnaires, proches du pouvoir. En étant liés avec ces deux groupes via plusieurs protocoles, les maîtres et pilotes se créent une clientèle et gagnent de l'argent. Le gain pour un départ vers Saint-Domingue est en effet réel : le 6 avril 1510, le maître de navire Francisco Martín Patilla affrète son bateau à un marchand génois pour expédier des marchandises vers Lisbonne, le fret s'élève à 335 maravédís par tonneau<sup>11</sup>. Le 30 avril de la même année, Pedro Grande affrète son navire pour expédier des moutons et des marchandises à Saint-Domingue via les Canaries<sup>12</sup>. Ici, le fret s'élève à 2450 maravédís par tonneau. La part du risque est récompensée, sachant que les marchands paient aux maîtres de navire les avaries, ce qui représente un gain supplémentaire.

Les chargements de navires permettent également d'affirmer que les maîtres de navire étaient plus actifs qu'on ne le pensait. L'article d'Enrique Otte sur la flotte de Diego Colomb en 1509 détaille les chargements de plusieurs navires à destination du Nouveau Monde<sup>13</sup>. Sur de nombreux navires, nous notons que le maître de navire charge des marchandises. Le chargement le plus significatif étant sur le navire *Santiago*, dont le maître est Juan de Jerez, citoyen de Palos au sud de Séville. Le 20 mai 1509, il charge en effet du vin, des amandes, de l'huile d'olive, des draps, du velours et de nombreuses autres marchandises<sup>14</sup>. Ce chargement semble important pour un maître de navire : il montre que certains maîtres étaient assez riches pour commercer de cette

11 AHPS, oficio XV, LEG 9110.

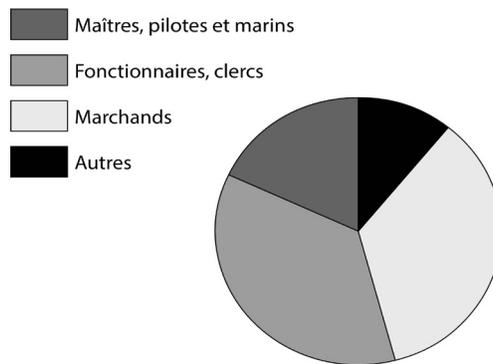
12 AHPS, oficio XV, LEG 9110, 325.

13 Enrique Otte, « La flota de Diego Colón. Españoles y Genoveses en el Comercio transatlántico de 1509 », *Revista de Indias*, 1965, p. 475-503. Dans cet article, nous pouvons noter la présence importante des Génois, pourtant interdits de commerce puisqu'ils ne sont pas des sujets du roi. La communauté génoise de Séville est en effet très active dès les débuts du commerce hispano-américain.

14 E. Otte, *op. cit.*, p. 485.

façon. Cette richesse s'est consolidée au début du commerce transatlantique : entre le prix du fret et la revente de marchandise, nul doute que les maîtres de navire ont gagné beaucoup d'argent.

Le cas de Juan de Jerez n'est pas isolé. Nous notons en effet de nombreux chargements importants par les maîtres de navire sur leur propre navire. Cela concorde avec l'achat de marchandises sur le marché sévillan montré précédemment. Ce faisant, le maître de navire vend ces marchandises à Saint-Domingue, il en tire un bénéfice important qui, couplé au prix du fret pour les autres chargements, lui permet de rembourser ses prêts et de dégager assez de bénéfices pour recommencer. Ces pratiques offrent l'occasion de nouer des liens avec des marchands et des fonctionnaires, favorisant des relations de confiance qui leur assurent des chargements futurs. En effet, les marchands seront plus enclins à charger leurs marchandises sur le navire d'un maître ayant déjà effectué une ou plusieurs traversées.



**Fig. 4 : Répartition des fondés de pouvoir par métier entre 1509 et 1511.**

Source : Archivo Histórico Provincial de Sevilla.

Les écritures d'affrètement nous apprennent donc plusieurs choses : au début du commerce hispano-américain, le fret était élevé et ce dernier, couplé aux chargements et reventes de leurs propres marchandises, a permis aux maîtres et pilotes de s'enrichir. Les maîtres et pilotes nouèrent des liens avec une clientèle variée : ces liens se traduisent par la suite par de la confiance, qui se retrouve notamment dans les écritures de procuration.

### ■ La confiance et les maîtres et pilotes à Saint-Domingue

La confiance se manifeste notamment dans les écritures de procuration. Dans ces dernières, une personne généralement basée à Séville donne

son pouvoir à une autre pour une action donnée, comme récupérer une dette, ou pour un pouvoir plus général à Saint-Domingue. La distance limitant le contrôle, la confiance est primordiale.

Les maîtres et pilotes représentent 18 % des fondés de pouvoir, ce qui est considérable pour un groupe aussi restreint. Au cœur du commerce, les maîtres et pilotes achètent des marchandises, les acheminent sur place pour les vendre et récupèrent des dettes pour le compte d'autres personnes. Pourquoi cette confiance accordée à un si petit groupe ? Tout d'abord parce qu'en effectuant des traversées, maîtres et pilotes sont connus comme étant des vecteurs du commerce entre Séville et Saint-Domingue. De plus, ils ont l'expérience des lieux et des contacts nombreux, la population étant restreinte : le marchand trouve là de précieux partenaires. Il peut, par leur intermédiaire, récupérer des informations sur l'état du marché et éventuellement sur les personnes sur place, réduisant les coûts de transaction dus à la prise d'information. Donner procuration à quelqu'un d'informé réduit les risques de fuite d'un débiteur ne souhaitant pas régler sa dette, risques élevés au vu de la distance.

Les informations recueillies servent, évidemment, les maîtres et pilotes eux-mêmes. Ces derniers, participant au commerce, récupèrent donc des informations sur l'état du marché et de la demande, ce qui leur permet d'effectuer des achats en conséquence sur la place sévillane.

Ces liens de confiance et ces relations sont nombreux, en témoigne la modélisation des relations de confiance de Juan de Jerez<sup>15</sup> (page suivante).

La modélisation représente toutes les relations de Juan de Jerez en rapport avec le commerce hispano-américain en 1509.

En ● sont indiqués les débiteurs de Juan de Jerez, ceux auxquels il doit de l'argent. Il s'y est engagé seul, ou en groupe. Les groupes avec lesquels il s'est engagé sont en ⊗ et ■ : Juan de Jerez apparaît ainsi lié à Diego Colomb, fils de Christophe Colomb et amiral des Indes<sup>16</sup>. Les groupes en ■ indiquent que ces derniers lui ont racheté une part de dette qu'il a contractée. Plus bas, en ●, sont figurés les acteurs qui doivent de l'argent à Juan de Jerez ; en haut, en ○, les personnes qui ont donné procuration à Juan de Jerez, puis en bas à gauche de la modélisation, en ⊕, les

15 Cette modélisation est réalisée à l'aide du logiciel NetDraw, lequel utilise des bases de données de logiciels comme Pajek.

16 Pierre Chauvu note également ce lien avec la famille Colomb. En effet, il indique que la famille investit sur les navires de Juan de Jerez, notamment le *Santiago*. Voir P. Chauvu, *op. cit.*, t. II, p. 30.

groupes qui ont racheté une dette à Juan de Jerez sans s'engager avec lui, tel Juan Ortiz, employé de Diego Colomb. Enfin, en haut à gauche est présent un fondé de pouvoir de Juan de Jerez : Bernardino de Isla.

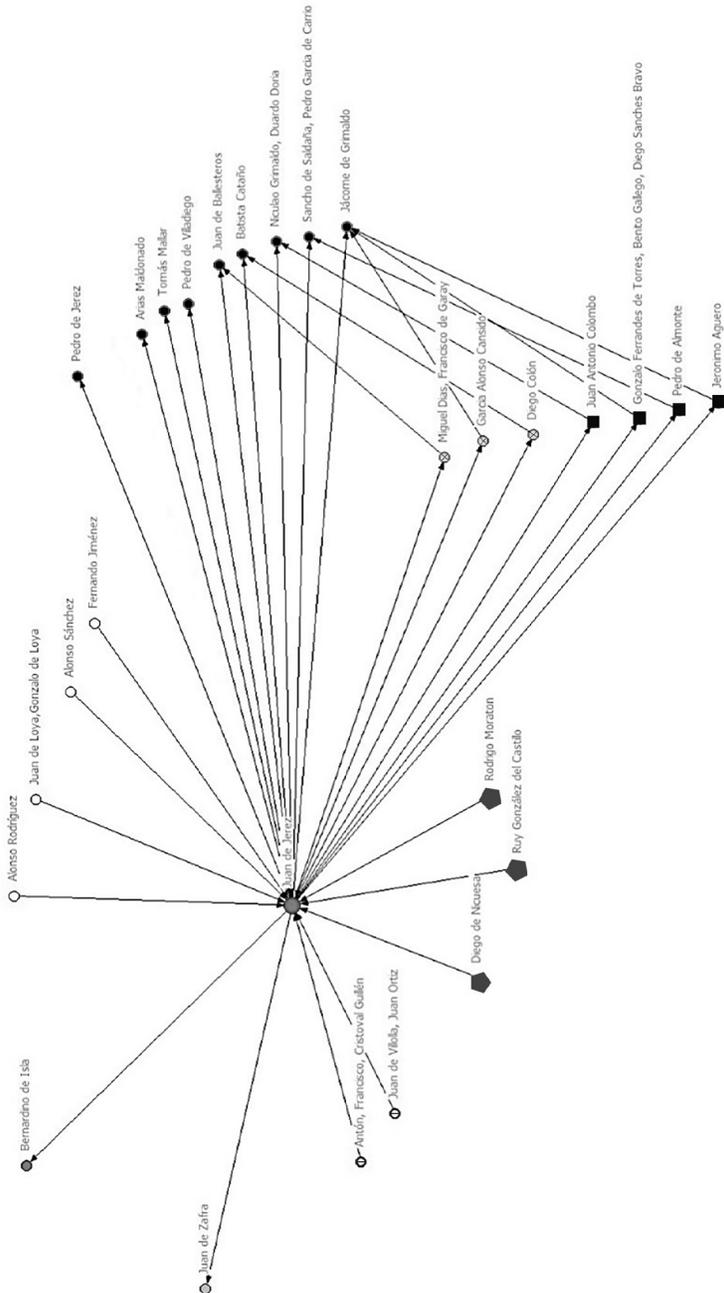


Fig. 5 : Relations de Juan de Jerez en 1509.

Source : Archivo Histórico Provincial de Sevilla.

Cette modélisation montre toutes les relations qu'entretient Juan de Jerez avec les acteurs du commerce hispano-américain. Il contracte des dettes auprès de marchands, il s'engage avec des marchands et des fonctionnaires. Il reçoit aussi des procurations, affrète son navire et gagne de l'argent via des dettes contractées auprès de lui. Il charge également de nombreuses marchandises sur son navire, qui part en mai 1509 et, ainsi que l'a montré Pierre Chaunu, il a des parts dans un autre navire, sur lequel il revient d'Amérique<sup>17</sup>. Ses liens avec Diego Colomb et un de ses employés témoignent également de l'importance de sa position.

Tout cela montre que les gens de mer se font confiance entre eux en priorité. Ils permettent à de modestes maîtres de navire d'avoir accès au marché et, comme Juan de Jerez, de s'enrichir.

Les maîtres de navire sont ainsi au cœur du premier commerce hispano-américain. Présents sur le marché sévillan, ils achètent des marchandises et contractent des prêts maritimes, qu'ils remboursent grâce aux reventes de marchandises et à un fret élevé. Mobiles, ils représentent une source d'informations importante, car ils connaissent les lieux et les personnes. Ils reçoivent ainsi des procurations et permettent de faire naître et croître la confiance. Certains maîtres de navire se sont visiblement fortement enrichis, les relations de Juan de Jerez montrant par exemple comment il était au centre d'un réseau considérable. Celui-ci le liait à des personnes connues, issues du même milieu : celui des gens de mer. L'élite des gens de mer a ainsi offert à de modestes maîtres de navire la possibilité de s'enrichir et d'occuper une position importante dans le commerce hispano-américain et dans la société qui s'installait à Saint-Domingue. De la découverte du Nouveau Monde au développement du premier marché, les gens de mer ont ainsi permis l'établissement et le maintien du premier commerce hispano-américain. Leur rôle, parfois minimisé, s'avère en réalité avoir été essentiel.

L'importance des maîtres de navire s'estompe par la suite, les découvertes décuplant l'intérêt des marchands. L'ouverture du marché restreint peu à peu leur rôle, notamment au niveau des procurations. La découverte de la Terre ferme et l'élargissement du marché sont autant de raisons qui expliquent le déclin de l'influence des maîtres de navire sur le commerce. Néanmoins, ceux-ci jouèrent un rôle de première importance dans la naissance des échanges transatlantiques.

---

<sup>17</sup> *Ibid.*



## Le négoce des eaux-de-vie à Dunkerque au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Melchior Didier (1751-1752)

---

**Romain Leclercq**

Master 2, Université du Littoral Côte d'Opale

**Résumé** – L'économie dunkerquoise de l'époque moderne a surtout été considérée du point de vue de sa structure commerciale, de son mouvement portuaire ou encore de sa situation fiscale singulière. Très peu de travaux ont été consacrés à ses acteurs. L'un d'eux est au cœur de cette étude : le négociant Melchior Didier, dont est ici mis en lumière le rôle au sein d'un réseau d'affaires européen actif dans une branche méconnue du commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit le trafic du cognac entre la France et la Grande-Bretagne via Dunkerque.

**Abstract** – The economy of Dunkirk in the modern era has been mainly considered from the point of view of its commercial structure, the movement through its port or its unique fiscal situation. Very few works have been devoted to its actors. One of them is at the centre of this study: the merchant Melchior Didier, whose role in a European business network active in a little-known branch of commerce in the 18<sup>th</sup> century is here highlighted, viz. the trade in cognac between France and Great Britain via Dunkirk.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire moderne, intitulé *Un trafic franco-britannique au XVIII<sup>e</sup> siècle : le commerce des eaux-de-vie*. La correspondance londonienne de Melchior Didier, négociant dunkerquois (1751-1752), préparé sous la direction de Jean-Philippe Priotti et soutenu en 2015 à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

---

## ■ Introduction

Grâce aux travaux de Christian Pfister, en particulier sa monographie portuaire de Dunkerque parue en 1995<sup>1</sup>, l'activité commerciale du port à partir du règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution est aujourd'hui bien connue : à côté des activités traditionnelles de pêche, un commerce très orienté vers l'étranger, notamment de contrebande, n'a cessé de se développer au cours de la période, conférant à Dunkerque un véritable essor économique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si ces recherches ont permis de donner à voir de façon précise la structure commerciale du port ainsi que son mouvement portuaire, il reste difficile (en raison de la faiblesse des archives négociantes à Dunkerque), de connaître l'activité concrète de ses hommes d'affaires ou encore de reconstituer les réseaux d'affaires et les circuits commerciaux auxquels ces négociants participent.

C'est dans ce contexte historiographique qu'intervient en 2005 l'acquisition du fonds privé Melchior Didier<sup>2</sup> par la ville de Dunkerque : la documentation issue de la maison de commerce fondée par Melchior Didier (1709-1788), une société impliquée dans le négoce européen des eaux-de-vie, apparaît alors très pertinente pour l'histoire économique de la citée flamande. En effet, la richesse de détails qu'offrent la correspondance commerciale et les registres comptables de cette firme permet d'en reconstituer l'activité au jour le jour.

L'étude des affaires du négociant est ainsi l'occasion d'éclairer cette branche méconnue du commerce de l'époque qu'est le trafic de spiritueux en direction de Londres via Dunkerque, ainsi que le rôle que tiennent les Dunkerquois dans ce trafic. En effet, les négociants de Dunkerque sont surtout décrits par les différents auteurs ayant étudié le sujet comme des intermédiaires passifs<sup>3</sup> agissant en commission pour le compte de négociants basés dans d'autres places. Melchior Didier paraît correspondre à cette description : Didier sert effectivement d'agent pour des négociants londoniens, ceux-ci le chargent de réceptionner et d'entreposer à Dunkerque leurs eaux-de-vie achetées en France, avant de les expédier à Londres le moment voulu.

Notre étude des affaires de ce négociant s'est ainsi concentrée sur son activité avec Londres, en examinant sa correspondance en 1751 et 1752 avec deux de ses commettants installés dans la capitale britannique : John Fonblanque et Gédéon Léglize, deux négociants, par ailleurs, d'origine

---

1 Christian Pfister-Langanay, *Ports, navires et négociants à Dunkerque (1662-1792)*, Dunkerque, C. Pfister, 1995.

2 Archives municipales de Dunkerque (désormais AMD), 23 Z.

3 C. Pfister-Langanay, *op. cit.*, p. 140.

française. Préciser la fonction commerciale qu'occupe Dunkerque, principalement vis-à-vis du foyer de commerce majeur qu'est le voisin londonien, est donc une autre opportunité offerte par ces recherches.

Londres connaît au XVIII<sup>e</sup> siècle une spectaculaire montée en puissance commerciale, un port comme Dunkerque peut tirer parti de cette réussite; pourtant, la relation est longtemps tumultueuse entre le port flamand et l'Angleterre. Un revirement dans ces rapports va toutefois s'opérer dans le premier tiers du siècle, un changement rendu possible par des circonstances très particulières à Dunkerque.

### ■ **L'origine du trafic de spiritueux entre Dunkerque et l'Angleterre**

À la suite du déclenchement de la guerre de Quatre-Vingts ans (1568-1648), les Dunkerquois, alors sous souveraineté espagnole, sont incités par Madrid à prendre part à sa stratégie de guerre sur mer à l'encontre des provinces hollandaises révoltées<sup>4</sup>, c'est le début de l'activité corsaire de Dunkerque. Avec l'entrée en guerre de la France contre l'Espagne en 1635 et de l'Angleterre contre l'Espagne en 1655, le port s'attire les foudres des Français et des Anglais qui ont alors à souffrir des attaques des Dunkerquois sur leur commerce. Ces déprédations pèsent beaucoup dans la décision des Franco-Anglais de ravir la ville à l'Espagne en 1658. Quatre ans plus tard, une nouvelle ère commence pour les Dunkerquois avec la décision de Louis XIV d'acheter la ville aux Anglais qui l'occupent. En effet, le pouvoir anglais recherche de l'argent tandis que son côté, le roi de France et son ingénieur Vauban ont d'importants projets pour Dunkerque. Le besoin de Louis XIV de se concilier les Dunkerquois lui fait alors confirmer les privilèges fiscaux dont bénéficie la ville depuis la période espagnole.

À une époque où les conceptions mercantilistes sont dominantes et où des politiques douanières très dures les accompagnent, ces privilèges fiscaux constituent un puissant levier pour attirer le trafic dans ce port situé à la jonction de plusieurs espaces maritimes très riches au plan commercial. Le port de Dunkerque jouit ainsi d'une franchise fiscale complète : d'un point de vue douanier, la ville est considérée comme extérieure au territoire du royaume, les navires étrangers venant à Dunkerque n'ont donc à payer d'autres droits que ceux levés par la ville. Mieux encore, les aménagements militaires considérables décidés par le pouvoir royal et qui remodèle profondément la ville au cours des années 1670, vont porter remède à l'ensablement du port, ce

---

4 Patrick Villiers, *Jean Bart, Corsaire du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 2013, p. 51.

dernier gagne alors en accessibilité et en profondeur. L'aubaine est inespérée pour le commerce de Dunkerque, car si le port bénéficie d'une très bonne situation géographique, son site représente à l'inverse un handicap important. De l'autre côté de la Manche, on voit d'un très mauvais œil la fortification de la ville, de son port et la création d'un arsenal, car ces aménagements sont surtout dirigés contre l'Angleterre. Le retournement d'alliance en Europe après la guerre de Hollande va permettre aux corsaires dunkerquois de sévir contre le commerce anglais. Hantés par la menace d'un débarquement sur leur sol à partir du port de Dunkerque et exaspérés par ses corsaires, les Anglais veulent en finir avec Dunkerque. Au traité d'Utrecht en 1713, l'Angleterre est en position de force pour négocier, les Anglais obtiennent alors la destruction de tous les aménagements conçus par Vauban.

Après Utrecht, la ville est ruinée, mais paradoxalement c'est de l'Angleterre que va venir le salut de Dunkerque au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les politiques protectionnistes en vigueur depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle de part et d'autre de la Manche, ainsi qu'une taxation importante sur la consommation en Angleterre alimente la contrebande entre les deux pays. Aidé dans son développement par la croissance économique et l'essor de la consommation, le smogglage s'intensifie tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle en dépit d'une très sévère répression. Les ports idéalement situés vont littéralement vivre de ce type de commerce et en premier lieu Dunkerque, qui devient le principal entrepôt de la contrebande avec l'Angleterre sur le thé, le tabac et les alcools.

En effet, les alcools français sont très recherchés en Angleterre, une eau-de-vie française introduite en fraude sera moins chère qu'un spiritueux britannique, car ce dernier est très taxé avec le circuit officiel. Chez les élites britanniques, le comble du raffinement est l'eau-de-vie de vin de Cognac. Le *brandy* a commencé à beaucoup séduire la clientèle d'outre-Manche au XVII<sup>e</sup> siècle. Sa demande y prend des proportions très importantes à partir des années 1680, au moment même où la rivalité entre les puissances anglaise et française commence à apparaître de façon ouverte. Comme les droits de douane à l'entrée de l'Angleterre sont fixes, un produit onéreux comme le cognac peut relativement bien les supporter, il s'exporte donc tout-à-fait librement vers Londres, où se concentre une clientèle aisée adepte de la consommation somptuaire. Cependant, lorsque l'état de guerre survient entre les deux pays, l'introduction du cognac en Angleterre est rapidement prohibée, le commerce interlope doit donc prendre le relais.

Du fait de sa proximité avec l'Angleterre et de sa franchise fiscale, Dunkerque est un lieu très propice pour exporter les eaux-de-vie françaises outre-Manche. De plus, les négociants de cette place ont des liens très forts avec les îles Britanniques.

### ■ Le personnage de Melchior Didier

Jacques Melchior Didier est né en 1709 à Isembergue, une localité proche de Dunkerque. Son milieu social d'origine reste inconnu à l'heure actuelle. Cependant, son acte de mariage<sup>5</sup> en 1732 montre que l'un de ses témoins est officier de marine tandis qu'un second témoin est lui capitaine. La documentation regroupée par le fonds, Melchior Didier débute douze ans plus tard en 1743. Il paraît vraisemblable qu'il s'agisse de la première année d'activité de Melchior Didier à son propre compte, le négociant a alors trente-quatre ans. La correspondance du Dunkerquois atteste que celui-ci maîtrise le flamand, le français ainsi que l'anglais. Les années passées par Melchior Didier à apprendre son futur métier sont totalement inconnues. Chez les négociants, la formation comprend très souvent une période passée à l'étranger afin d'y apprendre la langue et l'environnement commercial du pays. Il est possible que Melchior Didier ait lui aussi effectué ce type de séjour, se rendre en Angleterre lui aurait alors permis d'apprendre l'anglais. Vingt ans après son mariage, Melchior Didier devient veuf et se remarie en 1753. Les témoins qui figurent dans l'acte de ce second mariage<sup>6</sup> sont cette fois-ci de véritables notables : un notaire, un chirurgien et des négociants sont alors présents dans son entourage et celui de sa belle-famille. Cette évolution dans la sociologie de ses proches entre le premier et le second mariage témoigne de l'ascension sociale du négociant entre 1732 et 1753.

La maison Didier est tout à fait typique du capitalisme commercial du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agit d'une entreprise individuelle et patrimoniale où la séparation entre entrepreneur et entreprise n'existe pas. Bien que la maison de commerce soit spécialisée dans le négoce de spiritueux, en bon négociant, Melchior Didier ne veut manquer aucune occasion et touche aussi à une large gamme de produits. Dans sa correspondance avec John Fonblanque et Gédéon Léglize en 1751 et 1752, il est ainsi parfois question de toiles, de grains, d'indigo, de sucre et surtout de tabac. Dans

---

5 Microfilm 5MI 027 R041, p. 469 (version consultable en ligne : [www.archivesdepartementales.lenord.fr](http://www.archivesdepartementales.lenord.fr)).

6 Microfilm 5MI 027 R001, p. 263 (version consultable en ligne : [www.archivesdepartementales.lenord.fr](http://www.archivesdepartementales.lenord.fr)).

l'une de ses lettres<sup>7</sup>, Didier écrit d'ailleurs qu'il détient des intérêts dans une manufacture de tabac. Pour mener à bien ses affaires, Didier dispose d'un très solide réseau d'homologues et de correspondants répartis dans plusieurs pays. Ce réseau témoigne de l'ampleur de ses horizons commerciaux : en France, le négociant correspond avec Marseille, Montpellier, Bayonne, La Rochelle, Cognac, Bordeaux, Auxerre, Paris ou Lille, mais il échange aussi avec Barcelone, Bâle, Francfort, Rotterdam et bien sûr avec Londres.

### ■ L'activité londonienne de Melchior Didier

Didier est le consignataire des eaux-de-vie achetées en France et en Espagne par John Fonblanque et Gédéon Légrize. Il traite séparément avec les deux hommes, mais ces derniers sont très proches et leurs intérêts convergent parfois lors de certaines opérations. Le Dunkerquois est chargé de réceptionner et d'entreposer les boissons, les Londoniens en contrepartie, lui payent un loyer. Les volumes reçus par Didier sur ordre des deux négociants sont importants au cours de la période étudiée :

#### Eaux-de-vie appartenant à J. Fonblanque et G. Légrize reçues par Melchior Didier entre mai 1751 et juin 1752<sup>8</sup>.

Origine des eaux-de-vie	John Fonblanque	Part du total	Gédéon Légrize	Part du total
Cognac	76 600 litres	47,02 %	81 600 litres	68,22 %
Sète	16 320 litres	10,02 %	12 000 litres	10,04 %
Bayonne	48 000 litres	29,46 %	-	0,00 %
Bordeaux	3000 litres	1,84 %	-	0,00 %
Catalogne	19 000 litres	11,66 %	26 000 litres	21,74 %
Total	162 920 litres	100,00 %	119 600 litres	100,00 %

Les eaux-de-vie entreposées à Dunkerque ont deux destinations possibles : la vente à Dunkerque ou l'expédition à Londres chez leur propriétaire. En fonction des cours des deux places, Fonblanque et Légrize peuvent privilégier l'un ou l'autre choix. Si le moment est propice à Dunkerque, Melchior Didier est chargé de vendre des liqueurs aux négociants qui en recherchent et qui les vendent ensuite aux smugglers anglais. Dans le cas où ce sont John Fonblanque et Gédéon Légrize qui

<sup>7</sup> AMD, 23 Z 2, lettre du 27 mai 1751 à Gédéon Légrize.

<sup>8</sup> Les unités utilisées par les négociants comme la pièce et le ponchon sont ici converties en litres.

en ont besoin, les marchandises sont réexportées légalement à Londres par le truchement de Melchior Dider. Le second cas de figure est de loin le plus fréquent.

**Quantités d'eaux-de-vie expédiées par Melchior Didier à J. Fonblanque et G. Léglize entre mai 1751 et juin 1752.**

Négociant	Volumes expédiés
John Fonblanque	146 400 litres
Gédéon Léglize	72 600 litres

Au cours de la période étudiée, Melchior Didier fait expédier 244 pièces d'eaux-de-vie à John Fonblanque, et 121 pièces à Gédéon Léglize. Dans le même temps, Didier ne vend à Dunkerque que 10 pièces d'eaux-de-vie pour John Fonblanque et 41 pièces pour Gédéon Léglize, Dunkerque est donc un marché secondaire pour les Londoniens où des occasions peuvent se présenter pour vendre.

Le rôle qu'occupe Melchior Didier dépasse de loin la fonction d'un simple consignataire qui entrepose des marchandises et renseigne ses commettants sur le marché de Dunkerque. Didier est amené à vendre ou à acheter en commission des eaux-de-vie pour le compte des Londoniens. Il contracte aussi fréquemment des assurances à Dunkerque destinées à couvrir les cargaisons de spiritueux quittant les ports de l'Atlantique ou de la Méditerranée pour gagner Dunkerque. Le Dunkerquois prend également part à des opérations de spéculation sur des eaux-de-vie destinées à être vendues à Dunkerque, et ce sur un pied d'égalité avec les négociants de Londres, de Charente ou de Montpellier.

Une autre facette très importante de son activité pour John Fonblanque et Gédéon Léglize concerne la manipulation des eaux-de-vie consignées chez lui. En effet, les expéditions vers Londres sont en réalité presque exclusivement constituées d'une boisson frauduleuse obtenue en mélangeant différentes eaux-de-vie. Pour accroître la rentabilité, le cognac est savamment mélangé avec des eaux-de-vie de qualités inférieures et donc bien meilleur marché, telles que les eaux-de-vie catalanes ou basques. Ceci explique notamment pourquoi Didier dispose en permanence d'une large gamme d'eaux-de-vie. Beaucoup d'expérience et de savoir-faire sont nécessaires pour réaliser ces opérations, car le but est d'obtenir une boisson qui masque au moins en partie le goût des eaux-de-vie de qualité inférieure. Il ne fait aucun doute que le produit est présenté au consommateur comme du

cognac véritable, sans quoi ces fastidieuses manipulations n'auraient pas de sens. En réalité, la boisson obtenue ne contient généralement qu'un tiers de cognac<sup>9</sup>. Il faut remarquer que cette pratique n'est pas l'apanage des deux Londoniens et de Melchior Didier, elle est en fait générale à Dunkerque<sup>10</sup>.

S'ils trompent le consommateur sur la nature réelle du produit, les négociants adaptent tout de même leurs produits en fonction de la demande. Les Anglais aiment par exemple le cognac un peu plus fort que la normale : ainsi, Melchior Didier fait fortifier en conséquence les eaux-de-vie destinées au marché londonien. Une eau-de-vie colorée est également appréciée par le consommateur d'outre-Manche, d'où l'utilisation ponctuelle de colorants aux teintes variées, car une eau-de-vie jeune est incolore. L'ajout de sirop plaît également beaucoup au consommateur<sup>11</sup>, car il confère un goût plus doux et plus moelleux à la boisson. Ce goût pour le sirop fait d'ailleurs bien les affaires de nos négociants, car de leur propre aveu<sup>12</sup>, l'ajout de sirop rend toute mesure de la preuve, c'est-à-dire de la force alcoolique de la boisson, absolument impossible.

## ■ Conclusion

Les affaires de Melchior Didier sont très éclairantes pour saisir l'activité éminemment plurielle des négociants de Dunkerque au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'homme d'affaires se livre à de multiples activités rémunératrices en tant que commissaire : consignation, achats et ventes en commission, manipulation des produits ou encore assurance. Au milieu du siècle, un négociant dunkerquois comme Melchior Didier est loin d'être un simple intermédiaire passif et participe même au volet financier d'opération de spéculation à égalité avec des négociants de places renommées, comme Cognac ou Londres. De même, on peut dire que Dunkerque n'est pas uniquement un pôle d'intermédiation : les manipulations effectuées sur les eaux-de-vie exigent de la main-d'œuvre et des connaissances très pointues. En raison des volumes de boissons potentiellement concernés à Dunkerque, on peut penser que cette activité est loin d'être négligeable.

9 AMD, 23 Z 3, lettre du 17 février 1752 à John Fonblanque.

10 Louis-Michael Cullen, *Le commerce des eaux-de-vie sous l'Ancien Régime, Une spécialisation régionale charentaise*, Paris, Le Croix vif, 1998, p. 60.

11 L-M. Cullen, *op. cit.*, p. 126.

12 AMD, 23 Z 2, lettre du 21 octobre 1751 à John Fonblanque.

Les stratégies mises en œuvre par les Dunkerquois pour attirer à eux du trafic et des ordres de la part des commettants sont également perceptibles au regard du fonctionnement de l'établissement de Melchior Didier. Les négociants de Dunkerque peuvent bien sûr compter sur la franchise fiscale dont bénéficie leur port, sur le contexte des politiques protectionnistes, ainsi que sur la proximité de la cité flamande avec Londres. Néanmoins, des coûts d'entreposage meilleur marché à Dunkerque qu'à Londres offrent probablement aussi un avantage comparatif à la ville pour servir d'entrepôt d'alcool. La proximité avec le consommateur de la capitale britannique est également un atout pour les Dunkerquois, car cela leur permet de suivre au plus près les goûts des Londoniens en matière de boissons. Enfin, concentrer à Dunkerque la pratique des mélanges d'eaux-de-vie est probablement avantageux pour les négociants de Londres, c'est là un moyen commode de soustraire cette activité peu reluisante aux yeux des consommateurs.



SESSION :  
ARCHÉOLOGIE, MUSÉOGRAPHIE  
ET HISTOIRE DE L'ART

---



## L'association du travail du fer et des alliages cuivreux dans les ateliers de Grèce du Nord

---

**Alex Bezut**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – Les objets plurimétalliques découverts dans les nécropoles macédoniennes de Vergina, d'Archontiko et de Sindos témoignent de la grande habileté d'artisans locaux du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dont la remarquable cuirasse de la tombe princière dite de « Philippe II » à Vergina est un beau témoignage. Ces objets passaient-ils d'un atelier à un autre pour être façonnés par des artisans de spécialités différentes ou étaient-ils élaborés dans un unique atelier ? Ces différents métaux étaient-ils mis en forme dans le même foyer ? À partir des résultats du projet HeMEN (Habitat et Métallurgie en Égée du Nord), cet article vise à l'étude des déchets caractéristiques de cette plurimétallurgie et tente de reconstituer les gestes techniques à l'origine de leur formation.

**Abstract** – The multimetallic objects discovered in the Macedonian necropolises of Vergina, Archontiko and Sindos bear witness to the great skill of local artisans of the 4<sup>th</sup> century BC, the remarkable cuirass from the princely tomb known as "Philip II" in Vergina being a beautiful testimony of these objects. Did they move from one workshop to another to be shaped by craftsmen of different specialties or were they made in a single workshop? Were these different metals shaped in the same workshop? Based on the results of the HeMEN Project (*Habitat et Métallurgie en Égée du Nord*), this paper aims to study the characteristic waste of this multi-metallurgy and attempts to reconstruct the technical actions that led to their moulding.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en archéologie grecque, intitulé *Polymétallurgie en Égée du Nord : association et interaction du travail de plusieurs métaux dans le même atelier de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité*, préparé sous la direction de Giorgos Sanidas et Arthur Muller, et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

## ■ Introduction

Considérée comme un véritable Eldorado par les Grecs des cités du Sud, l'Égée du Nord dispose d'abondantes plaines fertiles, de ressources en bois et surtout de riches gisements métallifères. Hérodote dès le V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., a été l'un des premiers auteurs antiques à citer les nombreuses mines d'or et d'argent de Thasos, de Skaptè Hylè<sup>1</sup> et du mont Pangée<sup>2</sup>. Il a mentionné les revenus des Thasiens engendrés par l'exploitation des mines d'or de l'île et du continent. Concernant Skaptè Hylè, certains chercheurs proposent de la localiser comme l'actuel mont Lekané. Pline l'Ancien affirmait que l'art de couler l'or a été inventé au mont Pangée<sup>3</sup>. Les références aux métaux précieux thraces dans la littérature antique sont nombreuses.

Toutefois, même si les différents auteurs antiques insistent sur les gisements aurifères et argentifères, la richesse de la Thrace ne peut se résumer uniquement à ces deux métaux. Les différentes études menées à partir des années 1980 sur les mines et leurs minerais ont révélé que du plomb, du cuivre et du fer étaient exploités, en bien plus grandes quantités, durant toute l'Antiquité<sup>4</sup>. La presqu'île de la Chalcidique n'est pas moins riche en gisements métallifères. La présence abondante de minerais d'or et de cuivre contribue encore aujourd'hui à faire le bonheur de grands groupes industriels.

Avant l'arrivée des Grecs, les gisements métallifères de Chalcidique et de Thrace avaient fait la richesse de différentes communautés locales<sup>5</sup>. Il reste difficile de situer chronologiquement le début des contacts entre les Thraces et les Grecs autour des métaux. Ils pourraient remonter à une date antérieure à la mise en place des cités. Les Eubéens fréquentaient les côtes de la Chalcidique depuis la fin de l'Âge du Bronze. Ils se sont implantés durablement dans le territoire dès le VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. en installant des colonies. Pour des motivations analogues, vers 670 av.

1 Hérodote, *Histoires*, VI, 46 (éd. et trad. Ph.-E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres, 1948, p. 67.).

2 *Ibid.*, VII, 112 (éd. et trad. Ph.-E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres, 1951, p. 118.).

3 Pline l'ancien, *Histoire naturelle*, VII, 57 (éd. et trad. R. Schilling, Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 114.).

4 Günther A. Wagner, « Ernst Pernicka, Thasos als Rohstoffquelle für Bunt- und Edelmetalle im Altertum », dans Id. et G. Weisgerber (éd.), *Antike Edel- und Buntmetallgewinnung auf Thasos*, Bochum, Selbstverlag des Deutschen Bergbau-Museums, 1988, p. 224-232.

5 Arthur Muller, « d'Odonis à Thasos. Thraces et Grecs (VIII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.) : essai de bilan », dans H. Tréziny (éd.), *Grecs et Indigènes de la Catalogne à la Mer Noire. Actes des rencontres du programme européen Ramses<sup>2</sup> (2006-2008)*, Paris/Aix-en-Provence, Errance et Centre Camille-Jullian, 2010, p. 218.

J.-C., les Pariens ont colonisé, un peu plus à l'Est, l'île de Thasos<sup>6</sup> et son continent proche; encore plus tard, les Athéniens ont fondé en 437 av. J.-C., en bordure du Strymon, la cité d'Amphipolis. Comme pour les cités grecques, l'expansion macédonienne sous Philippe II, puis l'annexion romaine de ces mêmes territoires ont probablement été motivées par la recherche des ressources minières.

De manière continue, les gisements de Chalcidique et de Thrace furent exploités de façon intensive durant toute l'Antiquité. La proximité avec les matières premières a favorisé le développement précoce d'activités métallurgiques. Le riche mobilier métallique des sites du Nord de l'Égée découvert notamment dans les nécropoles d'Aigai, d'Archontiko, d'Aiani, de Sindos, de Pydna, de Karabournaki, de Dervéni illustre le haut degré de technicité des ateliers métallurgiques de la région. Soucieux de jouer sur les couleurs tout en s'assurant une résistance maximale, les artisans se sont mis à associer plusieurs métaux sur un même objet. Découvert en 1917 par l'armée française, dans une nécropole de Karabournaki, l'exaleiptron du Musée du Louvre est un exemple d'objets bimétalliques. Il combine un trépied moulé en alliage cuivreux à motif de « patte de lion » et le fond d'une vasque en fer : le gris acier du fer contrastant avec la teinte dorée du bronze. Les décors et la technique de fabrication de cet objet ont été analysés dans les moindres détails par S. Descamps<sup>7</sup>. Mais il serait intéressant de le mettre en relation avec des contextes d'ateliers.

Pour rester au même exemple, la fabrication de ce genre d'objet bimétallique suscite de nombreuses questions : l'objet passait-il dans deux ateliers différents, chez un bronzier et chez un forgeron ? Ou existaient-ils des ateliers polyvalents capables de travailler à la fois le fer et les alliages cuivreux ? Dans ce cas, les artisans travaillaient-ils ces deux métaux dans le même foyer ? Ou existait-il dans l'atelier des espaces dévolus à chaque métallurgie ?

Si les objets métalliques sont nombreux, très peu d'ateliers métallurgiques ont été fouillés dans ces régions. Afin de pallier, dans la mesure du possible, ce déficit, le programme HeMEN<sup>8</sup> vise à étudier du mobilier métallique et archéométallurgique des sites de l'Égée du Nord. Au

---

6 *Ibid.*, p. 219

7 Sophie Descamps, « Un exaleiptron en fer et en bronze, de la nécropole macédonienne de Karabournaki, dans les collections du Musée du Louvre », *Instrumentum*, n° 21, 2001, p. 108-115.

8 Programme de recherche développé dans le cadre de l'UMR 8164 – HALMA en association avec l'École française d'Athènes, sous la direction de M. Sanidas (Université de Lille / UMR 8164 – HALMA). J'en profite ici pour remercier ce dernier, qui m'a permis d'accéder pleinement à la base de données de son projet.

regard de l'importante base de données constituée par les membres de l'équipe lors des différentes missions<sup>9</sup>, quelques contextes associant le travail du fer et des alliages cuivreux se détachent. C'est surtout dans la partie orientale de la mer Égée que les déchets de fabrication permettent une approche de ces artisanats très spécifiques.

## ■ La chaîne opératoire du fer et du bronze

Les rebuts d'ateliers métallurgiques fournissent les données essentielles pour l'étude des contextes de production. Ils permettent de restituer et de comprendre les gestes des artisans antiques et d'aborder les processus de production. Chaque catégorie de déchets est liée à des étapes précises de la chaîne opératoire. Avant de présenter quelques exemples concernant le travail associé des alliages cuivreux et du fer, il est nécessaire d'évoquer, ne serait-ce que rapidement, les différents maillons de la chaîne opératoire.

### ● Opérations minéralurgiques sur les minerais de cuivre et de fer

Pendant l'Antiquité, l'acquisition des minerais de cuivre et de fer pouvait s'effectuer par extraction minière de surface ou de fond. Les puits ou encore les galeries de mines restent les rares témoins de cette activité. Le minerai extrait subissait un concassage qui permettait de séparer la gangue stérile du minerai exploitable. Cette opération, le plus souvent réalisée directement à la sortie de la mine, alimentait des monticules de roches stériles nommés haldes<sup>10</sup>.

Certains minerais ne pouvaient pas être directement transformés en matière première. Des opérations préliminaires étaient alors réalisées afin d'augmenter la teneur en métal. L'enrichissement par lavage permettait, sous l'action de l'eau, d'enlever une importante partie de la matière stérile ayant résisté au concassage. Les minerais chargés en sulfures, en carbonates ou encore en hydrogènes nécessitaient un traitement thermique préliminaire qu'on appelle grillage<sup>11</sup>. Réalisée sur de simples aires de combustion en atmosphère oxydante, cette opération permettait d'éliminer aussi ces éléments afin de faciliter la réduction du minerai.

9 Karabournaki (2014) ; Philippos (2014-2015), Abdère (2016), Thasos-Liménas (2014-2015-2016).

10 Michel Mangin (dir.), *Le fer*, Paris, Errance, 2004, p. 36.

11 Valérie Pichot, « Métallurgie thasienne : approches archéologique et archéométrique », dans F. Blondé (dir.), *L'artisanat en Grèce ancienne. Filières de production*, Villeneuve d'Ascq / Athènes, Presses universitaires du Septentrion et École française d'Athènes, 2016, p. 187-206.

Toutes ces opérations préliminaires qui précèdent le passage au four de réduction du minerai brut sont désignées sous le terme de minéralurgie.

## ● Les opérations de réduction du minerai de fer et de cuivre

### Le fer

La réduction est l'étape fondamentale consistant à transformer le minerai en métal. Le point de fusion du fer étant trop élevé (1580°) pour les métallurgistes antiques, la réduction se déroulait autour des 1200 °C, à l'état solide, dans de bas fourneaux, selon la technique du procédé direct. Dans son état naturel, le minerai de fer se trouve généralement sous forme d'un oxyde. La réduction consistait, par l'intermédiaire d'un agent réducteur, le charbon de bois, à rompre les liaisons entre les atomes d'oxygène (O) et de fer (Fe). Le minerai était introduit dans le bas fourneau par lits successifs en alternance avec du charbon de bois. L'oxygène se combinait avec le carbone dégagé par le charbon de bois pour former du CO<sub>2</sub>. Les parties minérales non métalliques se ramollissaient et s'aggloméraient dans la partie basse pour former la scorie. Les particules métalliques de fer, quant à elles, entraient en coalescence au point le plus chaud du bas fourneau, au niveau de la tuyère. Leur accumulation, après plusieurs heures de réduction, aboutissait à la formation d'une loupe de fer qu'il fallait encore épurer par martelage afin d'éliminer les dernières impuretés et de rendre le métal homogène. Ce procédé de réduction qu'on appelle direct s'oppose au procédé indirect. Ce dernier, effectué dans des hauts fourneaux, porte le fer à son point de fusion pour obtenir de la fonte. Mais il faudra attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour voir cette méthode se diffuser<sup>12</sup>.

### Le cuivre

Les minerais de cuivre se trouvent généralement sous forme d'oxyde (cuprite), de carbonate (azurite, malachite) ou de sulfures (chalcopryrite, bornite). Les oxydes et les carbonates de cuivre sont les plus faciles à réduire et ne nécessitent pas de traitement préliminaire, contrairement aux sulfures. Comme pour le fer, la réduction va consister à séparer le cuivre métallique (Cu) de ces différents éléments par l'intermédiaire du charbon de bois. Cependant, contrairement au fer, l'ajout d'un fondant dans le processus va contribuer à baisser la température de fusion du cuivre et faciliter la liquéfaction de la scorie. La réduction du cuivre se déroulait à l'état liquide. Après quelques heures de chauffe à une

---

<sup>12</sup> M. Mangin, *op. cit.*, p. 42-80.

température proche des 1000 °C, le cuivre métallique tombait au fond du four et la scorie surnageait. Dans le cas des sulfures, le cuivre était piégé dans la matte (sous-produit du traitement des minerais sulfurés) qui devait être concassée afin de récupérer les billets de cuivre métallique<sup>13</sup>.

## ● Les opérations de post-réduction

### Le travail de forge

La transformation de la masse de fer obtenue lors de la réduction en objet manufacturé correspond à l'étape de forge. Ayant la propriété d'être mis en forme à haute température, le fer était travaillé par phases successives de chauffes dans le foyer de forge et de déformations à chaud sur l'enclume par martelage. Un simple petit foyer fonctionnant au charbon de bois et activé à l'aide d'un soufflet suffisait à atteindre la température nécessaire à la mise en forme du fer. Les phases répétées de chauffe dans le foyer sont à l'origine de la formation en son fond d'une scorie de forme et de composition spécifiques qu'on appelle « culot de forge ». Plusieurs éléments contribuent à sa formation : la cendre du charbon de bois (CaO, K<sub>2</sub>O), la paroi du foyer (SiO<sub>2</sub>), les croûtes d'oxydes de fer (FeO) qui se détachent de la surface du fer chaud dans le foyer ou encore les éventuels ajouts du forgeron lors de la réalisation d'opérations techniques (la soudure nécessite l'utilisation d'un ajout siliceux)<sup>14</sup>. La durée et l'intensité du cycle de travail du forgeron engendrent différents faciès de scories. S'accumulant au point le plus chaud du foyer, au niveau de la tuyère du soufflet, ces scories devaient être évacuées par le forgeron après chaque session de travail afin de ne pas obstruer l'arrivée d'air. Cependant, la seule présence de ces déchets ne suffit pas à attester l'existence d'opérations de forge à proximité. Encombrants, ils étaient généralement évacués en dehors de l'atelier dans des dépotoirs<sup>15</sup>. Parallèlement, les phases de chauffe engendrent la création d'une couche d'oxydes sur le métal. Le travail sur l'enclume produit des micro-déchets plus discriminants quant à la localisation de l'atelier. Lors du martelage du fer, des éclats se détachent et se répartissent autour du

13 Jacques Happ, « La découverte de la métallurgie du cuivre à travers l'expérimentation » dans M.-C. Frère-Sautot (dir.), *Paléométaballurgie des cuivres. Actes du colloque de Bourg-en-Bresse et Beaune, 17-18 oct. 1997*, Montagnac, M. Mergoïl, 1998, p. 17-25.

14 Timothy J. Anderson, Clara Agustoni, Anika Divauchelle, Vincent Serneels et Daniel Castella, *Des artisans à la campagne. Carrière de meules, forge et voie gallo-romaines à Châbles (FR)*, Fribourg, Academic Press, 2003, p. 149-155.

15 M. Mangin, *op. cit.*, p. 97.

foyer et de l'enclume<sup>16</sup>. Ainsi, à l'inverse des scories, la présence de battitures sur une fouille atteste l'existence d'une forge.

### La mise en forme des alliages cuivreux

Contrairement au fer, le cuivre et ses alliages fondent et peuvent être coulés. Une fois le cuivre métallique récupéré, il était placé dans des creusets et porté à son point de fusion afin de confectionner des alliages. Durant l'Antiquité, le cuivre était principalement allié à l'étain pour former des bronzes. À l'époque romaine, on associe du cuivre avec du zinc pour former du laiton. Le plomb était parfois utilisé comme troisième composant d'alliages cuivreux, dans le cadre d'alliages ternaires.<sup>17</sup> L'ajout d'étain permettait d'augmenter la résistance du métal, mais diminuait sa malléabilité. L'ajout de plomb permettait d'améliorer la coulabilité de l'alliage, mais réduisait sa résistance. Les alliages étaient composés sur des fours à creuset<sup>18</sup>.

Une fois préparés, afin de produire un objet manufacturé, les alliages cuivreux pouvaient être fondus dans un creuset et coulés dans un moule, ou martelés sous forme de tôle. Le creuset était recouvert d'une couche de charbon de bois afin d'éviter que l'alliage ne devienne poreux au contact de l'air. Lors de la fusion de l'alliage dans le creuset une sorte de croûte oxydée se formait en surface et surnageait au-dessus du métal. Afin d'entretenir la qualité de son métal, l'artisan prenait soin de la retirer. Cette catégorie de rebut nommée déchets de fonderie possède un aspect silicaté, vitrifié et plus ou moins bulleux. Le liquide en fusion était ensuite déversé dans un moule de terre à usage unique (technique de la cire perdue) ou réutilisable (moule en pierre). Lors de la coulée, des chutes métalliques pouvaient tomber du creuset ou sortir du moule en trop plein. Ces déchets de coulée sont assez denses et sont constitués principalement de métal. Les fragments de creuset ou encore de moule sont également des vestiges d'une métallurgie des alliages cuivreux<sup>19</sup>.

Les alliages cuivreux peuvent également être mis en forme par phases successives de martelage à froid (écrouissage) et de réchauffement à basse température (recuit). L'écrouissage est une déformation

16 T.J. Anderson *et alii*, *op. cit.*, p. 148.

17 Pascale Chardron-Picault et Michel Pernot, *Un quartier antique d'artisanat métallurgique à Autun, Saône-et-Loire : le site du Lycée militaire*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 154-155.

18 *Ibid.*, p. 159.

19 Christophe Loiseau, *Le métal dans l'architecture publique de l'ouest de la Gaule lyonnaise. Approches méthodologiques, techniques de construction et structures de production (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles après J.-C.)*, thèse de doctorat en archéologie, Université du Maine, 2009, p. 197-198.

du métal entraînant son durcissement. Pour éviter la rupture du métal, l'artisan devait réaliser des recuits de recristallisation afin de le rendre de nouveau déformable. Grâce à cette alternance de phases de martelage à froid et de recuits, les artisans pouvaient atteindre des épaisseurs très faibles de moins de 1 mm. Cependant au-delà de 2 % de plomb ou de 10 % d'étain le martelage de l'alliage est rendu difficile. Des ruptures sont susceptibles d'apparaître. Les fragments de découpe sont les seuls vestiges attestant ce type de travail des alliages cuivreux<sup>20</sup>.

## ■ Karabournaki

Si le travail des métaux non ferreux a fait l'objet d'études systématiques dans le nord de la Grèce, la situation est toutefois différente concernant les ateliers sidérurgiques. Jusqu'aux années 1980, les études restent rares et sporadiques. On peut souligner la thèse de E. Photos Jones.

### ● Le contexte

Le site de Karabournaki est un emporion de l'Âge du fer sur le golfe Thermaïque. Il est situé dans la partie orientale de la ville actuelle de Thessalonique. L'occupation date du VII<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Les premières fouilles du site ont été effectuées par l'Armée d'Orient pendant la Première Guerre mondiale. Plus récemment, à partir de 1987, l'Université Aristote a repris les fouilles de l'habitat sous la direction de Michalis Tivérios<sup>21</sup>.

En 2007 et 2008, deux grandes fosses voisines ont été dégagées (sondage 23-12y). Leur comblement contenait des déchets métallurgiques. Ils datent du VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Cependant aucune structure ne peut être restituée *in situ*. Il est donc impossible de localiser l'espace de l'atelier. Le comblement des deux fosses ne semble pas être un dépôt primaire en raison de la présence de divers objets sans lien avec la métallurgie. L'étude du mobilier métallurgique a été réalisée par l'équipe HeMEN<sup>22</sup>.

20 Michel Pernot et Anne Lehoerff, « Batre le bronze il y a trois mille ans en Europe occidentale », *Techné*, n° 18, 2003, p. 43-48.

21 Giorgos Sanidas, Yannis Basiakos, Myrto Georgakopoulou, Eleni Filippaki, Benjamin Jagou et Nerantzis Nerantzis, « Polykmetos Sideros : à propos du fer en Grèce Antique », *Revue archéologique*, n° 2, 2016, p. 288.

22 Giorgos Sanidas, *Habitat et métallurgie en Égée du Nord – Rapport d'activité annuel 2014*, p. 3-4.

### ● **Présentation des vestiges métallurgiques**

Le mobilier étudié est majoritairement en lien avec la métallurgie du fer. L'un des plus remarquables reste le fond de bac d'un vase culinaire (H 29,5 cm, L 25,5 cm, P 4,463 kg) qui contenait un dépôt scoriacé d'une épaisseur de 33 mm (MKAR28). Après observation macroscopique, la couleur et la forme de ce dépôt rappellent la morphologie d'une scorie de forge. L'analyse chimique de cet agglomérat scoriacé a montré qu'il était formé en surface d'une succession de battitures. On peut supposer qu'il était destiné à la trempe d'objets en fer<sup>23</sup>. Le reste du mobilier sidérurgique comprend deux tiges de fer qui sont de probables soies de préhension, mais surtout six culots de forge complets pour un poids total de 223,2 g ainsi que 60,2 g de fragments de culots.

Mais les deux fosses de Karabournaki ne livrèrent pas uniquement des déchets ou des vestiges sidérurgiques. Quelques pièces furent associées à la métallurgie des alliages cuivreux. Nous pouvons noter la présence d'un déchet de fonderie de petite taille de 4,9 g, d'un morceau de matte cuivreuse (sous-produit de la transformation des minerais de cuivre sulfuré) pesant 0,6 g ainsi qu'un fragment de céramique vitrifiée portant des traces d'alliages cuivreux pesant 0,6 g. Ce dernier peut être identifié comme un fragment de creuset<sup>24</sup>.

### ● **Du simple voisinage ou travail de plusieurs métaux dans un seul atelier ?**

L'association de déchets sidérurgiques et cuivreux dans la même fosse nous invite, du moins dans un premier temps, à formuler deux types d'hypothèses : les déchets métallurgiques proviennent-ils de deux ou plusieurs ateliers différents travaillant un seul métal, ou bien d'un seul atelier pratiquant les deux métallurgies ?

En effet, si les observations macroscopiques démontrent la prédominance du travail du fer, les analyses de laboratoire réalisées tendent à attester également la seconde hypothèse. La coupe longitudinale d'un culot (MKAR 7) et son analyse au microscope optique à lumière polarisée a révélé les caractéristiques des scories de forge composées de wustites (FeO) et de lattes fayalitiques (Fe<sub>2</sub>SiO<sub>4</sub>)<sup>25</sup>. Cependant, elle a également mis en évidence la présence de nodules d'alliages cuivreux piégés dans sa matrice. Ainsi, lors d'une session de travail du fer aboutissant à la formation du culot de forge, un alliage cuivreux fut introduit dans le foyer. Bien évidemment, il reste à préciser, lors d'une phase plus poussée

23 *Ibid.*, p. 4.

24 *Id.*, *Habitat et métallurgie en Égée du Nord – Rapport d'activité annuel 2015*, p. 10-11.

25 M. Mangin, *op. cit.*, p. 113-175.

de l'étude, dans le cadre de quel procédé technique le cuivre passait sur le foyer de forge et sous quelle température. Cette analyse fournit donc des informations importantes concernant l'approche formulée ici et elle apporte l'indice clair que le travail du fer et des alliages cuivreux pouvait être effectué sur le même foyer au sein d'un atelier unique. Cette constatation constitue une ouverture pour l'avenir des études.

Pour l'instant, on ne peut procéder que par élimination : l'analyse des nodules de cuivre dans cette scorie a montré une absence quasi complète d'étain et de plomb. La présence de cuivre intervient pratiquement à l'état pur, sans alliage. De ce point de vue, ces nodules ne semblent pas résulter d'une opération de martelage ou de coulée<sup>26</sup>. En revanche, il serait intéressant de déterminer dans quel cas le cuivre pur peut être utilisé. Différentes hypothèses concernant des procédés d'assemblages peuvent être envisagées. Des objets du golfe Thermaïque, témoignent, dès la période archaïque, d'opérations de frettage et de brasure. Il faudra essayer de comprendre, entre autres, le rôle du cuivre lors de ces opérations. Bien évidemment, on ne peut exclure d'autres opérations métallurgiques interactives.

### ■ La pièce 13 de la Domus protobyzantine de Thasos

La vaste villa protobyzantine Domus 5 à Thasos a été explorée de 1979 à 2012. À partir de 2004, la fouille de l'aile nord a permis de mettre au jour, une grande salle à abside correspondant au triklinos de la maison (PCE13). Une concentration particulière des travaux à partir de 2012 et pendant deux autres campagnes d'étude jusqu'en 2014 a permis une meilleure compréhension de l'histoire de cette salle<sup>27</sup>.

### ● Le contexte métallurgique de la pièce 13

Dès 2008, l'analyse du bâti a montré que l'abside du triklinos était un ajout résultant d'une phase d'agrandissement d'une salle initiale de plan rectangulaire. Plusieurs indices, dont l'absence d'un sol monumental à la cote attendue, notamment au niveau des seuils, incitait à penser que la pièce finale était inachevée. Cette hypothèse a pu être vérifiée en 2012, à la suite de la découverte, sous le niveau de l'ultime occupation, d'un contexte de chantier. Il comprenait des trous de

26 Le cuivre pur est rarement travaillé seul. Il est généralement associé à d'autres métaux pour former des alliages plus aptes à être moulés ou martelés.

27 Francine Blondé, Stavroula Dadaki, Arthur Muller, Platon Pétridis et Giorgos Sanidas, « Les abords nord de l'Artémision (ThANAr) », *Bulletin de correspondance hellénique*, n° 138, 2014, p. 613-660.

poteaux pour les échafaudages, un atelier de préparation de chaux et de mortier ainsi qu'un atelier métallurgique (ATL67). Ce dernier était situé contre le mur sud de la salle (MUR20). Il contenait un foyer de forge prolongé par sa soufflerie, une enclume et un logement de baquet. Un peu plus loin vers l'est se tenait un petit four de forme circulaire<sup>28</sup> (diamètre 30 cm) (FOC248). Deux niveaux de chantier successifs ont été repérés par les archéologues. Dans le premier, le foyer de forge et le petit four avaient été en activité. Dans le second, seule la forge avait continué de fonctionner sans le four arasé jusqu'à sa base. Le foyer de la forge (FOS226) ainsi qu'une autre fosse (FOSS 231)<sup>29</sup> ont été transformés en dépotoirs après l'abandon du chantier en vue de la dernière occupation. Ces deux dépotoirs secondaires ont livré l'essentiel des scories et des déchets métallurgiques.

### ● Les vestiges métallurgiques

L'étude, macroscopique des déchets recueillis dans les deux dépotoirs (FOS 226- FOS 231), a permis d'identifier les différentes opérations métallurgiques réalisées dans l'atelier (ATL 67). Le travail du fer tenait une place prépondérante. Les deux remplissages (FOS 226, FOS 231) contenaient près de 3,5 kg de déchets sidérurgiques. Dans cette masse, 15 culots de forge portent des traces d'alliages cuivreux à leur surface. Les différents prélèvements sédimentaires réalisés autour du foyer de forge (FOS 226) et dans la fosse (FOS 231) ont révélé, après tamisage et passage à l'aimant, la présence de battitures. Leur abondance et leur variété témoignent d'une intense activité de martelage dans la forge<sup>30</sup>.

Le foyer ainsi que la fosse contenaient également des déchets ainsi que divers outils en lien avec le travail des alliages cuivreux. Ils contenaient près de 350 g de déchets d'alliages cuivreux en tous genres (déchets de fonderie, de coulée, découpes); un creuset au profil complet ainsi que d'éventuels fragments et deux moules de terre cuite portent des traces d'oxydation d'alliages cuivreux et reproduisant la forme d'une croix. Tous ces objets attestent la réalisation de coulées d'alliages cuivreux. De plus, la présence de fragments de découpe dans ces deux creusements témoigne également d'opérations de martelage.

---

28 P. Chardron-Picault et M. Pernot, *op. cit.*, p. 190.

29 F. Blondé et alii, *op. cit.*, p. 626-634.

30 G. Sanidas, *op. cit.*, p. 12-13.

### ● Un foyer de forge à vocation multiple ?

D'après l'étude du mobilier recueilli dans le comblement des deux fosses (FOS 226-FOS 231), l'atelier (ATL 67) semble avoir travaillé avant tout le fer ; mais quelle était la place des alliages cuivreux ?

Le petit four, situé à proximité immédiate de la forge, peut être interprété comme un petit four à creuset. Sa forme et son diamètre invitent à le classer, d'après la typologie mise en place par M. Pernot<sup>31</sup>, dans la catégorie des « fours de fusion de forme circulaire ». Ainsi sa présence tend à exclure les opérations de coulées du foyer de forge. De plus, la fouille des niveaux de sol a révélé que les déchets de fonderie et de coulée provenaient du premier niveau de chantier correspondant à la période d'activité du four. Lors de la seconde phase du chantier, les coulées d'alliages cuivreux semblent s'arrêter avec l'arasement du four.

Divers fragments de découpes laissent penser que des opérations de martelage étaient réalisées sur le chantier. La forme circulaire du four ne se prête pas aux recuits de recristallisation qui nécessitaient une forme rectangulaire<sup>32</sup>. On peut émettre l'hypothèse que cette opération était exécutée dans le foyer de forge. Un culot issu d'une séquence de travail du fer révéla, piégé dans sa matrice, une fine plaque d'alliages cuivreux. Elle atteste que des opérations de martelage ou de découpe ont été réalisées à proximité du foyer entre deux étapes de mise en forme du fer. On peut supposer que le peu d'espace disponible dans la pièce lors des phases de travaux a contraint l'artisan à utiliser le foyer de forge pour ses recuits. Cette double utilisation d'un foyer métallurgique engendre des problèmes d'organisation. Le martelage du fer et des alliages cuivreux ne se réalisant pas à la même température, les deux métaux étaient probablement travaillés en alternance dans le foyer. Cependant, un travail en alternance ne peut se mettre en place que dans le cadre d'une production de faible envergure. Pour des besoins importants, les espaces de production seront séparés.

Si l'utilisation du foyer de forge pour des opérations de recuit ne reste qu'au stade des hypothèses, le contact entre les alliages cuivreux et le fer est néanmoins attesté par 15 culots présentant des traces d'alliages. L'un d'entre eux montre dans sa matrice des traces d'alliages cuivreux associées à des éléments argilo-sableux. Ces derniers témoignent d'un travail de fin de mise en forme du fer. L'alliage cuivreux constitue donc un apport intervenu à la fin du processus. Il est difficile, à ce stade des

31 P. Chardron-Picault et M. Pernot, *op. cit.*, p. 190.

32 P. Chardron-Picault et M. Pernot, *op. cit.*, p. 191.

recherches, de déterminer précisément l'opération responsable de ces pertes d'alliages cuivreux dans le culot. Mais des opérations de décoration ou encore de soudure type brasure, intervenant généralement en fin de cycle, pourraient justifier leur présence.

## ■ Conclusion

Contrairement aux idées reçues, les études macroscopiques et microscopiques menées sur les rebuts métallurgiques des sites de Karabournaki et de Thasos ont dévoilé que les ateliers du nord de la Grèce ne se limitaient pas à la mise en forme d'un seul et unique métal. La présence de culots de forge portant des traces de cuivre ou d'alliages témoigne pour les deux contextes d'un travail associé des alliages cuivreux et du fer au sein du même foyer. Des opérations métallurgiques spécifiques nécessitant du cuivre ou ses alliages dans le cadre d'une production d'objets en fer peuvent justifier ces pertes dans les culots. La brasure, le damasquinage, le frettage sont des exemples qu'il faudrait étoffer. Dans la suite des recherches, il serait intéressant de mieux caractériser les pertes pour chacune de ces opérations.

Dans le cadre des chantiers de construction, la faible quantité des productions peut entraîner une double utilisation des structures de combustion métallurgique. Dans le cas de la pièce 13, l'artisan semble avoir martelé ses alliages cuivreux dans le foyer de forge afin d'éviter la construction d'un four de recuit. Concernant les hommes à l'origine de ces déchets spécifiques, il nous est impossible d'affirmer qu'un seul métallurgiste possédait les deux savoir-faire. L'épigraphie ou encore l'iconographie restant muettes, il serait plus prudent de penser que ces opérations étaient réalisées par deux métallurgistes différents.



# La fonte d'art et le bronze au XIX<sup>e</sup> siècle : concurrence ou complémentarité ? Une analyse au travers de l'exemple des fonderies du Val d'Osne et des Établissements A. Durenne

---

**Anne Bourguignon**  
Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Le XIX<sup>e</sup> siècle correspond à un âge d'or pour la fonte de fer, ce matériau ayant été largement utilisé dans divers domaines tels que l'architecture, l'industrie, l'ornementation des villes, l'équipement urbain, dans les cuisines, dans les églises. La fonte incarne donc un progrès et une modernité liés à l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, elle est rapidement tombée dans l'oubli au XX<sup>e</sup> siècle, remplacée par de nouveaux matériaux comme le béton, les aciers spéciaux ou encore l'aluminium. Cet article entend étudier l'usage de la fonte et son lent déclin au travers de deux fonderies haut-marnaises au rayonnement international.

**Abstract** – The 19<sup>th</sup> century corresponds to a golden age for cast iron, which was widely used in various fields such as architecture, industry, ornamentation of cities, urban equipment, in kitchens, in the churches. Cast iron therefore embodies the progress and modernity of industrialisation in the 19<sup>th</sup> century. However, it quickly fell into oblivion in the 20<sup>th</sup> century, being replaced by new materials such as concrete, special steels or aluminium. This paper examines the use of cast iron and its slow decline, through two internationally known foundries in Haute-Marne.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire de l'art contemporain, intitulé *Traditions, permanences et mutations au sein des relations entre sculpteurs et fondeurs dans la réalisation de fontes d'art (1878-1914)*, préparé sous la direction de Pauline Prévost-Marcilhacy et de Frédéric Chappé et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

**I**NVENTÉE AU COURS DE LA SECONDE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE, la fonte de fer<sup>1</sup> fut employée au XIX<sup>e</sup> siècle dans divers domaines tels que l'industrie, l'agriculture, les équipements ménagers et urbains, l'architecture et l'art. La fonte devint le matériau phare du XIX<sup>e</sup> siècle du fait de sa plasticité, de son coût, de sa rapidité d'exécution, d'une certaine modularité d'éléments assemblables et d'une production sérielle. Le matériau incarne alors le progrès et la modernité, liés à cette époque. Cependant, la fonte de fer est rapidement délaissée au début du XX<sup>e</sup> siècle : le béton armé s'installe durablement en architecture dès les années 1900 ; l'aluminium et les aciers spéciaux récemment apparus la remplacent pour l'outillage et les pièces aux applications spécialisées ; enfin, le milieu artistique l'abandonne au profit de matériaux n'ayant cessé d'être utilisés (plâtre, bronze, pierre, terre cuite pour n'en citer que quelques-uns). Ce désintérêt pour la fonte de fer est-il l'une des conséquences du regard que portait la société du XIX<sup>e</sup> siècle sur le matériau vis-à-vis du bronze<sup>2</sup> ? Il apparaît dès lors essentiel de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la fonte d'art connut un succès certain au XIX<sup>e</sup> siècle. À partir de deux exemples de fonderies haut-marnaises au rayonnement international, le Val d'Osne et les Éts A. Durenne (fig. 1), il s'agira d'appréhender la manière dont l'industrie de la fonte d'art s'est imposée dans un contexte de renouveau urbain, rivalisant avec l'industrie du bronze.

### ■ Des termes multiples recouvrant parfois les mêmes réalités

La dualité entre la fonte de fer et le bronze est prégnante au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est donc nécessaire de bien définir les termes employés pour comprendre les enjeux abordés. En effet, du fait de la proximité entre les techniques de production, les relations avec le milieu artistique et les méthodes de diffusion, les industriels du bronze et de la fonte d'art se positionnèrent sur des productions similaires, sinon complémentaires. Par conséquent, l'étude de l'industrie de la fonte d'art peut s'avérer complexe dans la mesure où elle recouvre parfois les mêmes réalités que l'industrie du bronze.

1 La fonte de fer, développée à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle par des ingénieurs et des industriels anglais, est un alliage de fer et de carbone ; son utilisation pour la réalisation de statues se développe au siècle suivant grâce à la technique du moulage au sable.

2 Le bronze est un alliage de cuivre et d'étain, utilisé depuis l'Antiquité grâce à la technique du moulage à la cire perdue pour réaliser des sculptures.

### ● L'industrie du « bronze d'art »

Dans les écrits du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, le terme de « bronze d'art » englobait souvent des œuvres réalisées en fonte de fer. On constate ce phénomène par exemple dans les rapports de jurys des Expositions universelles : dans les années 1850, la fonte d'art était isolée dans une catégorie, celle des « industries concernant l'ameublement et la décoration ». Entre 1851 et 1878, les fondeurs de fer ne cessèrent d'améliorer la qualité de la fonte d'art grâce à diverses techniques. Toutes ces techniques permirent aux fondeurs de fer, grâce à la réussite commerciale qui en découla, de donner à cette industrie ses lettres de noblesse et de placer la fonte de fer et le bronze sur un pied d'égalité. Dès lors, les fondeurs d'art furent intégrés dans une catégorie comprenant principalement les bronziers et d'autres métiers travaillant les métaux repoussés, notamment le zinc d'art. Les désignations de ces catégories nous renseignent non seulement sur l'évolution de la place de la fonte d'art dans l'industrie française de l'époque, mais aussi sur le regard porté par les contemporains tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les pages de garde de ces catégories (fig. 2a et 2b). À partir de la fin des années 1870, la fonte d'art ne semblait plus être aussi mal considérée. En effet, sa place croissante dans le paysage urbain en fit un élément incontournable de la société de cette époque, comme l'attestent les nombreux aménagements urbains ou encore les représentations iconographiques (fig. 3). Ce changement de statut était donc annonciateur d'une mutation dans les esprits : les arts industriels prenaient de plus en plus de place dans la société et étaient désormais classés au rang d'art au même titre que les sculptures en bronze, en pierre ou en marbre.

Ces rapports des jurys des expositions universelles et internationales permettent donc de mieux évaluer les liens entretenus par les bronziers d'art et les fondeurs de fer : plus la place consacrée à l'industrie de la fonte d'art est grande dans ces rapports de jurys, plus l'estime accordée à la production qui en découle est importante. Il faut également souligner le statut des rédacteurs de ces rapports, qui permet de modifier la façon dont la fonte d'art est perçue par les industriels et la société :

3 Nous renvoyons les lecteurs à l'état de la question que l'on retrouve dans les ouvrages suivants : A. Bourguignon, *La fonte d'art produite en Haute-Marne au XIX<sup>e</sup> siècle – Art et industrie, vers une réévaluation des relations entre artistes et fondeurs pour la réalisation de fontes d'art (1851-1878)*, mémoire de Master 1, Université de Lille – SHS, 2016 ; Id., *La fonte d'art produite en Haute-Marne fin XIX<sup>e</sup> siècle-début XX<sup>e</sup> siècle – Traditions, permanences et mutations au sein des relations entre sculpteurs et fondeurs dans la réalisation de fontes d'art (1878-1914)*, mémoire de Master 2, Université de Lille – SHS, 2017. Cette bibliographie est composée d'essais techniques, d'articles de presse et d'études sur les arts décoratifs.

on peut citer par exemple le rôle d'Antoine Aubin Durenne (1822-1895 ; fig. 4) dans le rapport de jury de l'Exposition universelle de Paris en 1878. Ce fondateur d'art dirigea l'une des deux fonderies majeures de la Haute-Marne, les Éts A. Durenne à Sommevoire ; son audace et ses idées novatrices en matière de stratégies industrielles et commerciales firent de lui un personnage central de cette industrie<sup>4</sup>. Dans le rapport de jury de l'Exposition universelle de 1878, il réalisa un historique de l'industrie de la fonte d'art et montra la situation économique et commerciale de celle-ci<sup>5</sup>. Par cette action, il mit en lumière les prouesses techniques et industrielles de la fonte d'art au fil des décennies et légitima la présence de celle-ci dans les arts industriels, au sein de la catégorie des « bronzes d'art, fontes d'art diverses, métaux repoussés ».

### ● La fonte, un terme polysémique

Une autre difficulté relative à la recherche sur la fonte d'art réside dans la polysémie du terme. De fait, l'emploi du mot « fonte » peut désigner aussi bien le matériau que la technique ou la production pour l'ornementation ou des équipements urbains. Seul le contexte permet de préciser la pensée de l'auteur et le sens dans lequel le mot est employé. Cela contribue ainsi à la piètre considération de la fonte de fer par ses contemporains. En effet, les écrits de l'époque à ce sujet étaient souvent théoriques et attestaient une réalité technique, s'opposant directement à la notion d'art.

« Art et industrie : un tel rapprochement sentait le soufre au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. » Pourtant, ces deux notions témoignent d'un enjeu central au cours de ce siècle. Les bronziers, rejetant l'idée d'un art industriel, contribuèrent à dévaloriser la fonte d'art dans la mesure où il s'agissait d'un art industriel fabriqué en série à destination d'un large public. Du fait du progrès technique, les bronziers craignaient de voir leur art menacé par l'industrialisation. L'idée que l'art intervienne dans l'industrie semblait assez nouvelle à l'époque, mais cette idée fut très vite popularisée grâce aux Expositions universelles. Lors de l'Exposition de Paris en 1867, Théodore Labourieu écrivait : « Non, l'art ne déroge pas,

4 Les idées novatrices de Durenne sont notamment lisibles dans le rapport de la *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art, instituée par décret en date du 24 décembre 1881*, Paris, A. Quantin, 1884.

5 Georges-Émile-Henri Servant, *Rapports du jury international de l'Exposition universelle de Paris (1878), Groupe III, Classe 25 : Rapport sur les bronzes d'art, fontes d'art diverses, métaux repoussés*, Paris, Imprimerie nationale, 1880.

6 Pierre Lamard et Nicolas Stoskopf (éd.), *Art et industrie, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles. Actes des 4<sup>es</sup> Journées d'histoire industrielle de Mulhouse et de Belfort, 18-19 novembre 2010*, Paris, Picard, 2013, p. 7.

en entrant dans l'industrie, il s'ennoblit au contraire en trouvant des matériaux nouveaux, des manifestations nouvelles qu'il ne soupçonnait pas sur le terrain stérile de la tradition<sup>7</sup>. ». La fonte de fer faisait partie de ces matériaux nouveaux dont parlait Labourieu. Elle donnait la possibilité aux artistes de s'exprimer dans un autre médium et d'explorer d'autres champs artistiques. Entrant en concurrence directe avec le bronze d'art, la fonte de fer proposait une large variété de modèles, qu'ils soient empruntés aux siècles passés ou qu'il s'agisse de créations nouvelles. C'est grâce à la publication de catalogues, à la présentation de ces modèles lors des expositions et à la technicité de leurs produits que les fondeurs haut-marnais du Val d'Osne et de Sommevoire construisirent leur renommée : le mouleur était de fait à mi-chemin entre l'artiste et de l'artisan, son travail relevant à la fois des Beaux-Arts et des arts mécaniques.

### ● La fonte d'art, incontournable de la statuaire au XIX<sup>e</sup> siècle

La notion de « fonte d'art » est en outre une notion assez vague, qu'il est ici indispensable de distinguer de la « fonte d'ornement » afin de mieux comprendre les enjeux qui lui sont liés. La « fonte d'ornement » correspond aux éléments d'architecture, balcons, balustrades<sup>8</sup> et est pratiquée par de nombreux fondeurs. Jusque dans les années 1860, on emploie uniquement le terme de « fonte d'ornement » lorsque l'on parle de fonte à usage domestique ou décoratif. Il s'agit donc d'un terme générique aux limites extrêmement floues. C'est la raison pour laquelle les sources apportent une certaine confusion. Il est clair que cette confusion provient aussi du fait que l'on utilise un matériau à vocation d'abord industrielle pour l'adapter à des fins non seulement fonctionnelles, mais aussi esthétiques en architecture. Cependant, la part esthétique conférée au matériau devient de plus en plus importante grâce aux perfectionnements techniques et industriels, modifiant ainsi son statut et sa place dans la société.

C'est à M. de Long-Perrier, rapporteur de la délégation française à l'Exposition internationale de Londres en 1862<sup>9</sup>, que l'on doit l'apparition de l'expression « fonte d'art » : il utilisa ce terme à propos de la fontaine monumentale présente sur le stand de Durenne (aujourd'hui à

7 Théodore Labourieu, « Les arts industriels à l'Exposition universelle de 1867 », *L'Illustrateur de l'Exposition universelle*, n° 1, 1<sup>er</sup> avril 1867, p. 3.

8 Parfois, le terme de « fonte d'ornement » comprend aussi les poteries : il s'agit en réalité d'ustensiles de cuisine (cocottes, poêles, casseroles et autres récipients, souvent émaillés).

9 Cité dans Auguste Luchet, « Courrier de l'exposition internationale – M. Durenne », *Le Monde illustré*, n° 282, 6 septembre 1862, p. 155-156.

Édimbourg, fig. 5). À partir des années 1860, la « fonte d'art », au sens strict du terme, correspond à la statuaire de fonte indépendante ou appliquée à des aménagements urbains. Dès lors, la fonte d'art devient un incontournable dans la statuaire : elle s'impose comme un support essentiel dans les parcs, jardins et place publique pour incarner les personnages et les faits historiques tout comme elle tend à se répandre dans les demeures de la bourgeoisie aussi en extérieur qu'en intérieur. En effet, les fondeurs de fer éditaient des catalogues ou des albums ne compilant que les modèles ayant trait à la statuaire (statues, luminaires, fontaines : fig. 6a, 6b et 6c) afin d'attirer des clients potentiels privés ou publics. C'est la raison pour laquelle lors d'expositions régionales, nationales ou internationales, les stands des fondeurs de fer montraient à la fois des pièces techniques et des éléments décoratifs. Ils profitaient également de l'occasion de ces expositions pour orner les allées bordant les pavillons d'expositions et les jardins attenants, faisant de ces statues, fontaines ou autres lampadaires des ambassadeurs discrets de leurs entreprises. On peut citer les fontaines érigées par les États A. Durenne pour l'Exposition internationale de Melbourne (Australie) en 1878 : dans le catalogue édité cette même année, on retrouvait une grande fontaine présentée lors de l'exposition australienne<sup>10</sup> ; lors de cette exposition une autre fontaine de l'entreprise, la *French Fountain*, était exposée dans la serre aux fougères. Composée de trois figures d'enfants soutenant un dauphin et une vasque en forme de coquille couronnant le tout, la fontaine a été par la suite déplacée dans une autre partie du jardin où avait eu lieu l'Exposition. Cela prouve que la fonte d'art tient une part non négligeable dans l'ornement et l'aménagement urbain au XIX<sup>e</sup> siècle, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Les fondeurs de fer se positionnaient ainsi sur des créneaux de commercialisation et de diffusion rivalisant directement avec les statues en bronze.

### ■ Des caractéristiques de production similaires

Pour comprendre la manière dont la fonte de fer est venue concurrencer le bronze au XIX<sup>e</sup> siècle, il faut remettre en contexte l'utilisation de ce matériau afin de voir les caractéristiques qui permirent aux fondeurs de fer de se positionner sur les mêmes créneaux de production ou sur des créneaux complémentaires.

<sup>10</sup> À l'heure actuelle, aucune information concernant l'état ni le lieu de conservation ne sont disponibles. En effet, la fontaine aurait été démontée à une date inconnue, sans autre détail.

### ● **Le bronze, un matériau très ancien**

Le bronze, considéré comme un matériau noble par excellence et utilisé depuis l'Antiquité, est un alliage de cuivre et d'étain, dont la teneur en cuivre est d'environ 60 %<sup>11</sup>, qui sut séduire de nombreux artistes et suscita l'admiration durant plusieurs millénaires. Ce matériau malléable et relativement résistant à la corrosion, bien qu'il verdisse, joue un rôle majeur dans la réalisation de statues dès l'Antiquité. En effet, de nombreuses statues en bronze ont été produites pour célébrer des personnages illustres ou des faits marquants ou tout simplement pour des fins purement esthétiques au fil des siècles. Pour produire cette statuaire en bronze, les bronziers utilisaient dès l'origine la technique de la fonte à la cire perdue, qui se perfectionna au fil des siècles. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette technique connut une certaine stagnation dans la mesure où les bronziers d'art avaient atteint un seuil de perfectionnement qu'il leur paraissait difficile à dépasser. En outre, même si des imperfections pouvaient apparaître lors du démoulage du bronze, il était toujours possible d'apporter des corrections grâce au ciselage, au sciage ou à la soudure : ces « retouches » permettaient au sculpteur et au fondeur une certaine marge d'erreur pour toute réalisation en bronze. Mais l'inconvénient principal de ce matériau était le coût lié à la matière première.

### ● **La fonte de fer, un matériau moins coûteux**

La fonte de fer est obtenue à partir de minerai de fer, de charbon de terre ou de bois et/ou de coke : c'est un alliage de fer et de carbone dont la teneur en carbone se situe autour des 7 % au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Si le taux de carbone est trop élevé, la fonte devient cassante. Ses caractéristiques sont les suivantes : elle a une bonne plasticité et une bonne coulabilité<sup>13</sup>, elle est fragile, mais peut être rendue imperméable si elle est repeinte régulièrement et peut donc être non gélive, mais elle s'oxyde, se corrode avec le temps et elle est aussi non soudable bien que des statues en fonte de fer montrent la présence de soudure au niveau de la trappe

11 Une trop grande proportion d'étain nuit à sa solidité.

12 Aujourd'hui, le taux de carbone avoisine les 1,8 à 2 %.

13 À ce sujet, André Guettier emploie le terme de « fonte douce » : lorsque la fonte a une bonne coulabilité, elle sera plus à même de s'insérer dans le moule et de respecter les contraintes techniques. André Guettier (1817-1894) est un gadzarts (Châlons-en-Champagne, promotion 1832). Grand industriel du secteur de la fonderie, il dirigea notamment la fonderie de Tusey (Meuse) et fut chef d'atelier de fonderie de l'École des Arts et Métiers d'Angers. Il rédigea également en 1847 un traité intitulé *De la fonderie*.

de décochage<sup>14</sup>, comme c'est le cas pour la statue *La Source à l'enfant* fondue par J.-J. Ducelet<sup>15</sup> dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui se trouve aujourd'hui sur la Praça Santo Cristo à Rio de Janeiro (fig. 7). La fonte de fer devient poreuse et se recouvre de rouille au fil du temps, d'où l'usage important de peinture ou autres procédés mis en place pour la protéger. Toutefois, les fontes réalisées à partir de charbon de bois, au grain serré, avaient la particularité d'être protégées par une oxydation de surface qui évoluait peu dans le temps. Bien que le matériau soit dur, il est possible de pratiquer la ciselure sur des œuvres en fonte de fer dans une certaine mesure. Mais son principal avantage est un coût moindre par rapport au bronze : contrairement au bronze, la fonte de fer peut répondre à des budgets plus modestes (classes bourgeoises ou municipalités désireuses d'embellir leur ville à moindres frais).

Par ailleurs, il est important de souligner que lorsque la fonte de fer se développa au XIX<sup>e</sup> siècle, la technique de la cire perdue stagnait alors que celle de la fonte au sable connaissait d'importantes avancées : les moules se perfectionnèrent, des jets et des événements furent mis en place pour laisser les gaz s'échapper, le sable choisi était plus à même de prendre l'empreinte du modèle<sup>16</sup>.

### ● Des perfectionnements techniques et esthétiques certains

Depuis son apparition en Angleterre au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les ingénieurs et les industriels ne cessèrent d'apporter des améliorations techniques, tant sur les moyens de production que sur les matières premières employées. Ces améliorations passèrent notamment par le dépôt de demande de brevets d'invention, le perfectionnement des équipements de production et des moules, la rationalisation du travail de l'ouvrier, une meilleure qualité des matières premières. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la Haute-Marne occupait une place privilégiée<sup>17</sup> : le département était bien placé au regard des matières premières, du combustible et des marchés, lui permettant ainsi de se positionner sur les marchés parisiens

14 Il s'agit d'une trappe réalisée souvent à l'arrière des statues afin d'évacuer le noyau de sable présent à l'intérieur de certaines cavités (bras, jambes, têtes, etc.).

15 Cette fonderie se situe à Pocé-sur-Cisse (Indre) et fait partie des toutes premières fonderies d'art françaises à se développer dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et à connaître un rayonnement à l'international. Elle a été rachetée par la Fonderie du Val d'Osne en 1878.

16 Le sable doit répondre aux caractéristiques suivantes : plasticité et cohésion pour conserver une empreinte fine et durable ; réfractarité pour supporter les contraintes et éviter les déformations de la pièce fondue ; porosité et perméabilité pour permettre aux gaz issus de la coulée de s'échapper.

17 Des productions étaient déjà initiées en Haute-Marne depuis 1835.

déjà bien dotés en statuaire en bronze, mais aussi d'écouler la production vers la région lyonnaise et les grands ports exportateurs.

La fonte d'art haut-marnaise se fit progressivement connaître grâce à ses produits de qualité et à l'audace de ses industriels et assit ainsi sa réputation au fil des décennies 1850 et 1860, la décennie suivante correspondant à son apogée<sup>18</sup>. Sous le Second Empire, la statuaire fut propulsée sur le devant de la scène grâce aux grands travaux d'urbanisme lancés par Napoléon III (1808-1873) et confiés au baron Haussmann (1809-1891). La sculpture continua d'accompagner ce renouveau urbain fondé sur le modèle parisien tout au long du Second Empire puis sous la Troisième République en France comme à l'étranger. C'est la raison pour laquelle à partir des années 1850, les fondeurs de fer firent en sorte non seulement d'être compétitifs, mais également de proposer des produits variés en répondant au mieux aux attentes de la clientèle. Ces industriels mirent en place des solutions pour faire du « sur mesure », mais aussi pour proposer une large variété de choix pour un même produit.

Par conséquent, les fondeurs redoublèrent d'efforts pour que la fonte de fer soit l'égale du bronze en la recouvrant d'or, de cuivre, de peinture, voire de bronze. Cela eut pour effet de satisfaire une clientèle exigeante et désireuse d'acquérir des produits de qualité. Le minerai et la qualité des sables employés permettaient de donner à la fonte une surface lisse. Pour renforcer l'aspect « fini » de la pièce, les fondeurs haut-marnais utilisèrent le cendrage, une technique qui « vitrifie » la fonte. De ce fait, c'était une prouesse technique d'obtenir des fontes de cet aspect directement à la première fusion. Cette haute technicité assura la renommée des fondeurs de fer haut-marnais à l'international : sur le stand de Durenne lors de l'Exposition internationale de Londres en 1862, le fondeur qui exposait alors, pour la première fois dans une exposition mondiale, présenta des sculptures brutes d'ébarbage et cendrées. Auguste Luchet relata l'audace de Durenne en ces termes dans *Le Monde illustré* :

À côté de ces morceaux, qui aujourd'hui ont universalisé la réputation du jeune fondeur de Sommevoire, règne et se développe une abondante série de sculptures, d'architectures et d'ornements plus simples ; statues, groupe d'animaux bustes, bas-reliefs, balcons, balustres appliques de toute sorte. Un véritable triomphe du fer ! Il faut remarquer que tout cela se compose à peu près de fonte brute, sans retouches, sans

18 L'année 1878 marque un véritable tournant dans l'industrie de la fonte d'art. Cette année correspond à l'apogée d'une industrie florissante au rayonnement international, mais le déclin commence à se faire ressentir (baisse des commandes, crise économique, saturation des marchés, pour ne citer que quelques facteurs déterminants).

peinture surtout, tel que le moule les a données, avec ses bavures et ses coutures. Quelques choses bronzées y sont jetées çà et là dans la seule intention de montrer comme est petite la différence entre l'ébauche et l'achèvement<sup>19</sup>.

Cela valut à Antoine Durenne le surnom de « Barbedienne<sup>20</sup> du fer » – le journaliste ayant repris le nom d'un grand bronzier parisien pour montrer le talent d'un fondeur de fer, c'est dire la proximité qui régnait alors entre ces deux industries d'art.

Un autre effet dans le rendu de la fonte d'art fut proposé par la Fonderie du Val d'Osne. Le brevet de galvanoplastie déposé par MM. Rouart et Mignon au Ministère de l'Agriculture et du Commerce est relatif au cuivrage de la fonte de fer et vise à ralentir l'oxydation et la corrosion des œuvres en fonte (fig. 8). C'est par ce principe, plus pérenne que la peinture, que les grands monuments donnaient l'illusion du bronze doré. Ce brevet fut exploité par le Val d'Osne, comme en témoignent les procès-verbaux de l'Assemblée générale entre 1873 et 1879<sup>21</sup>, d'abord sous forme d'essais (1873-1875) puis pour la commercialisation. Cette technique de cuivrage de la fonte séduisit les artistes et la clientèle, comme le montre le procès-verbal de l'Assemblée générale de 1876 : « Au Salon de 1876 figuraient deux groupes fort remarquables de Rouillard<sup>22</sup>, cuivrés par ce système. » C'est la raison pour laquelle le président de l'Assemblée générale du Val d'Osne enjoint à celle-ci de renouveler l'exploitation du brevet selon les termes suivants : « Nous vous engageons à renouveler le marché [le traité passé avec MM. Rouart et Mignon]; car l'Exposition de 1878 vous offrira une occasion unique de donner de la publicité à ce nouveau produit et de recueillir le fruit des efforts que vous avez faits. »

---

19 A. Luchet, *op. cit.*

20 Ferdinand Barbedienne (1810-1892) était un ingénieur, surtout connu pour sa fonderie de bronze d'art. Associés en 1838 à Achille Collas (mécanicien ayant perfectionné le pantographe des sculpteurs), ils ont fondé la Société A. Collas & Barbedienne qui produisait et commercialisait des copies réduites de sculptures en divers matériaux, dont le bronze; ils ont également mis au point de nouveaux procédés chimiques pour patiner les bronzes. Barbedienne souhaitait démocratiser l'art en réalisant des reproductions fidèles aux chefs-d'œuvre à un prix abordable. Il a reçu plusieurs prix et médailles lors d'expositions et a jeté les bases juridiques d'une nouvelle industrie grâce à la mise en place de contrats d'édition avec les artistes.

21 Archives nationales du monde du travail (ANMT), 65\_AQ\_K\_250.

22 Pierre Louis Rouillard (1820-1881) est un grand sculpteur animalier. Il participa à de nombreux chantiers parisiens sous le Second Empire et collabora à plusieurs reprises avec plusieurs fonderies haut-marnaises. Une de ses œuvres emblématiques, *Cheval à la herse*, commandée pour le Trocadéro, a été fondue par les Ét. A. Durenne pour l'Exposition universelle de Paris en 1878. Depuis 1986, elle se trouve sur le parvis du Musée d'Orsay.

Remplaçant très vite le fer forgé, la fonte de fer prit le pas sur le bronze dans certains domaines grâce à la haute technicité mise en œuvre par les industriels du secteur. Cela affecta la vision de la fonte de fer dans l'esprit collectif, lui assurant une constante amélioration et rivalisant directement avec le bronze. C'est la raison pour laquelle, dans certains grands chantiers du Second Empire, la fonte de fer est utilisée au même titre que le bronze : c'est le cas notamment de l'Opéra Garnier<sup>23</sup>.

### ● Une production fondée sur les mêmes principes ?

La production de fontes d'art était presque naturellement rapprochée du bronze d'édition. De fait, bronziers et fondeurs de fer se mirent à éditer des sculptures plus ou moins à la même époque, le phénomène de la série en fonte de fer se généralisant dans les années 1830. Dans une certaine mesure, la fonte d'art devint à la fois le matériau concurrent et complémentaire du bronze puisque les fondeurs de fer se plaçaient sur des débouchés similaires. Mais la fonte se substitua au bronze parce que les fondeurs pouvaient produire des multiples pour les statues de grande taille, là où les bronziers se spécialisent dans les petites œuvres : les techniques, les cibles et la production n'étaient donc pas tout à fait les mêmes. La fonte d'art est confrontée aux mêmes problèmes de propriété artistique que le bronze d'édition. Ces deux catégories d'industriels firent appel à des sculpteurs sous contrat pour leur fournir des modèles.

Les contrats d'édition furent inventés au XIX<sup>e</sup> siècle : la législation sur le sujet n'en était alors qu'à ses débuts et permettait aux sculpteurs une reconnaissance de leur propriété artistique<sup>24</sup>. Qu'il s'agisse de l'industrie du bronze d'art ou de celle de la fonte d'art, les rapports entre sculpteurs et fondeurs sont codifiés dans un cadre légal. Selon

23 Le chantier fut réalisé entre 1862 et 1875. La fonte de fer fut alors utilisée pour les décors extérieurs (devants de chéneaux, la frise de masques dessinés par Klagmann, les décors de meneaux et les lyres, les bases des colonnes, les candélabres...), alors que le matériau reste peu utilisé dans l'ornementation. Voir Lola Le Croller, Annick Texier et Isabelle Pallot-Frossard, « L'utilisation de la fonte de fer dans les décors extérieurs de l'Opéra Garnier », dans *Fontes d'art françaises : les chemins de la diffusion (Actes du colloque de Saint-Dizier, 27-28 septembre 2014)* (= revue *Fontes*, hors-série), Wassy, ASPM, 2015, p. 19-23.

24 En la quasi-absence d'archives d'entreprises, cette réflexion s'appuie sur les articles de François Blanchetière, « Reproduire pour diffuser » (communication prononcée le 8 février 2012 dans le cadre du séminaire « Éditions et reproductions en sculpture », master conservation-restauration des œuvres sculptées, École nationale supérieure des Beaux-Arts de Tours – texte en ligne : <https://tablesdetravail.hypotheses.org/189>) et de Florence Rionnet, « L'éditeur et le sculpteur : amis des bons et des mauvais jours », dans C. Chevillot et L. de Margerie (dir.), *La sculpture au XIX<sup>e</sup> siècle. Mélanges pour Anne Pingot*, Paris, N. Chaudun, 2008, p. 258-262.

Bernard Metman, c'est à Barbedienne que revient l'honneur d'avoir posé les bases d'une nouvelle industrie en signant le premier contrat d'édition avec Rude<sup>25</sup> et cela pour la vie entière de l'artiste. Il ira même plus loin en acquérant par avance la propriété exclusive de toutes les œuvres de Clésinger<sup>26</sup>, pour leur reproduction en toutes dimensions et par tous les moyens<sup>27</sup>.

La modification des modèles prouve bien cette rentabilisation : pour faciliter la production sérielle d'œuvres, bronziers et fondeurs de fer n'hésitaient pas à établir des « coupes » afin de répondre au mieux aux attentes de la clientèle. La réduction et l'agrandissement des modèles sont alors le fondement de l'édition en série, qu'elle soit en bronze ou en fonte de fer. À ce jour, un seul contrat d'édition, vierge, entre fondeur de fer et sculpteur a été découvert dans les archives : il s'agit d'un contrat de la Maison Denonvilliers (Sermaize-les-Bains, Marne : fig. 9a et 9b). Il paraît important de souligner que cette pratique du contrat d'édition devait également être en vigueur dans les fonderies du Val d'Osne et les Éts A. Durenne, bien qu'aucun document d'archives ne le prouve. Mais cela permet d'envisager l'hypothèse selon laquelle les fondeurs de fer collaboraient avec le milieu sur le même principe que les bronziers.

De même, des caractéristiques communes à la fonte d'art et au bronze d'édition peuvent être soulignées : les fondeurs et les bronziers disposaient de capacités techniques communes telles que les techniques de moulage, de reproduction et de réduction/agrandissement. Ces industriels avaient également la volonté d'élever par les Beaux-Arts le goût de la société<sup>28</sup>. Dans une communication faisant suite à sa thèse<sup>29</sup>, Élodie Voillot montre que les bronziers parisiens n'hésitaient pas

25 François Rude (1784-1855) est un sculpteur qui fit progressivement la transition entre le néo-classicisme et le romantisme. Il forma de nombreux sculpteurs de la génération suivante dans son atelier. Il réalisa de nombreuses commandes publiques et privées dont notamment le haut-relief de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

26 Jean-Baptiste Clésinger, dit Auguste Clésinger (1814-1883), est un sculpteur et peintre romantique. Il a réalisé de nombreux bustes et fit scandale au Salon de 1847, en présentant *Femme piquée par un serpent*.

27 Cité par Catherine Chevillot, *La sculpture française au XIX<sup>e</sup> siècle. Catalogue de l'exposition organisée aux Galeries nationales du Grand Palais, du 10 avril au 28 juillet 1986*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1986, p. 80.

28 C'est en partie à cause de ces caractéristiques communes qu'il existe une confusion au sein de la recherche en histoire de l'art, renforcée par la confusion sémantique dans de nombreuses sources.

29 Élodie Voillot, *Créer le multiple. La Réunion des fabricants de bronzes (1839-1870)*, thèse de doctorat, Université Paris Ouest-Nanterre, 2014.

à descendre en gamme pour séduire une clientèle plus large, sans pour autant renoncer à leurs prétentions artistiques : « [le bronzier] doit avoir le goût de l'artiste et le discernement du fabricant<sup>30</sup> » ; cette remarque peut aussi s'appliquer aux fondeurs. La clé du succès résidait dans le fait de parvenir à concilier « Art » et « Industrie », image de marque et diffusion de masse, main de l'artiste et fabrication en grande série.

Néanmoins, il existait des critères propres à l'industrie de la fonte d'art. Tout d'abord, il faut rappeler qu'à l'origine, la production des pièces de fonte était liée à l'industrie et à la production en série. La fonte d'art, créée par la suite, fut stigmatisée par les contemporains du fait de son lien avec l'industrie. Comme la demande en bronze était suffisamment importante et les techniques de production entre la fonte et le bronze similaires, les fondeurs de fer réalisèrent des œuvres en bronze : cela leur offrait d'autres débouchés possibles. C'est la raison pour laquelle Durenne et le Val d'Osne réalisèrent des œuvres en bronze, compliquant d'autant plus la recherche sur la fonte d'art, car il n'est pas toujours fait mention du matériau employé (fig. 10). Cette production de bronze par les fondeurs de fer permit un anoblissement de la fonte de fer : il s'agit d'un fait étonnant dans la mesure où la fonte est venue concurrencer le bronze. Mais les bronziers n'effectuèrent jamais de fontes d'art, car elles n'étaient pas assez « nobles » ! Dans une certaine mesure, l'élève (le fondeur de fer) avait dépassé le maître (le bronzier).

### ■ Iconographie et stratégies commerciales

La fonte d'art cristallisait de nombreux enjeux s'inscrivant parfaitement dans le système de pensée du XIX<sup>e</sup> siècle. Époque faste pour les arts, mais difficile à évaluer dans son ensemble, le XIX<sup>e</sup> siècle imposa son goût pour l'historicisme et l'éclectisme, ajoutant de la complexité et de la confusion. La fonte d'art rivalisa directement avec le bronze en abordant les mêmes thèmes iconographiques. Entre 1851 et 1878, la clientèle, majoritairement bourgeoise, cherchait à acquérir des copies ou des œuvres inspirées de l'antique. Les statues d'animaux rencontraient également un grand succès. L'exotisme et le fantastique firent partie des thèmes explorés par les fondeurs de fer pour satisfaire les désirs d'ailleurs et de lointain de la clientèle. Quant à la figure humaine, les statues en fonte de fer correspondaient aux codes édictés par le goût et les mœurs de la

30 Id., « Le blues du business-man, le fabricant de bronzes parisien au XIX<sup>e</sup> siècle ou l'industriel qui aurait voulu être un artiste », dans P. Lamard et N. Stoskopf (éd.), *op. cit.*, p. 107-120, p. 111.

société du XIX<sup>e</sup> siècle. Certaines œuvres pouvaient être à la fois fondues en fer et en bronze afin de satisfaire tous les budgets.

La production sérielle connut alors un essor certain, mais, bien que partielle, la datation des planches de catalogues indique que l'acquisition des modèles se poursuivait jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, les catalogues n'étaient pas datés, permettant aux fondeurs de fer de se servir de modèles anciens pour « faire du neuf » et ainsi répondre au mieux à la demande de la clientèle. Cela leur permettait également de conserver des modèles tout en multipliant les possibilités de création. Pour réduire les coûts de production et amortir l'achat de modèles, ils n'hésitaient pas à réutiliser leurs modèles ou à combiner entre elles des parties de modèles : on appelle cette technique le marcottage. La réutilisation de modèles pour la création d'autres œuvres était un phénomène répandu dans le milieu de la fonderie. Ces deux stratégies commerciales participèrent ainsi du mépris ultérieur d'une partie de la société du XIX<sup>e</sup> siècle vis-à-vis de la fonte d'art.

Grâce au soutien de la sphère politique durant le Second Empire et, par la suite, sous la Troisième République, les fonderies du Val d'Osne et les Éts A. Durenne tirèrent leur épingle du jeu en proposant de nouvelles œuvres, aussi bien monumentales que des œuvres à échelle 1 ou de la petite statuaire. Les grands chantiers d'urbanisme réalisés à Paris sous le Second Empire servirent de modèles pour les grandes villes de provinces françaises et étrangères durant les décennies suivantes. L'urbanisme du XIX<sup>e</sup> siècle créa des espaces favorables à l'implantation d'œuvres en fonte : les villes ornèrent souvent leurs fontaines, parcs publics, places, squares et larges avenues à moindre coût via la fonte. Là où le bronze était trop coûteux pour orner les rues et les parcs, la fonte était utilisée à cet effet. Progressivement, les fontes d'art du Val d'Osne et des Éts A. Durenne s'écoulèrent sur le marché national et à l'étranger. Cette exportation ne résultait pas initialement de la saturation du marché national, il s'agissait plutôt pour eux de chercher de nouveaux débouchés et de satisfaire une demande de l'étranger s'inspirant du modèle artistique et urbanistique français. C'est pourquoi on retrouve de nombreux exemplaires en Europe, dans l'empire colonial français, en Amérique latine ou en Australie, pour ne citer que quelques exemples. Cette diffusion à l'international s'est trouvée favorisée notamment par le biais de magasins sur place et d'expositions. Cette démonstration de la technicité et de la virtuosité des fondeurs haut-marnais lors des expositions nationales et internationales a duré jusque dans les années 1900 en France et au-delà à l'étranger. Cela prouve que la fonte d'art a su rivaliser

avec le bronze pendant plusieurs décennies, fournissant une véritable alternative commerciale au bronze, et ce grâce à des stratégies offensives et dynamiques.

## ■ Conclusion

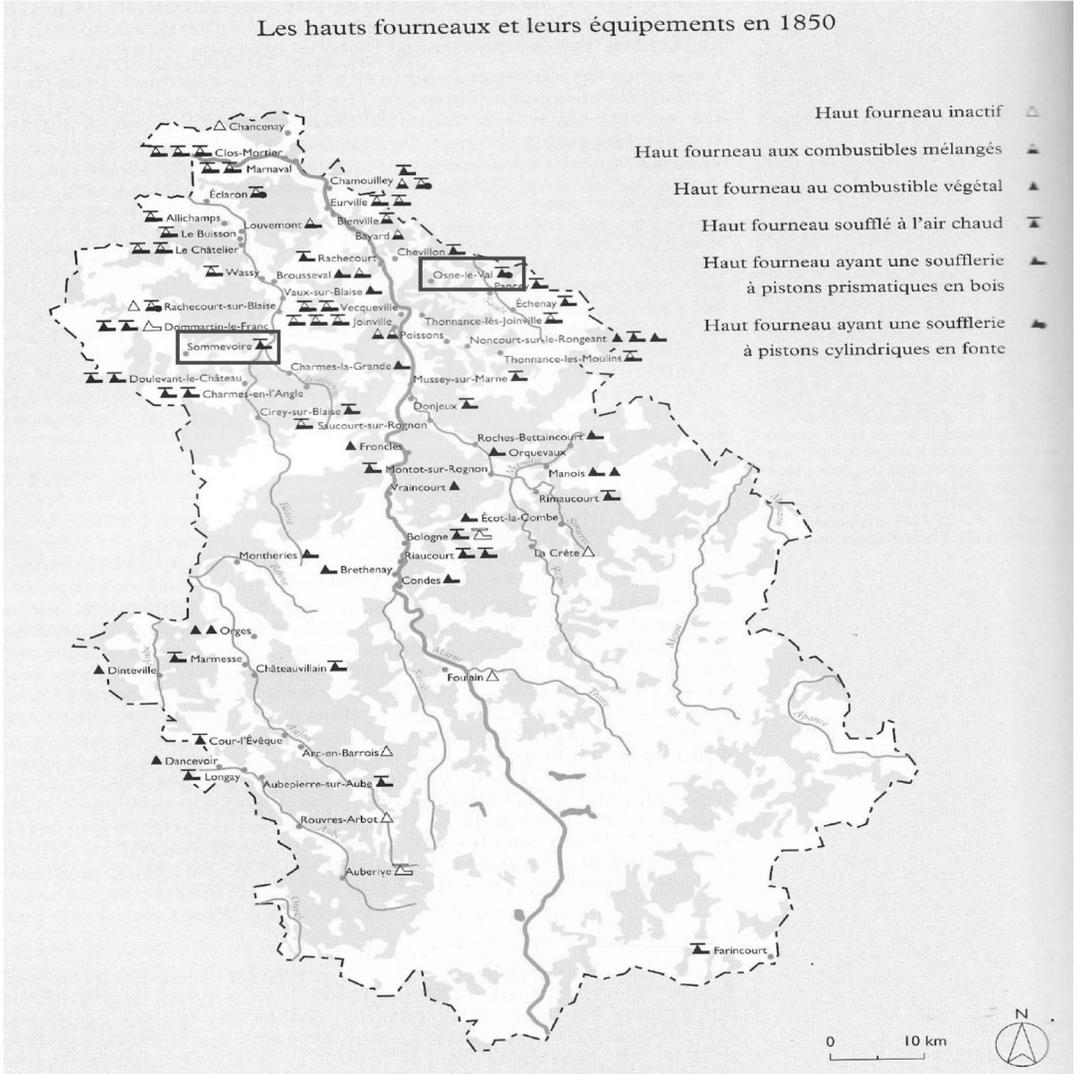
Ainsi, dès l'Exposition de l'industrie française en 1839, le rapport de jury soulignait les prémices d'une concurrence entre la fonte de fer et le bronze :

L'art du fondeur en fonte de fer a pris un grand développement depuis 1834, et à aucune époque des produits aussi importants ont été exposés à la curiosité publique. La fonte de fer commence à entrer en concurrence avec le bronze. La facilité avec laquelle elle se soumet à toutes les formes qu'on veut lui imposer et son bas prix comparé à celui du bronze la fait préférer pour un grand nombre d'emplois. Elle envahit encore en ce moment les grands monuments qui s'élèvent pour l'embellissement des places publiques<sup>31</sup>.

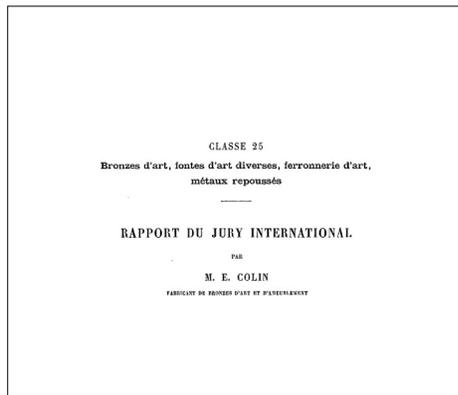
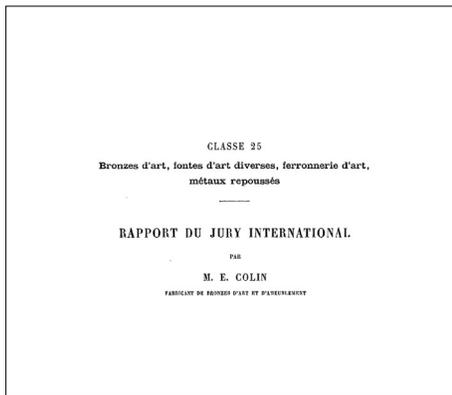
En effet, la fonte de fer, peu onéreuse par l'utilisation de matières premières courantes et de technique de moulage nécessitant principalement du sable, pouvant être réutilisé plusieurs fois, jouit d'un développement considérable au XIX<sup>e</sup> siècle. Au moment de la montée en puissance de la fonte d'art, les bronziers étaient en perte de vitesse hormis pour les petits objets de décor : il fallut pourtant faire appel au savoir-faire des bronziers et adapter leur technique à la fonte au sable pour réaliser des fontes d'art. Le caractère ordinaire de ses matières premières fit de la production sérielle en fonte de fer une industrie d'art de « second rang », s'adressant à des bourses plus modestes. Ce mépris de la société du XIX<sup>e</sup> siècle à l'égard de la fonte de fer contribua à faire tomber la fonte d'art dans l'oubli. C'est pourquoi il faut attendre les années 1980-1990, en France notamment avec la création du musée d'Orsay, pour que le patrimoine métallurgique connaisse un regain d'intérêt<sup>32</sup>. La prise de conscience de la richesse de ce patrimoine est lente ; mais la multiplication d'études sur le sujet, aussi bien en France qu'à l'étranger, prouve le regain d'intérêt de la recherche pour ce pan de l'histoire artistique et industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle.

31 *Exposition des produits de l'industrie française en 1839. Rapport de jury*, t. 1, Paris : L. Bouchard-Huzard, 1839, p. 383-384.

32 Dès sa création en 1986, le Musée d'Orsay a largement contribué à la revalorisation de la fonte d'art par le sauvetage des six *Continents* et des animaux (*Rhinocéros, Cheval à la herse* et *Jeune éléphant pris dans les rets*).



**Fig. 1 :** Carte de la Haute-Marne indiquant les villages d'Osne-le-Val et de Sommevoire, correspondant respectivement au lieu de production des fonderies du Val d'Osne et des Éts A. Durenne (d'après G. Alves *et al.*, *La métallurgie en Haute-Marne du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, 1997).



**Fig. 2a-b :** Pages de garde des *Rapports de jurys des Expositions universelles de 1878 et 1889, Groupe III, Classe 25* (© Cnam Cnum).



**Fig. 3 :** François Carpezat, *Enfants sur un bouc*, présenté à l'Exposition des Beaux-arts de 1857, édité par les Éts A. Durenne, aujourd'hui à Joinville (Haute-Marne), cour du centre des Finances publiques (© e-monumen – ASPM).

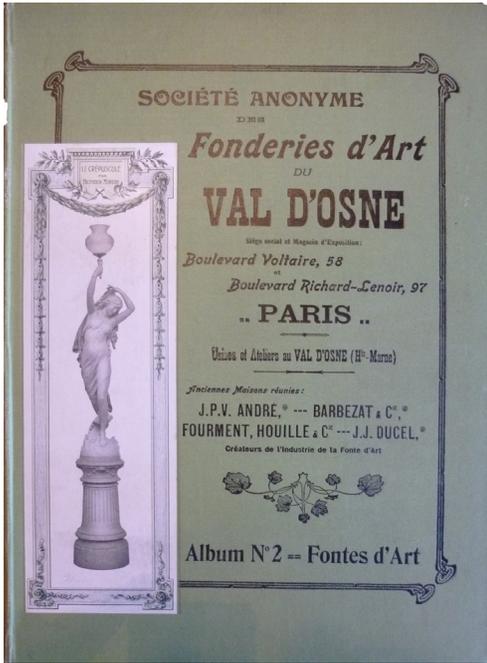


**Fig. 4 :** Buste d'Antoine Aubin Durenne, fondu par les Éts A. Durenne, s.d. (© e-monumen – ASPM).

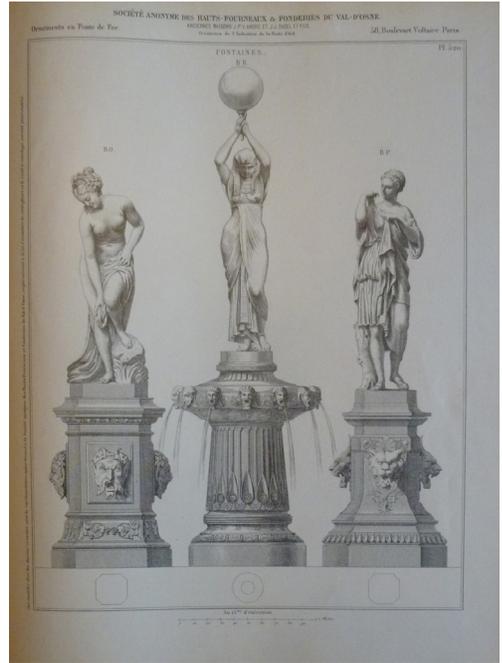


**Fig. 5 :** *Fontaine Ross*, réalisée par Klagmann et Choiselat et fondue par Durenne, s.d., aujourd'hui à Édimbourg (© e-monumen – ASPM).

a



b



c

Fig. 6a-c : Album n° 2 : Fontes d'art, édité par le Val d'Osne, s. n., s. d. [1907 ou légèrement postérieur] : couverture, planches n° 520 et 523 présentant des statues, fontaines et candélabres (© ASPM).



**Fig. 7a-b : Fontaine *La Source à l'enfant*, fondue par J.-J. Ducel, aujourd'hui Praça Santo Cristo, Rio de Janeiro – détail de la trappe de décochage à l'arrière de la statue (© e-monumen – ASPM ; © Fontes d'art : fontaines et statues françaises à Rio de Janeiro).**



Original

(2)

Mémoire à l'appui d'une demande d'un Certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans pris le 30 octobre 1872, sous le n° 97,0 par M<sup>r</sup> Gauduin & M<sup>rs</sup> Mignon & Rouart, pour des méthodes, procédés & appareils propres à riparer sur le fer, l'acier & la fonte de fer, des courbes, courbes ou d'alliages de cuivre.



Les objets cuivrés par nos procédés peuvent recevoir une patine formée au moyen de la couche de cuivre ou déposée toute faite par un moyen quelconque.

Parmi les nombreuses compositions que nous avons envisagées pour arriver à cet effet, l'une a surtout fixé notre attention à cause de ses propriétés remarquablement utiles, c'est le sulfure de cuivre, d'une belle couleur noire, blanche, insoluble à l'air et à l'eau, solide & facile à former. On peut arriver à sulfurer le cuivre par bien des procédés, mais le plus simple consiste à plonger pendant quelque temps les objets cuivrés dans une dissolution faible de monosulfure de sodium ou de polysulfure. Le polysulfure agit avec trop rapidité & donne une patine cuivrée soluble. La dissolution de sulfate de cuivre, ou soufre dans le sulfure de carbone, la vapeur de soufre, le soufre ou le sulfure fondus, seuls ou mélangés à d'autres corps, peuvent aussi être utilisés. Nous ne nous limitons à aucun procédé de sulfuration & revendiquons, par le présent certificat d'addition, l'usage de sulfurer les objets en fer, en acier ou en fonte cuivrés, sulfuration opérée et appliquée avec pièces ou cançons non sautés ou frottés, avec ou sans un autre objet de fonte.

Paris le 2 juillet 1873

Mignon - Rouart

Gauduin

Qui pour être annexé au Certificat d'addition pris le 2 juillet 1873 par le P<sup>r</sup> Gauduin avec M<sup>rs</sup> Mignon et Rouart

Paris le 20 septembre 1873

Le Ministre de l'Agriculture, et du Commerce

Par le Ministre et par délégué

Demougeon

Un demi-tour en sens et une ligne

Fig. 8b : Brevet de MM. Rouart et Mignon sur le cuivrage de la fonte, 1872-1873 (© ASPM).

*Société Anonyme  
de Fonderies d'Art et de Bâtimens*

*(Anciens Etablissements Denonvilliers)  
au Capital de Trois Millions de Francs.*

*174. Rue Lafayette. - Paris.*

*Traité d'Édition.*

*Entre les Soussignés:*

*Monsieur Maurice Denonvilliers, Administrateur-  
Directeur de la Société anonyme de Fonderies d'Art et de Bâtimens  
(anciens Etablissements Denonvilliers), agissant au nom de ladite Société;  
Et M \_\_\_\_\_*

*Il a été convenu et arrêté ce qui suit:*

*Art. 1<sup>er</sup> - M \_\_\_\_\_*

*cède, par les présentes, à la Société anonyme de Fonderies d'Art et de Bâti-  
mens (anciens Etablissements Denonvilliers), qui l'accepte, le droit exclusif de  
reproduction et d'édition en fonte de fer, en bronze, ou en tout autre métal, d  
modèle suivant :*

*Art. 2. - M \_\_\_\_\_*

*à la disposition de la Société une bonne épreuve en plâtre solide, d modèle  
désigné ci-dessous. La Société s'engage à établir sur ce modèle un nombre  
illimité d'épreuves en métal.*

Fig. 9a : Traité d'édition, Maison Denonvilliers,  
Sermaize-les-Bains (© Archives départementales  
de la Meuse - ASPM).

Art. 3. — La Société pourra faire établir à ses frais, si elle le juge nécessaire pour les besoins de sa vente, des réductions ou des augmentations de modèle faisant l'objet du présent traité. Elle devra tenir compte à M. \_\_\_\_\_ ou les épreuves établies dans les nouvelles grandeurs, des mêmes droits d'auteur que sur les épreuves de grandeur originale. Toutefois, les frais de réduction ou d'augmentation seront déduits du prix des premières épreuves vendues dans chaque grandeur nouvelle.

Art. 4. — La Société tiendra compte à M. \_\_\_\_\_ ou à ses héritiers, dans le délai de garantie de la propriété artistique, à titre de droit d'auteur et comme prix de la présente cession, du prix net de toutes les épreuves vendues et payées, déduction faite du prix du décor de la fonte de fer, de l'emballage et du transport, s'il y a lieu. Le compte des ventes sera établi deux fois par an : le 31 Mars et le 30 Septembre, et le montant de la rédevance sera mis à la disposition de M. \_\_\_\_\_ un mois après.

Art. 5. — La Société mettra tous ses soins à la parfaite exécution des épreuves, afin de conserver à l'œuvre reproduite toute sa valeur artistique.

Art. 6. — Les frais d'établissement des modèles métalliques que la Société jugerait à propos de faire pour la facilité de sa fabrication, resteront à sa charge exclusive, de même que ses dépenses de publicité, de gravure et autres, toutes les obligations de M. \_\_\_\_\_ se bornant à lui fournir, ainsi qu'il a été dit, une épreuve en plâtre solide une fois donnée et à lui garantir son privilège pour la reproduction exclusive en fonte de fer, en bronze, ou en tout autre métal. Fait double et de bonne foi, à Paris, le

Fig. 9b : Traité d'édition, Maison Denonvilliers, Sermaize-les-Bains (© Archives départementales de la Meuse – ASPM).

N <sup>os</sup> et lettres d'ordre	DÉSIGNATION.	HAUTEUR <i>Mètres</i>	LARGEUR <i>Mètres</i>	POIDS <i>Kilos</i>	PRIX		
					des 100 Kil <sup>es</sup> <i>Frs.</i>	à la pièce.	
						brut <i>Frs.</i>	bronze <i>Frs.</i>
<i>M. 474, Série A</i> <i>ancienne planche 201 F</i> <i>Statues décoratives</i>							
<i>AC</i>	<i>Baigneuse de Falconet.</i>	<i>1.680</i>	<i>0.510</i>			<i>550.00</i>	<i>580.00</i>
<i>AD &amp; AE</i>	<i>Néroensés</i>	<i>1.670</i>	<i>0.400</i>			<i>550.00</i>	<i>575.00</i>
<i>AF</i>	<i>Fleuve de la vie</i>	<i>1.690</i>	<i>0.600</i>			<i>550.00</i>	<i>580.00</i>
<i>AG</i>	<i>Espoir déçu</i>	<i>1.670</i>	<i>0.440</i>			<i>400.00</i>	<i>430.00</i>
<i>Planche 475</i> <i>Statues lampadaires</i>							
<i>AH</i>	<i>Séandre</i>	<i>1.572</i>	<i>0.389</i>			<i>550.00</i>	<i>600.00</i>
<i>AI</i>	<i>Corchère</i>	<i>0.933</i>	<i>0.207</i>			<i>90.00</i>	<i>110.00</i>
<i>AJ</i>	<i>Le Travail</i>	<i>1.372</i>	<i>0.380</i>			<i>300.00</i>	<i>350.00</i>
<i>AK</i>	<i>Corchère</i>	<i>0.933</i>	<i>0.207</i>			<i>90.00</i>	<i>110.00</i>
<i>AL</i>	<i>Idem.</i>	<i>1.565</i>	<i>0.375</i>			<i>400.00</i>	<i>450.00</i>
<i>Planche 476</i> <i>Statues</i> <i>&amp; Groupes de Fontaines</i>							
<i>AM</i>	<i>Petite fille soufflant dans une coquille</i>	<i>0.690</i>	<i>0.250</i>			<i>110.00</i>	<i>130.00</i>
<i>AN</i>	<i>Enfant tenant une mine</i>	<i>0.688</i>	<i>0.300</i>			<i>80.00</i>	<i>95.00</i>
<i>AO</i>	<i>" " un dauphin</i>	<i>0.723</i>	<i>0.295</i>			<i>80.00</i>	<i>95.00</i>
<i>AP</i>	<i>Petite fille les pieds dans une coquille</i>	<i>0.835</i>	<i>0.280</i>			<i>120.00</i>	<i>140.00</i>
<i>AQ</i>	<i>Petit pêcheur av. filet et tenant un poisson</i>	<i>0.700</i>	<i>0.315</i>			<i>100.00</i>	<i>120.00</i>
<i>AR</i>	<i>Danseur tenant un coquillage</i>	<i>1.370</i>	<i>0.295</i>			<i>250.00</i>	<i>270.00</i>
<i>AS</i>	<i>Enfant tenant un brochet</i>	<i>0.980</i>	<i>0.210</i>			<i>150.00</i>	<i>180.00</i>
<i>AT</i>	<i>Danseur tenant une conque</i>	<i>1.370</i>	<i>0.295</i>			<i>250.00</i>	<i>270.00</i>
<i>AU</i>	<i>Enfant tenant une tortue</i>	<i>0.695</i>	<i>0.305</i>			<i>140.00</i>	<i>160.00</i>
<i>Planche 477</i> <i>Statues décoratives</i> <i>Muses</i>							
	<i>Elis (base irrégulière de 0.55+0.66)</i>	<i>1.400</i>				<i>1000.00</i>	<i>1200.00</i>
	<i>Thalie "</i>	<i>0.60+1.00</i>	<i>1.600</i>			<i>1000.00</i>	<i>1200.00</i>
	<i>Terpsichore "</i>	<i>0.54+0.76</i>	<i>1.400</i>			<i>1000.00</i>	<i>1200.00</i>
	<i>Calliope "</i>	<i>0.59+0.69</i>	<i>1.300</i>			<i>1000.00</i>	<i>1200.00</i>

Fig. 10 : Planche de tarif issue d'un album des Éts A. Durenne attestant la production de modèles en fonte de fer ou en bronze, s.d. (© ASPM).

SESSION :

HISTOIRE CONTEMPORAINE (II)

---



# L'activité des *Forty Elephants* dans l'entre-deux-guerres à Londres : le crime organisé comme élément du processus d'émancipation des femmes britanniques

---

**Jeanne Barnicaud**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – Durant l'entre-deux-guerres, en Grande-Bretagne, un réseau de femmes voleuses, les *Forty Elephants*, toutes issues de milieux populaires, érigent les vols en grands magasins au rang de carrières criminelles. Éloignées de la figure de la « femme au foyer » promue par l'idéologie patriarcale dominante d'alors, elles tentent d'atteindre une forme d'indépendance, transgressive par nature, afin de mener la « belle vie » par leurs propres moyens. À partir de cet exemple singulier, nous nous proposons d'étudier les liens entre crime organisé et émancipation des femmes pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

**Abstract** – During the interwar years in Great Britain, a network of thieving women, the *Forty Elephants*, all from working class background, raised stealing in department stores to the rank of criminal careers. Far from the figure of the “housewife” promoted by the prevailing patriarchal ideology of the time, they tried to achieve a form of independence, transgressive by nature, in order to live the “good life” by their own means. On the basis of this unconventional example, we study the links between organized crime and women's emancipation during the first half of the 20<sup>th</sup> century.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire contemporaine, intitulé *L'activité des Forty Elephants dans l'entre-deux-guerres à Londres : le crime organisé comme élément du processus d'émancipation des femmes britanniques*, préparé sous la direction de Florence Tamagne et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

« L'HISTOIRE DES HOMMES SE REFLÈTE dans l'histoire de ses cloaques », écrit Victor Hugo dans *Les Misérables*<sup>1</sup>. De même, l'histoire des femmes se reflète dans celle de ses hors-la-loi. Dans l'entre-deux-guerres, un groupe organisé de femmes plonge la police britannique dans la panique et défraie la chronique. Les *Forty Elephants*, parfois aussi surnommées *Forty Thieves*, étaient spécialisées dans le vol dans les grands magasins et auraient tout spécialement œuvré de 1915 à 1938. Peu étudié à ce jour, ce groupe apparaît, par son organisation, sa représentation et ses actions, idéal pour éclairer l'histoire des femmes de l'époque, qu'il s'agisse de leurs influences, objectifs ou ambitions.

C'est entre 1915 et 1918 qu'apparaissent dans la presse et les rapports de police des soupçons relatifs à l'existence d'un groupe organisé de femmes voleuses. 1918 est également une date charnière dans l'histoire britannique : si le droit de vote des femmes a été acquis à cette date, c'est sous conditions d'âge et d'accès à la propriété. La victoire des suffragettes n'a donc été que partielle et il faut attendre 1928 pour que les conditions s'assouplissent et que les femmes se voient octroyer un statut comparable à celui des hommes. Si la Première Guerre mondiale a permis à des femmes d'accéder à de nombreux emplois, Judy Giles souligne qu'après la guerre « la figure de la "femme au foyer ordinaire" dominait les médias et les politiques sociales », dans l'idée d'un « retour à la normalité des rôles masculins et féminins<sup>2</sup> ». Il faut ajouter que le Royaume-Uni est alors marqué par un fort taux de chômage consécutif à la démobilisation, fermant de nombreux emplois et opportunités aux femmes – François Bédarida évoque ainsi plus de deux millions de chômeurs en 1921<sup>3</sup>.

En parallèle, l'entre-deux-guerres britannique se caractérise par l'existence de poches d'opulence. Avec le développement du cinéma, notamment américain, les stars de cinéma s'imposent en nouveaux modèles à suivre et une culture des loisirs se met en place. Les richesses se font également plus visibles et, sous l'impulsion du modèle de l'entreprise Selfridges, les grands magasins prennent les formes qui leur sont les plus souvent associées : un ensemble de zones de loisirs dédiées aux femmes, de grandes vitrines et de luxueux éclairages... Elaine Abelson évoque un « environnement dédié à la stimulation sensorielle

1 Cité par Dominique Kalifa, *Les bas-fonds : histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013, p. 373.

2 Judy Giles, *Women, Identity and Private Life in Britain, 1900-50*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011, p. 4.

3 François Bédarida, *La société anglaise du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p. 465.

et à l'abondance sans borne<sup>4</sup>». Ces lieux sont propices au vol. En effet, la plupart des activités du groupe recensées par la presse et par les rapports de police sont centrées sur les vols dans des boutiques et sur la revente de ces biens pour mieux investir dans d'autres vêtements et dans une vie luxueuse. Les *Forty Elephants*, au travers de leurs activités, utilisent ainsi l'illégalité et le vol comme une opportunité d'enrichissement. Il est également possible de retrouver dans les photographies et descriptions des membres identifiées du groupe l'image forte et subversive de la « *flapper* », alors critiquée comme une modernité problématique : en 1920, le *Times* la dépeint comme « frivole, à peine vêtue », « irresponsable et indisciplinée, à qui une danse, un nouveau chapeau ou un homme avec une voiture importaient plus que le sort des nations<sup>5</sup> ».

Notre étude, convoquant à la fois des archives de police britannique, des images populaires de la femme de l'époque, des influences cinématographiques et littéraires, des articles de presse ainsi que des autobiographies de criminels et de membres de la police, vise à dessiner le portrait d'un groupe afin de mieux souligner les transgressions qu'il effectue, ainsi que les modèles qu'il remet en question.

## ■ **Les *Forty Elephants* : portrait d'un groupe**

### ● **Une forme de criminalité issue de nouvelles opportunités**

La première transgression effectuée par groupe de femmes voleuses est une transgression des règles du milieu criminel lui-même. Selon la définition qu'en a donnée Valeria Pizzini-Gambetta, le crime organisé correspond à un ensemble de trafics illégaux en réseaux de différentes formes et tailles, avec une volonté de réaliser de hauts profits et un fort risque d'emprisonnement, d'atteintes physiques ou de ruines financières et sociales. On retrouve ce crime organisé sous deux formes : les industries illégales, qui correspondent toutes à cette définition, et les mafias et gangs, qui y ajoutent de nouvelles notions – rituels d'entrée, territoire, structure hiérarchique stricte et monopole sur un marché illégal. Ces domaines sont traditionnellement masculins, notamment en raison de leurs conditions d'accès : ils impliquent des relations préables avec les membres du groupe, l'apport de compétences utiles au

4 Elaine Abelson, *When Ladies Go A-Thieving: Middle-Class Shoplifters in the Victorian Department Store*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1989, p. 11.

5 « The 1920 Girl », *The Times*, 5 février 1920 : « [...] the frivolous, scantily-clad, jazzing flapper, irresponsible and undisciplined, to whom a dance, a new hat, or a man with a car, were of more importance than the fate of nations ».

bon fonctionnement du groupe et la confiance des responsables. Les femmes, traditionnellement limitées à leurs rôles dans le foyer, étaient peu présentes : elles n'assumaient guère que des rôles de remplacement des hommes emprisonnés, en tant qu'épouses, sœurs ou mères – ou se trouvaient investies de rôles subalternes d'espionnes, de relais des marchandises ou de prostituées<sup>6</sup>.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Londres s'est affirmée comme l'un des grands lieux du crime organisé en Europe. Dans *A Child of the Jago*, Arthur Morrison en décrit la structure typique : le gang organisé de « praticiens des arts criminels », avec un ou deux chefs, contrôlant un quartier ou un secteur d'activité particuliers<sup>7</sup>. Ces gangs entraînent en conflit pour des territoires et pour la mainmise sur certains domaines : deux groupes structurés autour de Derby Sabini et de Billy Kimber se seraient ainsi affrontés dans les années 1920 et 1930 pour la domination des clubs et des champs de courses<sup>8</sup>. Dans ces domaines, la présence des femmes n'était effectivement que marginale. L'une des membres des *Forty Elephants*, Maggie Hughes, a ainsi commencé sa carrière comme membre subalterne d'un de ces groupes masculins : elle est arrêtée en 1915 aux côtés de son époux Alfred Hughes et du voleur Harry Teague pour vols de chèques dans des boîtes aux lettres<sup>9</sup> – on utilisait les femmes en raison de leurs plus petites mains – avant de réapparaître dans les dossiers de la police en 1920, suspectée d'avoir appartenu à un groupe de spécialistes du *smash and grab* (« on casse, on prend ») avec Harry Cohen et Frederick Jones<sup>10</sup>.

Avec la généralisation des grands magasins, cependant, s'ouvre la possibilité d'un tout nouveau monopole : celui des vols dans ces boutiques. Allison Morris établit qu'il s'agit du délit le plus souvent attribué aux femmes, qu'il soit volontaire ou sous la forme de la kleptomanie<sup>11</sup>. Cette mainmise se justifie par le fait que le grand magasin est alors le domaine des femmes par excellence : des aménagements

6 Valeria Pizzini-Gambetta, « Organized Crime. The Gender Constraints of Illegal Markets », dans R. Gartner et B. McCarthy (dir.), *The Oxford Handbook of Gender, Sex and Crime*, New York, Oxford University Press, 2014, p. 448-467 (p. 449-450).

7 Cité dans Peter Ackroyd, *Londres, la biographie*, trad. fr. Bernard Turle, Paris, Stock, 2003, p. 306.

8 Sur le sujet, voir tout particulièrement Heather Shore, « Criminality and Englishness in the Aftermath: The Racecourse Wars of the 1920s », *Twentieth Century British History*, n° 22/4, 2011, p. 474-497. Cette rivalité a été mise en scène dans la série télévisée britannique *Peaky Blinders*, créée par Steven Knight et diffusée depuis le 12 septembre 2013 sur BBC Two.

9 *Home Office: Calendar of Prisoners*, National Archives, Kew, HO140/322.

10 *Habitual Criminal Registers*, National Archives, Kew, MEPO 6/32.

11 Allison Morris, *Women, Crime and Criminal Justice*, Londres, Blackwell, 1991, p. 29.

spécifiques y étaient prévus afin qu'elles s'y retrouvent, y mangent sans leurs époux et y passent autant de temps que possible, tout cela dans le but qu'elles y consomment davantage<sup>12</sup>. Les richesses exposées dans ces magasins semblaient à disposition pour le vol, et ce vol ne pouvait guère être exécuté par des hommes, dont la seule présence aurait suffi à attirer les soupçons des employés<sup>13</sup>. Eric Parr indique dans son autobiographie qu'il n'y a « pas beaucoup de place dans le monde du crime pour une femme » – hors de celle-ci<sup>14</sup>.

### ● Organisation et anatomie d'un groupe

Les *Forty Elephants* semblent avoir revendiqué le monopole du vol en magasin. Au travers de l'entrée « *shoplifting* » du *Supplement 'A' to the Police Gazette*, nous pouvons identifier un réseau de quatre-vingt-seize femmes, liées entre elles par leurs listes d'associées<sup>15</sup>. Vingt font l'objet d'un profil complet dans le *Supplement*. Toutes, sauf une, sont nées à Londres, en grande majorité au sud de la Tamise. Elles sont issues de milieux populaires, voire criminels (le frère de Maggie Hughes est ainsi Billy Hill, autoproclamé « Boss of Britain's Underworld » dans son autobiographie<sup>16</sup>), et prennent au fil de leur carrière dans l'illégalité différents emplois peu rémunérés et typiques des femmes issues des classes les moins aisées : on identifie ainsi deux blanchisseuses, cinq employées de maison, une couturière... Leurs adresses de résidence gravitent autour d'Elephant & Castle et du grand est de Londres. Pour certaines, il est possible de retrouver des liens de sang : Maggie McLean et Laura Partridge, toutes les deux membres du groupe, sont sœurs<sup>17</sup>.

Elles forment toutes ensemble une sororité répondant à une organisation stricte et hiérarchisée. Le titre de « reine » semble être attribué à la tête du groupe. En 1915, il est prêté à Alice Diamond au cours d'un procès par le détective en charge de l'enquête<sup>18</sup>. La direction

12 Claire Masset, *Department Stores*, Londres, Shire, 2010, p. 30.

13 Sur le grand magasin britannique comme lieu tout particulièrement adapté au vol par les femmes, voir le chapitre « Women, Work and Shoplifting in London, ca. 1890-1940 », dans William M. Meier (dir.), *Property Crime in London, 1850-Present*, New York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 64-84.

14 « There's not a lot of room in the crooked game for a woman who doesn't want to go regularly to work », propos d'une ancienne voleuse recueillis par Eric Parr, *Grafters All : A Guide to the Art of Robbery*, Londres, Four Square, 1964, p. 110.

15 *Supplement 'A' to the Police Gazette*, National Archives, Kew, MEPO 6/66 à 6/72. Il s'agit des numéros I à XXV, publiés entre 1914 et 1938.

16 Billy Hill, *Boss of Britain's Underworld*, Londres, Billy Hill Family Limited, 2008.

17 *Supplement 'A' to the Police Gazette*, National Archives, Kew, MEPO 6/66 à 6/72.

18 « Queen of the Forty Thieves », *Yorkshire Evening Post*, 6 janvier 1915.

du groupe est par la suite attribuée à une autre voleuse surnommée « *Eton-cropped bandit* » en 1927, alors qu'Alice Diamond est en prison, suggérant le choix d'une nouvelle meneuse des opérations pendant l'absence de l'ancienne<sup>19</sup>. Qu'il s'agisse d'un titre donné par la presse, par la police ou par le milieu criminel comme reconnaissance locale, l'existence d'une structure interne est évidente : Shirley Pitts, formée au vol par le groupe, désigne Alice Diamond comme sa figure dominante<sup>20</sup>. De même, le détective Frederick Porter Wensley évoque, dans plusieurs paragraphes de son autobiographie en lien avec ce groupe, l'existence de femmes ayant développé des qualités de meneuses dans des affaires de vols en magasins<sup>21</sup>.

Cette professionnalisation se retrouve dans un projet d'articles de Dan Johnston, proche du groupe. Il décrit ce qu'il qualifie de « code » de ces voleuses, un ensemble de règles à respecter pour le bien des opérations : ne pas boire la veille d'une descente dans un magasin, ne pas porter des vêtements volés... Plus importante encore est l'existence d'une liste d'alibis fictionnels prêts à l'utilisation, mais aussi celle d'une « caisse commune », dans laquelle était reversée une partie des gains pour aider la famille d'une membre pendant son incarcération<sup>22</sup>. Ce cadre permet notamment une permanence du groupe dans le temps, en dépit des arrestations de membres. Les moyens d'action sont également sophistiqués, avec notamment l'utilisation de vêtements spécialement adaptés au vol. Ainsi, Frederick Porter Wensley mentionne la tenue de Maggie Hughes et de ses associées lors d'une arrestation : une fourrure épaisse et des sacs élastiques cachés sous sa jupe<sup>23</sup>.

Une large partie des membres semble faire carrière dans le crime. Des vingt femmes centrales identifiées, la plupart se voient régulièrement suspectées ou incarcérées entre 1910 et 1938. Certaines prolongent leur carrière au-delà de l'entre-deux-guerres : nous retrouvons une mention d'Alice Diamond dans les années 1950, formant une jeune Shirley Pitts. Sa première arrestation remontant à 1912, elle aurait ainsi été active plus de trente-huit ans. Nous pouvons également retrouver une forme d'ambition dans les actions menées : dès 1924, les dossiers de police

19 « Burglary Campaign », *Aberdeen Press and Journal*, 14 janvier 1927.

20 Lorraine Gamman, *Gone Shopping: The Story of Shirley Pitts, Queen of Thieves*, Londres, Bloomsbury, 2013, p. 82.

21 Frederick Porter Wensley, *Detective Days: The Record of Forty-Two Years' Service in the Criminal Investigation Department*, Londres, Cassell & Co., 1931, p. 143.

22 Brian McDonald, *Alice Diamond and the Forty Elephants*, Preston, MLO Books, 2015, p. 135.

23 F. Wensley, *op. cit.*, p. 144.

indiquent que le groupe profite de la démocratisation du voyage en train pour œuvrer en province<sup>24</sup>. Cette période correspond également à une intensification des vols, rapportés de plus en plus fréquemment dans la presse et dans les dossiers de police.

### ● Un groupe qui épouse les nouvelles formes de modernités

Ces femmes étaient comme des stars de cinéma pour moi. Elles avaient des fourrures, un beau maquillage, et je trouvais qu'elles ressemblaient à Rita Hayworth (l'une d'entre elles avait de longs cheveux roux) ou à Barbara Stanwyck, à la façon dont elles s'habillaient. Elles venaient me chercher en Chrysler, et j'avais l'impression d'aller au paradis, pas d'aller voler. [...] En sortant aux côtés des *Forty Thieves*, j'ai vu une autre façon de vivre. J'avais visité le West End avant cela, bien sûr, mais je n'avais jamais été chez Harrods ou dans les beaux hôtels où elles m'ont emmenée<sup>25</sup>.

La description que Shirley Pitts fait des *Forty Elephants* vient étayer d'autres mentions de ces femmes dans les dossiers de police. En effet, ces derniers les décrivent toujours comme habillées avec élégance. Les photographies les accompagnant les présentent en fourrures, chapeau ou bonnet et soigneusement maquillées<sup>26</sup>.

Leur mode de vie luxueux semble s'assimiler à l'image des *flappers* – on en retrouve une évocation toute particulière avec Lilian Rose Goldstein. Un article du *Los Angeles Times* de 1926 la présente ainsi comme une « *flapper bandit*<sup>27</sup> », et la large couverture de ses actions par la presse américaine en 1926 et 1927 signale systématiquement sa coupe courte, emblématique de cette mode. Le mode de vie est également analogue : Shirley Pitts décrit leurs sorties régulières dans des bars et des hôtels, la presse évoque la fréquentation des boîtes de nuit à la mode<sup>28</sup>. Mener la « grande vie » (*high life*) dans le West End apparaît comme une ambition en elle-même : Billy Hill se rappelle une « vie glamour,

24 *Supplement 'A' to the Police Gazette*, National Archives, Kew, MEPO 6/69.

25 L. Gamman, *op. cit.*, p. 83: « These women were like film stars to me. They had furs, beautiful make-up, and I thought they looked like Rita Hayworth (one had long red hair) and Barbara Stanwyck in the way they dressed. They arrived for me in a Chrysler car, and I thought I was going to heaven, not out thieving. [...] By going out with the Forty Thieves, I saw a different way of life. I had visited the West End before, of course, but I had never been to Harrods or to the posh hotels they took me to. »

26 *Supplement 'A' to the Police Gazette*, National Archives, Kew, MEPO 6/66 à 6/72.

27 « Scotland Yard Wins Trace of Flapper Bandit », *The Los Angeles Times*, 2 octobre 1926.

28 « "40 Elephants", Women Robbers, Terrorize London's West End », *The St. Louis Star and Times*, 26 septembre 1925; « The Forty Elephants [sic] », *Auckland Star*, 7 novembre 1925.

mystique » qui « l'attirait comme la Mecque attire le cœur d'un Arabe<sup>29</sup> ». Nous pouvons également retrouver une volonté de disposer de signes extérieurs de richesse : les dossiers de police rapportent que ces femmes possèdent leurs propres voitures et chauffeurs<sup>30</sup>, une voiture que Shirley Pitts identifie comme une Chrysler<sup>31</sup>.

Ce mode de vie suggère une forme de transgression économique. Les « années folles » britanniques voient coexister une ère de loisirs et de luxe avec le désenchantement d'après-guerre. Face à la femme renvoyée au foyer et au chômage, le vol et la revente des objets volés offrent la possibilité d'une alternative. La poursuite d'une féminité moderne et indépendante s'y fait en rupture avec les circuits traditionnels – et ne manque pas d'attirer l'attention de la police et de la presse.

## ■ Crises morales et transgressions sociales

### ● La police au pied du mur : un révélateur du phénomène

Le premier révélateur de la transgression que représente une telle organisation se retrouve dans la réaction de la police. Celle-ci, garante de l'ordre et de la cohésion du pays, va doubler sa mission de gardienne d'une véritable analyse et action sociale afin de tenter de comprendre et réguler le phénomène. La compréhension commence tout d'abord par une forme de stupéfaction. Elle est révélée par Stanley Firmin, journaliste attaché à Scotland Yard : il souligne l'existence de « mystères » autour de tous ces dossiers – notamment, pourquoi une femme ne saurait-elle se contenter de vivre paisiblement dans son foyer ou chez ses parents. Quelques pistes sont néanmoins évoquées : l'attrait de l'aventure ou de l'argent conjugué à la paresse de le gagner légitimement... À l'incompréhension succède la sidération : il décrit longuement ces femmes comme « ayant mis de côté toute sentimentalité<sup>32</sup> » et comme étant, par bien des aspects, pires encore que des hommes dans ce domaine – il dit connaître « des détectives de Scotland Yard qui tremblent à la seule pensée des femmes criminelles<sup>33</sup> ».

29 B. Hill, *op. cit.*, p. 5: « It was the glamorous, mystical life [...] It attracted me [...] like Mecca pulls at the heart of an Arab. »

30 *Supplement 'A' to the Police Gazette*, National Archives, Kew, MEPO 6/70.

31 L. Gamman, *op. cit.*, p. 83.

32 Stanley Firmin, *Scotland Yard: The Inside Story*, Londres, Hutchinson & Co., 1948, p. 82: « It is a fact that once a woman really takes to crime she will put all sentimentality behind her. »

33 *Ibid.*, p. 83: « There are Yard detectives I know who shudder at the very thought of women crooks ».

Ces méfaits féminins et les *Forty Elephants* apparaissent régulièrement au fil des dossiers internes de la police britannique. En 1936, les magasins Harrods déposent ainsi une demande d'agents en civil pour lutter contre les vols, qu'ils soient issus de la kleptomanie ou organisés. Cette tentative se solde néanmoins par un refus, Scotland Yard considérant que cela les empêcherait de capturer les revendeurs et les obligerait à faire de même pour tous les magasins<sup>34</sup>. En 1927, une étude sur la modernisation des équipements automobiles de la police pour lutter contre les criminels motorisés évoque deux cas de vols « professionnels » par des femmes en grands magasins<sup>35</sup>. Des enquêtes plus approfondies sont également menées sur le groupe : à partir des années 1920, nous pouvons retrouver pour chaque membre un paragraphe presque identique sur les activités de l'organisation<sup>36</sup>.

L'existence de femmes criminelles a également permis une justification du rôle des femmes dans la police. Un rapport de 1928 donnait une vision pessimiste de leur utilité : un chef et huit surintendants de la police y rapportaient que les femmes n'avaient pas justifié de leur présence dans les rangs de la police, un chef et quatre surintendants y donnaient un avis plutôt négatif, seulement deux chefs et neuf surintendants étaient positifs ou plutôt positifs. Les hauts gradés qui échangent leurs impressions sur le dossier les considèrent comme un « luxe », plus cher qu'utile<sup>37</sup>. La forme de criminalité des *Forty Elephants* justifie cependant une nouvelle approche : Stanley Firmin explique ainsi qu'« il faut une femme pour arrêter une femme<sup>38</sup> ». Celles-ci sont progressivement postées dans les grands magasins, parfois sous le costume d'employées des boutiques, pour mieux empêcher les vols<sup>39</sup>.

### ● Comprendre les crimes et délits perpétrés par les femmes : une période de troubles

Dans la recherche d'explications des crimes et délits comme dans les doutes sur la légitimité des femmes dans la police, il est possible de discerner des interrogations sur la place de la femme dans la société. Dans un contexte de volonté de retour au modèle traditionnel de la

34 *Uniformed constables investigating larcenies at Harrods Ltd: request that arrest be made by plain clothes officers*, National Archives, Kew, MEPO 3/1328.

35 *Police: Scotland Yard's "Flying Squad": general papers*, National Archives, Kew, HO144/16175.

36 *Supplement 'A' to the Police Gazette*, National Archives, Kew, MEPO 6/66 à 6/72.

37 *Reports of committees on the employment of Women Police*, National Archives, Kew, MEPO 2/2678.

38 S. Firmin, *op. cit.*, p. 83.

39 « Campaign against Shoplifters », *The Times*, 7 février 1933.

société victorienne, nous pouvons notamment observer une permanence de l'idée de la kleptomanie. Cette notion, présente dès 1816, avait été amplement utilisée lors du développement du grand magasin au XIX<sup>e</sup> siècle pour expliquer les pulsions de vol chez des femmes de la haute société. La notion psychiatrique avait été doublée de ce qu'Elaine Abelson qualifie de « stéréotype », réduisant la « femme voleuse à une figure inoffensive, souvent vue comme irresponsable, plus proche d'une enfant que d'une adulte<sup>40</sup> ». Elle apparaît plusieurs fois dans les dossiers négociant la demande de policiers des magasins Harrods<sup>41</sup>.

Se prétendre femme respectable semble dès lors l'un des meilleurs moyens d'échapper à la prison. Nous pouvons citer l'arrestation d'Eileen Brown, Ann Martin et Rachel Medlock pour vol de fourrures et de robes en 1932 – Martin se justifie en alléguant avoir un mari à l'hôpital et voler par besoin, Medlock évoque des enfants à nourrir et vêtir<sup>42</sup>. Elles reproduisent toutes les deux les clichés de la femme respectable, qu'il s'agisse de l'épouse soutenant son mari ou de la mère veillant au confort de ses enfants. Dans d'autres situations, elles tentent également de jouer de la faiblesse et de la vulnérabilité pour mieux obtenir l'indulgence de la justice : lors d'une arrestation à Westcliff en 1928, Kate Felix prétend ainsi n'avoir volé que sous l'influence de l'alcool<sup>43</sup>. Parfois, de telles manipulations peuvent sembler efficaces : en 1922, le procès de Christina Noon est reporté par l'irruption au tribunal d'un homme manifestant sa volonté de l'épouser. La promesse de se conformer au rôle féminin « traditionnel » dans le futur apparaît ainsi propice à la clémence<sup>44</sup>.

La vision de la criminalité et de la délinquance comme fondamentalement « contre-nature », développée par l'explication de la kleptomanie, a ainsi été l'occasion d'habiles contournements par certaines truandes « de carrière » – ce n'est que lentement qu'émerge une stricte délimitation entre les unes et les autres, identifiées par un suivi de leurs actions. Le contre-exemple de la femme criminelle ou délinquante est alors soigneusement mis à l'écart : lors de l'arrestation d'Eileen Brown, Annie Martin et Rachel Medlock en 1932, le juge mentionne ainsi le fait qu'elles sont un « danger pour la société<sup>45</sup> », une tendance que l'on voit

40 E. Abelson, *op. cit.*, p. 149-151.

41 *Uniformed constables investigating larcenies at Harrods Ltd: request that arrest be made by plain clothes officers*, National Archives, Kew, MEPO 3/1328.

42 « Orgy of Shoplifting », *Belfast News-Letter*, 16 août 1932.

43 « Seven Women Sentenced », *Gloucestershire Echo*, 11 août 1928.

44 « Organised Gang of Women Thieves », *Yorkshire Evening Post*, 22 mars 1922.

45 « Orgy of Shoplifting », *Belfast News-Letter*, 16 août 1932.

apparaître dès le milieu des années 1920 avec un allongement des peines de prison pour les membres du groupe. L'absence de véritables feuillets sur ce groupe en Angleterre, alors que de longs articles illustrés ont été publiés à l'étranger, peut ainsi être expliquée par des injonctions de la police de ne pas présenter ces cas trop en détail à la population, afin de ne pas les donner en exemple et de ne pas les livrer à l'admiration.

### ● Questionner la notion de féminité : la presse, entre diabolisation et iconisation

Ces possibles instructions ne suffirent néanmoins pas à endiguer toute publication sur le sujet des *Forty Elephants* en Angleterre. Au contraire, chaque arrestation indiquée dans les rapports de police est secondée de plusieurs articles de presse, relayant les mêmes informations données par les détectives et les juges, à travers tout le pays – y compris des villes qui semble ne jamais avoir été visitées par le groupe. D'abord très ponctuelles, ces mentions se multiplient dans les années 1920, rapportant notamment les faits, la peine attribuée et la valeur des objets volés. À partir de 1930, le ton semble se faire encore plus romanesque : à l'occasion de l'arrestation d'Eileen Brown, Ann Martin et Rachel Medlock, on évoque ainsi une « orgie de vols » à Londres et en périphérie<sup>46</sup>. Si le groupe est rarement directement nommé, les termes utilisés sont toujours les mêmes et facilement reconnaissables : un groupe « d'expertes », souvent décrites comme « exceptionnellement intelligentes ».

Ces mentions des activités du groupe se font presque toujours sous un titre mettant en avant les expressions « *women thieves* » ou « *gang of women* », dans une volonté manifeste d'attirer la curiosité du lecteur par ce qui pourrait paraître un oxymore. Les articles s'attachent également à construire une image, souvent proche de la diabolisation : Maggie Hughes est décrite hurlante à l'annonce de sa condamnation<sup>47</sup>, des termes comme « orgie » suggèrent une tendance au vice<sup>48</sup>. Dans les articles issus d'autres pays, la violence se traduit aussi par l'illustration : un article du journal américain *Zanesville Times Signal* de 1926 présente ainsi une illustration violente – cheveux en désordre, visages à demi cachés dans la pénombre, nez et mentons crochus... Toute féminité est remplacée par les caractéristiques traditionnelles de la sorcière<sup>49</sup>. Il

46 *Ibid.*

47 « Amazing Life of Crime. Woman who "Looks Like a Baby" Gets Three Years », *The World's News*, 19 janvier 1924.

48 « Orgy of Shoplifting », *Belfast News-Letter*, 16 août 1932.

49 « The Amazing Rampage of Londons "40 Elephants" », *Zanesville Times Signal*, 16 mai 1926.

existe une alternative, que l'on retrouve en particulier dans des descriptions d'Alice Diamond, mais aussi d'autres femmes du groupe : la féminité laisse alors la place au brouillage des sexes. L'accent est mis sur une taille peu convenable pour une femme et sur la force physique (« Elle était connue comme la plus grande des criminelles de Londres, et est d'une force stupéfiante<sup>50</sup> ») ou sur l'androgynie (« Certaines de ces femmes peuvent se faire passer pour des hommes<sup>51</sup> »). La difficulté à reconnaître les capacités des femmes dans le monde du crime prend alors la forme d'une assimilation à l'homme. Adam Lee Hargrave définit ainsi la femme de ces milieux comme « une sorte d'hybride, une sorte d'hermaphrodite social, une femme par nature, mais adoptant les habitudes et habits d'un homme<sup>52</sup> ».

Avec ces analyses coexiste pourtant une vision extrêmement glamour de ces femmes. Nous pouvons notamment la retrouver dans la reconnaissance de la beauté et de l'élégance de certaines : Maggie Hughes est surnommée « Baby Face » par la presse<sup>53</sup>, tandis que Lilian Goldstein est surnommée « *bobbed-haired bandit* » et réduite à sa coupe de cheveux à la mode<sup>54</sup>. La coexistence de deux visions se trouve résumée jusque dans les deux noms du groupe, parfois *Forty Elephants* pour leurs origines comme pour leurs hautes tailles, parfois *Forty Thieves* en référence évidente à « Ali Baba et les Quarante Voleurs », avec toute la portée romanesque d'une telle mention. Dans la réception même du vol se trouve un paradoxe, une difficulté à appréhender la féminité à une époque où elle est en mutation – parfois rejetées, parfois admirées, ces femmes fascinent toujours. L'ambiguïté de ces modèles pourrait être résumée dans la mention quasi systématique dans les autobiographies des jupes transformées pour dissimuler la marchandise – le détournement du vêtement féminin par excellence pour en faire un outil pour le vol symbolisant tout le scandaleux d'un modèle face auquel la société ne sait comment réagir.

Le modèle de transgression finit par fasciner plutôt qu'il horrifie. En 1962, un épisode de la série télévisée *Stryker of the Yard* intitulé « The

50 *Ibid.* : « She was known as the tallest woman criminal in London, and is of terrific strength. »

51 « Women operate giant criminal gang in London », *The Des Moines Register*, 4 octobre 1925 : « Some of the women are able to pass as men. »

52 Adam Lee Hargrave, *Police Work from Within: With Some Reflections upon Women, the Law and Lawyers*, Londres, Holden and Hardington, 1913, p. 19-20.

53 « "Baby-Faced Maggie", Beautifully-Dressed Shoplifting Genius », *Alexandra Herald and Central Otago Gazette*, 6 février 1924.

54 « Bobbed Hair Bandit in London », *Chillicothe Gazette*, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

Case of Diamond Annie», avec Marjorie Rhodes dans le rôle-titre, dissimule à peine sa référence à Alice Diamond. De la même manière, l'enquête de Stanley Firmin fait l'objet d'une adaptation à la radio peu après sa parution en 1948, avec un épisode tout entier consacré aux femmes dans le monde du crime en général et aux *Forty Elephants* en particulier. Dans le cadre de l'entre-deux-guerres, ce groupe illustre de façon tout à fait vivace les mouvements contradictoires qui affectent l'émancipation des femmes britanniques : renvoyées au foyer après l'expérience d'indépendance de la guerre et l'acquisition partielle du droit de vote ; exposées à de nouvelles formes culturelles tout en étant sommées de revenir à un modèle quasi victorien de société ; familières et pourtant objet d'angoisses. La femme criminelle ou délinquante, au-delà d'une personnalité marginale, est hautement représentative et cristallise le vertige de la modernité, autant dans ses actions que dans l'imaginaire qui vient l'entourer, et apparaît comme le miroir des questions entourant les normes d'une société.



## « L'affaire de la rue Lepelletier » : un scandale de mœurs homosexuel lillois en 1913

---

**Sébastien Landrieux**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Identifiée essentiellement par des sources médiatiques, « l'affaire de la rue Lepelletier » éclate à Lille en septembre 1913. Inculpés d'excitation de mineurs à la débauche, trois hommes issus d'univers socio-économiques différents ont été accusés d'avoir développé un réseau permettant de garantir à « un vieux rentier belge » les faveurs de jeunes hommes âgés de 15 à 21 ans. Bénéficiant d'une couverture médiatique exceptionnelle, cette affaire permet en effet d'appréhender les divergences idéologiques des différents organes de presse régionale vis-à-vis des questions d'immoralité sexuelle, mais aussi de dessiner les contours d'une territorialité de l'homosexualité lilloise, avec ses commerces et ses espaces de consommation sexuelle.

**Abstract** – Identified mainly by media sources, "the rue Lepelletier case" broke out in Lille in September 1913. Indicted for inducement of minors to immorality, three men from different socio-economic backgrounds were accused of having developed a network allowing "an old Belgian annuitant" to enjoy the favours of young men aged between 15 and 21 years old. Benefiting from exceptional media coverage, this case makes it possible to apprehend the ideological divergences of the various regional press organs with regard to sexual immorality issues, but also to draw the contours of a territoriality of homosexuality in Lille, with its trade and areas of sexual consumption.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire contemporaine, intitulé *Contribution à une histoire des homosexualités dans le Nord (1890-1940)*, préparé sous la direction de Florence Tamagne et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

« **R**ÉTENTISSANT SCANDALE DE MŒURS À LILLE. *Les répugnantes amours de "Monsieur Louis", rentier belge. La police de sûreté a découvert une bande d'homosexuels de tous âges, de toutes nationalités et de toutes conditions.* » C'est par ces quelques mots que *Le Réveil du Nord*, dévoile à des Lillois médusés, le 20 septembre 1913, l'existence d'une affaire qui va devenir, au fil des jours, le plus grand scandale de mœurs à caractère homosexuel dans le Nord à la Belle Époque<sup>1</sup>. Dans la France de 1913, les juges français ne peuvent que s'appuyer sur les articles du Code pénal de 1810, ayant trait aux atteintes à la morale publique<sup>2</sup>. Le droit français ne permet donc de criminaliser une pratique sexuelle, même socialement inacceptée, que si cette dernière s'exprime dans un espace accessible aux regards du public (articles 330 et 331 du Code pénal de 1810) ou vise à porter directement atteinte à la moralité de la jeunesse (articles 334 du Code pénal de 1810).

En 1913, le département du Nord se présente comme un territoire de relative tolérance où l'homophobie semble avoir assez peu d'emprise. Rien, dans les sources<sup>3</sup>, ne laisse présager la volonté d'un contrôle systématique des homosexuels, la politique de contrôle des mœurs se focalisant principalement sur la prostitution féminine. D'un point de vue judiciaire, le dépouillement des minutes correctionnelles des affaires jugées par le tribunal de grande instance de Lille entre 1900 et 1913 ne fait ressortir, par an, que 4 à 5 affaires à caractère homosexuel

1 Cette affaire est essentiellement identifiée grâce à l'exceptionnelle couverture médiatique dont elle a fait l'objet. En deux mois, ce sont en effet 48 articles et presque 12 200 mots qui informeront les Lillois de l'avancée de l'affaire, ce qui place cette affaire locale au troisième rang des affaires de mœurs à caractère homosexuel les plus couvertes entre 1870 et 1914 par la presse régionale, juste après les « scandales allemands » de 1907-1909 – à savoir la découverte des pratiques homosexuelles d'officiers supérieurs de l'armée allemande, « proches » de Guillaume II (cf. Nicolas Le Moigne, « L'affaire Eulenburg : homosexualité, pouvoir monarchique et dénonciation publique dans l'Allemagne impériale [1906-1908] », *Politix*, n° 71, 2005/3, p. 83-106) et de l'affaire Adelsward-Fersen en 1903 – l'organisation de reconstitutions de bacchanales avec des lycéens organisés par un aristocrate parisien (cf. Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005). Malheureusement, les pièces de procédure n'ont pas été conservées et l'incendie des archives municipales de Lille en 1916 nous prive des renseignements liés à gestion municipale et policière de cette affaire.

2 En France, le crime de sodomie est supprimé en 1791 et n'est pas réintégré en 1810 lors de la rédaction du Code pénal, contrairement à l'Allemagne ou la Grande-Bretagne qui criminalisent depuis 1871 et 1885 le simple fait d'être homosexuel.

3 AML : 307 à 3018 (Police des promenades et des jardins, ADN : M184/102 à 112 (Rapports journaliers des commissariats au préfet), AML : 1D2/69 à 1D2/112 (Délibérations du conseil municipal de Lille, 1873-1913)

faisant l'objet d'une arrestation et d'un procès<sup>4</sup>. Il est donc difficile d'imaginer, pour le cas lillois, une situation équivalente à celle de Paris, où certains lieux de drague homosexuelle semblent faire l'objet de rafles policières régulières<sup>5</sup>. Enfin, l'insulte homophobe ne semble pas avoir encore prise dans le langage courant. En effet, sur les 586 insultes prononcées dans le cadre des 271 affaires d'outrages à agents jugés par le tribunal de grande instance de Lille en 1911, on ne trouve que deux « bougres » et deux « enculés ». Cependant, comme le révèle l'affaire de la rue Lepelletier, la rumeur publique pèse sur les épaules des homosexuels qui, pour peu qu'ils soient identifiés par leur voisinage ou leur entourage, sont l'objet de railleries.

*A contrario*, la ville de Lille offre le cadre nécessaire à la structuration d'une communauté homosexuelle. Les politiques urbanistiques du Second Empire ont ainsi permis la création de différents parcs et jardins, avant que les premières décennies de la Troisième République ne couvrent la ville de plusieurs dizaines d'urinoirs, hauts lieux d'expression de la sexualité homosexuelle. De la même manière, la création ou le réaménagement de nombreux espaces souvent investis par les homosexuels – bains publics et piscines, théâtres et cinémas – démultiplie encore les opportunités de « rencontres », en proposant des espaces d'exposition des corps dénudés ou la possibilité de pouvoir s'isoler dans d'obscurs recoins. De ce fait, Lille permet l'émergence d'une communauté discrète, mais identifiée, qui se matérialise puis s'incarne sur un certain nombre de territoires. Certains établissements clandestins homosexuels apparaissent dans les sources. Heinrich Dietrich, tailleur à l'enseigne *Au drapeau belge* rue Gambetta, communique dans *L'Écho du Nord* grâce un visuel<sup>6</sup> qui ne laisse que peu de doutes sur le public spécifique qu'il cherche à atteindre. Et *Le Beffroi*, revue littéraire de l'École du Septentrion, affiche des positions, si ce n'est officiellement homosexuelles, tout du moins clairement homophiles.

C'est dans ce contexte qu'à la mi-septembre 1913, un habitant de la rue Lepelletier, sise à proximité immédiate de la Grand'Place de Lille, alerte les agents Douchet et Marc d'une suspecte « procession de jeunes gens de 13 à 25 ans »<sup>7</sup> se rendant chez un rentier d'origine belge, habitant au numéro 22. Dans le cadre d'une surveillance des lieux, ils interpellent,

4 ADN 3U278/328 et ADN 2U415 (Minutes correctionnelles des jugements en correctionnelle et en assises).

5 Régis Revenin, op. cit.

6 *L'Écho du Nord*, 09/1913

7 *Le Réveil du Nord*, 20/09/1913.

le 19 septembre, le jeune Marcel B., 15 ans, télégraphiste, qui avoue venir voir « Monsieur Louis » plusieurs fois par semaine et « s’amuser »<sup>8</sup> avec lui en échange de quelques pièces ou de cigarettes. M. Lamour, commissaire d’arrondissement, décide donc l’arrestation de « Monsieur Louis », à savoir Louis Tison, et la perquisition de son domicile. Après avoir emmené le locataire des lieux au commissariat, les agents de la sûreté continuent leur planque, ce qui leur permet d’appréhender quatre individus : Lucien Dalifol, mécanicien de 50 ans, Marcel L., 19 ans, garçon boucher, Gaston Vandenhautte, 18 ans, mécanicien, et son frère Léon, dessinateur de 22 ans. La planque se perpétuant quelques jours, ce sont au total 11 individus qui sont interpellés. Reste désormais à M. Delalé, juge d’instruction, à instruire l’affaire et à déterminer les motifs d’inculpations et les responsabilités de chacun. Trois individus émergent alors, révélant des profils sociaux variés et des réactions différentes face à la période de crise que peut représenter la révélation, sur la place publique, de leurs intimités sexuelles.

### ■ Trois profils d’homosexuels différents

#### ● Louis Tison : « le rentier belge homosexuel »

Personnalité centrale de « l’affaire de la rue Lepelletier », Louis Tison se présente comme un célibataire de 54 ans. Présenté dans la presse comme un « paisible petit rentier affable et propre »<sup>9</sup>, passant son temps en promenades et fréquentant peu les cafés, c’est un personnage de prime abord assez mystérieux. Ne recevant jamais de visites féminines, à l’exception d’une femme à gages, ses nombreuses fréquentations masculines incitent ses voisins à plaisanter volontiers à son sujet. Originaire de Tournai, dans le Hainaut belge, il est issu d’une respectable famille catholique de trois enfants tirant sa subsistance de l’activité d’une boulangerie prospère. Condamné à un an de prison par le tribunal de grande instance de Tournai en 1891 pour avoir entretenu une relation suivie avec un jeune homme de 14 ans alors qu’il travaillait dans une institution d’enseignement catholique, il semble quitter la Belgique dès 1892 et disparaît des archives pendant douze ans. Il s’installe à Lille, au 22 de la rue Lepelletier, en 1904. Dès cette période, il fait l’objet d’une première enquête sur ses agissements. Cependant, la surveillance mise en place à cette période ne permet pas de dégager les éléments suffisants pour justifier une interpellation.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

Le comportement de Louis Tison face au juge d'instruction Delalé révèle un individu reconnaissant son homosexualité sans aucune difficulté. Individu instruit, Louis Tison bénéficie certainement d'un référentiel culturel lui permettant de légitimer son orientation sexuelle. Il a ainsi très certainement connaissance de la notion de pédérastie grecque, ainsi que des recherches scientifiques menées sur l'homosexualité par un certain nombre de scientifiques européens<sup>10</sup>, comme Magnus Hirschfeld<sup>11</sup>. Il est également possible que Louis Tison ait été en lien avec le groupe des libertaires d'Anvers, un groupuscule anarchiste constitué autour de la personnalité de Georges Eeckoud<sup>12</sup>, groupuscule ayant pour spécificité de légitimer les pratiques sexuelles entre hommes. Si on ne peut pas garantir de lien avec ce mouvement, on constate cependant que Louis Tison possède toutes les caractéristiques de ces membres, en particulier la nationalité, l'aisance financière et le référentiel culturel. Louis Tison maîtrise également suffisamment bien le droit français pour pouvoir tenir tête à l'homme de justice. Son argumentaire de défense s'articule en effet sur les deux éléments qui permettent l'inculpation d'un individu sous le coup de l'article 330 du Code pénal, article ayant trait à l'outrage public à la pudeur, à savoir le caractère de publicité de l'acte sexuel et la minorité sexuelle du partenaire. Arguant du fait qu'il n'a eu de relations qu'avec des jeunes gens âgés de plus de 13 ans, âge de la majorité sexuelle depuis 1863, et cela dans le cadre exclusif de son appartement et sans témoins, Louis Tison peut légitimement demander à M. Delalé qu'il lui explique ce qu'il a fait de répréhensible.

Louis Tison évoque également une liste d'homosexuels lillois qui serait en sa possession et qu'il pourrait rendre publique. Cette liste, recherchée activement par les agents de police lorsque le domicile roubaisien de son complice Lucien Dalifol est perquisitionné, n'est

---

10 Régis Revenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la Monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire des Sciences humaines*, n° 17, 2007/2, p. 23-45.

11 M. Hirschfeld est très certainement connu des homosexuels français, puisqu'il est quasi automatiquement nommé dans les articles relatant son intervention dans le cadre du procès Möltke-Harden en 1907. Ces articles sont d'ailleurs ceux qui permettent, du moins dans le Nord, la diffusion du terme même d'homosexuel.

12 G. Eeckoud est identifié par les homosexuels lisant la presse. En effet, en 1901, cet écrivain publie *Escal-Vigor*, considéré comme le premier roman ouvertement homosexuel et, du fait de cette caractéristique, il est poursuivi pour outrage aux mœurs. Le procès est fortement relayé dans la presse belge et internationale, ce qui va assurer une publicité certaine tant pour son ouvrage que pour sa personnalité et son idéologie. Il est également probable que la révélation de l'homosexualité d'Oscar Wilde en 1895, ait invité un certain nombre d'homosexuels européens à se replonger dans ses œuvres.

pas découverte. *L'Écho du Nord* s'appuie sur la disparition de cette liste pour mettre en avant l'impossibilité même de son existence, *Le Réveil du Nord* met l'accent sur la faiblesse et la lâcheté d'un tel mode de défense, alors que *La Bataille*, organe communiste du Nord, apporte un réel crédit à son existence, perçue comme la preuve de la dépravation des mœurs bourgeoises, avant d'expliquer que la résidence de Lucien Dalifol a été cambriolée et que le notable roubaisien commanditaire de ce vol se serait empressé de détruire un document qui aurait pu porter atteinte à son honneur.

### ● **Lucien Dalifol, « l'homme au chapelet et aux urinoirs »**

Seconde personnalité de « l'affaire de la rue Lepelletier », Lucien Dalifol est un mécanicien roubaisien, né en 1862 en Haute-Marne. Issu d'une famille de cinq enfants, fils d'un mécanicien, il semble s'être installé dans la métropole lilloise dans les années 1890 et avoir rencontré Louis Tison vers 1898. La presse est moins prolixe sur Lucien Dalifol que sur Louis Tison, se contentant de dévoiler le fait qu'il a « appartenu longtemps à une entreprise religieuse et n'a cessé d'entretenir avec le monde bien-pensant des relations qu'il ne cherchait pas à dissimuler »<sup>13</sup>.

Interrogé par le procureur, ce dernier explique qu'il recommande effectivement à certains de ses jeunes amants de se rendre chez Louis Tison, mais nie avoir reçu de l'argent ou des biens matériels en échange, ce qui permettrait légalement de l'inculper en vertu de l'article 334 du Code pénal condamnant l'excitation habituelle de mineurs à la débauche. Après avoir reconnu son orientation sexuelle et sa fréquentation habituelle des urinoirs<sup>14</sup>, Lucien Dalifol déroule son propre argumentaire de défense en expliquant que si sa sexualité peut être considérée comme amoral par certains individus, elle est largement partagée puisque, selon lui, « 20 % des Lillois s'y adonneraient ».

### ● **Henri Delaunay**

Le troisième individu inculpé, Henri Delaunay, est un camelot lillois âgé de 40 ans. Enfant naturel né à Dieppe, il arrive dès son plus jeune âge dans la métropole lilloise avec sa mère. Après avoir servi dans l'armée pendant quelques années et avoir été rendu à la vie civile suite à une hydarthrose du genou gauche, il décide de vendre des jouets sur les marchés.

<sup>13</sup> *Le Réveil du Nord*, 01/11/1913

<sup>14</sup> Contrairement à Louis Tison qui ne semble pas pratiquer la « drague sauvage », Lucien Dalifol semble davantage trouver son intérêt à cette pratique. En effet, il sera arrêté à deux reprises, les 13 mai 1920 (ADN 3U278/353) et 1<sup>er</sup> mars 1924 (ADN 3U278/378) pour avoir commis des actes obscènes dans des urinoirs lillois.

Sa personnalité semble avoir moins attiré l'attention de la justice et de la presse. De fait, l'enquête du juge d'instruction permet simplement de faire de lui le pourvoyeur d'Émile B., manœuvre de fonderie de 21 ans, alors que Lucien Dalifol a envoyé à Louis Tison au moins trois individus : Léon Vandenhante (lui-même pourvoyeur de son frère Gaston), Paul Havrez, employé de 18 ans, et Gustave Croquez, facteur télégraphiste de 18 ans. Pour *Le Réveil du Nord*, de tendance socialiste, il est possible que cet individu ait été perçu comme l'élément populaire instrumentalisé par la bourgeoisie et que, de ce fait, sa responsabilité ait été atténuée. À l'inverse, Lucien Dalifol, même officiellement ouvrier, « ami » de longue date du rentier Tison et bénéficiant d'un train de vie presque bourgeois, a perdu son caractère prolétaire.

L'enquête de M. Delalé, juge d'instruction, fait également émerger un quatrième pourvoyeur, Raymond Lecerf, apprenti photographe de 17 ans, qui a conseillé à un camarade d'atelier, Charles Leprêtre<sup>15</sup>, âgé de 16 ans, d'aller rendre visite au rentier.

Le procès, dont « les débats furent des plus ternes »<sup>16</sup>, débute devant le tribunal de grande instance de Lille le 31 octobre. Le jugement, rendu le 6 novembre, voit la condamnation de Louis Tison à 2 ans de prison ferme pour complicité d'excitation de mineurs à la débauche, Lucien Dalifol à 1 an de prison pour excitation de mineurs à la débauche et outrage public à la pudeur<sup>17</sup> et Lucien Delaunay à 3 mois de prison avec sursis pour excitation de mineurs à la débauche<sup>18</sup>. À la suite de l'appel de Louis Tison et de Lucien Dalifol, ces peines sont confirmées le 10 décembre 1913.

## ■ « L'affaire de la rue Lepelletier » : les spécificités d'une affaire judiciaire exceptionnelle

### ● Une pénalisation singulière ?

Le procès aboutit donc à la condamnation de deux de ses protagonistes à des peines particulièrement lourdes. En effet, pour ce qui concerne le délit d'excitation de mineurs à la débauche, si l'on se réfère aux 47 affaires

15 Suite à la médiatisation de l'affaire et à la publication dans *Le Réveil du Nord* d'un nombre suffisant d'éléments pour qu'il soit identifié par son patron, Charles Leprêtre se suicide le 23 septembre d'un coup de revolver dans les caves de l'atelier dans lequel il est employé.

16 *Le Réveil du Nord*, 07/11/1913

17 Les peines sont confondues en vertu de l'article 305 du Code pénal et seule la plus lourde prévaut.

18 Selon une pratique judiciaire courante dans le Nord, les mineurs de 21 ans sont généralement considérés comme ayant agi sans discernement et ne sont donc pas inculpés.

jugées en vertu de l'article 334 du Code pénal, les peines s'échelonnent généralement de 3 à 6 mois. Les cinq affaires conclues par des condamnations plus lourdes (de 12 à 18 mois) concernent des parents ayant prostitué leurs enfants, ce qui les fait tomber sous le coup de l'article 335, l'autorité sociale de l'agent de séduction étant légalement un facteur aggravant. La condamnation de Louis Tison à 2 ans de prison s'explique par un double facteur aggravant dans la pratique judiciaire : l'établissement d'un réseau et le caractère homosexuel de la débauche<sup>19</sup>.

De plus, concernant l'outrage public à la pudeur qui vise exclusivement Lucien Dalifol, le caractère de publicité auquel sont généralement attentifs les juges lillois semblerait ne pas avoir joué dans le cadre de l'affaire de la rue Lepelletier. En effet, si l'on se réfère à l'acquittement, par le tribunal de grande instance de Lille en septembre 1907, de Jules Ringoir et de Pascal Godde, surpris en pleins ébats dans une cabine des urinoirs de la gare de Lille par des témoins qui, surpris de voir plus de pieds sous la porte que ce que l'usage classique des lieux présume, décident de monter sur une échelle pour voir ce qui se passe dans la cabine, les juges estiment qu'il n'y a pas eu volonté de la part des inculpés de faire publicité de l'acte sexuel et qu'ils ne pouvaient pas anticiper l'utilisation exceptionnelle d'une échelle. De plus, l'analyse des condamnations pour outrage public à la pudeur jugées à Lille entre 1900 et 1913 révèle qu'il y a toujours au moins un témoin aux actes incriminés, souvent un agent de la sûreté<sup>20</sup>. Dans ce contexte, comment comprendre la condamnation de Lucien Dalifol pour un acte sexuel commis sans témoins dans l'espace d'un urinoir plusieurs années auparavant ? Comment comprendre la peine exceptionnellement lourde à laquelle est condamné Louis Tison, condamné au titre d'une simple complicité d'excitation de mineurs à la débauche ?

### ● Une affaire dans l'affaire ?

Le premier élément de réponse qui pourrait être avancé serait lié aux activités de Louis Tison. Il est ainsi possible que le tribunal ait eu connaissance d'un certain nombre d'éléments potentiellement versés au dossier (mais non accessibles puisque le dossier d'instruction n'a pas été conservé) ou l'intuition, non validée par l'instruction,

19 L'analyse des peines pour outrages à la pudeur commis sur la même période à Lille fait également ressortir, pour des actes délictueux identiques, des peines plus lourdes pour les couples homosexuels que celles prononcées pour les couples hétérosexuels.

20 Qui plus est, la couverture médiatique de ces affaires locales laisse très souvent apparaître que ces arrestations font suite à des plaintes du voisinage d'urinoirs, dénonçant la fréquentation « douteuse » dont ces édicules font l'objet.

de faits particuliers et aggravants. Il est ainsi envisageable que Louis Tison ait organisé des temps de rencontres à caractère sexuel, individuels ou collectifs, entre des jeunes hommes et des notables, ce genre de pratiques étant identifié à Lille et à Roubaix dans les décennies suivantes. Selon cette théorie, la liste d'homosexuels en possession de Lucien Dalifol pourrait être une liste de contacts, voire de clients. Cette hypothèse pourrait également expliquer le défilé constant de jeunes gens au domicile de Louis Tison. En effet, ce dernier est capable de recevoir jusqu'à cinq individus par jour et, sans pour autant préjuger de la vigueur d'un homme de 54 ans, il est douteux qu'il ait pu avoir eu des relations sexuelles avec la totalité de ses individus. Il serait donc possible que ces jeunes gens se soient livrés à la prostitution et qu'ils passent voir Louis Tison pour que ce dernier les oriente vers leurs clients. Cette hypothèse expliquerait également l'importance du réseau social de Louis Tison, dont la correspondance révèle des liens avec la Belgique, mais également avec des villes comme Marseille et Nice. Cette activité éclaircirait aussi la question du train de vie de Louis Tison et de Lucien Dalifol. Le premier est connu pour voyager énormément, en France et même en Europe, alors même qu'il ne semble vivre que des revenus dégagés par la boulangerie qu'il a héritée de ses parents, revenus qu'il partage avec son frère et sa sœur. Quant à Lucien Dalifol, il va régulièrement à Ostende, villégiature balnéaire de la haute bourgeoisie belge, alors même qu'il ne vit officiellement que des revenus d'un simple ouvrier qualifié. Sans pouvoir assurer l'existence de ces activités annexes, un certain nombre d'éléments semble permettre de rendre cette hypothèse crédible. Et pour peu que celle-ci soit valide, les conséquences judiciaires liées à la révélation d'un réseau de prostitution auraient été suffisamment graves<sup>21</sup> pour que tous les individus impliqués dans ce réseau se soient concertés pour taire sa réalité et, en cas de découverte par la justice, évoquer la simple existence d'un réseau d'homosexuels s'échangeant leurs amants en dehors de toute publicité et de toute tarification.

### ● **L'influence de la presse socialiste ?**

Il est également possible d'envisager l'influence de la forte médiatisation des organes de presse liés à l'idéologie socialiste et anticléricale.

---

21 Dans ce contexte, le délit de vagabondage spécial (institué par la loi du 27 mai 1885, criminalisant le fait de tirer sa subsistance de la prostitution d'autrui) aurait pu être invoqué et aurait pu permettre aux juges de prononcer des peines allant jusqu'à 5 années de réclusion.

En effet, contrairement aux affaires de mœurs homosexuelles locales qui sont généralement assez peu couvertes, *Le Réveil du Nord* se livre à une véritable cabale contre Louis Tison et Lucien Dalifol. C'est le seul journal à y consacrer à deux reprises une double colonne illustrée des portraits des deux principaux inculpés. De plus, à lui seul, il apporte 68 % de la couverture en mots produite par les cinq plus grands organes de presse régionale<sup>22</sup>. La faveur dont jouit « l'affaire de la rue Lepelletier » dans *Le Réveil du Nord* s'inscrit en effet dans une tradition éditoriale de la presse anticléricale. Ce journal développe ainsi dès 1891 une chronique intitulée « Les actes des apôtres » visant à lister les scandales de mœurs dans lesquels sont impliqués des ecclésiastiques. Il est également possible de voir dans cette médiatisation par *Le Réveil du Nord* la réminiscence de l'affaire Flamidien<sup>23</sup>. Véritable victoire pour *Le Réveil du Nord*, qui, en 1899, a réussi par sa seule action éditoriale autour d'un scandale de mœurs à faire sortir la presse catholique de son silence et à porter la lutte dans la rue, il n'est pas impossible que ce journal ait pu tenter de réitérer cette approche en instrumentalisant « l'affaire de la rue Lepelletier ». En effet, ni Louis Tison ni Lucien Dalifol

22 *La Croix du Nord* et *La Dépêche*, journaux catholiques, couvrent très faiblement cette affaire, prétextant le peu d'intérêt de leurs lectorats pour ce type de scandales et cherchant à protéger d'éventuels jeunes lecteurs de la confrontation à un vice qui pourrait les détourner de l'orthodoxie sexuelle. *L'Écho du Nord*, journal républicain, se contente de faire un relais strict des événements tout en minimisant sa portée morale. Enfin, *Le Progrès du Nord*, journal proche de l'idéologie radicale, semble suivre la ligne éditoriale de *L'Écho du Nord*, en développant toutefois un discours plus moralisateur.

23 Qualifiée par Danielle Delmaire (*Antisémitisme et catholiques dans le Nord pendant l'affaire Dreyfus*, Villeneuve d'Ascq, PUL, 1991, p. 88) de véritable « affaire Dreyfus cléricale du Nord », l'affaire Flamidien émerge dans la presse lorsque l'on découvre dans les caves de l'externat Notre-Dame de la Treille à Lille, le 8 février 1899, le corps du jeune Foveau, 12 ans, dont l'autopsie révèle qu'il a été sodomisé avant d'être étranglé. Rapidement, les soupçons se posent sur l'un de ses enseignants, le Frère Flamidien. *Le Réveil du Nord*, principal organe de presse anticlérical, s'empare de l'affaire et développe un argumentaire traditionnel dans la presse socialiste, autour de l'amoralité des prêtres et du danger que représente l'enseignement catholique pour la sécurité et la pureté morale des enfants qui y sont instruits. *La Croix du Nord*, qui généralement ne répond pas à ce genre d'attaques anticléricales, décide exceptionnellement de défendre l'honneur du Frère Flamidien. Au fil des jours, la confrontation entre les deux organes de presse s'accroît, nourrissant un certain nombre de tensions sociales qui éclatent lors de l'inhumation de la victime. Il s'en suit trois jours de manifestations et de contre-manifestations dans Lille. Le calme ne revient que lorsque le préfet du Nord fait appel à la garde pour « calmer » les émeutiers le 14 février. Outre les centaines d'articles consacrés à cette affaire dans la presse régionale, l'affaire Flamidien laisse une trace vivace dans la mémoire des Nordistes jusque 1914. Le terme de « flamidien » devient ainsi un synonyme d'enculeur dans le vocabulaire lillois et *La Flamidienne*, un chant à charge contre le frère Flamidien, entre au corpus des chansonniers socialistes nordistes.

ne sont ecclésiastiques eux-mêmes, mais les journalistes du *Réveil du Nord* cherchent clairement à les clériciser et de renforcer le préjugé voyant dans l'homosexualité un vice catholique. Lucien Dalifol, individu sur lequel il a été trouvé un chapelet, devient ainsi « le pieux Dalifol, l'homme au chapelet et aux urinoirs »<sup>24</sup>. Quant à Louis Tison, ce journal veille à rappeler le scandale de 1891 et le fait que la rue Lepelletier est l'ancienne « rue des prêtres ». Louis Tison se voit également lié, au fil des articles qui le concernent, à de nombreux éléments qui le rattachent à l'Église catholique. Il est ainsi précisé qu'un « crucifix imposant dominait de son bois noir, où se tortille la nudité du Christ, le lit, domaine des équivoques tendresses du dévot »<sup>25</sup> et que l'on retrouve dans ses affaires, au milieu de photos obscènes, « le sourire plein d'onction d'abbés ventrus, de frères aux louches allures, de révérends trop bien portants pour leurs vœux. »<sup>26</sup>. Dans le même article, le martinet de crin découvert lors de la perquisition est présenté comme un accessoire lié à une pratique religieuse, mais également à la satisfaction de son vice.

L'anticléricalisme est également sous-jacent dans l'appel au préjugé fusionnant homosexualité et pédophilie. Le 23 novembre 1913, *Le Réveil du Nord* publie un article intitulé « Où l'on s'aperçoit que "Monsieur Louis", le rentier belge homosexuel, avait aussi de "petites amies" », article relatant l'habitude de deux jeunes filles de 13 et 7 ans de venir faire l'aumône dominicale au rentier. Après avoir expliqué que la plus âgée n'est plus vierge, le journaliste sous-entend que Louis Tison est l'auteur de cet attentat à la pudeur. Et il faut attendre la seconde colonne pour que ce même journaliste nous explique que, finalement, Louis Tison n'est pour rien dans cette affaire. Tant l'accroche du titre que la structure même de l'article participe à la construction de l'idée que l'homosexualité de Louis Tison, attestée par la presse dès les premiers jours de l'affaire, impliquerait presque naturellement des pulsions sexuelles vis-à-vis d'enfants mineurs, quel que soit leur sexe. De la même manière, dès les premiers jours de l'enquête, le journaliste du *Réveil du Nord* n'hésite pas à anticiper sur le fait qu'il a « la certitude de trouver des victimes âgées de moins de 13 ans » et que la « bande d'homosexuels [a] depuis de très nombreuses années [...] souillé des centaines et des centaines de petits garçons »<sup>27</sup>. De manière symptomatique, pour les autres journaux, les « petits garçons » deviennent de

---

24 *Le Réveil du Nord*, 22/09/1913

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

27 *Le Réveil du Nord*, 20/09/1913

« jeunes gens ». Et *L'Écho du Nord* est le seul organe de presse à préciser, lors du procès, que ces derniers sont « tous de grands garçons solides et bien bâtis ayant pour la plupart l'apparence de jeunes gens majeurs avec moustaches »<sup>28</sup>.

Au-delà de son caractère anecdotique, « l'affaire de la rue Lepelletier » permet de définir les contours d'une histoire de l'homosexualité lilloise. Bénéficiant d'une couverture médiatique exceptionnelle, cette affaire permet en effet d'appréhender les divergences idéologiques des différents organes de presse régionale sur des questions d'immoralité sexuelle. Elle dévoile également un certain nombre de stéréotypes, développés en particulier dans la presse socialiste, liés à l'homosexualité. De plus, cette affaire permet de comprendre les modalités d'une prise de conscience identitaire : les réactions des individus impliqués face au procès révélant des comportements différenciés de revendication de leur homosexualité. Certains éléments de cette affaire dessinent enfin les contours d'une territorialité de l'homosexualité lilloise, avec ses commerces et ses espaces de consommation sexuelle. C'est bien l'histoire de l'homosexualité lilloise et française à la fin de la Belle Époque que révèle « l'affaire de la rue Lepelletier ».

---

28 *L'Écho du Nord*, 04/11/1913

## Les objets de l'exil : une histoire de la crise migratoire actuelle

---

**Déborah Tant**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – À l'heure où ils quittent leur pays, les réfugiés emportent des objets, puis, au fil de leurs parcours migratoires, ils en construisent, en vendent ou encore abandonnent. Étudier ces objets, après avoir donné la parole aux acteurs de cette histoire en construction dans la « jungle » de Calais et considéré les photographies, c'est chercher à comprendre les rapports à la fois symboliques et utilitaires des personnes aux objets. C'est aussi voir comment les objets peuvent permettre de retracer les parcours migratoires et aider dans la compréhension des migrations actuelles.

**Abstract** – As they leave their country, refugees take with them objects and then, as they migrate, they build, sell or abandon them. Studying these objects, after having promised confidentiality to the actors in this history under construction in the “jungle” of Calais, and having considered the photographs, we can gain an understanding of both symbolic and utilitarian relations of people to objects. It also allows to see how the objects can make it possible to trace the migratory routes and to help in the understanding of the current migrations.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire contemporaine, intitulé *Les objets sur la route de l'exil, une histoire des mémoires. Retracer les parcours de l'exil par le prisme des objets emportés par les réfugiés*, préparé sous la direction de Sylvie Aprile et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

### ■ Introduction

L'Europe et le monde connaissent aujourd'hui la plus grande crise migratoire depuis la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas ici de retracer avec précision et de manière chronologique la crise des

réfugiés qui touche actuellement l'Europe, nous reviendrons plus tard sur les raisons qui poussent les réfugiés à partir. Cependant, soulignons brièvement qu'entre 2011 et 2015, l'Europe connaît un pic de demandes d'asile de personnes fuyant les pays en guerre, et que c'est particulièrement depuis l'année 2015 que l'Europe fait face à un très grand afflux de réfugiés, avec plus d'un million de personnes passées par la mer Méditerranée cette année-là, et 3 771 personnes noyées dans cette même mer.<sup>1</sup>

Face à cette catastrophe humanitaire qui illustre les graves difficultés que rencontre l'Europe à mettre en place une politique migratoire commune et cohérente,<sup>2</sup> il s'agit pour l'historien.ne de prendre de la distance face à un sujet d'actualité qui est au cœur des débats à la fois politiques et sociaux. Nombreux sont les médias à se pencher sur cette question, en choisissant d'aborder de manière plus ou moins bienveillante la question des réfugiés en Europe. Il s'agit ici de donner la parole aux acteurs de cette histoire en cours, c'est-à-dire aux réfugiés eux-mêmes, et ce, dans le but d'exprimer leurs souvenirs, mais aussi dans l'optique de retracer de la manière la plus fidèle possible les parcours migratoires. C'est ainsi que la technique de l'entretien oral est apparue la plus à même de créer les sources nécessaires à une histoire des mémoires.

Cette recherche est ambitieuse, et il m'est nécessaire de dire en quoi elle reste limitée. Tout d'abord, il s'agit de faire une histoire des mémoires particulières, et bien que ces dernières aient pour ambition de retracer une histoire plus globale des migrations actuelles, cela n'en reste pas moins des études de cas. Les personnes interviewées, qui sont au nombre de treize, ne peuvent refléter une parole et un vécu universels. Ceci n'est d'ailleurs pas le but de ce travail, qui n'existe que dans le but d'écrire une histoire des mémoires (et non pas de *la* mémoire ou de la crise des réfugiés), mais aussi afin de donner la parole aux réfugiés et d'apporter des pistes de recherche et de création de sources pour

1 Chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), à retrouver notamment sur le site *Toute l'Europe* : <http://www.touteleurope.eu/actualite/comment-l-europe-fait-face-a-la-crise-des-refugies.html>.

2 À ce sujet, lire le très intéressant article de Karen Akoka, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », paru dans *La vie des Idées* (consultable en ligne : <https://laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>), ou, encore, celui de Angeliki Dimitriadi, « L'Europe face aux réfugiés », paru dans *Afkar / Idées* (n° 48, 2015, p. 34-36 ; consultable en ligne : <https://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/afkar/afkar-48/Refugees%20Angeliki%20Dimitriadi%20afkar48fr.pdf>), qui expliquent bien en quoi cette crise des réfugiés a révélé de profondes discordances au sein des politiques européennes.

quiconque s'intéresserait à ce sujet. Ainsi, cette étude ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'universalité. Il s'agit de donner des pistes de compréhension et d'analyses plausibles, ce qui n'enlève rien à la pertinence ou à l'intérêt de ce sujet de recherche. Il s'agit de donner des clés de compréhension des parcours de vie des réfugiés interviewés à celles et ceux qui s'intéressent à ce sujet, tout comme il s'agit de créer des sources exploitables par l'historien(ne).

Ainsi, l'intérêt est de donner la parole aux acteurs de cette histoire en cours, c'est-à-dire les réfugiés eux-mêmes, en m'intéressant aux rapports à la fois symboliques et utilitaires qu'ils ont avec les objets – les objets qu'ils emportent dans leur périple, ainsi que ceux qu'ils construisent, achètent ou vendent en cours de route. Cette parole en éclosion me permet de retracer les parcours de ces individus, inscrivant ainsi des histoires individuelles au sein d'une histoire globale des migrations. Cette étude se donne l'objectif de comprendre, par le biais de récits subjectifs, le rapport entre exils, objets et personnes, afin de percevoir la crise actuelle à travers le regard, les récits et les souvenirs de ces hommes et de ces femmes.

La majeure partie de mes sources est constituée de témoignages oraux. Il fut question pour moi d'interviewer des réfugiés, afin de comprendre quel fut tout d'abord leur parcours, puis de m'interroger sur les objets qu'ils ont emportés, et ceux qu'ils ont volontairement ou non laissés derrière eux. Ainsi, mes sources découlent d'une parole directe, donnée aux réfugiés, une parole encadrée par un questionnaire dont nous reparlerons plus tard. Faire témoigner les acteurs de cette histoire m'a semblé être la meilleure manière de retracer les parcours migratoires. Qui d'autre que les réfugiés pour parler des parcours migratoires, de leurs souvenirs et de leur culture matérielle ?

L'intitulé de mon mémoire est donc le suivant : « Objets et exil : une histoire des mémoires. Retracer les parcours migratoires par le biais des objets des réfugiés ». Que cela signifie-t-il de s'intéresser aux « objets des migrants » ? Tout d'abord, comment définir un objet et de quels objets parle-t-on ? L'objet est défini dans le Larousse et le Dictionnaire de philosophie comme « tout ce qui est pensé, perçu ou représenté, en tant que distingué de l'acte par lequel le sujet pense, perçoit ou représente ». « Objet est à la fois un terme courant et un terme philosophique. [...] L'objet s'insère alors dans un couple objet/sujet, où les deux termes sont corrélatifs. » Un objet ne peut parler tout seul, il dépend de l'utilisation, du discours, de l'image que l'on appose ou que l'on projette sur lui. Ce qui fait l'objet, c'est le fait d'être appréhendé, observé, perçu. Les

objets des réfugiés ne dérogeront pas à cette règle ; il s'agira pour moi de comprendre, de manière pragmatique, si leur utilisation diffère à cause de la situation des personnes, comme il s'agira de comprendre quelles sont les projections identitaires, personnelles, et individuelles permises par les objets en question.

Au fil des entretiens effectués et de mes recherches, il m'a fallu définir ma problématique, qui est la suivante ; « En quoi les objets des réfugiés permettent-ils de retracer leurs histoires – c'est-à-dire leurs passés, leurs présents et leurs futurs – au sein de la crise migratoire ? »

L'objet est donc au cœur de ma problématique. Ce qui fait l'objet, c'est le fait d'être appréhendé, observé, perçu par un sujet. De ce fait, tout peut être un objet, à partir du moment où un sujet le pense. Concernant les objets que les réfugiés emportent avec eux, il s'agira de comprendre quelles sont – de manière prosaïque – leurs utilités, mais il s'agira plus largement de comprendre quelles sont les projections à la fois identitaires, personnelles, et individuelles perceptibles par ces objets. Cela nécessite plusieurs niveaux de lecture, de compréhension et d'interprétation. Notre problématique nous permettra de retracer le parcours des réfugiés, et de retracer les souvenirs de ces derniers.

Cette étude a pour objet de comprendre, par le biais de récits subjectifs (les objets ne pouvant parler seuls, ils dépendent du discours et de l'importance qu'on leur accorde), le rapport entre exils, objets et personnes, afin de percevoir la crise à travers le regard de ces hommes et de ces femmes.

## ■ L'objet au sein des parcours et des récits des réfugiés

### ● L'objet, prisme du départ et du voyage sur les routes de l'exil

Au sein de mon questionnaire, une partie non négligeable des questions posées concerne le parcours migratoire des réfugiés. Il est important de comprendre pourquoi certains objets ont été emportés plutôt que d'autres, et donc quelles sont les principales étapes que doivent franchir les réfugiés avant de parvenir à atteindre le sol français. Ainsi, plusieurs questions dites « exploratoires » interrogent les réfugiés de cette manière : « D'où venez-vous ? » ; « Comment êtes-vous arrivés jusqu'en France ? » ; « Pourriez-vous me parler du jour de votre départ ? Pouvez-vous me dire comment vous l'aviez organisé ? ».

Ces trois principales questions permettent ainsi aux réfugiés d'aborder de manière plus précise leur parcours migratoire. Et au fil des entretiens oraux, ce qui caractérise les parcours de la plupart des

personnes interviewées, ce sont sans grande surprise les difficultés qu'ils ont à affronter durant leur traversée. La plupart des personnes m'ayant confié leur témoignage ont eu à traverser l'Europe de manière clandestine, ce qui explique comme nous allons le voir, que leurs valises sont très peu fournies. Cette clandestinité concerne notamment Sherwan, Ejazhullay, Nasser, Karwan, Bashar, Souleymane, ainsi que Besnik et Alda pour une partie du voyage, soit 8 personnes interviewées sur 12, une large majorité. Et face à la perspective de la clandestinité, la préparation, ou plutôt l'absence de préparation, au voyage clandestin crée de grandes similitudes au sein des objets emportés par les réfugiés le jour de leur départ. La clandestinité empêche en effet les réfugiés de prévoir de manière exacte les conditions de voyage et les étapes qu'il faudra franchir. Besnik, l'un des réfugiés interviewés d'origine albanaise exprime cette imprévisibilité :

Quand nous sommes partis, nous n'avions pas une idée sûre de l'endroit où nous allions, ou de ce qui allait se passer avec nous, rien. J'ai pris seulement des choses utiles pour le voyage, vêtements, nourriture<sup>3</sup>.

Concernant Ejazhullay, la soudaineté et l'imprévisibilité du voyage à venir s'expriment de cette manière :

*So, can you tell me the day of your departure? No, I don't know the day exactly, because it has suddenly happened. I think no one could remember the day of the leaving, because it happened suddenly<sup>4</sup>.*

Ainsi, deux facteurs entrent en jeu dans le choix des objets que l'on prend et ceux que l'on décide de laisser sur place : l'urgence du départ, et le fait de ne pas avoir pu prévoir ce qui allait se passer durant le voyage. Ces deux facteurs ont contraint les personnes interviewées à prendre la plupart du temps des objets avant tout utiles, comme le souligne Besnik (fig. 1). Ainsi, l'urgence du départ et l'imprévisibilité régnant au sein du voyage créent-elles de grandes similitudes parmi les objets emportés par les réfugiés. Pour en citer quelques-uns, et notamment les plus fréquents, on peut mentionner les vêtements, la nourriture, le téléphone portable ainsi que les papiers d'identité.

Si la perspective du voyage à venir influence le choix des réfugiés quant à ce qu'ils prennent et ce qu'ils ne prennent pas, le voyage et toutes les difficultés qu'il implique ont également une grande influence sur les objets pris ainsi que sur le rapport que les personnes ont à leurs

3 Entretien n° 2 de Besnik, à partir de 1:30.

4 Entretien d'Ejazhullay, à partir de 9:30.

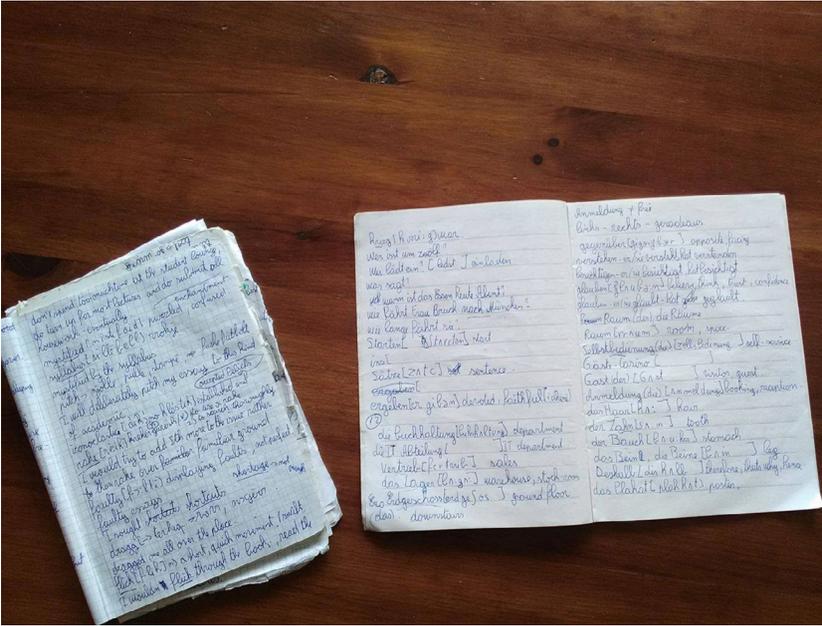


Fig. 1 : Cahiers d'exercice emporté par Besnik, réfugié albanais.

biens matériels. Tout d'abord, les conditions de voyage leur font perdre certains d'entre eux, comme ce fut le cas pour Ejazhullay, qui se fit voler une bonne partie de ses affaires au cours de son périple clandestin :

*Okay, and so, did you take items with you?* Hmmm, I was taking one watch, one of my best friends, we were going together and he gave me, but I lost other items, because we were walking, I was not sleeping for two days or something, and I was sleeping on mountain, and someone take it.

*No paper, no money?* No paper, no money, in fact I have money but something like 800 dollars, and I lost it, you know. You know, have items is really difficult, you know, we were sleeping and someone took my friend's bag. And it's normal in a way that people lost their items<sup>5</sup>.

Le cas d'Ejazhullay exprime ainsi toute la difficulté inhérente au sein d'un voyage clandestin à conserver les objets que l'on a pris avec soi. Ainsi, les objets ont à affronter, au même titre que leurs propriétaires, les obstacles présents sur les routes de l'exil. La conservation ainsi que la perte des objets reflètent les difficultés affrontées en cours de route, à l'image de l'errance qui caractérise les parcours migratoires actuels. La clandestinité influence donc la préparation du voyage, les chemins que

5 Entretien d'Ejazhullay, à partir de 10:10.

l'on emprunte, le choix des objets emportés. Elle influence de la même manière la (non) conservation de ces objets au cours du voyage.

### ● **L'objet, spectre de la terre natale**

Cependant, l'urgence du départ ne peut suffire à comprendre les choix effectués par les réfugiés en matière d'objets, car certains objets n'ont pas de sens utilitaire ; il ne s'agit ni de vêtements ni de papiers d'identité, ni même de nourriture ou d'argent. Certains objets pris par les réfugiés au moment du départ n'ont pu leur être d'aucune utilité durant leur voyage, ni même une fois arrivés dans le pays d'accueil. Une fois parvenue à cette conclusion et faisant face à des objets très divers, il a ainsi fallu élargir l'analyse et tenter de comprendre, en questionnant les réfugiés, le sens que ces objets pouvaient avoir.

Cette autre catégorie d'objets se rapporte bien plus à la sphère de l'intime. Ces objets différents véhiculent des souvenirs, liés aux pays d'origine, aux passés de ces personnes ayant dû quitter tout ce qu'elles avaient et tout ce qu'elles connaissaient. Pour illustrer ces objets que je qualifierai désormais « d'objets-symboles » ou objets symboliques, je propose d'étudier maintenant le cas d'un objet pris de manière presque systématique par les réfugiés rencontrés, le cas du téléphone portable, un objet à double sens.

La plupart des personnes interviewées ont systématiquement emporté avec eux leur téléphone portable. C'est le cas par exemple d'Ejzhullay :

I took a lot of photos but it was on my other phone, because I have two phones, mine and phone of my uncle, and I took photos and videos but now the phone doesn't work but I have some pictures<sup>6</sup>.

Le téléphone portable, par l'importance qu'il revêt pour les réfugiés, m'a interpellée, car ce dernier n'a pas, de toute évidence, de caractère strictement utilitaire, c'est-à-dire qu'il n'aide pas les réfugiés au cours de leur parcours à travers l'Europe. Ce qui permet de comprendre pleinement le double sens que possède cet objet pour les réfugiés, c'est le lien fait par les personnes entre téléphone portable et photographies, comme le disent Karwan et Ejzhullay notamment. La plupart des personnes interviewées prennent donc leur téléphone portable dans le but de conserver des photos, d'elles-mêmes, de leur famille, de leur pays. Le lien avec les réseaux sociaux que permet de conserver le téléphone portable explique également l'importance de ce dernier pour

6 Entretien d'Ejzhullay, à partir de 13:13

les réfugiés, comme le souligne Karwan. Il s'agit à la fois de parvenir à garder le contact avec la famille une fois arrivé dans le pays d'accueil, mais il s'agit aussi d'emporter avec soi des souvenirs, incarnés dans des photographies. Le téléphone portable est donc un objet à double sens pour les réfugiés ; il permet de garder le contact lors de rares occasions au cours du voyage, du moins une fois arrivé au pays d'accueil.

Il s'agit désormais de relever les divers objets ne rentrant pas dans la catégorie « objets utilitaires », afin de pouvoir par la suite en comprendre l'importance pour les réfugiés. Ainsi, plusieurs objets emportés par les réfugiés se rattachent à l'affectif et au symbolique. C'est le cas d'Alketa, d'Eryon, de leurs filles Christiana et Mélina, ainsi que de Karwan, Besnik, Bashar et Souleymane. Commençons par Karwan. L'objet qui ne l'a pas beaucoup quitté au cours de son voyage, c'est-à-dire sa guitare :

Après, en Grèce quand je restais là, les gens savaient que je suis guitariste, un jour des élèves américains ils sont venus ici pour comme toi regarder et écrire quelque chose, pour visiter. Je parle avec eux et je dis que moi je suis guitariste, parce que j'ai parlé anglais là-bas, et il m'a dit "OK, moi je suis aussi guitariste", et il m'a donné sa guitare, en Grèce. [...]<sup>7</sup>

Ainsi, la guitare, bien qu'il n'ait pas pu prendre la sienne lors de son départ, est un objet qui a marqué tout le parcours migratoire de Karwan. De la même manière, Eryon et Alketa ont emporté avec eux quelques objets symboliques. Eryon me présenta ces divers objets au cours de notre entretien, et notamment d'une médaille du mérite appartenant jadis à son père :

*Qu'avez-vous pris dans votre valise ?* Moi j'ai pris une montre, c'est le cadeau quand je me suis marié avec Alketa. C'est le père d'Alketa qui me l'a offert. Ça c'est la chaîne, et le symbole c'est le même symbole orthodoxe (*le même que l'icône d'Alketa*), et une avec la croix, ça c'est depuis quand moi j'ai été petit, moi je suis baptisé, c'est obligatoire. Et ça c'est euh, ahah, c'est très intéressant parce que c'est 40 années, c'est un truc qui date de mon père, au communisme quand tu travailles bien, tu peux avoir que ça, et je pense que c'est la même chose mon père il a, euh... pas donné, il a, comment on dit... Il avait d'autres choses à donner à moi, mais c'est ça, c'est l'héritage oui. Il n'avait pas d'autres choses pour lui, parce que c'était le communisme, donc c'était

---

<sup>7</sup> Entretien de Karwan, à partir de 8:35.

la même chose, et pour ça je garde ça parce que c'est avec ça que j'ai commencé et maintenant moi j'ai beaucoup de choses<sup>8</sup>.

Les quelques objets que nous avons évoqués au cours de la partie précédente dénotent une volonté de prendre, sur les routes de l'exil, des objets aucunement utilitaires. Se présente alors, à propos des objets emportés, une question ouverte : « Quels sont les objets que vous avez emportés avec vous lors de votre départ ? ». Les réponses à cette question ont réservé parfois quelques surprises et originalités. Ce fut notamment le cas de Mélina qui, à l'âge de 9 ans et demi, décida de prendre avec elle le drapeau de son pays d'origine, l'Albanie, et qui, lorsque je lui demande pourquoi elle a tenu à prendre cet objet avec elle, me répondit de manière évidente :

Parce que ça me rappelle mon pays!<sup>9</sup>

Lorsque je demande à Mélina si elle expose ce drapeau dans sa chambre, elle me répondit ceci :

*C'est un drapeau qui était dans ta chambre ou ailleurs dans la maison ?*

Euh, qui était dans un armoire.

*Et aujourd'hui, tu l'accroches dans ta chambre ou tu le laisses dans l'armoire ?*

Je le laisse comme ça<sup>10</sup>.

Ce drapeau ne possède donc pas d'utilité première ; il semble avoir été emmené par Mélina dans le simple but d'être conservé, d'être présent. De la même manière, d'autres objets semblent avoir été emportés pour accompagner le migrant au cours du voyage et lors de l'installation dans le pays d'accueil. Cette situation concerne également Eryon, qui a emporté avec lui une médaille, seul héritage de son père, que ce dernier avait eu en récompense durant l'ère soviétique.

Par ailleurs, il ne s'agissait pas seulement de parler des objets emportés, mais également d'évoquer avec les réfugiés ce qu'ils n'ont pas pu prendre avec eux. Parler de ce qui n'a pas été pris par les réfugiés m'a permis d'enrichir mes sources et ainsi de mieux comprendre l'exil. En interrogeant les personnes sur les objets qu'elles n'ont pas pu ou n'ont pas voulu prendre, j'interroge de manière détournée leurs conditions de départ, mais aussi une part de leur passé et de leur vécu. Besnik me parla des objets qu'il aurait aimé emporter avec lui, et ainsi l'on

8 Entretien d'Eryon, à partir de 1:20.

9 Entretien de Mélina, à partir de 1:30.

10 Entretien de Mélina, à partir de 1:47.

comprend de manière encore plus subtile le rôle que ces objets jouent dans la compréhension du passé des personnes :

*Avez-vous pris un objet symbolique avec vous, par exemple une bague, un collier... ? Un objet que vous avez vraiment voulu prendre parce que vous ne vouliez pas le laisser en Albanie. Oui, mais, je ne l'ai pas pris parce que j'avais peur qu'on nous le vole ou qu'on pouvait perdre parce que, marcher la frontière à pieds, c'est pas facile et on peut tout perdre, c'est pas sûr. Donc j'ai laissé des objets que j'aimerais avoir, oui, mais que je peux pas<sup>11</sup>.*

Ainsi, en parlant des objets regrettés, il s'agit de faire parler le passé des réfugiés, mais aussi d'évoquer les conditions de voyage. Besnik évoque ainsi la pénibilité ainsi que les incertitudes et l'attente, indiquant au passage les conditions difficiles, caractéristiques du voyage clandestin. Enfin, parler de ce qu'ils n'ont pas emporté permet une comparaison entre les objets regrettés par les réfugiés, et éclaire la perception et le vécu de l'exil.

Les objets emportés par les réfugiés, comme le drapeau de Mélina, la guitare de Karwan, ainsi que la médaille et la montre offerte en guise de cadeau de mariage à Eryon, avec une forte charge symbolique, sont le vecteur de souvenirs relatifs au passé des réfugiés, à leur pays natal, à ce qu'ils aimaient y faire. Dans ces divers cas, l'objet est un catalyseur de souvenirs, étant alors emporté exclusivement pour ses qualités symboliques. Ils font sens et nous permettent de comprendre de manière plus intense le rapport des personnes aux objets, d'ouvrir les yeux sur l'importance du rapport affectif à quelques objets aussi, puisqu'il s'agit de prendre avec soi des choses qui ne seront utiles que dans le but de se remémorer et de survivre au passé. Le rapport à soi, aux pays, à la famille se dévoile par le biais de ces objets ; le rapport de Mélina à ses amis et sa famille par le biais du drapeau, le lien à la famille et à l'héritage par le biais de la médaille d'Eryon... tous nous dévoilent une facette du passé de ces personnes, mais aussi de la conscience qu'ils ont de partir pour ne probablement jamais revenir.

## ■ Construire une histoire individuelle et collective

### ● Appliquer la méthode de l'historien

Il s'agit au sein de ce mémoire de faire ce que l'on appelle une « histoire du temps présent », une histoire culturelle et matérielle. L'histoire du

<sup>11</sup> Entretien n° 1 de Besnik, à partir de 2:58.

temps présent a mis du temps à obtenir ses lettres de noblesse au sein des sciences humaines. De nombreux historiens prirent position, afin de définir les objectifs, le sens et les méthodes à suivre. Ce terme est apparu en France dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec la création par François Bédaria de l'Institut d'histoire du temps présent, en 1978. Jean-François Soulet définit, dans *L'Histoire immédiate*, l'histoire du temps présent de cette manière :

Au total, nous entendons donc par histoire immédiate, [...] ; une histoire, qui a pour caractéristique principale d'avoir été vécue par l'historien ou ses principaux témoins<sup>12</sup>.

D'un point de vue méthodologique, l'histoire du temps présent a contribué à une plus grande utilisation des archives orales et notamment des entretiens. Ainsi a-t-elle donné aux témoins une place privilégiée dans la construction du récit. Il s'agit donc pour moi bien sûr, cela dit, de me démarquer du journaliste et du sociologue. L'historien du temps présent fait face à plusieurs problématiques méthodologiques ; celle des sources et de la nécessité d'aller les 'fabriquer', du recul face à l'événement, celle de la démarche propre à l'historien par rapport à celle du journalisme.

Comment l'objet devient-il une source à part entière ? Il s'agit de définir clairement ce qu'est une source. L'objet en soi ne dit rien. C'est le discours de la personne concernée par cet objet qui va transformer ce même objet en source, et donner la possibilité de reconstituer une histoire de cet objet et par filiation, une histoire de la personne. Le meilleur moyen de créer la source me semble être dans le fait de retracer son histoire, son parcours. C'est de cette manière qu'il se fait reflet d'une histoire individuelle, personnelle, intime même, et qu'il est ainsi à même de devenir une source, nous permettant ainsi de réinsérer cette histoire individuelle au sein d'une histoire plus collective.

La légitimité de l'historien face à un sujet d'actualité se distingue par le croisement des sources, mais aussi la possibilité de remonter à des faits anciens. Il s'agit d'une différence avec le journaliste. Le but de l'histoire n'est pas seulement de connaître le passé. Il s'agit aussi de comprendre le présent, le monde dans lequel nous évoluons. Le jeu de comparaison avec des faits passés permet d'éclairer un peu plus les spécificités des événements du temps présent. Par ailleurs au sein de mon mémoire, j'ai l'intention de travailler sur certaines photographies donc sur de l'iconographie, afin de comprendre ce que l'on montre de cette crise migratoire,

---

<sup>12</sup> Jean-François Soulet, *L'Histoire immédiate*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 5.

et d'observer les objets visibles sur les photographies, notamment celles de Clément Martin et Sarah Prestianni. Travailler sur de la photographie, cela me permet de croiser ces dernières avec les entretiens oraux.

### ● **La clandestinité et les limites de l'étude universitaire**

Au fil de l'étude, de nombreuses difficultés ont donc été mises à jour. Comment retracer les parcours migratoires lorsque ceux-ci sont la plupart du temps des parcours faits dans la clandestinité? Comment parvenir à aborder les personnes, à contourner leur méfiance?

Mon étude a commencé au mois d'octobre 2016, soit au moment où la Jungle de Calais allait être démantelée. Face aux difficultés puis, à terme, à l'incapacité de me rendre dans cet endroit dans l'espoir d'y rencontrer des gens, il m'a fallu trouver des alternatives. Il me fut possible de rencontrer trois personnes à Lille, dont deux ayant connu la Jungle de Calais, Ejazhullay et Nasser. Je me suis également rendu Auvergne, afin de rencontrer des réfugiés que connaît Joëlle Martin, l'une des nombreuses personnes avec lesquelles j'ai eu l'occasion d'échanger au cours de mes recherches. Ainsi, il me fut possible de rencontrer des personnes et ainsi de refondre en grande partie le sujet et les objectifs de mon mémoire.

Ainsi, la situation de clandestinité des personnes étant obligées de fuir leurs pays et d'échouer au sein d'un camp de réfugiés fut bien évidemment problématique tout au long de mes recherches. La méthode mise en place peut s'avérer limitée. Un questionnaire libère la parole tout autant qu'elle la cloisonne, ce qui, en soi, peut apparaître comme un inconvénient. Malgré tout, ayant remarqué qu'il était facile pour la plupart des personnes de dévier du sujet premier que sont les objets, le questionnaire était semi-directif; c'est-à-dire que la plupart des questions posées, hormis celles de la dernière partie du questionnaire, étaient des questions assez fermées. De cette manière, le questionnaire permet de libérer la parole de ces personnes, mais il permet également de centrer la discussion sur le sujet attendu. De ce fait, afin de ne pas cloisonner la parole de la personne interviewée, le questionnaire n'était jamais réellement deux fois le même, bien que certaines questions considérées comme primordiales, notamment celles concernant le jour du départ, ainsi que celle les objets regrettés, soient toujours posées.

Par ailleurs, il fut essentiel de créer un rapport de confiance. Il s'agissait de contourner la méfiance de ces personnes pour lesquelles, en raison de ma méthode d'interview et d'enregistrement, j'étais assimilée à une journaliste. Ainsi, en plus du fait d'avoir été introduite auprès d'eux par des personnes de confiance, parler des objets a également été un

prétexte à la discussion, pour contourner la méfiance de ces personnes. Car parler des objets fut une façon d'aborder leurs souvenirs, qui appartiennent à la sphère de l'intime, mais aussi de discuter de leur parcours, qui fut dans certains cas clandestins, des sujets qu'ils n'auraient peut-être pas abordés de manière spontanée. L'objet se révèle donc d'une double utilité ; il permet à la fois de créer une source et de libérer la parole au sein de l'entretien oral.

Dans cette recherche, le questionnaire n'est qu'un outil me permettant d'encadrer les entretiens et, ainsi, de donner forme à des sources en cours de création. Malgré ces défauts et ces limites, il est l'outil qui encadre la discussion et inscrit un peu plus ma recherche dans un cadre scientifique, et d'expérimentation également. Il s'agissait également pour moi au cours de mes recherches de parvenir à faire oublier aux réfugiés le questionnaire lui-même afin que les discussions soient plus authentiques et d'installer un espace où se lient confidences et confiance. Leur méfiance s'explique de plusieurs manières ; tout d'abord, la situation de clandestinité à laquelle ils furent enchaînés pendant plusieurs mois ; mais il m'est possible de penser que l'on peut l'expliquer d'une autre manière.

En effet, quelle différence entre un journaliste et un chercheur aux yeux d'une personne actrice d'un sujet brûlant ? Armée de mon questionnaire et de mon enregistreur, j'ai dû expliquer à de multiples reprises quels étaient les objectifs de l'entretien qui allait se dérouler. La posture à tenir face à ces personnes n'était pas évidente et explique la méfiance et les questionnements des réfugiés en début d'entretien, voire pendant l'entretien lui-même, car certaines personnes ne m'ont pas parlé des raisons précises de leur départ, à la manière de Dorela, qui préfère employer ces termes vagues pour expliquer les raisons de son départ :

[...] avec mon histoire, j'ai une histoire, comme tous les réfugiés. J'ai parlé avec mon mari, on a trouvé une solution, pour quitter le village de mon mari, mais après j'ai pensé que ça serait la même chose ailleurs, dans une autre ville, un autre village, après j'ai dit on va sortir d'ici<sup>13</sup>. [...] En Albanie j'ai une maison, j'avais du travail, mais je ne suis pas ici pour les économies, en Albanie j'étais bien, mais juste, c'est mon histoire que je ne peux pas détailler. Si je vais retourner, moi je vais mourir. C'est une histoire pour mes enfants pour ma fille, comme ça...<sup>14</sup>

---

13 Entretien de Dorela, à partir de 3:45.

14 Entretien de Dorela, à partir de 31:18.

Dans cette phrase, Dorela emploie un lexique qui cultive l'imprécision en employant des articles indéfinis « une histoire » « une autre ville ». Aucune précision n'est donnée, aucun lieu géographique n'est exposé. Cela souligne à la fois sa méfiance au cours de l'interview, mais aussi sûrement la difficulté et la douleur qu'elle éprouve à évoquer son passé.

Ainsi, une certaine méfiance, tout du moins une certaine prise de distance des réfugiés vis-à-vis de moi était bien réelle. De plus, très peu de personnes m'ont parlé d'argent au cours des entretiens, bien que la nécessité de payer des passeurs au cours du voyage soit bien réelle. Il nous est permis de penser que cet oubli volontaire exprime une certaine méfiance de certaines personnes interviewées. De ce fait, l'étude universitaire comporte des limites lorsqu'il s'agit de se pencher sur une question liée à la clandestinité, ainsi que sur un sujet qui est largement lié à l'intimité, aux souvenirs et aux affects.

## ■ Conclusion

Bien entendu, cette étude ne peut résumer les parcours de toutes les personnes confrontées à l'exil. Il s'agissait de donner d'éventuels axes de compréhension des parcours migratoires actuels, et de retracer les chemins des acteurs de cette histoire en cours. En faisant parler les réfugiés, les objets sont devenus des catalyseurs de vies ; à la fois utiles pendant le parcours, à la fois symboles et souvenirs, mais également objets d'avenir et de reconstruction. Ce sont des histoires plurielles, intimes qui nous ont été racontées. Bien sûr, ces histoires plurielles sont à intégrer au sein d'une histoire plus globale, une histoire des migrations contemporaines, mais aussi une histoire de la crise actuelle des réfugiés.

Les objets nous ont permis de mieux comprendre quelles étaient les conditions de départ, mais aussi quelles étaient les conditions de voyage, et nous ont donné accès à des détails de leurs parcours, auxquels l'historien n'a pas nécessairement accès lorsqu'il se penche sur les classiques archives écrites, ces « fleurs usuelles » comme les surnomme Lucien Febvre<sup>15</sup>. L'entretien oral, malgré ses limites, m'a permis de m'immiscer au sein de ces vies, de ces histoires, de ces récits, du moins, ce que l'on a bien voulu m'en dire et m'en montrer. Il m'a également donné la possibilité de comprendre quels sens les réfugiés accordent à leurs possessions matérielles, si minimes qu'elles puissent être.

Donner la parole aux réfugiés, retracer leurs parcours migratoires et leurs histoires individuelles, telle était mon ambition. C'est au gré des

<sup>15</sup> Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 428.

rencontres, au gré des discussions et des confidences, que s'est dessinée peu à peu l'ombre des souvenirs, et qu'a ainsi pu s'esquisser une histoire de leurs mémoires. À mi-chemin entre passé, présent et futur imaginé, les objets se sont fait le prisme des parcours de vies de ces personnes, et sont devenus « le miel » d'une histoire en cours de création.

## ■ Bibliographie complémentaire

### ● Traités et textes normatifs

*Convention relative au statut des réfugiés*, 1951 (entrée en vigueur le 22 avril 1954) [R.T.N.U.].

*Convention relative au statut des apatrides*, 1954 (entrée en vigueur le 6 juin 1960) [R.T.N.U.].

*Glossaire de la migration*, 2007 [Organisation internationale pour les migrations (OIM)].

*Règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil du 26 octobre 2004 portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne*, dans *Journal officiel de l'Union européenne*, 2004.

### ● Ouvrages généraux

Carlier, Jean-Yves, *Qu'est-ce qu'un réfugié ?*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

Clochard, Olivier (dir.), *Atlas des migrants en Europe : géographie critique des politiques migratoires*, nouv. éd., Paris, Armand Colin, 2012.

Rea, Andrea et Tripiet, Maryse, *Sociologie de l'immigration*, nouv. éd., Paris, La Découverte, 2008.

Withol de Wenden, Catherine, *Atlas mondial des migrations. Un équilibre mondial à inventer*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Autrement, 2018.

Withol de Wenden, Catherine, *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle, Migrants, réfugiés et relations internationales*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, SciencesPo, 2017.

### ● Recueils de photographies

Guerrero, Anabell et alii, *Aux frontières*, Atlantica, Biarritz, 2005.

Salmon, Jacqueline et alii, *Sangatte le hangar*, Paris, Trans Photographic Press, 2002.

### ● Études et comptes rendus

Augier, Michel (dir.), *Un monde de camps*, La Découverte, Paris, 2014.

Bernardot, Marc et Deguines, Isabelle, « Cohabiter à Sangatte », *Plein droit*, n° 58, 2003/3, p. 25-28.

- Fottorino, Éric (dir.), *Pourquoi les migrants ? Comprendre les flux de population*, Paris, Le 1 : Philippe Rey, 2016.
- Laacher, Smain, *Après Sangatte : nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 2002.
- Liagre, Romain, «Camps d'étrangers : corps étrangers?», *Espaces-Temps.net*, Livres, 2018 : <http://www.espacestems.net/articles/camps-etranagers-corps-etranagers/>.
- Liagre, Romain et Dumont Frédéric, «Sangatte : vie et mort d'un centre de 'réfugiés'», *Annales de géographie*, n° 641, 2005/1, p. 93-112.
- Martinache, Igor, «Carolina Kobelinsky, Chowra Makaremi, Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers», *Lectures*, Les comptes rendus, 2009 : <http://lectures.revues.org/785>.
- Thomas, Olivier, «Les objets et la condition de migrant. Une recherche auprès des exilés à Cherbourg et sur les côtes de la Manche», *Géographie et cultures*, n° 91-92, 2014, p. 175-195.

### ● Travaux méthodologiques

- Garcia, Patrick, «Essor et enjeux de l'histoire du temps présent au CNRS», *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 9, 2003, p. 16-23 (consultable en ligne : <http://histoire-cnrs.revues.org/562>).
- Institut d'histoire du temps présent, *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida. Actes de la journée d'études de l'IHTP, Paris, CNRS, 14 mai 1992*, Paris, CNRS Éditions, 1993.
- Morfaux, Louis-Marie et Lefranc, Jean (dir.), *Nouveau vocabulaire de la Philosophie et des Sciences humaines*, nouv. éd., Paris, Armand Colin, 2011.
- Wolikow, Serge et Poirrier, Philippe (éd.), *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoire. Notions, problèmes et territoire. Actes du colloque transfontalier-Cluse, Dijon, 25 septembre 1997*, Dijon, Université de Bourgogne, Institut d'histoire contemporaine, 1998.

### ● Choix d'émissions radiophoniques

- Accueillir les migrants : émission spéciale en direct de Saint-Brévin-Les-Pins*, France culture, 23/09/2016 : <http://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/accueillir-les-migrants-emission-speciale-en-direct-de-saint-brevin-les>.
- L'ère des réfugiés*, France culture, 12/09/2016 : <http://www.franceculture.fr/emissions/les-discussions-du-soir/leres-des-refugies>.
- Objet et migration*, France culture, 12/03/2015 : <http://www.franceculture.fr/emissions/latelier-de-la-creation-14-15/objets-et-migration>.

## ● **Autres références sur Internet**

### **Sites généraux concernant les migrations**

<http://e-migrinter.revues.org/282>

<http://balises.bpi.fr/langues/le-vocabulaire-des-migrations>

<http://www.espoirdasile.org/artc/Albanie/419/fr/article/>

### **Sites concernant la crise migratoire actuelle et la « Jungle » de Calais**

<http://jungle-news.arte.tv/fr/>

<https://news.vice.com/fr/topic/migrants>

<http://www.alvinet.com/similaires/chronologie-jungle-calais-14-ans-histoire-mouvementee/34901469>

<https://askavusa.wordpress.com/2016/10/07/rumori-di-fondo-una-mostra-del-collettivo-askavusa-al-premio-tenco/>

### **Sites concernant les objets des réfugiés**

<http://www.exponaute.com/magazine/2014/09/29/complement-dobjets-directs-la-galerie-des-dons-du-musee-de-limmigration/>

<http://www.storiemigranti.org/spip.php?rubrique2>

<https://visionscarto.net/cartographies-traverses>



SESSION :

HISTOIRE CONTEMPORAINE (III)

---



## Les relations culturelles entre Boulogne-sur-Mer et l'Argentine au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : visions croisées de deux récits de voyageurs boulonnais

---

**Guillaume Lescop**

Master 2, Université du Littoral Côte d'Opale

**Résumé** – Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux Boulonnais entreprennent le voyage vers le Nouveau Monde. À partir de deux manuscrits de voyage retrouvés aux archives de Boulogne-sur-Mer, on évaluera les différents points de vue sur l'Amérique et l'Argentine ainsi que sur les conditions de traversée. Dans un chassé-croisé, des Argentins allaient à Boulogne-sur-Mer, la ville n'ayant eu de cesse de faire une place importante aux Argentins et à l'Argentine. En somme, cette étude précise l'apport culturel de l'Argentine dans la mémoire boulonnaise.

**Abstract** – In the 19<sup>th</sup> century, many *Boulonnais* undertook the journey to the New World. From two travel manuscripts found in the archives of Boulogne-sur-Mer, we evaluate the different points of view on America and Argentina as well as on the conditions of crossing. In the return voyages, Argentines were going to Boulogne-sur-Mer, the city having never ceased to give an important place to Argentinians and Argentina. In short, this study specifies the cultural contribution of Argentina in the memory of Boulogne.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire contemporaine, intitulé *Les relations culturelles entre Boulogne-sur-Mer et l'Argentine de 1878 à nos jours*, préparé sous la direction de Jean-Philippe Priotti et soutenu en 2016 à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

---

**E**N 2004, FRÉDÉRIC CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, annonçait que la ville devait s'affirmer comme une « capitale culturelle régionale ». Elle renouerait ainsi avec le passé de centre culturel vivant qui fut le sien au XIX<sup>e</sup> siècle. Le livre dirigé par Alain Lottin sur l'histoire

de la ville<sup>1</sup> accorde de fait une place importante à la culture, mais laisse en partie de côté la question de la culture américaine, dont cet article étudiera certains aspects.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Boulogne-sur-Mer dispose de plusieurs atouts qui contribuent à l'avancée de la science et de la culture : un port de commerce, une station balnéaire, un site militaire et une proximité avec de grandes aires d'influence (vers Londres par la mer et vers Paris par le train). Ainsi cumulées, ces fonctions assurent à la ville une renommée nationale. Boulogne-sur-Mer et ses environs ont formé de nombreux scientifiques qui ont marqué leur temps : à travers leurs relations, ils créent une réelle dynamique collective de recherches, à l'image de Léon de Rosny et de Brasseur de Bourbourg qui développent le courant américaniste en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle, répondant à un intérêt scientifique grandissant pour le Nouveau Monde. Plus largement, le Boulonnais est le lieu de naissance d'une pléiade d'érudits : Ernest Hamy, anthropologue à l'origine de la création du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Alphonse Pinart, qui rapporta une collection impressionnante de masques alaskiens, ou encore Jules Huret, journaliste qui connut une renommée internationale grâce à ses voyages européens et américains. Grâce aux allées et venues de personnes de toutes conditions (négociants, écrivains, scientifiques, empereurs et présidents) et nationalités (française, anglaise, italienne, etc.), l'histoire culturelle est présente à Boulogne-sur-Mer.

Plus spécifiquement, la relation entre l'Argentine et le Boulonnais est d'abord liée au fait que des Argentins ont séjourné à Boulogne-sur-Mer. C'est le cas en particulier d'un homme à la carrière militaire bien remplie : José de San Martín (1776-1850), qui joua un rôle prépondérant dans l'indépendance de l'Argentine, du Chili et du Pérou<sup>2</sup>. Peut-être moins connu que Simón Bolívar, San Martín ne chercha pas la célébrité et partit en exil volontaire jusqu'à la fin de sa vie. Au terme d'un passage par les grandes capitales européennes (Londres, Bruxelles et Paris), San Martín arriva à Boulogne-sur-Mer en 1848 et y mourut deux ans plus tard<sup>3</sup>.

1 Alain Lottin (éd.), *Histoire de la ville de Boulogne-sur-Mer : ville d'art et d'histoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 495.

2 Bartolomé Mitre, *Historia de San Martín y de la emancipación sudamericana*, Buenos Aires, Peuser, 1887 ; Cristián García Godoy, *The San Martín Papers*, Washington, Organization of American States, 1988 ; John Lynch, *San Martín: Argentine Soldier, American Hero*, New Haven, Yale University Press, 2009.

3 Pierre Camusat, *San Martín : dernière étape à Boulogne-sur-Mer*, Paris, Éditions du Sagittaire, 2002.

Les liens avec ce pays sud-américain peuvent également être étudiés grâce à la découverte d'un journal appartenant à un certain Lachambre, qui donne les impressions de son voyage<sup>4</sup>. Un lien peut être fait avec Jules Huret, également présent quelques années plus tard en Argentine : ses observations très complètes donnent un regard différent sur le pays par rapport à celui de Lachambre<sup>5</sup>. Le présent article cherche donc à comprendre la présence des Boulonnais en Argentine et leur intérêt pour ce pays, à travers une étude des journaux de voyage. Elle permet aussi d'éclairer certains transferts culturels entre Boulogne-sur-Mer et l'Argentine<sup>6</sup>.

## ■ Des voyages qui forment la culture : deux Boulonnais en Argentine

### ● L'émigration vers l'Argentine

Pourquoi l'Argentine ? Cette question est essentielle pour mieux comprendre cette envie de quitter l'Europe, et plus particulièrement le Boulonnais. Depuis 1776 et l'indépendance des États-Unis d'Amérique, on assiste à une libéralisation des échanges internationaux. Nos deux Boulonnais se rendent en Argentine pour en mesurer les potentialités économiques. Ils sont perçus comme des observateurs, des examinateurs de premier plan, qui vendent un idéal sur l'Amérique du Sud.

Les « Provinces-Unies du Rio de la Plata<sup>7</sup> » sont indépendantes depuis 1810 et l'action du *Libertador*, le général José de San Martín. Faisant fond sur les nombreuses tensions qui marquent la France du XIX<sup>e</sup> siècle et sur le développement de l'américanisme, qui se traduit en particulier par une succession de missions scientifiques<sup>8</sup>, l'Argentine y mène de grandes campagnes d'immigration. Les différents présidents argentins promettent un idéal de réussite économique en Argentine, par l'achat de terres en dessous de leur valeur réelle, et diffusent ainsi

4 Journal de Lachambre : « Le pays des troupeaux. Souvenirs d'un émigrant à La Plata (1875) », Boulogne-sur-Mer, BM, ms 877 – Legs Alphonse Lefebvre, 1913 [désormais Lachambre].

5 Journal de Jules Huret en deux volumes : *De Buenos Aires au Gran Chaco : en Argentine*, Paris, Charpentier & Fasquelle, 1912 [désormais Huret 1] ; *De la Plata à la Cordillère des Andes : en Argentine*, Paris, Charpentier & Fasquelle, 1913 [désormais Huret 2].

6 Sur la notion de « transfert culturel », voir Michel Espagne, *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

7 « Provinces-Unies du Rio de la Plata » est le nom donné à l'Argentine, l'Uruguay et la Bolivie de 1810 à 1830. On parle ensuite de « Confédération argentine » jusqu'en 1861, puis de « République argentine ».

8 Citons par exemple les missions scientifiques de Bonpland et Humboldt (1799-1804) et de Darwin (1831-1836).

un «rêve argentin», comme partout en Amérique au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. L'émigration européenne est souhaitée par le gouvernement argentin, qui voit en elle un vecteur essentiel du développement et du dynamisme économique du pays. La Constitution nationale de 1853 accorde à tous les habitants des droits, sans distinction de nationalité, s'inscrivant dans une politique de «porte ouverte» :

Le gouvernement fédéral encouragera l'immigration européenne; il ne pourra ni restreindre, ni limiter, ni grever de quelconque impôt l'entrée sur le territoire argentin des étrangers qui ont pour objectif le travail de la terre, l'amélioration des industries, et l'introduction et l'enseignement des sciences et des arts<sup>10</sup>.

### ● Les origines des Boulonnais et les conditions de départ

Parmi les Français partis vers l'Argentine, quelques Boulonnais se détachent. En effet, même si d'autres régions comme le Pays basque et les Alpes sont des terres d'émigration par excellence, la population du Boulonnais nourrit des relations interrégionales. Il serait intéressant de mettre en avant l'émigration des Boulonnais, contredisant ainsi l'exclusivité de l'histoire de l'émigration française en Argentine aux seules régions du sud et de l'ouest de la France. Nous allons ici nous concentrer sur deux de ces Boulonnais : un certain Lachambre et Jules Huret.

Les informations concernant Lachambre sont peu nombreuses. Malgré des recherches sur des sites de recensement, sa présence n'est mentionnée ni dans les sources argentines ni dans les sources boulonnaises. Nous ne connaissons ni son prénom, ni son âge, ni sa situation familiale. Il se présente comme un commis, mais reste vague : la profession de commis est un métier qui peut s'apparenter à de nombreux domaines, et il pourrait donc avoir travaillé dans une administration, une maison de commerce, ou encore chez un restaurateur. Une fois en Argentine, il s'intéresse de près aux métiers de plume, comme le journalisme. Serait-ce là un écho de son ancien métier ?

En revanche, les informations sont riches concernant Jules Huret, connu dans la sphère boulonnaise, mais également parisienne. Natif d'une ancienne famille de la ville, il est né le 8 avril 1863 à Boulogne-sur-Mer. Il

<sup>9</sup> Guy Bourdé, *Urbanisation et immigration en Amérique latine : Buenos Aires*, Paris, Édition Montaigne, 1974, p. 153-154.

<sup>10</sup> Article 25 de la Constitution nationale argentine de 1853. Cette constitution, et particulièrement cet article, est encore en vigueur aujourd'hui malgré les nombreuses réformes constitutionnelles (entre 1860, et 1994). Consultable en ligne : [https://www.constituteproject.org/constitution/Argentina\\_1994?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Argentina_1994?lang=en).

reçoit une instruction primaire à l'école de M. Baillieu, rue de Belterre<sup>11</sup>, mais la mort prématurée de son père, en 1878, lui fait arrêter sa scolarité. Pour subvenir aux besoins de sa famille, il travaille pour le secrétariat de la mairie de Boulogne-sur-Mer en tant que commis-rédacteur : ce métier pourrait ainsi le rapprocher de celui de Lachambre. Huret devient par la suite chef du bureau de l'Instruction publique et se forme comme journaliste avec ses amis George Docquois et Eugène Tardieu. En novembre 1884, il quitte la cité bouloonnaise pour rejoindre Paris où il grimpe rapidement les échelons du métier de journaliste auprès de compatriotes tels qu'Edmond Magnier, directeur de *L'Événement*. Il devient alors un reporter accompli, à *L'Écho de Paris* puis au *Figaro*, grâce à ses enquêtes littéraires et sociales. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Huret se consacre à un nouveau style de journalisme, celui du grand reportage. Il traverse l'Atlantique une première fois en 1903-1904 en direction des États-Unis et du Canada, périple qui donne lieu à une publication chez l'éditeur parisien Eugène Fasquelle. Devant le succès en librairie et les bonnes critiques que reçoit l'ouvrage, Ernesto Bosch, ambassadeur argentin à Paris, lui demande d'entreprendre un voyage en Argentine en 1909, en reprenant la méthode d'analyse adoptée pour les États-Unis<sup>12</sup>.

Les dates et les modalités de voyage de nos deux Boulonnais sont différentes. En 1875, Lachambre se rend au Havre et monte à bord du *Haley*. La source ne nous permet pas d'en savoir plus sur le navire et nous n'avons pas pu identifier son appartenance à une compagnie de navigation : le nom ayant une consonance anglaise, il pourrait être britannique ou américain. D'après Lachambre, nous savons que le navire est d'une capacité de 2 000 tonnes et sert en premier lieu pour le transport de marchandises. Toutefois, depuis les années 1860, les navires transatlantiques sont de plus en plus spécialisés dans le transport de passagers<sup>13</sup> ; il est donc étonnant de voir des navires comme celui que prend Lachambre transporter, encore à cette date, des émigrants. Les raisons du départ de Lachambre restent inconnues ; nous savons seulement qu'il change de compagnie de navigation pour une raison économique.

Jules Huret, là encore, nous offre davantage d'informations. Le journaliste monte en 1909 à bord du *Cap*, un navire appartenant à la célèbre

11 Henri Réveillez, « Nécrologie de Jules Huret », *Bulletins de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, n° 10, 1913-20, p. 389.

12 Jean-Étienne Huret, *Jules Huret, témoin de son temps*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques (Paris), 1958, p. 102.

13 Voir l'évolution des transatlantiques dans Ludovic Trihan, *La Compagnie générale transatlantique, histoire de la flotte*, Grenoble, Glénat, 1991.

compagnie *Hamburg Sud Amerika*<sup>14</sup>; comme son compatriote, il part du Havre. Le nom que Huret donne au navire est une abréviation. En effet, la grande majorité des navires de cette compagnie en partance pour l'Amérique du Sud ont cette mention au début de leur nom : le *Cap Frio*, le *Cap Roca*, ou encore le *Cap Verde*<sup>15</sup>. Huret explique ainsi le choix d'une compagnie étrangère :

Il y a dix ans, tous nous prenions les bateaux français, me dit-on cent fois. C'étaient les meilleurs. Aujourd'hui, Anglais, Allemands, Italiens les ont tellement distancés que les vôtres ont l'air, à côté, de bateaux d'émigrants, mal entretenus, incommodes<sup>16</sup>.

Huret évoque la constante évolution des transatlantiques, la course à la modernisation. Rien à voir, donc, avec le navire que prend Lachambre puisque, loin d'avoir des difficultés économiques, Huret bénéficie d'un emploi stable et d'un salaire plus que décent au *Figaro*. À la suite de la demande de l'ambassadeur d'Argentine à Paris, il promet à son journal la publication d'une série d'articles.

## ■ Entre visions réalistes et idylliques

### ● Le départ et les conditions de traversée des Boulonnais

Au départ, les Boulonnais ont un pincement au cœur. Jules Huret évoque « une espèce de douleur et d'angoisse grave que nous éprouvons à l'heure des grands départs<sup>17</sup> » ; « À ce moment, mon cœur se brisa<sup>18</sup> », écrit Lachambre. Ces sentiments n'étonnent pas puisque tous les deux partent vers l'aventure. C'est encore plus le cas pour Lachambre qui ne connaît rien du pays qu'il va découvrir. Huret, au contraire, a sans doute pris le temps de consulter les journaux et la documentation : c'est en effet ainsi qu'il opérait avant chacun de ses voyages, allant jusqu'à apprendre la langue du pays visité pour mieux s'intégrer. Henri Réveillez, secrétaire de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne, écrit ainsi :

Il avait d'ailleurs préparé son voyage avec une conscience telle que, un an avant de l'entreprendre, il avait pris un professeur pour se remettre

14 James Cooper, Arnold Kludas, Joachim Pein, *The Hamburg South America Line*, Aachen, World Ship Society, 1990.

15 Les noms des transatlantiques donnés ici sont pris dans le journal *Le Boulonnais* pour l'année 1903.

16 Huret 1, p. 3.

17 Huret 1, p. 1.

18 Lachambre, p. 5.

à l'étude de l'anglais. C'est lui-même qui, lors de son retour, me conta ce détail. Nul doute qu'il a agi de même lorsqu'il dut visiter l'Allemagne et la République argentine<sup>19</sup>.

De plus, habitué des bibliothèques du fait de son poste à la mairie, Huret semble être tombé sur certains ouvrages traitant de l'Amérique. La bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer possède en effet un descriptif complet des livres sur l'Amérique : mentionnons entre autres une notice sur l'Argentine par le Béarnais Alexis Peyron, chargé par la commission argentine de l'Exposition universelle de 1889 à Paris d'effectuer une étude historique et descriptive des colonies de la République argentine, ou encore une autre notice rédigée en 1857 par Mariano Balcarce, le gendre du général San Martín.

Pour Lachambre, les conditions de traversée sont difficiles, il se plaint à de nombreuses reprises dans son journal de la mauvaise qualité de la vie à bord : la nourriture et les lieux pour dormir sont des plus sommaires<sup>20</sup>, le rapport qualité/prix est exorbitant<sup>21</sup>, le tout pouvant mener à des manifestations de la part des émigrants<sup>22</sup>. Rien d'étonnant lorsque l'on apprend que son navire sert au transport de matières premières et non d'émigrants. Lachambre semble être dans la dernière classe puisque sa description rejoint celle que fait Edmond Garnier en 1909 :

La dernière classe, si on peut appeler cela une classe, était l'entrepont. Comme dortoir, une partie de la cale avant, avec des lits à paille, mais sans draps ; comme réfectoire et promenoir, la pointe avant du bateau ; c'est là qu'était apportée la nourriture dans un matériel de campement<sup>23</sup>.

On pourrait retrouver des descriptions similaires dans la nouvelle *Amok*, de Stefan Zweig<sup>24</sup> : la traversée transatlantique occupe en effet une place majeure dans la plupart des livres de ce grand voyageur.

Lorsque Jules Huret part pour l'Argentine en 1909, ses conditions de voyage sont bien entendu à l'opposé de Lachambre : « un bon accueil, haut personnel, domestiques disciplinés et empressés, propreté et ordre partout<sup>25</sup> » – une description assez idyllique, mais qui apparemment

19 Henri Réveillez, *op. cit.*, p. 396-397.

20 Lachambre, p. 8.

21 *Ibid.*, p. 16.

22 *Ibid.*, p. 18.

23 Edmond Garnier, *Autour du monde*, t. 1, Saint-Brieuc/Paris, Imprimerie des Presses de Bretagne et E. Figuière, 1934, p. 13.

24 Stefan Zweig, *Amok*, trad. fr. A. Hella, Paris, Le Livre de Poche, 2013, p. 226-227.

25 Huret 1, p. 3.

ne reflète qu'une partie du voyage puisqu'il ne fait pas mention des conditions de vie des autres classes.

Que ce soit durant le XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, les maladies (malaria, typhus ou encore scorbut) sont courantes à bord des navires. Elles résultent de la malnutrition et d'un défaut d'hygiène, aspects qui ne sont pas évoqués dans les deux journaux. Durant la traversée, selon Lachambre, les émigrants sont distants et tout le monde reste entre personnes de même communauté<sup>26</sup>. Au contraire, Jules Huret mentionne plusieurs jours de fête, avec des concerts accompagnés de feux d'artifice et de tournois en l'honneur de chaque pays<sup>27</sup>. Même s'il est de notoriété publique que les quartiers de nationalités sont chose commune à bord des navires, cette concentration est propice au mélange des cultures et une cohésion se crée entre les émigrants. Selon un dicton populaire argentin, «les Argentins sont des Italiens qui parlent espagnol et se prennent pour des Français<sup>28</sup>».

### ● Le potentiel économique de l'Argentine

Une fois en Argentine, le destin de nos deux Boulonnais continue à diverger. Lachambre est dans une perpétuelle désillusion. Pensait-il faire carrière dans un bureau? Le directeur de l'immigration de Buenos Aires lui annonce qu'il devra travailler la terre ou repartir en France<sup>29</sup>. Lachambre avoue à la toute fin qu'il faut s'attendre à faire n'importe quel métier en Argentine, on n'en gagnera que plus d'estime<sup>30</sup>. Déçu, il fait référence aux campagnes mensongères faites par les agences d'immigration implantées en Europe<sup>31</sup>. En effet, les agences vendent un idéal pour tous les émigrants partant d'Europe, sans évoquer la situation politique, économique et sociale réelle dans le pays. Ainsi, de nombreux émigrants arrivant en Argentine sont dans une situation semblable à celle de Lachambre.

De plus, face à une arrivée en masse d'immigrants, le gouvernement argentin se trouve dans l'incapacité de répondre aux demandes et se trouve dans l'obligation de modifier la législation. L'un des problèmes vient de la distribution de terres aux Européens, qui est la raison première d'une telle affluence. En effet, à partir des années 1880, les terres sont

26 Lachambre, p. 7-8. Ici, Lachambre forme un groupe composé uniquement de Français.

27 Huret 1, p. 6-7.

28 Le dicton est cité par Octavio Paz. On peut aussi évoquer un dicton de Jorge Luis Borges : «Les Argentins sont des Européens qui sont nés en exil».

29 Lachambre, p. 38.

30 *Ibid.*, p. 206.

31 *Ibid.*, p. 43.

aux mains des grandes familles de Buenos Aires, de financiers français et anglais et de quelques chefs militaires<sup>32</sup>. À défaut de pouvoir repartir en Europe, les émigrants restent en Argentine et exercent, comme Lachambre, divers métiers : cuisinier, soigneur de chevaux, cocher, professeur à Rosario, ou encore berger, métier qu'il exerce après son retour à Buenos Aires. Parallèlement, Lachambre critique la politique argentine, décrivant par exemple la condition des Indiens. Nous sommes alors entre 1879 et 1884, une période pendant laquelle Lachambre a été enrôlé de force pour combattre dans la pampa argentine<sup>33</sup>. Cette « conquête du désert » est perçue par lui comme une véritable guerre civile menée par Juan Argentino Roca<sup>34</sup>. Ce passage, parmi d'autres dans le journal de Lachambre, apporte un regard critique sur l'histoire de l'Argentine, qui n'apparaît pas dans l'ouvrage de Jules Huret.

En effet, le voyage du journaliste boulonnais semble se dérouler dans un autre temps et ne présente que très peu de points communs avec la description de Lachambre. Trente-six ans se sont écoulés entre les deux voyages et Huret a donc sous les yeux un pays qui a évolué en tous points. Il visite et prend de nombreuses notes sur les villes, les personnes et tous les aspects de l'Argentine, faisant donc un travail apparemment similaire à celui de Lachambre. Finalement, on comprend que Huret écrit une « sorte de radiographie culturelle pour découvrir ce qui fait l'originalité du pays qu'il visite et dont il veut retrouver l'âme, et en même temps préciser ce qui le distingue de la France, qui est toujours présente en contrepoint<sup>35</sup> ». Durant son voyage, il fait des rencontres avec des personnalités importantes du pays (président, ambassadeur de France, et la majorité de la haute société argentine). Mais nos Boulonnais semblent également rassurés de croiser de nombreux Français, ayant des postes remarquables : chef de cuisine, propriétaire d'*estancia*, directeur de journal ou encore ambassadeur.

Les deux journaux de voyage sont cependant d'accord sur un fait : l'europanisation de l'Amérique, à Montevideo (Uruguay) et à Buenos Aires. Parmi les exemples de transferts culturels, on peut citer

32 Nicolas Bernard, Yvonne Bouvet, René-Paul Desse, *Géographie de l'Argentine : approche régionale d'un espace latino-américain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 52-53.

33 Voir le parcours d'Alfred Ebelot, un français en Argentine au même moment que Lachambre. Pauline Raquillet, *Alfred Ébelot : le parcours migratoire d'un français en Argentine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2011.

34 La biographie de Roca la plus complète est celle de LunaSoy Roca [1989], Buenos Aires, Editorial Sudamericana, 2011.

35 Claire Blandin, *Le Figaro : histoire d'un journal*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 143-144.

l'architecture de la ville de Buenos Aires, où Huret trouve un hôtel de ville, une cathédrale, une université française, une école de médecine, un hôpital français, un hôpital anglais, un « hôpital du pays » et divers théâtres<sup>36</sup>. D'ailleurs, il conclut sa description en écrivant que « la touche n'est pas seulement française, mais également anglaise avec ses bâtiments de finance, autrichienne avec ses fiacres-victorias et encore espagnole avec ses maisons à façades<sup>37</sup> ». Georges Clemenceau va plus loin en déclarant « Buenos Aires, une grande ville d'Europe », lors d'une série de conférences données dans le pays en 1911<sup>38</sup>. Comme Jules Huret, Clemenceau multiplie les comparaisons et voit par exemple dans les Argentins des Parisiens tant par leurs manières que par leur apparence vestimentaire. Il est vrai que la culture argentine a connu une influence française : on mentionnera l'urbaniste Charles Thays pour l'architecture de l'Avenue de Mai, et des sculpteurs comme Auguste Rodin (« Le Penseur », Place du Congrès) et Émile Peynot (Avenue du Libertador)<sup>39</sup>. Jules Huret note d'autres transferts, notamment dans le nom des rues de Buenos Aires : « *Calle Carlos Gardel* », qui fait référence au célèbre danseur de tango originaire de France, ou encore « *Calle 14 de Julio* », littéralement « rue du 14-Juillet ».

Ces transferts culturels, Lachambre les voit à travers les nombreux journaux français que l'on trouve à Buenos Aires, dont Huret juge la présence bien ancrée et influente. De même, Blanca Arancibia note qu'« on recevait aussi à Mendoza des quotidiens en français paraissant à Buenos Aires, tandis que quelques journaux en castillan publiés à Paris tenaient les hispanophones au courant de ce qui se passait dans le "cerveau du monde"<sup>40</sup> ». Cela montre que, d'une part, les Français avaient à cœur d'avoir des journaux dans leur langue maternelle et que, d'autre part, la France avait soin de tenir au courant le peuple argentin des événements européens.

À travers la transmission de connaissances sur l'Argentine, nos deux Boulonnais font de leurs journaux des notices de voyage. Les journaux de Lachambre et Jules Huret offrent des points de vue différents,

36 Hélène Rivière d'Arc, *L'Amérique du Sud aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : héritages et territoires*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 218-220.

37 Huret 1, p. 22.

38 Georges Clemenceau, *En Argentine*, Paris, Magellan & C<sup>e</sup>, 2010, p. 41.

39 Carmen Bernard, *Histoire de Buenos Aires*, Paris, Fayard, 1987, p. 213.

40 Blanca Arancibia, « Inmigración y memoria : la historia de un Antoine Clément, français, en Mendoza », *Les Cahiers ALHIM Amérique Latine, Histoire et Mémoire*, n° 9, 2004, p. 171-182 (consultable en ligne : <https://journals.openedition.org/alhim/441>).

mais montrent que l'Argentine est restée, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, un pays attractif, Buenos Aires étant alors perçue comme semblable à une ville d'Europe; à certains moments, malgré toutes leurs différences, ils semblent même être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les transferts culturels. Lachambre revint en France quelques années plus tard, après un passage par l'île Maurice. Quant à Jules Huret, il rentra à Paris et prépara d'autres enquêtes, notamment sur le Brésil et la Russie. Ce n'est que bien plus tard, en 1964, qu'une commune de la province de Buenos Aires reçut le nom de «Boulogne-sur-Mer» en hommage au port français où s'éteignit, le 17 août 1850, le général José de San Martín, héros de l'indépendance argentine. En 2016, la ville a accueilli des festivités à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance de l'Argentine, une preuve que les relations culturelles entre la cité boulonnaise et l'Argentine sont de nouveau d'actualité.



## Rock'n'roll et cinéma en France (1955-1966)

---

**Julien Saint-Pol**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – En France, dès la fin des années 1950, le rock'n'roll fut associé à la jeunesse, d'abord à travers la figure négative du « blouson noir », puis celle plus conformiste du « yé-yé ». Le cinéma français s'empara bientôt de ce phénomène. Pourtant, ce n'est pas la Nouvelle Vague, mouvement de jeunes cinéastes, qui tissa une relation avec les yé-yés, mais bien le cinéma plus traditionnel de la « qualité française ». À travers des sources cinématographiques et audiovisuelles ainsi que des articles de presse et des témoignages écrits, il s'agira ici d'interroger cette relation entre deux courants qui semblaient, au départ, assez éloignés.

**Abstract** – In France, from the late 1950s, rock and roll was associated with youth, first through the negative figure of the “black jacket”, then the more conformist “yé-yé”. French cinema soon seized on this phenomenon. However, it is not the Nouvelle Vague, a movement of young filmmakers, who forged a relationship with yé-yés, but rather the more traditional “*qualité française*” cinema. Through cinematographic and audiovisual sources, as well as articles in the press and written testimonies, This paper will question this relation between two currents which seemed, at the beginning, quite far apart.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire contemporaine, intitulé *Rock et Cinéma en France (1955-1966)*, préparé sous la direction de Florence Tamagne et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

DÈS LA SECONDE MOITIÉ des années 1950, le cinéma a joué un rôle essentiel dans l'histoire du rock'n'roll français. En effet, c'est en partie par le biais des films américains que le rock'n'roll s'est diffusé en France et que des jeunes hommes et jeunes femmes, en se rendant dans les salles, se sont découvert une vocation. L'étude d'une telle relation, qui peut sembler anecdotique, est en réalité au cœur des « tensions »

qui animaient la société et le monde culturel français de l'époque. La France, au lendemain de la guerre, était alors dans une période de reconstruction et de mutation économique, les Trente Glorieuses, mais restait régie par certaines valeurs et certains cadres traditionnels. Dans cette société en plein bouleversement, la jeunesse émerge comme une catégorie d'âge : une large partie de l'opinion prend alors conscience de la formation d'une nouvelle classe d'âge, la « jeunesse », qui se caractérise par son nombre, résultat du baby-boom, et par certains éléments culturels ou moraux, qui la placent en opposition avec le monde adulte<sup>1</sup>. Un de ces éléments est le rock'n'roll qui émerge en France, de façon parodique d'abord, dans la seconde moitié des années 1950, puis de façon plus sérieuse avec la vague yéyé au début des années 1960. Cette vague yéyé eut une assez mauvaise presse, étant considérée de façon générale comme une pure adaptation commerciale du rock'n'roll américain<sup>2</sup>, critique qui a ensuite été reprise dans les études qui ont pu être consacrées au rock'n'roll français. Le cinéma des yéyés a également été sévèrement jugé. Dans un chapitre de l'ouvrage *Jeunesse oblige* dirigé par Ivan Jablonka et Ludivine Bantigny, Sébastien Le Pajolec souligne son caractère très superficiel, considérant que la relation entre les yéyés et le cinéma fut à sens unique : l'industrie cinématographique se serait tournée vers les yéyés uniquement pour attirer les jeunes dans les salles dans une logique commerciale.<sup>3</sup>

Faut-il adhérer à une telle vision ? Les relations entre rock et cinéma dans la France du début des années 1960 se résument-elles uniquement à une appropriation commerciale des yéyés par le cinéma ? En s'appuyant sur des séquences choisies de certains films yéyés<sup>4</sup> ainsi que sur

1 Anne-Marie Sohn, « Les "jeunes", la "jeunesse" et les sciences sociales (1950-1970) », dans J.-M. Champoulié, O. Kourchid, J.-L. Robert et A.-M. Sohn (dir.), *Sociologues et sociologies. La France des années 60*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 126-128.

2 David Looseley, *Popular Music in Contemporary France. Authenticity. Politics. Debate*, Oxford/New York, Berg, 2003, p. 22-23.

3 Sébastien Le Pajolec, « Le cinéma et les yéyés : un rendez-vous manqué ? », dans L. Bantigny et Ivan Jablonka (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 183-198.

4 Par « films yéyés », nous entendons des films ayant été construits autour d'une personnalité yéyé, la plupart du temps Johnny Hallyday, et/ou présentant dans leur bande-son des titres écrits et interprétés spécialement par des yéyés pour les besoins de ces films. En prenant en compte cette définition, assez restrictive, nous avons pu établir un corpus initial de cinq films : *De quoi tu te mêles, Daniela !* (1961, Max Pécas), *Douce Violence* (1962, Max Pécas), *Les Parisiennes* (1962, Marc Allégret, Claude Barma, Michel Boisrond et Jacques Poitrenaud), *D'où viens-tu Johnny ?* (1963, Noël Howard) et *Cherchez l'idole* (1964, Michel Boisrond). À ceux-ci se sont ensuite ajoutés des films incluant, de façon explicite ou non, des éléments de la culture yéyé dans leur scénario, sans pour autant faire appel directement à ses

des exemples tirés de la presse, on verra d'abord que ces films se situent entre tradition et modernité, puis que cette relation relève d'intérêt réciproque et, enfin, on s'interrogera sur l'influence de ces films sur l'image des yéyés.

## ■ La musique yéyé dans le cinéma : entre tradition et modernité

### ● La perpétuation de normes traditionnelles

En dépit de l'imaginaire de modernité et de révolte associé au rock'n'roll depuis la fin des années 1950, son utilisation dans le cinéma français est restée en grande partie assez traditionnelle, tant du point de vue des valeurs véhiculées que de son utilisation technique. Ce fut par exemple le cas dans l'une des séquences du film *D'où viens-tu Johnny?*, réalisé par Noël Howard et sorti en novembre 1963, avec Johnny Hallyday comme tête d'affiche. Alors que le titre « Pour moi la vie va commencer » démarre, on voit arriver au loin un groupe d'hommes à cheval poursuivant des taureaux en plein marais camarguais. Johnny, du haut de ses 20 ans, est à la tête de ce groupe d'hommes et interprète cette chanson durant une séquence qui n'est pas sans rappeler les « scopitones » qui étaient diffusés dans les cafés où se retrouvaient alors les jeunes amateurs des vedettes yéyées<sup>5</sup>. Le titre et les premières paroles de la chanson s'accordent avec le message du rock'n'roll : l'émergence de la jeunesse dans l'espace public et sa volonté de s'emparer du monde<sup>6</sup>. En revanche, le reste de la chanson frappe, quant à lui, par un certain conformisme, loin de l'image de rebelle qui collait alors au rocker : c'est « En revenant dans ce pays / Là où le soleil et le vent / Là où mes amis mes parents / Avaient gardé mon cœur d'enfant », que sa vie commence. C'est en Camargue que son « passé sort de l'oubli / Foulant le sol de la prairie / Chevauchant avec mes amis » ou, encore, que « Sans jamais connaître l'ennui / Mes années passeront sans bruit / Entre le ciel et mes amis ». C'est donc à un avenir tranquille, guidé par les amis, le travail et surtout le retour sur les terres familiales qu'aspire Johnny, assez loin donc de tous les discours mettant en avant une volonté de sécession de la jeunesse vis-à-vis des valeurs du monde adulte<sup>7</sup>.

---

artistes : *Les Tontons flingueurs* (1963, Georges Lautner), *Le Gendarme de Saint-Tropez* (1964, Jean Girault), *Masculin féminin* (1966, Jean-Luc Godard) et *Les idoles* (1968, Marc'O).

5 Noël Howard, *D'où viens-tu Johnny?*, 1963, séquence de 00:30:00 à 00:32:00.

6 Claude Chastagner, *De la culture rock*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 9.

7 Anne-Marie Sohn, *Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960*, Paris, Hachette Littératures, 2001, p. 294-295.

D'un point de vue technique, l'utilisation de la chanson est, elle aussi, assez traditionnelle. Elle se fait selon le mode extra diégétique, c'est-à-dire qu'elle n'est pas interne à l'action et à la réalité des personnages, et surtout la musique choisie colle aux images comme par mimétisme et les illustre un peu mécaniquement. Dans son ouvrage *Musique de cinéma*, paru en 1969, Theodor Adorno analysait la manière dont la musique était utilisée dans le cinéma de son époque, comme subordonnée aux images, sans valeurs et langages propres<sup>8</sup>. Malgré toutes les réticences que l'on peut avoir sur ses théories concernant la culture de masse en général, son constat reste assez juste sur ce point précis. La musique ne fait qu'accompagner et décrire ce que l'on voit à l'écran : Johnny, entouré de ses amis, mais aussi d'hommes d'âge plus mûr, travaille sur les terres de ses parents. De plus, on se trouve dans une sorte de moment creux du film et l'utilisation de la musique n'a pas ici d'autre but que de maintenir le rythme. La modernité proclamée du rock'n'roll ne s'accompagne donc pas, à première vue, d'une modernité technique dans le cadre de son utilisation cinématographique. Pourtant, dans certains cas le rock'n'roll a pu occuper un rôle plus audacieux.

### ● Le rôle modérateur et moralisateur de la musique yéyé

Depuis la sortie de *Et Dieu... créa la femme* de Roger Vadim en décembre 1956, le cinéma était devenu un vecteur, en France, d'une nouvelle image de la femme, de la sexualité et de la libération des corps, même si la fin du film témoignait d'une ambiguïté quant à la persistance d'une certaine forme de soumission de la femme à l'autorité de son époux<sup>9</sup>. En effet, alors que tout au long du film l'idée qui a été développée fut celle d'un amour et d'une image de la femme plus libre ne s'exprimant pas uniquement dans le cadre du mariage, la gifle assénée à Brigitte Bardot par son époux implique, en définitive, le maintien d'une certaine moralité et autorité maritale traditionnelle. On retrouve cette même ambivalence dans certains films français utilisant le rock'n'roll. C'est le cas notamment dans la séquence d'ouverture de *Douce Violence*, réalisé en 1962 par Max Pécas, avec l'Allemande Elke Sommer en vedette. Dans un paysage de bord de mer du sud de la France, une voiture remplie de jeunes agités roule à toute vitesse et rentre en collision avec un autre automobiliste. Très vite, la fébrilité emporte les deux camps pendant

8 Theodor Adorno et Hanns Eisler, *Musique de cinéma*, trad. fr. J.-P. Hammer, Paris, L'Arche, 1972, p. 17.

9 Noël Burch et Geneviève Sellier, *La drôle de guerre des sexes du cinéma français. 1930-1956*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 277.

que retentit, en musique externe, le titre « Douce violence » interprété par Johnny Hallyday<sup>10</sup>.

Ici, les jeunes sont plutôt conformes à l'image que l'on s'en faisait alors dans l'opinion publique : insolents, se croyant tout permis, voire violents. La musique occupe, là, une place beaucoup moins « illustratrice » que dans le cas précédent. Pendant que ces jeunes se chamaillent avec un autre conducteur, Johnny chante sur ton très lent et mélodieux : « Douce violence de nos jeunes amours / Tendre insouciance de nos premiers beaux jours / Quand le temps nous fait face au ciel de nos seize ans / C'est notre enfance qui meurt doucement » ou encore « Douce violence de nos premiers matins / Le monde immense soudain nous appartient / Et nos cœurs et nos lèvres / Voudraient garder toujours / La douce violence de notre amour. ». On a ici une ballade qui prône un amour éternel, unique, sage, et qui opère comme un contrepoint, offrant un décalage entre la musique et les images<sup>11</sup>. Ensuite, durant tout le film, le réalisateur développe une vision de l'amour et des relations amoureuses totalement en rupture avec les normes traditionnelles, surtout en ce qui concerne la sexualité juvénile : un amour très libre, où les sentiments n'existent pas, selon lequel on peut s'échanger les partenaires, voire même les mettre aux enchères. On retrouve enfin le titre de Johnny Hallyday lors de la scène finale. Alors que l'on célèbre le mariage de deux membres de la bande de jeunes dans une église, la caméra se tourne vers l'assistance et, en se focalisant sur les mains des personnages, symbolise une issue, en fin de compte, beaucoup plus conformiste du point de vue des relations amoureuses et sexuelles de ces jeunes personnages. C'est alors que l'on entend la « Douce violence » de Johnny Hallyday, qui rappelle le début du film<sup>12</sup>. On assiste donc ici à une sorte de contrepoint narratif dans l'utilisation du rock'n'roll qui, dès le début, puis tout au long du film, a amené le spectateur à poser un autre regard sur l'intrigue et sur les images. En ce sens, le rock'n'roll a pu jouer un rôle de contrepoint moralisateur et modérateur dans la construction scénaristique des films, témoignant d'une utilisation un peu plus audacieuse de la musique. Il convient alors d'interroger l'ambiguïté de ces films yéyés, qui révèlent les intérêts bien compris pouvant exister entre l'industrie cinématographique et l'industrie du disque.

10 Max Pecas, *Douce Violence*, 1962, séquence de 00:00:00 à 00:01:50.

11 Bernard Guiraud, *La musique dans le cinéma et l'audiovisuel*, Nice, Baies des Angles, 2014, p. 49.

12 M. Pecas, film cité, séquence de 01:22:10 à 01:23:22.

## ■ Les yéyés et le cinéma : des intérêts réciproques

### ● Une construction genrée

Dès la fin des années 1950, en France, le rock'n'roll fut associé à des formes de déviances sociales et morales. Le rocker, longtemps assimilé au « blouson noir », en France, aurait été le symbole d'une transgression à la fois genrée, le blouson de cuir étant parfois associé à l'homosexualité<sup>13</sup>, et sociale, avec l'association des « blousons noirs » à des formes violentes de délinquance juvénile à partir de l'été 1959<sup>14</sup>. Le cinéma, support de masse, fut alors un média essentiel pour conforter une distinction entre « yéyés » et « blousons noirs ».

Cela passa d'abord par la construction d'une virilité traditionnelle, que l'on retrouve dès la première scène du film *D'où viens-tu Johnny?*. Dans cette séquence, on retrouve Johnny dans un café, entouré de ses copains et d'une jeune fille (interprétée par Sylvie Vartan) en admiration devant Johnny qui joue au flipper. Ne quittant pas Johnny des yeux, Sylvie s'approche de lui, lui met une main sur l'épaule, mais, le déconcentrant, récolte une remontrance de la part du jeune homme : « Laisse-moi me concentrer ! Ah ! Tu m'as fait écraser un flic. C'est fini ! »<sup>15</sup>. Johnny, ses amis et Sylvie se retrouvent ici dans un lieu de plus en plus associé à la sociabilité juvénile des années 1950, le café<sup>16</sup>. Cependant, le café était aussi un des lieux de sociabilité virile, d'où les femmes étaient exclues. Au café, le jeune homme pouvait, traditionnellement, s'affirmer et démontrer ses capacités face au groupe, mais aussi face aux autres hommes<sup>17</sup>. C'est ce qu'on retrouve ici avec Johnny qui s'emploie uniquement à démontrer sa force et son autorité face aux autres membres du groupe en jouant à ce jeu de courses automobiles.

À l'inverse, Sylvie Vartan symbolise une figure plus transgressive, d'abord en fréquentant le café, lieu masculin, et en fréquentant des garçons. En effet, l'époque fut marquée par de nombreux discours

13 Florence Tamagne, « Le "blouson noir" : codes vestimentaires, subcultures rock et identités adolescentes dans la France des années 1950-1960 », dans I. Paresys (dir.), *Paraître et apparences en Europe occidentale du Moyen-Âge à nos jours*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 98-114.

14 Ludivine Bantigny, « De l'usage du blouson noir. Invention médiatique et utilisation politique du phénomène "blousons noirs" (1959-1962) », dans M. Marwan et L. Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte, 2007, p. 19-21.

15 N. Howard, film cité, séquence de 00:00:00 à 00:00:45.

16 A.-M. Sohn, *op. cit.*, p. 107-108.

17 Arnaud Bauberot, « On ne naît pas viril, on le devient » dans J.-J. Courtine (dir.), *Histoire de la virilité. La virilité en crise ? Le XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 168-170.

d'adultes dénonçant le pouvoir fédérateur de la culture yéyé et le rapprochement entre filles et garçons, ce qui amenait à brouiller les distinctions de genre. Sylvie ne se contente pas ici d'être avec les garçons, elle veut se rapprocher physiquement d'eux et, en particulier, du leader du groupe, Johnny. La caméra, en se focalisant sur l'expression du visage de Sylvie Vartan, souligne bien la forte attirance physique exercée sur la jeune fille. En se rapprochant de lui, Sylvie le perturbe et lui fait perdre sa partie. Ainsi, la figure du jeune homme est ici valorisée par l'intermédiaire d'un Johnny adhérant aux normes viriles traditionnelles, alors que celle de la jeune femme est plus négative, rappelant le cinéma de la Libération, qui voyait dans l'émancipation féminine une source de préoccupation pour l'homme<sup>18</sup>.

Parallèlement à cette construction genrée, la revalorisation de l'image du yéyé passa aussi par une évacuation de la violence.

### ● L'évacuation de la violence

Même si les yéyés semblaient représenter une forme plus assagie et inoffensive de rock'n'roll, ils ne furent pas pour autant complètement dissociés de tous les discours qui soulignaient les risques inhérents à cette nouvelle culture. Certains événements, comme le concert de la place de la Nation du 22 juin 1963, ont contribué à réactiver ces discours associant le rock'n'roll à la violence. Réunissant 150 000 personnes, majoritairement des jeunes, venues célébrer le premier anniversaire du magazine *Salut les copains*, le concert dut déplorer quelques incidents, considérés comme mineurs par les rapports de police<sup>19</sup>. Pourtant, un véritable emballement médiatique entourait la « Nuit de la Nation » avec des discours, tels ceux de Philippe Bouvard dans *Le Figaro*, associant par exemple cette manifestation juvénile aux démonstrations de forces de l'Allemagne nazie<sup>20</sup>. Ce fut donc dans un contexte à nouveau tendu autour du rock'n'roll que fut réalisé et sorti *D'où viens-tu Johnny ?*, à l'été et à l'automne 1963.

Dans l'extrait qui nous intéresse ici, Johnny est provoqué par son meilleur ami, Django, qui lui reproche de flirter avec sa fiancée. Ce dernier attend Johnny à l'extérieur du ranch camarguais dans lequel ils logent puis, après une altercation verbale, ils en viennent tous deux aux mains sous les yeux du parrain de Johnny et beau-père de Django qui

18 N. Burch et G. Sellier *op. cit.*, p. 261.

19 Florence Tamagne, « La Nuit de la Nation. Jugendkulture, Rock'n'Roll und moral panics im Frankreich der sechziger Jahre », dans B. Mrozek, A. Geisthövel et J. Danyel (dir.), *Popgeschichte*, t. 2, Bielefeld, Transcript Verlag, 2014, p. 41-43.

20 *Ibid.*, p. 43-46.

observe la scène en retrait. Ce dernier semble prendre un certain plaisir à la bagarre, mais, estimant que l'affaire est réglée, il se découvre, prend les deux protagonistes par le cou et s'exclame : « Ici c'est moi qui donne l'heure ! »<sup>21</sup>. Une certaine forme de violence est donc bien présente ici, mais la bagarre entre les deux jeunes gens semble plus proche d'une sorte de rite initiatique se déroulant sous les yeux d'une figure d'autorité, le parrain de Johnny et futur beau-père de Django, qui consent à cette violence, mais en garde tout de même le contrôle. Une fois qu'il l'a décidé, la dispute doit cesser, ce qui lui permet par la même occasion de réaffirmer son autorité suprême sur les deux jeunes hommes.

On a ici une volonté certaine de réaffirmer la place du père, figure d'autorité à laquelle la jeunesse doit se soumettre. Le rôle de la famille et du père a en effet été central dans les discours dénonçant les déviances juvéniles. Pour certains experts, c'est la perte de l'autorité paternelle qui aurait laissé le champ libre à un déchainement de la violence juvénile<sup>22</sup>. Ainsi, en montrant une soumission des jeunes à l'autorité paternelle, Johnny Hallyday affirme son attachement à une certaine conformité, ce qui lui permet de se détacher de son image de rebelle, tandis que l'industrie cinématographique profite, pour sa part, de son influence auprès de la jeunesse pour diffuser auprès d'elle un modèle de vie beaucoup plus en adéquation avec les valeurs traditionnelles. La relation yéyé-cinéma témoigne donc d'intérêts réciproques : revalorisation de leur image pour les yéyés auprès de la société adulte, et volonté de peser sur la conduite de la jeunesse pour l'industrie cinématographique.

Il convient donc maintenant de se demander si ces films ont réellement participé à une revalorisation de l'image des yéyés dans l'opinion publique.

## ■ Une réception ambiguë

### ● « Après avoir bien braillé, s'être époumonés en "yé-yé-yé", garçons et filles retournent à leurs occupations »<sup>23</sup>

C'est ainsi que Bruno Coquatrix, alors directeur de l'Olympia, considéra la culture yéyé dans le cadre d'une interview pour le journal *Le Monde* du 10 septembre 1963. Pour lui, qui a pourtant joué un rôle essentiel dans la promotion du rock'n'roll depuis le début des années 1960 en lui ayant

21 N. Howard, film cité, séquence de 00:42:30 à 00:44:00.

22 L. Bantigny, art. cité, p. 29-30.

23 Interview de Bruno Coquatrix par Claude Sarraute, « Des idoles des jeunes, on en verra défilier... », *Le Monde*, 10 septembre 1963.

ouvert les portes de l'Olympia<sup>24</sup>, le rock'n'roll n'était qu'un passe-temps enfantin dont les jeunes allaient se détourner une fois arrivés à maturité.

Dans certains médias, la dévalorisation de la culture yéyé passa notamment par sa mise en opposition avec des formes musicales plus légitimées. Par exemple, lorsqu'il évoqua les difficultés de Sylvie Vartan à se faire entendre sur scène, un journaliste du *Monde*, dans l'édition du 23 août 1963, affirma : « Ces idoles des jeunes se conduisent en effet comme ne l'ont jamais fait des vedettes consacrées. Elles se plaignent régulièrement de la sonorisation. Mais ce n'est pas seulement le tact qui leur manque : c'est la voix. Aucun de ceux, aucune de celles qui ont marqué l'histoire de la chanson n'ont eu besoin d'un micro pour se faire entendre et apprécier »<sup>25</sup>. La pauvreté artistique fut souvent le mot d'ordre lorsqu'il s'agissait de caractériser les yéyés. De même, lorsqu'elle évoquait le succès que rencontrait Jacques Brel en octobre 1961, Claude Sarraute, toujours dans *Le Monde*, affirmait déjà que « C'est à l'âge du service militaire, des amours vraies, des tentations politiques, qu'on s'intéresse à Jacques Brel. Et rien n'empêche que les "fans" assagis d'un Johnny Hallyday ne se tournent un jour vers lui. »<sup>26</sup>. Une opposition, implicite ou explicite, entre une culture « noble » et « intellectuelle » d'une part, et cette culture, non pas jeune, mais considérée comme « enfantine », d'autre part était constamment mise en place dans les médias. D'un côté, on retrouvait des artistes comme Jacques Brel, Georges Brassens ou Léo Ferré, symboles à cette époque d'un mythe de la chanson française authentique, intellectuelle et vraie<sup>27</sup>, et d'un autre côté ces « idoles des jeunes », qui ne pouvaient attirer qu'un public d'enfants, tels Johnny Hallyday ou Sylvie Vartan.

Cette dichotomie se retrouvait également dans les médias audiovisuels. Le 12 février 1962, Johnny Hallyday participa à l'émission « L'École des Vedettes » en compagnie de Georges Brassens. Alors que les deux artistes s'apprétaient à s'asseoir côte à côte, on voit la présentatrice, Aimée Mortimer, les retenir par la main et les séparer en se plaçant entre eux, comme pour marquer la différence entre deux mondes qui ne peuvent se mélanger. Alors que Brassens affirme que « Johnny a une efficacité auprès du public [...], personnellement vous savez que

24 Jacques Barsamian et François Jouffa, *L'âge d'or du yéyé. Le rock, le twist et la variété française des années 60*, Paris, Éditions Ramsay, 1983, p. 86-88.

25 « Le préfet des Alpes-Maritimes interdit à Sylvie Vartan de chanter dans son département », *Le Monde*, 23 août 1963.

26 Claude Sarraute, « Jacques Brel ou le triomphe de la vertu », *Le Monde*, 17 octobre 1961.

27 D. Looseley, *op. cit.*, p. 67-69.

la musique de danse ne m'a jamais intéressé», Aimée Mortimer, riant ouvertement, lui répond : « Non, bien sûr ». Puis, alors que Johnny fait l'éloge de Georges Brassens qu'il avoue admirer depuis l'enfance, Aimée Mortimer se retourne cette fois vers Brassens et lui lance, toujours en riant : « Vous voyez à quoi ça mène ! Ça mène au twist ! »<sup>28</sup>. L'opposition entre une culture noble et adulte et une culture jeune, superficielle et éphémère fut donc le point central de dévalorisation des yéyés sur le plan artistique. On peut alors constater que lorsque les yéyés se sont tournés vers le cinéma, les critiques de films ont repris ce même dispositif de dévalorisation.

### ● De la difficulté d'être « acteur » de rock'n'roll

Sur le plan artistique, la performance d'« acteur » des yéyés fut largement déconsidérée. C'est à peine si l'on arrivait à envisager ces films comme des productions à part entière. Le film *Cherchez l'idole*, réalisé par Michel Boisrond en 1964, fut particulièrement ciblé par la critique, d'un point de vue artistique. Dans ce film, le vol d'une guitare et la quête pour la retrouver permettaient de voir défiler à l'écran, au gré de la narration, différentes idoles yéyées, tels que Sylvie Vartan, Eddy Mitchell et les Chaussettes noires, Johnny Hallyday ou encore Frank Alamo. Dans *Télérama* et *Le Figaro*, tous deux porteurs d'une idéologie catholique et/ou conservatrice, ainsi que d'une idée assez haute de la culture et du cinéma, les critiques ont souligné le caractère superficiel de cette production. *Télérama* signala, dans son numéro du 15 mars 1964, qu'« À la télévision, on appellerait cela une émission de variétés [...] »<sup>29</sup>, réduisant la performance des yéyés dans ce film à des « numéros ». *Le Figaro*, le 28 février 1964, considéra lui que « C'est un programme de Musicorama » et que « des sketches de transition complètent le spectacle et fournissent l'appoint cinématographique »<sup>30</sup>. Ces médias reprenaient toutes les critiques d'une partie du monde adulte sur le caractère superficiel de la culture yéyé. Pour eux, la prestation des yéyés dans le film n'était pas une prestation d'acteurs. Ce que faisaient les yéyés dans ces films, ça n'était pas du cinéma. Il est vrai que, même si certains yéyés comme Johnny Hallyday ont pu exprimer des envies de devenir des acteurs à part entière, leur collaboration à ces films se résumait la plupart du temps à la transposition de leur propre rôle au cinéma de façon la plus basique possible. Ce qui est intéressant cependant dans ces extraits de presse

28 « L'École des vedettes », RTF, émission du 12 février 1962.

29 Jacques Siclier, « Cherchez l'idole. Remballez ces guitares », *Télérama*, 15 mars 1964.

30 Louis Chauvet, « Cherchez l'idole... », *Le Figaro*, 28 février 1964.

est, non pas tant le jugement de valeur exprimé sur les yéyés, mais la façon dont il est construit. On ressent derrière cela le poids des « professionnels de la profession » et de la conception, encore très importante à l'époque malgré l'émergence de la Nouvelle Vague, du cinéma non pas comme un art tel qu'on l'envisage aujourd'hui, mais comme un métier à l'accès très fermé et aux modalités très traditionnelles<sup>31</sup>.

Les critiques portant sur les acteurs yéyés se trouvaient donc dans la continuité des critiques portant sur les chanteurs yéyés et reprenaient le même ton qu'elles. Pourtant, en ce qui concerne l'influence morale et sociale de ces films, on ressent une certaine ambiguïté et des signes, dans certains médias, d'une amélioration de l'image des yéyés. Pour chaque film faisant l'objet d'une critique, *Télérama* relayait la catégorie attribuée à ces films par le Centre Catholique de Cinéma. On apprend ainsi que *D'où viens-tu Johnny?* et *Cherchez l'idole* ont été classés en catégorie 4, c'est-à-dire « Pour adultes, à la rigueur pour adolescents ». Cette cote morale, attribuée par le Centre Catholique de Cinéma témoignait d'une certaine gêne, de la part d'une partie de l'opinion plutôt conservatrice, à l'endroit de formes de transgression de genre qu'on retrouve dans ces deux films, notamment chez les jeunes femmes. En même temps, on observe également à travers d'autres médias la formation d'une image un peu plus positive des yéyés dans l'opinion publique. C'est le cas dans *Le Monde* avec un article intitulé « Armistice avec l'idole » (17 octobre 1963) qui souligne, de façon un peu anecdotique, que la première du film *D'où viens-tu Johnny?* fut l'occasion d'œuvrer pour les anciens combattants et que le ton du film permit un rapprochement entre les différents partis en présence<sup>32</sup>.

## ■ Conclusion

Entre tradition et modernité, les films yéyés témoignent donc aussi bien au niveau technique que du point de vue des valeurs prônées, d'une certaine ambiguïté dans l'utilisation du rock'n'roll français et dans la nature même de cette culture : suscitée par la jeunesse, elle a été en grande partie accaparée et modifiée par le regard et les valeurs

31 Yann Darre, *Histoire sociale du cinéma français*, Paris, La Découverte, 2000, p. 72-73.

32 « Armistice avec l'idole », *Le Monde*, 17/10/1963. Après qu'il eut interprété une « Marseillaise » de façon un peu trop débridée durant l'été 1963, dans le contexte médiatique post-Concert de la Nation, les anciens combattants entretenaient une certaine rancœur à l'égard de l'« idole des jeunes ». Cependant, ceux-ci furent invités à cette première du film *D'où viens-tu Johnny?*, dont le ton à certains moments assez « paternaliste », du moins « traditionnel », sembla les rassurer sur les orientations de cette culture jeune.

du monde adulte. Si elle a pu être sujet d'inquiétude, la culture yéyé, à travers le cinéma, a pu également servir les intérêts des adultes en diffusant auprès de la jeunesse un modèle de vie plus positif que celui des « blousons noirs ».

Ainsi, loin d'être réduite à la simple sphère commerciale, la relation entre les yéyés et le cinéma témoigne d'une volonté des yéyés de revaloriser leur image en s'inspirant des codes du monde adulte, alors que ceux-ci se servent de l'attraction des jeunes pour les yéyés pour faire passer un message plus conformiste.

Les critiques à l'égard des yéyés ne venaient cependant pas uniquement des milieux les plus traditionnels. Lorsqu'il réalise *Masculin Féminin* en 1966, Jean-Luc Godard, tout en s'intéressant aux bouleversements sociaux et politiques de son temps, met en évidence la déconnexion de la réalité de cette culture yéyé, vue comme uniquement attirée par la recherche du succès personnel et du profit. C'est cette culture commerciale qui sera davantage mise en cause à partir du milieu des années 1960.

## Le poste d'attaché naval français à Saint-Pétersbourg de sa création à 1917

---

**Erik Paque**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – 1886 voit la création du poste d'attaché naval français à Saint-Pétersbourg, et 1917 sa fin à cause de la révolution russe. Il fut autant un agent de renseignements dans un pays où l'accès aux informations était à cette époque très contrôlée qu'un intermédiaire jouant un rôle important dans les entreprises commerciales entre la France et la Russie. L'attaché naval agissait dans un cadre diplomatique, pour sonder les intentions russes en matière de politique extérieure, lors de la Crise de Fachoda (1898) et la Guerre russo-japonaise (1904-1905). L'attaché naval fut donc tout au long de cette période l'un des intermédiaires diplomatiques et commerciaux de premier rang entre la France et la Russie.

**Abstract** – The year 1886 saw the creation of the post of French naval attaché in Saint Petersburg, and 1917 its end because of the Russian Revolution. He was as much an intelligence agent in a country where access to information was at that time very controlled as an intermediary playing an important role in business ventures between France and Russia. The naval attaché was acting in a diplomatic framework to probe Russian foreign policy intentions during the Fashoda Incident (1898) and the Russo-Japanese War (1904-1905). The naval attaché was thus throughout this period one of the leading diplomatic and commercial intermediaries between France and Russia.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en études sur la guerre et la sécurité, intitulé *Le poste d'attaché naval à Saint-Pétersbourg de sa création à 1917*, préparé sous la direction de Jean de Préneuf et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

### ■ Introduction

« La Russie est un rébus enveloppé de mystère au sein d'une énigme » disait Churchill pour caractériser ce pays aussi difficile à comprendre que l'est la résolution d'une énigme. Tenter de comprendre la Russie

d'aujourd'hui passe par l'étude de son histoire, de régimes politiques opposés dans leur idéologie, le Tsarisme et le Communisme, mais tout de même proches dans leurs finalités géopolitiques, c'est-à-dire faire de la Russie une grande puissance au sein du concert des nations, d'où ce travail de recherche qui porte sur le poste d'attaché naval français à Saint-Pétersbourg de sa création à 1917. À travers ce point d'observation privilégié, est présenté un pan assez méconnu de l'histoire russe : sa marine aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Ce travail de recherche vise aussi à présenter une partie des relations politico-militaires entre la France et la Russie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ces relations constituent en effet un aspect essentiel de la politique extérieure tsariste.

Le poste est créé en 1886 à Saint-Pétersbourg et y reste implanté jusqu'en 1917. 1886 marque aussi l'augmentation des tensions entre France et Allemagne. Pour ce qui est de la Russie, depuis la création de la Triple en 1883, elle est entourée d'adversaires et potentiels ennemis. L'Autriche-Hongrie est l'ennemi premier de la Russie, en raison de leur confrontation dans les Balkans. L'Allemagne de Guillaume II est de plus en plus agressive et menaçante pour ses voisins, sans oublier le Royaume-Uni avec qui la Russie est toujours en compétition en Asie. Il s'agira, en étudiant les sources du S.H.D. (Service historique de la Défense à Vincennes), de définir le rôle du poste d'attaché naval français en Russie dans le cadre d'une alliance germano-centrée, donc à vocation terrestre, mais où la menace principale pour les deux puissances en mer jusqu'en 1904 pouvait être la Grande-Bretagne et de voir en quoi la marine russe aurait-elle pu être un partenaire crédible de la marine française.

Nous commencerons par présenter les caractéristiques du poste d'attaché naval à Saint-Pétersbourg, puis nous étudierons les années 1886-1904, période marquée par l'alliance germano-centrée, mais où la rivalité avec la Grande-Bretagne reste persistante, pour terminer sur l'installation de l'alliance franco-russe avec la Grande-Bretagne, contre l'Allemagne.

## ■ Le poste d'attaché naval français à Saint-Pétersbourg, caractéristiques et essai de définition

### ● Le statut de l'attaché naval au XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle

Avant de développer sur son statut, il convient de définir les missions d'attaché naval.<sup>1</sup> Celui-ci a en charge le renseignement dit ouvert<sup>2</sup>

1 Geneviève Salkin-Lapara, *Marins et diplomates. Les attachés navals français (1860-1914). Essai de typologie, dictionnaire biographique*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1990, p. 4.

2 Obtenues par le biais de rencontres officielles, de visites autorisées, par la presse, etc.

vis-à-vis du pays où il est affecté. En effet, l'espionnage lui est formellement interdit<sup>3</sup>. Le poste d'attaché naval a aussi un rôle majeur en matière de diplomatie, en représentant le ministre de la Marine française, en particulier en Russie où la Marine reste un outil important dans un cadre politique comme diplomatique.

Ensuite, le poste d'attaché naval a un statut bien particulier dans le cadre de ses relations politico-militaires, ce que nous voyons au travers des instructions données par le ministre des Affaires étrangères français, M. Delcassé, en 1903<sup>4</sup>. Ainsi, il dispose du statut de « plénipotentiaire », lui conférant une immunité diplomatique au même titre que les ambassadeurs. L'information produite, par contre, est diffusée au sein des ministères, de la Guerre, ou de la Marine, mais, en aucun cas, il ne passe par la Chancellerie diplomatique. Malgré cette interdiction de recourir à l'espionnage, l'attaché semble le pratiquer. En effet, dans beaucoup de rapports, même si on ne lit pas le mot « espionnage », on retrouve souvent la formule « ne pas divulguer mon rapport, je veux pouvoir garder mes contacts », même quand la France et la Russie sont alliées.

En outre, le choix pour le poste est codifié. L'attaché naval doit avoir de grandes connaissances techniques, notamment dans le domaine des torpilles, autant que des qualités de diplomate. Il est, de plus, rare que les marins se portent volontaires pour devenir attaché naval<sup>5</sup>. Enfin, comme il s'agit d'un militaire, le choix de l'attaché naval doit être validé par le chef d'État du pays l'accueillant, après l'avoir été par le président de la République.

### ● **Le fonctionnement du poste d'attaché naval à Saint-Pétersbourg de 1886 à 1917**

Les officiers français occupant le poste d'attaché naval ne forment pas un groupe homogène. Ils proviennent aussi bien de familles « terriennes » que « maritimes ». Néanmoins, dans l'ensemble, ils sont issus de familles ayant de solides moyens financiers (fonctionnaires, propriétaires terriens...). La maîtrise du russe n'est pas obligatoire, ce qui peut surprendre, mais elle est vivement conseillée, et la moitié des occupants du poste connaît un peu le russe.

---

3 Armand Paul Beauvais, *Attachés militaires, attachés navals et attachés de l'air*, Paris, Les Presses modernes, 1937, p. 102.

4 Philippe Vial, *La mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Robert Frank, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2008, vol. 4, p. 947-951.

5 G. Salkin-Lapara, *op. cit.*, p. 23.

Ensuite, ce poste est bien différent des autres. Déjà, dans sa nomination, l'attaché naval a besoin d'être accepté non par deux, mais trois chefs d'État : le président de la République, le tsar et le roi de Suède. En effet, le poste a, certes, comme mission première la Russie, mais, dès 1888, son titulaire a aussi en charge le Danemark, la Suède et la Norvège. Jusqu'en 1905, la Suède et la Norvège ne forment qu'un même pays et l'attaché naval français ne va qu'à Stockholm. À partir de 1905, il se rend en Suède et en Norvège. Le poste d'attaché naval n'est résident permanent qu'à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1917, à la différence des pays scandinaves où il ne fit que des visites ponctuelles. Ces pays scandinaves sont abandonnés au profit d'autres attachés navals français au début de la Première Guerre mondiale.

À partir de 1893 et ce jusqu'en 1904, c'est le seul poste à exercer dans un pays allié. Nous avons l'impression que, même avant l'alliance, l'attaché naval dispose d'une certaine liberté en Russie dans ses voyages, même s'il en a moins que son homologue russe à Paris. En effet, dans ces voyages, il ne peut pas demander à l'avance l'accès à des forteresses, à des ports... De plus, il ne dispose pas d'une presse libre avant 1905, lui permettant de mieux connaître « l'ambiance du pays » dans lequel il se trouve.

La relation avec l'ambassadeur peut également être parfois conflictuelle. Il n'est pas son subordonné, mais en représentation, l'ambassadeur a préséance sur l'attaché naval. De 1908 à 1909, l'ambassadeur est un marin, le vice-amiral Touchard<sup>6</sup> : l'attaché naval est considéré, durant cette période, comme un secrétaire d'ambassade. Par ailleurs, une relation spéciale se noue avec les autorités militaires russes. L'attaché naval rencontre assez souvent les plus hautes autorités militaires de la Marine impériale (chefs d'état-major, amiraux membres du Conseil de l'Amirauté...). Il reste, de plus, un relais de l'ambassadeur dans le domaine maritime. Enfin, il peut officier en tant qu'attaché commercial, notamment dans la recherche d'entreprises de construction navales.

## ■ 1886-1904 : Une alliance germano-centrée et terrestre, combinée à une rivalité persistante avec le Royaume-Uni

### ● Le poste d'attaché naval au moment de la formation de l'alliance franco-russe 1886-1894

L'arrivée du poste d'attaché naval dans la capitale des Tsars de Russie se fait en 1886. Nous n'avons pas d'archive avant 1889. Néanmoins, au

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 45.

travers de lectures ou de rapports postérieurs, nous avons pu lire une difficulté plus ou moins importante, quel que soit l'attaché naval, pour collecter tous les renseignements susceptibles d'intéresser le ministère de la Marine. En effet, la tâche est immense, avec deux flottes séparées de plus de 2000 km en Baltique et en Mer Noire (la flotte de l'Extrême-Orient n'existe pas encore).

En ce qui concerne l'alliance, elle s'est construite en plusieurs étapes. Notre but sera d'y apporter un complément afin de montrer l'importance du poste dans le processus d'élaboration de l'alliance franco-russe, car il est un rouage central de la diplomatie navale. La visite de l'escadre française du vice-amiral Gervais le 23 juillet 1891 à Cronstadt est le premier jalon posé dans le cadre de l'alliance. Elle vise à manifester aux yeux des chancelleries et des opinions publiques le rapprochement en cours. L'attaché naval en poste à ce moment, le lieutenant de vaisseau Voiellaud, sera chaleureusement remercié pour son action. Nous avons un aperçu de cette mission au travers d'un rapport d'avril 1891 sur les conditions de la venue de la flotte, notamment via le passage par la Suède<sup>7</sup>. La convention militaire est signée le 17 août 1892<sup>8</sup>. La ratification russe a lieu en décembre 1893 et la française en janvier 1894. Elle fut sans doute accélérée par l'accueil somptueux de l'escadre russe de l'amiral Avellan à Toulon puis à Paris en octobre 1893. C'est ce que rapporte le capitaine de frégate Davin dans son rapport du 10 novembre 1893<sup>9</sup>. Donc, nous voyons une autre fonction du poste d'attaché naval, le renseignement.

Au cours de ces premières années (1886-1894), la flotte russe est essentiellement tournée vers l'Europe. C'est pour cette raison que le travail du poste d'attaché naval se concentre essentiellement sur la Mer Baltique et la Mer Noire, notamment sur les ports de Libau<sup>10</sup> et Sébastopol et le dispositif de défense de Cronstadt.

### ● Une alliance concrétisée, sans néanmoins soulever quelques interrogations, 1894-1898

Avec la conclusion de l'alliance se pose la question de la crédibilité de la marine russe comme possible alliée de la France en mer. Néanmoins, la

7 Attaché naval Voiellaud, Saint-Pétersbourg le 1er avril 1891, rapport n° 105, carton MV BB7 23.

8 Sylvain Bensedouin, *Alexandre III : 1881-1894*, Paris, SEDES, 1990, p. 221.

9 Attaché naval Davin, Saint-Pétersbourg le 10 novembre 1893, rapport n° 57, carton MV BB7 23.

10 Liepāja en estonien.

distance<sup>11</sup> entre les deux flottes et les rapports du poste d'attaché naval ne permettent pas encore d'envisager une convention navale entre les deux pays. Les problèmes de flottes bloquées par les glaces sont un frein à cette convention, tout comme la préconisation par les amiraux russes de ne pas d'utiliser les deux flottes en même temps<sup>12</sup>, posant *de facto* la question de la valeur opérationnelle de la marine impériale. Au vu des rapports, la conclusion est que la Russie n'est pas prête pour un combat d'escadres au cours de ces années 1890.

Les différents attachés navals vont sans cesse regretter le manque de standardisation dans la construction, tout en posant la question de l'appareil industriel russe. Certains vont même proposer d'utiliser des chantiers navals français et, au travers des rencontres avec les autorités russes, essayer d'influencer le choix russe en matière de constructions. Ces efforts ne sont pas toujours couronnés de succès.

Au-delà de la puissance maritime, hors de l'Europe, la France et la Russie ont de nombreux désaccords dans la politique extérieure, expliquant aussi pourquoi la convention navale n'est signée qu'en 1912. Tout d'abord, les désaccords portent sur le recentrage russe en Extrême-Orient face à la montée de la puissance japonaise à la suite de la guerre sino-japonaise de 1894-1895.

Ensuite, autre sujet de discorde entre les alliés, la Russie part à l'assaut de l'Afrique. En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, la Russie s'intéresse beaucoup à l'Extrême-Orient, mais, fait moins connu dans l'histoire de ce pays, elle porte aussi son intérêt sur l'Afrique, en particulier sur l'Éthiopie<sup>13</sup>, au travers de la mission Léontiew<sup>14</sup> dont parle le lieutenant de vaisseau Hautefeuille le 14 juillet 1895<sup>15</sup>. L'attaché naval regrette que la France ait aidé la mission, le projet de Paris étant, à cette époque, de relier en un seul territoire ses colonies d'Afrique de l'Ouest à celle de Djibouti. La Russie, s'interposant entre elles, briserait cette ambition. Ce seront finalement les Britanniques, après la crise de Fachoda de 1898-1899, qui briseront ces espérances françaises. Aussi, au cours de cette affaire, nous

11 Jean de Préneuf, « Un vrai-faux déclin ? (1870-1914) », dans P. Vial (dir.), *L'histoire d'une révolution, la Marine depuis 1870 = Centre d'études supérieures de la Marine*, n° 4, mars 2013, p. 21.

12 Attaché naval Hautefeuille, Saint-Petersbourg le 7 juin 1897, rapport n° 244, carton MV BB7 23.

13 Pour plus de précisions à ce sujet, cf. Catherine Hocquet-von Raesfeldt, « Éthiopie-Russie, une relation spéciale dans les échanges culturels et la formation des élites ? », 2014 : <https://hal-inalco.archives-ouvertes.fr/hal-01292595/document>.

14 Appelée à l'époque Abyssinie, mais nous simplifions ici en privilégiant « Éthiopie ».

15 Attaché naval Hautefeuille, Stockholm le 14 juillet 1895, rapport n° 81, carton MV BB7 23.

voyons une relation ancienne tissée entre la Russie et l'Éthiopie (par la religion notamment), dont l'URSS sera d'une certaine façon l'héritière.

Au cours de cette période, les rencontres franco-russes, dans le cadre de l'alliance, perdurent. Nicolas II vient à Paris en 1896, puis Félix Faure à Saint-Pétersbourg en 1897. La deuxième rencontre, celle du 24-30 août 1897, est plus documentée, car l'attaché naval était présent lors de discussions entre Nicolas II et le président de la République française sur le *Rossia*<sup>16</sup>. Le président français demande plus de réciprocité de la part des Russes, notamment dans l'échange de documents concernant les programmes navals. L'Empereur, en réponse, les donne en 1898 à l'attaché naval. Ce dernier rappelle à cette occasion, dans son rapport, les mots prononcés par Félix Faure, alors ministre de la Marine, lorsque cet attaché fut envoyé en Russie en 1895 : « Soyez un trait d'union entre les deux marines. ». Par cette phrase est résumée une grande partie de la mission de l'attaché naval.

### ● **De Fachoda à la guerre russo-japonaise, d'un échec diplomatique à un échec militaire : itinéraire d'une alliance, 1898-1904**

Fachoda peut-il être considéré comme un échec diplomatique de l'alliance ? D'une certaine manière, oui, car la France n'arrive pas à convaincre la Russie de mobiliser pour la soutenir dans sa confrontation avec la Grande-Bretagne. De plus, une coopération en Méditerranée et en Extrême-Orient aurait été impossible. Au cours de cette crise, nous pouvons voir toutes les hésitations de la politique menée par Nicolas II, qui propose une commission de désarmement le 26 août 1898<sup>17</sup> et refuse d'aider la France tout en renforçant sa flotte. Cependant, deux constantes demeurent dans la politique menée par Nicolas II : son anglophobie persistante et son opposition farouche au Japon en Extrême-Orient. En effet, entre 1898 et 1904, nous assistons à un renforcement général de la puissance maritime russe en réaction aux velléités anglaises et à la menace japonaise. La Russie comme le Japon estiment que le sort de la région ne pourra se régler que par la guerre. Les deux pays cherchent à se renforcer militairement au plus vite et, en Russie, il n'y a plus une seule cale de libre. Face à cela, Serge Witte, le ministre des Finances de Russie, envisage que la plupart des constructions se fassent en France après discussion avec l'attaché

16 Attaché naval Hautefeuille, Saint-Pétersbourg le 27 août 1897, rapport n° 273, carton MV BB7 23.

17 Attaché naval Hautefeuille, Saint-Pétersbourg le 22 novembre 1898, rapport n° 393, carton MV BB7 23.

naval, montrant *de facto* l'importance de celui-ci, en particulier dans un pays allié.

Malgré cet échec diplomatique lors de la crise de Fachoda, les visites croisées et largement médiatisées contribuent à pérenniser l'alliance. Nicolas II revient en France en septembre 1901. L'attaché naval français en poste à Saint-Petersbourg, le lieutenant de vaisseau Cavelier de Cuverville<sup>18</sup>, était présent lors du voyage. Cette pratique (nous ne pouvons affirmer qu'elle soit courante, car nous n'avons pas de rapport d'attachés navals démontrant cela) montre l'importance de son rôle. Ces visites croisées ne se font pas qu'au niveau gouvernemental : elles ont lieu aussi entre militaires. Par exemple, l'amiral français Fournier, commandant l'Escadre de Méditerranée, fit une visite protocolaire à Sébastopol au mois de décembre 1899<sup>19</sup>, en pleine crise de Fachoda. Il rend alors hommage à l'attaché naval, pour son rôle joué lors de cette rencontre. Ainsi l'alliance se vit par des rencontres entre politiques, mais aussi entre militaires.

Somme toute, la Russie est-elle prête pour une guerre avec le Japon ? Le sujet a déjà été source de nombreux travaux, tels ceux de Gérard Piouffre<sup>20</sup> et de Nicholas Papastratigakis<sup>21</sup>. Nous pouvons néanmoins ajouter, au vu des rapports du poste d'attaché naval, le but assez contradictoire recherché par la Marine impériale. Celle-ci veut renforcer la position russe tout en essayant de maintenir de bonnes relations avec le Japon. L'attaché naval ne comprend pas que, pour le moment, la Russie essaie de jouer sur les deux tendances, mais, n'en privilégiant pas une face à l'autre, elle finit par perdre les deux.

Cette première partie de la vie du poste d'attaché naval est une période riche et mouvementée pour la Russie et sa marine. Riche, car une alliance se crée, et la Russie mène une intense politique diplomatique, où le poste d'attaché naval joue un rôle non négligeable. Cependant, cette période est mouvementée et s'achève par une guerre qui bouleverse les fondements mêmes du régime. La marine russe met du temps à se relever.

18 Le fils était attaché à Saint-Petersbourg de 1901 à 1904, car le père l'avait été à Londres de 1877 à 1879.

19 Attaché naval de Montferrand, Saint-Petersbourg le 23 décembre 1899, rapport n° 71, carton MV BB7 23.

20 Gérard Piouffre, *La guerre russo-japonaise sur mer : 1904-1905*, Nantes, Marines, 1999.

21 Nicholas Papastratigakis, *Russian Imperialism and Naval Power: Military Strategy and the Build Up to the Russo-Japanese War*, Londres/New York, I. B. Tauris, 2011.

## ■ Une alliance franco-russe qui s'installe dans une alliance avec l'Angleterre, contre l'Allemagne

### ● De la guerre russo-japonaise à la crise d'Agadir, le retour de l'alliance franco-russe, et la restructuration de la Marine russe, 1904-1911

La guerre russo-japonaise (1904-1905) marque l'échec de la politique extrême-orientale russe. Ne pouvant être exhaustif<sup>22</sup>, concentrons-nous avant tout sur les conclusions apportées par l'attaché naval vis-à-vis de ces événements. La marine russe est détruite ; elle ne peut plus compter que sur la flotte de la Mer Noire pour protéger son territoire. Il lui faut attendre 1912 pour retrouver son niveau d'avant-guerre, correspondant à une marine secondaire en Europe. Enfin, si nous pouvons trouver un bénéfice pour la Russie dans cette guerre perdue, c'est dans la refondation totale de sa marine, en lien avec un contrôle plus démocratique. La Marine impériale renaît tel le phœnix de ses cendres. Cependant, elle doit faire face à plusieurs difficultés : la bureaucratie, l'affrontement nouveau entre Douma<sup>23</sup> et gouvernement, et la présence des « révolutionnaires » qui, par leurs grèves dans les chantiers navals ou par leurs tentatives d'embrigadement de marins, gênent ce relèvement. La célèbre révolte du cuirassé *Potemkine* en 1905 (appelé après la Révolution *Pantélémon*) n'est pas un épiphénomène ; elle est révélatrice d'un mouvement de fond, d'un sentiment de malaise et de révolte au sein de la Marine et peut-être plus largement de la société russe. Les marins sont en général mal payés par rapport aux conditions de vie à bord, souvent illettrés et peu volontaires à faire carrière dans la Marine. Donc, pour cela, ils constituent un terreau pour les idées révolutionnaires. Les réformes prônées par la nouvelle génération porteront aussi sur l'amélioration des conditions de vie de ces marins, afin de freiner la propagation révolutionnaire.

La collaboration politique entre Paris et Saint-Pétersbourg pendant ces années 1905-1911 est assez médiocre<sup>24</sup>. L'alliance se resserre à la veille de la guerre, grâce au président de la République Poincaré et au tsar Nicolas II, au lendemain de la crise d'Agadir.

Enfin, cette alliance franco-russe se retrouve aussi dans l'acquisition des marchés navals russes, très intéressants d'un point de vue

22 Nous vous renvoyons ici aux ouvrages précédemment cités sur la question.

23 La forme « Douma » est privilégiée pour faciliter la lecture, même s'il est ici question la Douma d'État de l'Empire russe, réunie pour la première fois en 1906, et non la Douma actuelle de la Fédération de Russie.

24 Pierre Renouvin, « Les relations franco-russes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle [Bilan des recherches] », *Cahier du monde russe et soviétique*, n° 1,1, 1959, p. 133.

économique pour la France, car une grande partie de la flotte russe est détruite. Le poste d'attaché naval fait office d'attaché commercial au profit des industries françaises. Cependant, malgré ses liens privilégiés avec la Russie, l'acquisition de ces marchés est essentiellement obtenue par l'Allemagne. Il est à noter que toutes les constructions se font en Russie. En effet, aucune construction n'est autorisée en dehors de la Russie depuis la Révolution de 1905, afin de donner un maximum d'emplois aux ouvriers russes et limiter la propagation révolutionnaire. Cette acquisition des marchés ne se fait pas sans poser de nombreuses questions à l'attaché naval. Pour les deux pays, l'Allemagne reste un potentiel adversaire, et des affaires de fraude témoignent d'irrégularités expliquant en partie pourquoi la France fut évincée au profit de l'Allemagne, malgré de meilleures propositions au départ<sup>25</sup>.

● **La Marine russe à la veille de la Grande Guerre, une marine modernisée et prête pour la guerre ?**

L'année 1910 est pour la Russie, à suivre le rapport annuel de 1910 du lieutenant de vaisseau de Laurens-Castelet<sup>26</sup>, une année de « tranquillité intérieure et de prospérité tant industrielle que commerciale ». Depuis la guerre russo-japonaise, la Russie connaît une croissance économique exceptionnelle. Néanmoins, malgré ces bons résultats, la Marine impériale doit encore régler des dettes de la guerre russo-japonaise et les crédits sont insuffisants. De plus, la Marine doit composer avec une Douma réclamant de plus en plus de réformes au sein de ce ministère. Cependant, elles sont lentes à mettre en œuvre, ralentissant l'obtention de crédits pour la construction de nouvelles flottes. Ces problèmes sont à ajouter à ceux de la permanence des troubles dans les chantiers navals freinant les constructions. Enfin, selon les différents attachés, il faudra attendre 1917 pour avoir une flotte qui puisse combattre en Europe.

Enfin, les dernières entrevues du président de la République française et du Tsar doivent être soulignées. D'une part, les deux pays sont complètement unis face à la menace allemande et, d'autre part, les entrevues permettent la signature de la convention navale franco-russe d'août 1912<sup>27</sup>, qui fait suite à la convention navale franco-anglaise

25 Attaché naval de Saint-Liéard, Saint-Pétersbourg le 1er octobre 1908, rapport n° 449, carton MV BB7 75.

26 Attaché naval de Laurens-Castelet, Saint-Pétersbourg le 1er janvier 1911, rapport n° 178 ?, carton MV BB7 120.

27 Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques : l'alliance franco-russe, origine de l'alliance, 1890-1893, convention militaire, 1892-1899, et convention navale, 1912*, Paris, Imprimerie nationale, 1918.

de juillet 1912. L'attaché naval Durand y participa<sup>28</sup>, montrant ainsi et à nouveau le rôle important du poste d'attaché naval à Saint-Pétersbourg. La première convention fut rédigée sur le modèle de la convention militaire visant à rapprocher les États-majors terrestres afin d'élaborer des plans communs. La deuxième a pour objet un partage des eaux en cas de guerre : les flottes de Méditerranée seraient commandées par un amiral français et, sur les autres théâtres d'opération, par les Britanniques, une configuration permise par le rapprochement entre Londres et Saint-Pétersbourg scellé en 1907. Pour terminer, la visite du Président Poincaré en juillet 1914<sup>29</sup> est la visite protocolaire la plus importante, car elle se fait au moment où les tensions en Europe sont au maximum. Cependant, n'ayant pu consulter les archives diplomatiques, il n'est pas possible d'en dire davantage ici.

### ● Le poste d'attaché naval dans la tourmente du crépuscule du tsarisme

D'août 1914 à décembre 1915, nous avons une chronologie précise des affrontements menés par les flottes russes en mers Noire et Baltique<sup>30</sup>. Nous pouvons signaler une grande activité de la flotte de la Mer Noire<sup>31</sup>, que ce soit en matière de blocus envers les ports turcs, de transports de troupes entre les différents ports russes ou, enfin, du bombardement des ports turcs et bulgares<sup>32</sup>. Cependant, la flotte est coincée à l'intérieur de cette mer, car les Turcs empêchent tout navire de passer le détroit des Dardanelles, via un solide dispositif de défense. En Baltique, la flotte fait du « *fleet in being* », car elle est en situation d'infériorité très nette face à l'armada allemande, tout en empêchant du mieux qu'elle peut un débarquement sur les rives baltes et finlandaises.

L'attaché naval, en plus de renseigner la France sur l'effort de guerre russe en mer, a d'autres missions très importantes au cours de cette guerre. La mission majeure qu'il a à diriger en partie fut la difficile organisation de la venue en France des brigades russes, partant dans leur majorité du port d'Arkhangelsk. L'attaché est envoyé en France 47854 hommes<sup>33</sup> (les premiers arriveront le 20 avril 1916), sans compter les prisonniers Alsaciens-Lorrains et les Croates rapatriés en France.

28 Attaché naval Durand, Paris le 16 juillet 1912, rapport n° 215 ?, carton MV BB7 121.

29 Jacques Keyser, *De Kronstadt à Khrouchtchev : voyages franco-russes, 1891-1960*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 172-185.

30 Fascicule E2, carton MV SS XI 1.

31 Igor Delanoe, « Le bassin de la Mer Noire, un enjeu de la Grande Guerre en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 81, 2010, p. 75-90.

32 La Bulgarie entre en guerre au côté de la Triple-Alliance en octobre 1915.

33 Attaché naval Gallaud, Petrograd le 30 novembre 1916, rapport n° 661, carton MV SS XI 1.

Fin 1916, ces transports sont stoppés à cause des grandes pertes dues à l'offensive Broussilov entre juillet et août 1916.

Une autre mission de l'attaché naval, entièrement sous son contrôle cette fois, est l'organisation de l'acheminement en Russie de l'aide alliée, par le port d'Arkhangelsk. Il doit aller sur place afin de participer au plan de construction du port afin de pouvoir accueillir des navires marchands comme militaires. Son rôle est aussi renforcé par la guerre. En effet, l'attaché commande directement l'ensemble des marins français présents en Russie dans le cadre des missions militaires dans ce pays, tout en restant l'intermédiaire entre les amirautés russes et françaises.

Enfin, dans un Empire soumis à des troubles pré-révolutionnaires, le rôle du poste d'attaché naval change. S'ajoutent de nouvelles missions comme le rapatriement des ressortissants des pays alliés et la récupération des navires alliés loués à la Russie pendant la guerre, l'attaché gardant parallèlement un rôle politique majeur. Son discours sur la nécessité de garder un lien fort entre la Russie et les alliés à Helsingfors<sup>34</sup> en avril 1917 le montre<sup>35</sup>. Néanmoins, nous n'avons pas son point de vue général sur la Révolution, car il n'y a pas de rapport sur ce sujet ou même de texte l'abordant à la marge. On souligne, dans cette période fort mouvementée pour la Russie, la présence du capitaine de frégate Gallaud à Moscou au mois d'avril 1918. L'officier se trouve dans la toute nouvelle capitale bolchévique afin de tenter de récupérer des navires alliés aux mains des « Rouges », alors que la France ne reconnaît pas ce gouvernement et ne soutient pas encore les Russes dits « Blancs ». Donc, là aussi, il joue un rôle politique.

On remarque que la question du rôle du poste à Arkhangelsk dès la prise de la ville le 1<sup>er</sup> août 1918 par les alliés n'est pas abordée. Elle mériterait une étude à elle seule, entre organisation de la venue alliée et gestion de ce que nous appelons aujourd'hui des « réfugiés de guerre ».

## ■ Conclusion

Travailler sur le poste d'attaché naval conduit à s'intéresser à des sujets très variés. Cette étude permet de montrer le rôle joué par la diplomatie navale au sein de la politique extérieure. La création du poste d'attaché naval à Saint-Pétersbourg fut pleinement justifiée que ce soit comme agent de liaison entre deux marines, dans le cadre diplomatique, ou

<sup>34</sup> Helsinki en suédois.

<sup>35</sup> Texte de l'allocution prononcée au Théâtre russe d'Helsingfors le 9/22 avril 1917, devant le Conseil des Députés de l'Armée, de la Marine et des Ouvriers et en présence des Consuls de France et de Grande-Bretagne, carton MV SS XI 1.

comme informateur privilégié de l'évolution de la Russie et de sa Marine, entre autocratie, transition démocratique interrompue par la guerre et guerre civile russe préfiguratrice de l'instauration d'un nouveau type de régime politique. Enfin, au travers des divergences d'interprétations de l'alliance franco-russe, nous avons pu voir des permanences, sur le plan géopolitique, entre le tsarisme et le communisme. N'est-ce pas le président de Gaulle qui disait « Sous l'URSS se cache la Russie éternelle » ?



SESSION :  
HISTOIRES MÉDIÉVALE ET MODERNE

---



## Œuvrer pour son salut à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : accumuler les indulgences

---

**Anna Lantoine**

Master 1, Université de Lille

**Résumé** – Jean de Tournai, un marchand de Valenciennes, relate son voyage vers les trois grands lieux de pèlerinage chers à l'Occident médiéval que sont Rome, Jérusalem et Compostelle, entre 1488 et 1489. Il témoigne, entre autres, de sa volonté d'œuvrer pour son salut en recherchant les indulgences. Il précise le rôle de ces dernières, mais note également leur ampleur variable, les conditions de leur validité et les lieux ou les temps de leur obtention.

**Abstract** – Jean de Tournai, a merchant from Valenciennes, has left an account of his journey to the three great pilgrimage sites dear to the medieval West: Rome, Jerusalem and Compostela, between 1488 and 1489. He testifies, among other things, to his desire to work for his salvation by seeking indulgences. He specifies the role of indulgences, but also notes their variable scope, the conditions of their validity and the places or times they were obtained.

---

Article issu d'un mémoire de première année de master en histoire médiévale, intitulé *Culte des saints, reliques et indulgences dans le Voyage de Jean de Tournai, de Valenciennes à Rome, Jérusalem et Compostelle (1488-1489)*, préparé sous la direction d'Esther Dehoux et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

**A**LORS QUE L'ANNÉE 2017 EST marquée par la commémoration du cinquième centenaire de l'affichage des 95 thèses de Martin Luther relatives aux indulgences, les historiens français tentent à leur tour de se pencher sur le sujet, jusqu'alors imprégné par l'« histoire chaude », afin d'en faire un véritable objet d'étude. En effet, alors que les indulgences ont été étudiées en Angleterre<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Robert N. Swanson, *Indulgence in Late Medieval England: Passports to Paradise?*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

aux Pays-Bas<sup>2</sup> ou encore en Allemagne<sup>3</sup>, elles sont restées, jusqu'à une date récente, une question « mal aimée des historiens français<sup>4</sup> ». Ce thème revoit ainsi le jour en étant abordé comme une pratique propre à l'Église latine, dépassionnée des critiques faites à son encontre, afin d'avoir une approche plus scientifique. C'est dans cette perspective que j'ai travaillé sur *Le voyage de Jean de Tournai*, parti pendant plus d'un an, du 25 février 1488 au 7 mars 1489, vers les trois grands lieux de pèlerinage de l'Occident médiéval que sont Rome, Jérusalem et Compostelle<sup>5</sup>.

Jean de Tournai est un marchand de « saye<sup>6</sup> », un bourgeois de Valenciennes dont l'âge nous est inconnu, même si on peut deviner qu'il est dans la force de l'âge. Il semble être un des négociants les plus importants de la ville, fort d'un large réseau de relations, mais aussi un homme pieux et très impliqué dans la vie religieuse de sa ville. Dans son journal écrit en ancien français, il tente de faire du lecteur son compagnon de pèlerinage : on y retrouve d'abondantes descriptions d'églises, mais aussi de lieux que l'on peut regarder comme plus « touristiques » ; il se confie sur ses émotions et sur sa piété, qui évolue au fur et à mesure de son voyage ; il raconte les péripéties qu'il traverse et évoque également les personnes et les diverses communautés religieuses qu'il rencontre. Son manuscrit s'adresse aux futurs pèlerins, mais Jean n'a sûrement pas eu le temps de le faire connaître, car il meurt en 1499, peu de temps après avoir fini son œuvre, conservée cependant par un de ses exécuteurs testamentaires, Louis de la Fontaine. Néanmoins, c'est surtout grâce au travail de Fanny Blanchet-Broekaert et, dans un second temps, de Denise Péricard-Méa, qui l'ont retranscrit, traduit et publié en 2012, que ce texte a été proposé aux chercheurs.

Ce journal étant riche en informations, j'ai surtout cherché à y saisir la piété et les pratiques religieuses de Jean de Tournai, et notamment

2 L'historien Ferdinand Remy a repris les travaux entrepris par Paul Fredericq sur les indulgences dans : *Les grandes indulgences pontificales aux Pays-Bas à la fin du Moyen Âge*, Louvain, Université de Louvain, 1928.

3 Nikaulos Paulus, *Geschichte des Ablasses im Mittelalter*, Paderborn, F. Schöningh, 1922-1923.

4 Catherine Vincent, « Pastorale de la honte et pastorale de la grâce en Occident entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle », dans B. Sère et J. Wettlaufer (dir.), *Shame between Punishment and Penance. The Social Usages of Shame in the Middle Ages and Early Modern Times*, Florence, SISMEL – Edizioni del Galluzzo, 2013, p. 157-175 (p. 158).

5 *Le voyage de Jean de Tournai*, éd. F. Blanchet-Broekaert, trad. D. Péricard-Méa, Cahors, La Louve, 2012 [désormais *Voyage* – le texte est cité dans la traduction de D. Péricard-Méa].

6 Le terme de « saye » renvoie à une serge de laine légère. Jean de Tournai est donc marchand dans le domaine du textile, une activité de fabrication très importante dans le nord de l'Europe occidentale.

sa volonté d'œuvrer pour son salut en recherchant les indulgences. En effet, cet aspect de la religion est très important au XV<sup>e</sup> siècle et, pour saisir toute sa capacité de mobilisation des fidèles, il faut rappeler le contexte doctrinal dans lequel il s'inscrit. Les indulgences sont, à l'origine, des réductions des peines à accomplir sur terre pour obtenir, après la confession, la plénitude du pardon divin. Cette réduction s'applique progressivement au Purgatoire<sup>7</sup> : accumuler les indulgences permet de réduire le séjour dans ce « troisième lieu<sup>8</sup> » et, ainsi, de gagner plus rapidement le Paradis<sup>9</sup>. Leur pratique et leur quête s'imposent à partir de la première croisade et dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, et bien plus encore durant les trois siècles suivants, quand le fidèle est toujours plus sensibilisé au fait qu'il est responsable de son salut et doit y œuvrer.

Nous chercherons donc à comprendre de quelle manière le journal de Jean de Tournai nous donne un aperçu de la piété médiévale, notamment au travers de sa quête du salut. Pour ce faire, je commencerai par exposer ce qu'un fidèle pouvait faire pour espérer accéder aux portes du Paradis, en particulier en recherchant les indulgences ; puis je m'intéresserai aux lieux des indulgences, avant d'analyser comment et quand Jean obtient ces pardons tout au long de son voyage.

## ■ Les conditions pour accéder aux portes du paradis

### ● Se préparer à la « bonne mort »

La pratique des indulgences s'insère dans un contexte bien particulier où le fidèle craint pour l'avenir de son âme après le trépas et sait qu'il doit personnellement agir pour assurer son salut. Jean de Tournai est sensible à la pastorale de la « bonne mort<sup>10</sup> » qui se développe alors : il prend cette responsabilité individuelle à cœur et c'est pour cela qu'il tient à mourir sinon dans un cadre domestique, du moins en ayant le temps de se préparer à mourir, et à bénéficier d'une sépulture en terre chrétienne<sup>11</sup>. Les risques du voyage peuvent mener à la mort subite, ce

7 Voir l'étude de Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1991 ; et l'article de Jérôme Baschet, « Le nom, (l')âme et le lieu. Autour de *La Naissance du purgatoire* de Jacques Le Goff », dans G. Cuchet (éd.), *Le Purgatoire. Fortune historique et historiographique d'un dogme*, Paris, EHESS, 2012, p. 19-35.

8 J. Le Goff, *op. cit.*, p. 6, rappelle que Martin Luther appelait le Purgatoire le « troisième lieu ».

9 Catherine Vincent, *Église et société en Occident : XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 134-153.

10 *Ibid.*, p. 139.

11 Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p. 29.

dont Jean est parfaitement conscient. Il est « épouvanté<sup>12</sup> » quand il voit que le corps d'un des chevaliers qui l'accompagne sur la galée est jeté en pleine mer, à peine une heure après sa mort soudaine. Lors d'une forte tempête, il craint tellement pour sa vie qu'il demande à un cordelier de l'Observance une ultime confession<sup>13</sup> pour apaiser ses angoisses et, le cas échéant, pouvoir mourir en ayant obtenu le pardon de ses péchés.

Néanmoins, la « bonne mort » n'est pas le seul moyen pour espérer accéder aux portes du Paradis. En effet, les prières pour les défunts et les messes « de requiem » ont aussi une importance considérable dans cette quête du salut, puisqu'elles permettent, par l'intermédiaire d'une tierce personne encore en vie, de réduire le temps passé au Purgatoire. Durant son voyage, Jean de Tournai visite cinq églises qui offrent ces messes « de requiem ». Cependant, il ne précise pas s'il en demande pour lui ; il se borne à les citer comme les autres indulgences. Ainsi, à propos de l'église Saint-Jean-de-Latran à Rome, il écrit :

Dans cette église, [...] est un autel où on ne voit goutte. On dit que toute personne qui y fait dire des messes de requiem pour son père ou sa mère ou pour une quelconque personne, l'âme de celui pour qui elles sont dites peut être délivrée du Purgatoire et peut aller en Paradis<sup>14</sup>.

Jean de Tournai est conscient de l'intérêt et de la valeur des suffrages, donc conscient que le salut, s'il est l'affaire du fidèle, demeure une responsabilité collective. On pourrait alors penser qu'il espère que d'autres fassent la même chose pour lui après sa mort.

Les églises qu'il mentionne sont toutes situées à Rome et toutes placées sous le vocable de saints de premier ordre, comme la Vierge Marie<sup>15</sup>, les martyrs Sébastien, Fabien<sup>16</sup> et Laurent<sup>17</sup> ou encore saint Jean<sup>18</sup>, apôtre et évangéliste. Grâce à l'intercession de ces saints, le passage de l'âme d'un défunt du Purgatoire vers le Paradis est rendu possible. C'est donc dans ces lieux que des vivants prient pour les âmes des trépassés, afin qu'elles atteignent plus rapidement le Paradis. Néanmoins, à la différence des indulgences, ces prières sont celles de tierces personnes et

12 *Voyage*, p. 269.

13 *Ibid.*, p. 285.

14 *Ibid.*, p. 65.

15 L'église Santa Maria Scala Coeli, où les messes de requiem sont possibles grâce à l'intercession de la Vierge Marie : *Voyage*, p. 81.

16 L'église Saint-Fabien et Saint-Sébastien : *ibid.*, p. 74-76.

17 L'église Saint-Laurent : *ibid.*, p. 73-74.

18 L'église Saint-Jean-de-Latran et celle de Saint-Jean Porte latine : *ibid.*, p. 64-68 et 81-82.

relèvent donc d'une responsabilité collective, voire d'un acte de charité dont l'auteur espère, quand il sera mort, pouvoir bénéficier.

### ● Accumuler les indulgences : rôle et acteurs de cette pratique

Jean, sensible à la valeur des suffrages, des prières des vivants pour les morts, tient également à obtenir des indulgences, sa démarche relevant de sa propre initiative car la quête de l'indulgence se situe dans le domaine du for interne, c'est-à-dire qu'elle relève de la conscience du fidèle et n'est, comme le pèlerinage, en rien exigée<sup>19</sup>. Jean en obtient en retour d'exercices de piété tels la visite de la vieille chapelle de Saint-Jean-de-Latran, une confession à l'Hôpital de Ramla ou encore une offrande pour l'entretien de lieux tels que l'Hôpital du Saint-Esprit à Rome<sup>20</sup>. Jean obtient ainsi plusieurs types d'indulgence : certaines lui garantissent une rémission plénière qui efface « l'ardoise » des pénitences à accomplir et parfait, sans être prospective cependant, le pardon divin<sup>21</sup>, mais d'autres sont de durée plus limitée. À côté de ces remises plénières, il y a des indulgences qui ne remettent qu'une partie des peines : Jean acquiert ainsi des indulgences qui vont de 40 jours de pardons à 100 000 ans<sup>22</sup>, ces grâces étant bien plus répandues que les rémissions plénières.

L'auteur donne quelques indications, notamment sur l'identité de ceux qui ont accordé ces indulgences. Il n'est pas étonnant de retrouver parmi eux de nombreux papes : quinze au total. En effet, la maîtrise des indulgences était revenue aux papes depuis le IV<sup>e</sup> concile de Latran en 1215, même si les évêques pouvaient accorder des indulgences allant jusqu'à 40 jours<sup>23</sup>. S'il cite des papes contemporains comme Sixte IV (1471-1484), il en mentionne d'autres, bien plus anciens, comme Grégoire le Grand (590-604), ce qui contribue à accorder aux indulgences de l'ancienneté et, donc, de la valeur. Néanmoins, les papes ne sont pas les seuls à délivrer des indulgences puisque Jean indique le nom de cinq saints qui auraient accordé des remises de peine : les apôtres Pierre, Paul et Jean, ainsi que les martyrs Ignace et Laurent<sup>24</sup>. Mais même si ces grâces peuvent aller jusqu'à la rémission

19 C. Vincent, *op. cit.*, p. 152.

20 *Voyage*, p. 65, 200 et 93.

21 Conférence de Catherine Vincent, « Les sanctuaires et pèlerinages dans les pratiques chrétiennes : histoire d'un paradoxe ? », à la Commission historique du Nord (Lille, 20 avril 2017).

22 40 jours en l'église Saint-Marc à Venise, 100 000 ans en l'église Sainte-Bibiane à Rome : *Voyage*, p. 85 et 88-89.

23 R. N. Swanson, *op. cit.*, p. 26-27.

24 *Voyage*, p. 68, 81, 74 et 83.

plénière, les papes conservent la prééminence vis-à-vis de la pratique des indulgences.

Jean livre aussi des indications sur les bénéficiaires : concernant une des indulgences proposées à l'église Saint-Pierre de Rome, il présente et explique une « hiérarchie » des bénéficiaires. Ainsi, plus un visiteur vient de loin et affronte des dangers, plus il acquiert un pardon important : un habitant de Rome peut acquérir 3 000 ans de pardons alors que le pèlerin venu par les vallées, les montagnes ou la mer peut obtenir plus de 12 000 ans<sup>25</sup>.

## ■ Les lieux des indulgences

### ● Le pèlerinage de Rome

Après avoir identifié le rôle et la place des indulgences, nous chercherons dans un second temps à localiser ces remises de peine afin d'en saisir les caractéristiques. Pour cela, nous commencerons par l'étude du pèlerinage de Rome, où les indulgences se concentrent à l'intérieur des murs de la ville.

Jean obtient au long de son voyage près de 197 remises de peine, qui se distinguent par la durée de la rémission, en jours ou en années. Jean collecte 41 types d'indulgences, mais la diversité des remises de peine est surtout présente à Rome. En effet, il y acquiert 84 indulgences qui ont 36 durées différentes : une année comme en l'église Sainte-Potentiane, 10 ans comme à Saint-Jean-de-Latran, 100 ans comme à Saint-Laurent ou à Saint-Grégoire, 1 000 ans comme à Saint-Pierre, 10 000 ans comme à Sainte-Marie-Majeure et enfin 100 000 ans comme en l'église Sainte-Bibiane<sup>26</sup>. Certaines églises cumulent une dizaine d'indulgences, comme Saint-Pierre de Rome ou Saint-Jean-de-Latran<sup>27</sup>. Rome s'impose comme la ville du pardon et de la grâce, la « Nouvelle Jérusalem », et, avec ces grands lieux de dévotion, le pape, en « ses » églises, s'impose comme le « premier dispensateur de la grâce », de la même manière que tout autre évêque en son diocèse<sup>28</sup>, sauf que le sien est au-dessus de toutes autres cités.

25 *Ibid.*, p. 70.

26 *Ibid.*, p. 90, 67, 74, 82, 70, 73 et 89.

27 18 indulgences pour la basilique Saint-Pierre de Rome, 10 pour celle de Saint-Jean-de-Latran : *Voyage*, p. 69-71, p. 64-68.

28 Catherine Vincent, « Introduction », dans C. Vincent et J. Pycke (dir.), *Cathédrale et pèlerinage aux époques médiévale et moderne : reliques, processions et dévotions à l'église-mère du diocèse*, Louvain-la-Neuve/Louvain, Collège Érasme et Universiteitsbibliotheek, 2010, p. 9-20 (p. 18).

Le pèlerinage de Rome présente aussi des réductions de peine particulièrement élevées. En effet, les églises proposent jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'années de pardon. Ce sont des sanctuaires placés sous le vocable de figures importantes : l'église *Domine quo vadis* sous le vocable de Jésus-Christ<sup>29</sup>, quatre autres églises placées sous le patronage de la Vierge-Marie<sup>30</sup>, ainsi que plusieurs églises dédiées à des apôtres<sup>31</sup> ou à des martyrs<sup>32</sup>. Cette étude des indulgences à Rome témoigne donc de l'action des papes pour réserver aux églises de Rome les pardons les plus importants, mais aussi les plus variés. Notons ici que Jean de Tournai se voit dans l'obligation de visiter les sept églises les plus importantes de Rome afin d'obtenir l'autorisation du pape pour aller en Terre sainte : c'est, dans ce contexte d'inquiétude croissante des fidèles concernant leur salut, une manière de marquer et affirmer la prééminence de Rome, lieu de pèlerinage que l'on veut privilégier pour les chrétiens, faisant concurrence au pèlerinage en Terre sainte, qui est lointain, dangereux et coûteux<sup>33</sup>.

### ● Le pèlerinage en Terre sainte

Le pèlerinage en Terre sainte est celui qui présente, au moins dans le récit de Jean de Tournai, le plus d'indulgences, avec 111 remises de peine, soit presque 57 % de toutes les indulgences mentionnées par l'auteur. La plupart d'entre elles sont réparties entre Jérusalem et les villes de Bethléem, Béthanie et Bethphagé. Elles sont particulières puisque certaines d'entre elles sont attachées non pas à une église, mais à un lieu saint : on retrouve 38 indulgences dans des espaces comme la maison et chambre de la Vierge Marie où elle demeura quatorze ans après la Passion du Christ ou encore le lieu où Jésus rendit la vue à un aveugle<sup>34</sup>.

L'étude de ces remises de peine nous permet d'observer qu'à l'inverse de Rome, le pèlerinage de Jérusalem présente une certaine homogénéité des pardons. En effet, alors que Rome accumule 36 durées d'indulgence différentes, on ne trouve en Terre sainte que deux indulgences

29 *Voyage*, p. 81.

30 Les églises Sainte-Marie-Majeure, Santa Maria de Populo, Notre-Dame de l'Emperesse, Notre-Dame : *ibid.*, p. 73, 88, 83 et 84-85.

31 La basilique Saint-Jean-de-Latran où l'on retrouve les mérites des apôtres Pierre, Paul et Jean : *ibid.*, p. 64-68 et 308.

32 L'église Sainte-Bibiane où sont ensevelis 5 000 martyrs : *ibid.*, p. 88-89.

33 Philippe Martin, « Sanctuaires-mère et pèlerinages relais », dans C. Vincent (éd.), *Identités pèlerines*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2004, p. 107-122, plus particulièrement p. 108-109.

34 *Voyage*, p. 223 et 247-248.

plénières<sup>35</sup> et trois partielles<sup>36</sup>. Parmi ces dernières indulgences, celle de « 700 ans de pardon et 7 quarantaines de pardon » est présente 77 fois et représente donc presque 70 % des indulgences en Terre sainte. On peut alors faire le parallèle avec les lieux saints et cela est d'autant plus significatif que l'expression « quarantaine » renvoie aussi à la durée du temps liturgique pénitentiel, le carême, ainsi qu'aux quarante jours de tentation du Christ au désert avant sa mission publique. Cette indulgence rappelle que la Terre sainte n'est d'autres que la cité de l'Incarnation, de la naissance du Christ, mais aussi de la Passion<sup>37</sup>.

Les indulgences plénières sont plus importantes en Terre sainte qu'à Rome<sup>38</sup> ; elles ont aussi la particularité de pouvoir s'acquérir tout au long de l'année. S'y ajoutent des rémissions « de peines et de coupes » qui, uniquement présentes à Jérusalem et dans l'île de Rhodes, renvoient à un péché volontaire qui prive le pécheur de la grâce de Dieu : on permet l'absolution de péchés bien plus graves que ceux commis, en quelque sorte, « habituellement » ou involontairement. Ces remises de peine exceptionnelles, qu'elles soient plénières ou de coupe, donnent au pèlerinage en Terre sainte un caractère unique et exceptionnel, par la visite des lieux associés aux différents épisodes de l'Ancien Testament et des Évangiles.

### ● L'absence d'indulgence dans certains lieux

Intéressons-nous maintenant au pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Il est surprenant et déroutant d'observer l'absence totale de mentions d'indulgence en ce lieu, absence d'autant plus étonnante que Jean écrit à propos de l'église Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome que « celui qui irait dans cette église chaque dimanche d'une année aurait autant de pardons que s'il faisait un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice<sup>39</sup> ». On sait pourtant que tout pèlerin arrivant à Compostelle

35 « Rémission plénière de peine et de coupe » comme en l'église du Mont Sion à Jérusalem et « rémission plénière des péchés » notamment en l'église du Saint Sépulcre à Jérusalem : *ibid.*, p. 222 et 214.

36 « 700 ans de pardon » au port de Jaffa, « 700 ans et 7 quarantaines de pardon » en l'église de Bethléem, et des « pardons de peine et de coupe » tels qu'à la maison de la Vierge Marie à Jérusalem : *ibid.*, p. 231-233, 187-188 et 223.

37 Catherine Vincent, « *Nova et vetera* : Le Pèlerinage de l'âme de Guillaume de Digulleville et les pratiques religieuses du temps », dans M. Bassano, E. Dehoux et C. Vincent (éd.), *Le Pèlerinage de l'âme de Guillaume de Digulleville (1355-1358). Regards croisés*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 101-112, plus particulièrement p. 108-109.

38 À Rome, on en retrouve 13 dans 7 églises différentes alors qu'en Terre sainte il y en a 25 dans 14 lieux saints.

39 *Voyage*, p. 72.

obtenait la rémission du tiers de ses péchés<sup>40</sup>. Cet oubli de l'auteur est assez paradoxal compte tenu du fait qu'il ne consacre que deux pages de son journal à Compostelle, alors qu'il prend le temps de décrire presque toutes les églises visitées lors de son voyage<sup>41</sup>. Néanmoins, on peut imaginer que Jean de Tournai a abrégé son voyage, le passage à Compostelle n'étant, à l'origine, pas prévu et la fin du pèlerinage ayant été très pénible pour lui.

Finissons cette étude des lieux par l'absence du pardon sur la route. En effet, Jean ne cite que deux indulgences sur le chemin : une dans l'île de Rhodes et une autre à la Sainte-Baume. La première se trouve à l'endroit du miracle de la levée du siège de Rhodes par les Turcs en 1479, où Jésus apparut et fit fuir les Turcs<sup>42</sup>. La seconde se situe en haut d'un massif montagneux, là où les anges nourrissaient et transportaient Marie-Madeleine sept fois par jour<sup>43</sup>. Les papes, dont l'un pourrait être Sixte IV ou Innocent VIII (1484-1492) puisqu'il le désigne par l'expression « Notre Saint-Père<sup>44</sup> », auraient accordé à ces deux lieux des indulgences.

## ■ Comment et quand obtenir ces « pardons » ?

### ● En étant un bon fidèle

Après avoir analysé la localisation de ces indulgences pour en discerner les caractéristiques, nous chercherons à comprendre comment et quand Jean obtint ces « pardons ». Notons, pour commencer, que Jean veille à être un bon chrétien tout au long de son voyage, et notamment pour obtenir des indulgences. En effet, certaines requièrent des conditions : Jean le signale à vingt reprises, mentionnant la confession, la dévotion et la pénitence. Il insiste sur le lien entre confession et contrition, puisqu'il répète à plusieurs reprises l'importance « d'être confessé et véritablement repentant<sup>45</sup> », car seul Dieu peut juger la véracité de l'action chrétienne.

Mais d'autres pratiques sont aussi encouragées. Jean en indique deux à maintes reprises : l'aumône et le pèlerinage. Il doit en effet, à quatre

40 Adeline Rucquoi, *Mille fois à Compostelle, Pèlerins du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 333.

41 Il présente les sept plus grandes églises de Rome sur 14 pages, dont 5 sont consacrées à celle de Saint-Jean-de-Latran ; l'église du Saint-Sépulcre est décrite sur 6 pages et celles de Bethléem sur 3 pages : *Voyage*, p. 339-340, 64-78, 213-218 et 231-233.

42 *Ibid.*, p. 174-176.

43 *Ibid.*, p. 129.

44 *Ibid.*, p. 175.

45 *Ibid.*, p. 85.

reprises, faire acte de charité pour pouvoir bénéficier de l'indulgence. En dépensant des biens matériels, sous-entendu en pratiquant l'aumône, le fidèle acquiert des biens spirituels, les indulgences<sup>46</sup>. Cela est d'autant plus important pour les personnes fortunées. Jean le précise à propos d'une indulgence de l'Hôpital du Saint-Esprit à Rome : il insiste sur le fait que les nobles et les bourgeois doivent faire aumône, puisque dans la doctrine chrétienne un « bon riche » dépense et donne aux pauvres<sup>47</sup>. En ce qui concerne le pèlerinage, Jean mentionne 33 indulgences qui requièrent le fait d'être venu en pèlerinage, que ce soit pour visiter un établissement comme lorsqu'on montre les marches de l'église Saint-Pierre de Rome, dans un lieu singulier comme celui où saint Georges fut tué par Dioclétien à Lod ou lorsque l'on vient vénérer une relique comme le chef de l'apôtre Paul à l'église Saint-Jean-de-Latran<sup>48</sup>.

### ● En respectant le culte des saints et de leurs reliques

L'auteur accorde une place très importante aux saints ainsi honorés : Pierre, Paul, Jean, Ignace et Laurent<sup>49</sup>. Tous ces saints qui auraient accordé des indulgences sont des figures majeures du sanctoral.

Parmi ces indulgences accordées en échange d'un culte rendu au saint, six précisent une dévotion aux reliques : aux chefs de saint Pierre et saint Paul, au corps de saint Paulin, ou encore à « la sainte Véronique », le linge marqué de la « Sainte Face »<sup>50</sup>. On retrouve là des indulgences très importantes : plénières pour les chefs des deux apôtres ou partielles, entre 3 000 et 200 ans de pardons, pour les deux autres reliques. On retrouve aussi des dévotions à des objets saints comme en l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, où il est possible d'obtenir des pardons après avoir vu un bâton enveloppé de soie avec lequel on se touche le visage et qui ferait des miracles, ou encore une pierre symbolisant l'angoisse et la peine ressenties par Jésus en voyant le Mont Calvaire où il devait mourir<sup>51</sup>. Cette dévotion envers les reliques et les objets saints en échange d'indulgences apparaît comme un moyen de discipliner et

46 Philippe Cordez, « Les usages du trésor des grâces. L'économie idéale et matérielle des indulgences au Moyen Âge », dans L. Burkart, P. Cordez et P.-A. Mariaux (éd.), *Le trésor au Moyen Âge. Questions et perspectives de recherche / Der Schatz im Mittelalter: Fragestellungen und Forschungsperspektiven*, Neuchâtel, Institut d'histoire de l'art et de muséologie, 2005, p. 55-88, plus particulièrement p. 64.

47 *Voyage*, p. 93.

48 *Ibid.*, p. 67, 263 et 265.

49 *Ibid.*, p. 68, 81, 74 et 83.

50 *Ibid.*, p. 65, 310, 78-79 et 70.

51 *Ibid.*, p. 14 et 206-207.

d'orienter la dévotion des fidèles, de valoriser un culte, de l'encourager ou, le cas échéant, de le redynamiser.

### ● **En respectant le calendrier religieux**

Les indulgences sont, enfin, plus souvent proposées lors des grandes fêtes du calendrier religieux. En effet, ces moments liturgiques ont une place très importante puisque Jean cite presque 35 indulgences liées à ces fêtes, avec une hiérarchie de ces célébrations plaçant au sommet les fêtes du temporel, c'est-à-dire en l'honneur du Christ et de la Vierge. On trouve donc des indulgences très importantes pour le temps de pénitence par excellence qu'est le carême (rémission plénière), ou pour les fêtes de Notre-Dame (1 000 ans par fête)<sup>52</sup>. Suivent les fêtes du sanctoral, honorant les saints et marquées par des « figures à forte dimension ecclésiologique<sup>53</sup> » : des apôtres comme saint Pierre ou saint Simon ; de grands martyrs, comme saint Laurent ou saint Étienne ; des papes comme saint Léon<sup>54</sup>. Une nouvelle fois, par le biais des indulgences, l'Église encourage certains cultes et cherche à hiérarchiser la dévotion en encourageant certaines pratiques. Toutes les célébrations de ces fêtes permettent ainsi aux fidèles d'acquérir des quantités de pardon plus ou moins importantes : de quelques milliers d'années à la rémission plénière des péchés. Cette hiérarchie des fêtes se trouvait déjà, plus d'un siècle auparavant, dans le *Pèlerinage de l'âme* du moine Guillaume de Digulleville, soucieux d'encadrer le culte des saints<sup>55</sup>. On pourrait alors voir dans les propos de Jean de Tournai un indice d'une intégration, encouragée par l'octroi des indulgences, de ces recommandations et exhortations.

Un dernier type de fête est valorisé par l'octroi d'indulgences : les jours de dédicace d'église. On peut remarquer que les remises de peine sont variables en fonction du lieu : ainsi il y aurait, à Rome, 300 ans de pardon pour la dédicace de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Marcellin, 1 000 ans pour l'église Saint-Paul-hors-les-Murs et une rémission plénière pour la grande église de Saint-Jean-de-Latran<sup>56</sup>. La hiérarchie des indulgences révèle la hiérarchie des églises au sein d'une ville, ainsi qu'une volonté d'entretenir cette hiérarchie et, avec elle, la prééminence d'une église particulière, en l'occurrence Saint-Jean-de-Latran, la cathédrale de Rome. Ainsi l'indulgence récompense les bons gestes, les bonnes

52 *Ibid.*, p. 96 et 73.

53 C. Vincent, « *Nova et vetera...* », *cit.*, p. 109.

54 *Voyage*, p. 70 et 73-74.

55 C. Vincent, art. cité, p. 109.

56 *Voyage*, p. 83, 71 et 308.

pratiques ou ceux et celles que l'on souhaite encourager, mais elle contribue aussi à l'affirmation de la singularité et de primauté de Rome.

La quête du salut est l'objectif du pèlerinage de Jean de Tournai. Nous avons pu l'observer à trois niveaux : par sa volonté de bien mourir, par son désir de faire chanter des messes « de requiem » ou encore par son souhait d'accumuler des indulgences. L'étude des lieux de ces remises de peine nous a permis d'observer la mainmise du pape sur les indulgences comme un moyen de faire du pèlerinage de Rome une alternative au voyage en Terre sainte, même si celui-ci reste unique. Enfin, les conditions, les supports et les temps de l'obtention des indulgences montrent que l'Église cherchait, au travers de cette pratique, à encadrer, orienter, discipliner la dévotion des fidèles en encourageant des gestes, des pratiques, des cultes et des fêtes.

## Les enjeux d'une sortie de la Révolution par la République : l'exemple de *L'Ami des Lois* par François Poultier (1796-1797)

---

**Milliau Huon**

Master 2, Université de Lille

**Résumé** – Pour les conventionnels de l'an III et les hommes des débuts du Directoire s'est posée la question de la sortie de la Révolution. Tous ne l'ont pas envisagée de la même manière. Par l'intermédiaire d'un parcours individuel, celui de François Poultier, député du Nord à la Convention, puis élu dans les assemblées du Directoire et principal rédacteur d'un quotidien, *L'Ami des lois*, il est possible d'appréhender les solutions envisagées par un ancien *Montagnard* et régicide.

**Abstract** – For the members of the National Convention of the Year III and the men of the beginning of the Directory, the question of how to get out of the Revolution arose. They did not all consider it in the same way. Through an individual career, that of François Poultier, deputy of the North to the Convention, then elected to the assemblies of the Directory and principal editor of a journal, *L'Ami des lois*, it is possible to apprehend the solutions envisaged by a former *Montagnard* and regicide.

---

Article issu d'un mémoire de deuxième année de master en histoire moderne, intitulé *François Poultier, député et rédacteur de L'Ami des lois : construction et trajectoire d'un discours républicain sous le premier Directoire (1795-1797)*, préparé sous la direction d'Hervé Leuwers et soutenu en 2017 à l'Université de Lille.

---

**A**U REGARD DE SON HISTORIOGRAPHIE, la période du Directoire a longtemps été vue comme une simple transition entre deux moments forts de l'histoire de France, la révolution dite jacobine prenant fin au 9 thermidor an II (27/08/1794) et la période de la France napoléonienne qui, débutant habituellement par le coup d'État du 18 brumaire an VIII (09/11/1799), fait passer le pays du Directoire au Consulat. Une période qui ne trouverait ainsi sa caractérisation que dans sa fin, perçue

comme inéluctable par l'impossibilité de lier deux héritages apparemment antagonistes : d'un côté un héritage politique et social s'inscrivant à la lettre dans les réformes et les principes de 1789, mais aussi ceux, républicains, de 1792, et, de l'autre, l'héritage des troubles et des luttes des premières années républicaines qui ont amené à la Révolution sa période la plus radicale. La « République directoriale » de 1794 à 1799 apparaîtrait ainsi comme un anachronisme foncièrement instable, destiné à s'effacer devant le retour d'un régime autoritaire, voire monarchique, offert finalement par le général Bonaparte<sup>1</sup>, ou déjà sensible dès le coup d'État du 18 fructidor an V (09/04/1797). Cette vision a toutefois été grandement enrichie et nuancée depuis la fin des années 1990, à la suite de travaux illustrés par les colloques sur *La République directoriale* et la transition *Du Directoire au Consulat*, qui prolongent historiographiquement les publications du bicentenaire<sup>2</sup>. De même, des travaux aussi divers que ceux d'Howard Brown, de Bernard Gainot ou de Pierre Serna ont entrepris depuis de regarder cette période comme une expérience républicaine particulière et de prendre au sérieux les revendications des acteurs politiques de la période à « terminer la Révolution » de manière originale<sup>3</sup> : ni par une monarchie constitutionnelle comme en 1791, ni par une république radicale comme en 1793. Or, au cœur de ces interrogations récentes, se trouvent deux questions : celle de la « sortie de la Terreur<sup>4</sup> » et de la Révolution, et celle de la percée d'une pratique politique de plus en plus autoritaire trouvant son apogée dans les lendemains de Brumaire<sup>5</sup> ; deux interprétations de la période thermidorienne et directoriale faisant du coup d'État du 18 fructidor an V (04/09/97) un préalable historique à Brumaire.

1 Voir notamment Denis Woronoff, *La République bourgeoise : de Thermidor à Brumaire, 1794-1799*, Paris, Éditions du Seuil, 2004 ; Jean-René Suratteau, « Directoire », dans A. Soboul (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 354-361 ; Georges Lefebvre, *Les Thermidoriens, le Directoire*, Paris, Armand Colin, 2016.

2 Philippe Bourdin et Bernard Gainot (dir.), *La République directoriale*, Paris, Société des Études Robespierriéristes, 1998 ; Jacques Bernet, Jean-Pierre Jessenne et Hervé Leuwers (dir.), *Du Directoire au Consulat*, Villeneuve-d'Ascq, Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999-2000.

3 Bernard Gainot, *1799, un nouveau jacobinisme ? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, CTHS, 2001 ; Pierre Serna, *La République des girouettes (1789-1815, et au-delà...), une anomalie politique : la France de l'extrême-centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005 ; Howard G. Brown, *Ending the French Revolution: Violence, Justice and Repression from the Terror to Napoleon*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2006.

4 Bronislaw Baczko, *Comment sortir de la Terreur : Thermidor et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1989 ; H. G. Brown, *op. cit.*

5 Isser Woloch, *Napoleon and his Collaborators: the Making of a Dictatorship*, New York, W. W. Norton, 2001 ; P. Serna, *op. cit.*

Le présent article souhaite contribuer à la réflexion sur les enjeux de l'installation de la république directoriale et sur ceux du tournant marqué par le coup d'État de Fructidor par l'étude portant sur deux acteurs qui n'ont jamais fait l'objet d'un travail spécifique : le quotidien national *L'Ami des Lois* et son rédacteur principal en 1796-1797, François Poultier. Outre son caractère inédit, ce sujet est intéressant par le parcours du rédacteur, ancien conventionnel, montagnard et régicide, et député sans interruption de 1792 à 1798 au cours de deux mandats où il participe à l'ensemble des majorités parlementaires qui gouvernent le pays. Figure-type du thermidorien par son parcours *a priori* banal, François Poultier apparaît comme un cas qui permet d'interroger les modalités de préservation de l'équilibre précaire que constitue le nouveau régime, dans une double opposition aux « terroristes » ou « anarchistes » et aux « royalistes »<sup>6</sup>, mais aussi de questionner le processus de mise en place d'une politique républicaine après Thermidor chez des hommes qui, ayant forgé leur carrière politique dans les luttes révolutionnaires, constituent les principaux soutiens du Directoire. Or, Poultier prend une importance particulière par son rôle de rédacteur principal de *L'Ami des Lois* à partir du printemps 1796. En effet, ce quotidien publié à Paris sous un format de 4 pages in-quarto devient sous sa direction un titre prépondérant de la presse républicaine jusqu'à devenir, au lendemain du coup d'État du 18 fructidor, le principal périodique politique favorable au gouvernement avec plus de 5000 abonnés<sup>7</sup>. La voix du député, répercutée à travers les colonnes de son journal, ne constitue donc pas un écho marginal des événements du moment ; au contraire, elle peut former un espace privilégié d'étude des enjeux politiques identifiés et des stratégies utilisées dans la construction d'un nouveau régime se voulant post-révolutionnaire par une élite politique pourtant issue de la Révolution, un paradoxe thermidorien, sur lequel nous allons nous pencher plus amplement.

6 Ce discours d'un régime du « juste milieu », central et cerné par ces deux menaces définies comme « anarchisme » et « royalisme » se cristallise dans le serment « de haine à la royauté et à l'anarchie » que doivent porter l'ensemble des députés au Corps législatif, puis l'ensemble des fonctionnaires du régime, à partir de l'hiver de l'an V. Sur celui-ci, cf. notamment Marc Deleplace, « Le Directoire entre l'anarchie et la royauté ou comment les extrêmes ne se rejoignent-ils finalement pas (1795-1799) », dans M. Biard, B. Gainot, P. Pasteur et P. Serna (dir.), « Extrême » ? : *Identités partisans et stigmatisation des gauches en Europe (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 271-280.

7 Jeremy Popkin, *The Right-Wing Press in France: 1792-1800*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980, p. 177 ; Jacques Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 490.

## ■ Entre Babeuf et Clichy, le républicanisme de *L'Ami des Lois* et l'identification de la menace

Entre 1796 et 1797, notre étude est bornée par deux moments majeurs de l'histoire de la période directoriale. En aval, se situe le coup d'État du 18 fructidor, quand la majorité des membres du Directoire exécutif, soutenus par l'armée, entreprend et réussit à exclure plus de 150 députés de la majorité législative nouvellement élue, membres du Club de Clichy, et soupçonnés d'être impliqués dans un complot visant à rétablir les Bourbons à la tête du pays<sup>8</sup>. En amont se trouve un moment charnière dans l'histoire politique de la période puisqu'il vient rompre l'alliance d'une large partie des républicains derrière le gouvernement qui avait marqué les débuts du Directoire<sup>9</sup>; ce dernier événement, un an plus tôt, a une importance tout aussi considérable dans l'histoire de *L'Ami des Lois* puisqu'il correspond à un remaniement d'ampleur de la rédaction du quotidien qui laisse François Poultier seul à la tête de celle-ci. Cet événement est celui de la découverte et de la répression, en avril et mai 1796, de la conspiration dite de Babeuf, groupe secret rassemblant quelques dizaines d'anciens activistes révolutionnaires dans le projet de renverser le gouvernement par une insurrection populaire parisienne devant ranimer le processus d'une Révolution égalitaire éteint, selon eux, dans les suites du 9 thermidor.<sup>10</sup>

La découverte de cette conspiration est l'occasion pour le Directoire d'incarner de nouveau la menace « anarchiste », lexique permettant

8 Le « club de Clichy » est une réunion qui, se tenant rue de Clichy dès l'automne 1795, regroupe des députés d'une droite largement définie, allant d'anciens conventionnels modérés tel Boissy d'Anglas à des députés ouvertement royalistes, et réunis dans l'opposition anti-jacobine ; cette réunion fut au centre de la stratégie de cette droite des conseils après les élections de l'an V, quand celle-ci s'empare de la majorité au sein du Corps législatif. Cf. Jean-René Suratteau, « Clichy/Clichyens », dans A. Soboul (dir.), *op. cit.*, p. 231-232.

9 Après les divisions au sein de la Convention qui avaient suivi Thermidor, l'automne et l'hiver de l'an IV (1795-1796) voient en effet se constituer des rapprochements entre les anciens « terroristes », poursuivis en l'an III, et le gouvernement en raison de la menace royaliste que manifeste le débarquement d'émigrés à Quiberon pendant l'été, et, surtout, de l'insurrection des sections parisiennes des 12 et 13 vendémiaire an IV (04-05/10/1795). Au sein de *L'Ami des Lois*, ces rapprochements s'expriment par une première rédaction, collégiale, où se côtoient d'anciens membres du Comité de salut public tels Robert Lindet ou Jeanbon-Saint-André, et des députés actuels tels Dubois-Crancé ou Poultier lui-même. Ce rapprochement circonstanciel éclate avec l'affaire Babeuf, comme a pu le noter Laura Mason (« Après la conjuration : le Directoire, la presse et l'affaire des égaux », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 354, octobre-décembre 2008, p. 77-103).

10 À ce sujet, se reporter aux travaux classiques : Claude Mazauric, *Babeuf et la conspiration pour l'Égalité*, Paris, Éditions Sociales, 1962 ; Georges Lefebvre, *La France sous le Directoire*, Paris, Éditions Sociales, 1977, p. 179-210 ; Jean-Marc Schiappa, *Gracchus Babeuf avec les Égoux*, Paris, Éditions Ouvrières, 1991.

d'amalgamer anciens et nouveaux jacobins ainsi que les souvenirs de l'activité du gouvernement révolutionnaire et du mouvement sans-culotte<sup>11</sup>. Dans ce cadre, Poultier se montre un dénonciateur zélé qui n'hésite pas à utiliser l'ensemble de la boîte à outils discursive que constitue la rhétorique anti-terroriste thermidorienne pour qualifier l'ennemi du moment. Il s'exprime ainsi contre les conjurés avant même l'arrestation de Babeuf et de ses principaux compagnons, dans un article du 27 germinal an IV (16 avril 1796) où il se met en scène en tant qu'interlocuteur d'un dialogue fictif avec l'un de ceux-ci, Félix Le Peletier<sup>12</sup>. Ce dialogue permet au député de rappeler à ses lecteurs les souvenirs des proscriptions de l'an II, mais aussi de la loi des suspects, et de les mettre en garde contre un projet chimérique d'égalité parfaite, à la fois économique et politique, qui ne pourrait amener que les destructions de l'industrie, du commerce et des arts, ainsi que l'anarchie en livrant entièrement le pays au jeu des passions et à la fièvre de l'ambition. Ce rappel devient immédiatement un *topos* constructif du discours du journaliste, qui éructe régulièrement contre la menace de l'« anarchie, avide de sang et de rapine<sup>13</sup> ».

Prévenir le danger anarchiste ne doit toutefois pas être la seule préoccupation du gouvernement. Poultier le rappelle assez vivement dès la fin du printemps 1796, alors qu'il vient d'apposer son nom sous le titre du quotidien : « Vous avez triomphé de l'anarchie, arrêtez maintenant dans ses premiers progrès le torrent homicide de la réaction<sup>14</sup> ». En effet, le député s'inquiète très rapidement des développements de la répression contre les babouvistes et, surtout, du rapprochement du Directoire, notamment du directeur Carnot, avec une droite « clichyenne » composée de députés et de journalistes unis par leur opposition radicale aux anciens jacobins et par leurs sympathies supposées pour une constitution monarchique. Ainsi, derrière cette réaction, le député voit – ou, tout du moins, dénonce – la main d'une force royaliste, qui serait la seule à profiter de la désorganisation du gouvernement et de la désunion des républicains ; une force royaliste qu'il va jusqu'à considérer comme étant derrière le dernier sursaut de l'affaire de Babeuf que représente la fusillade du camp de Grenelle où sont impliqués un certain nombre

11 Marc Deleplace, *L'Anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850) : histoire d'une appropriation polémique*, Lyon, ENS Éditions, 2001, p. 132-149 ; Id., « Le Directoire... », *cit.*

12 Issu d'une famille de la noblesse parlementaire et frère du conventionnel assassiné, Félix Le Peletier est un des membres du Directoire secret de la « conjuration des égaux » de Babeuf.

13 *L'Ami des Lois*, 2 fructidor an IV (19/08/1796).

14 *L'Ami des Lois*, 20 prairial an IV (08/06/1796).

d'anciens révolutionnaires et même d'anciens conventionnels<sup>15</sup>. Or, cette dénonciation n'est pas simplement le fruit d'un esprit friand de complots en tout genre. C'est aussi et surtout une stratégie politique consistant à prendre parti pour une vision de la République radicalement opposée à un retour aux pratiques de l'an II, mais aussi à toute alliance avec des hommes dont le républicanisme apparaît comme douteux et qui ont, pour certains, soutenu les violences contre les révolutionnaires dans les mois suivants Thermidor.

François Poultier trouve, comme soutien de sa dénonciation de la « réaction<sup>16</sup> », de nombreux récits de crimes dont les victimes se trouvent être d'anciens révolutionnaires, des « patriotes », voire de simples acquéreurs de biens nationaux<sup>17</sup>. De fait, la dénonciation de la menace royaliste devient très vite le principal enjeu de la stratégie éditoriale du député-rédacteur Poultier. Celui-ci n'hésite pas à utiliser le même discours pour dénoncer « royalistes » et « anarchistes » en associant Terreur et réaction, deux événements, chronologiquement situés, unis par les mêmes causes et par les mêmes conséquences sanglantes comme il l'exprime clairement dans un article du 28 floréal an V (17 mai 1797) :

Quinze mois d'une tyrannie affreuse ont précédé le 9 thermidor, quinze mois d'une réaction cruelle ont suivi le 9 thermidor; les vrais républicains détestés par la tyrannie et par la réaction, calomniés par les auteurs de l'un et l'autre excès, attendent avec impatience le jour de la justice : froissés entre toutes les factions persécutrices, ils sont depuis trois ans en but à la haine de tous les partis, ils étaient des modérés pour Robespierre, ils sont des exagérés pour Boissi-d'Anglas ou Carnot.

Il y a donc quelque part continuité par-delà le 9 thermidor dans les exactions commises par les « factions » que représentent également

15 Cette affaire, se déclenchant dans la nuit du 23 au 24 fructidor an IV (9-10/09/1796), voit plusieurs centaines de « terroristes », dont certains liés à la conspiration babouviste, se diriger vers le camp de Grenelle pour « fraterniser » avec les troupes. Le Directoire étant au courant du plan – et peut-être même impliqué par Carnot et Cochon –, l'affaire se révèle être un piège pour les activistes qui va favoriser l'accélération et l'extension de la répression dans les milieux babouvistes et, surtout, néo-jacobins, symbolisée par la condamnation à mort et l'exécution immédiate de 32 personnes, dont 3 anciens conventionnels par la commission militaire du Temple. Cf. C. Mazauric, *op. cit.*, p. 211; J.-M. Schiappa, *op. cit.*, p. 203-206.

16 Au sujet de l'usage du terme « réaction » dans le langage révolutionnaire après Thermidor, voir Raymonde Monnier, « Un mot nouveau en politique : *réaction* sous Thermidor », dans A. Geffroy et J. Guilhaumou (dir.), *Dictionnaires des usages socio-politiques, 1770-1815*, fasc. 6, Paris, Klincksieck, 1999, p. 127-156.

17 C'est-à-dire les biens de l'Église, puis ceux de nombre d'émigrés, nationalisés par l'État révolutionnaire à plusieurs périodes de son existence.

les partisans de Robespierre et les membres du club de Clichy. Poultier ne peut que multiplier les rapprochements en stigmatisant les « caméléons », révolutionnaires radicaux passés dans l'autre camp, et en dénonçant les « jacobins de Clichy ». Le vrai républicain ne peut appartenir, ni avoir appartenu à l'un ou l'autre groupe et peut même, plutôt, se prévaloir d'avoir subi la proscription de la part de chacun de ceux-ci ; une telle proscription passée qui le justifie de tout soupçon de connivence avec ces forces des extrêmes politiques. Il s'agit ici d'une définition du républicanisme par la négative mettant en scène le passé révolutionnaire de chaque individu politique. Il tente de se l'appliquer à lui-même dans un pamphlet finalement élogieux, paru anonymement : les *Crimes et forfaits du représentant Poultier, avec l'acte d'accusation porté contre lui*<sup>18</sup>, un texte où les « crimes » du député sont énoncés comme des accusations par deux interlocuteurs fictifs, nommés Marat et Richer-Sérizy, représentants historiques de l'anarchie et du royalisme<sup>19</sup>.

### ■ **Fructidor : l'héritage révolutionnaire dans la réflexion sur les enjeux d'un gouvernement républicain en 1797**

Malgré la volonté affirmée de « terminer la Révolution », les luttes politiques de l'an V restent, selon Poultier, ancrées dans l'héritage des luttes politiques révolutionnaires. Ainsi, s'il y a similitude entre « terroristes » d'hier et « royalistes » d'aujourd'hui, il y a aussi continuité entre contre-révolutionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Si les « caméléons » et les clichyens incarnent la menace à Paris, les véritables ennemis du gouvernement et de la République restent, de façon générale, les émigrés et les prêtres réfractaires, représentants, dans la prose du député, d'un retour toujours possible à l'Ancien Régime et à son organisation sociale faite d'ordres et de privilèges. Les partisans de la « religion de nos pères » – l'un des slogans de la rhétorique politique clichyenne – ne peuvent être que des partisans d'un retour à l'absolutisme s'appuyant sur des populations travaillées par le « fanatisme » du culte catholique traditionnel ; dans ce sens, le député n'hésite pas à voir dans la volonté de ses collègues de la droite des conseils législatifs de rouvrir les presbytères, un

18 D\*\*\*, *Les Crimes et forfaits du représentant du peuple Poultier, avec l'acte d'accusation porté contre lui*, Paris, Imprimerie de Clermont, s.d. [an V – an VI], in-12°. La signature D\*\*\* a également été utilisée par Poultier dans des textes et lettres de sa période pré-révolutionnaire ; elle est l'initiale de son nom de plume de l'époque, d'Elmotte.

19 « J'ai rassemblé dans un petit cadre la liste des crimes qu'ils lui imputent, j'expose leurs accusations contradictoires et ridicules, j'emploie les noms de Marat et Richer-Sérizy, leurs patrons et leurs guides ».

prélude à l'organisation du retour du prétendant dans le pays. Dans son éditorial du 4 messidor an V (22 juin 97), intitulé *Des projets des royalistes et des nôtres*, Poultier anticipe déjà l'affrontement, possiblement armé, entre républicains et royalistes devant se produire un peu plus de deux mois plus tard et l'inscrit dans la continuité des luttes révolutionnaires avec les grandes dates que marquent la prise de la Bastille en 1789, celle des Tuileries en 1792 et l'insurrection royaliste manquée du 13 vendémiaire an IV (05/10/95) :

Quels sont donc nos adversaires? Les mêmes qui s'opposèrent à la destruction de la bastille; les mêmes qui combattirent pour le roi au 10 août; les mêmes qui s'armèrent contre le gouvernement au 13 vendémiaire. Que nous a-t-il fallu pour les vaincre à ces différentes époques? Nous montrer... Notre aspect les a fait rentrer dans la poussière. Ils ont pour eux, dit-on, grand nombre de législateurs, ils seront soutenus par tous ceux que le fanatisme aveugle : nous avons pour nous les bayonnettes, la justice de notre cause et la constitution...

Il n'est ainsi pas étonnant que le député Poultier soutienne le coup de force du 18 fructidor et même qu'il le prépare à sa façon en justifiant un tel événement dans les mois qui le précèdent. Un processus qui débute déjà près d'un an avant l'événement, au moment où le député, s'attaquant à la politique de Carnot de rapprochement avec la droite clichyenne, débute son propre projet de redéfinition d'une assise républicaine pour le nouveau régime; une assise devant se définir dans l'affrontement avec cette même droite, devenue entre-temps majoritaire au Corps législatif après les élections de l'an V au printemps 1797. Dans ce cadre, le député entreprend de mobiliser à la fois tous ceux s'étant battus pour la Révolution, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières, et tous ceux ayant à perdre avec la « rétrogradation » de celle-ci, tels les acquéreurs de biens nationaux et toute cette petite ou moyenne bourgeoisie « à talent » qu'il annonce comme une « classe mitoyenne » amenée à être la base de la République instituée<sup>20</sup>; une telle définition du républicanisme, rendue en partie hétérogène par une double définition à la fois politique et sociale, permet de dévoiler un tableau intéressant des potentiels soutiens du régime qu'il dresse à l'occasion du débat sur les sociétés politiques au début de l'été 97 :

Les cercles autant qu'il est possible doivent être composés d'amis sincères de la constitution, d'acquéreurs de biens nationaux, de militaires retirés, de gens de lettres, de propriétaires, de chefs d'établissements

20 « Adresse d'un républicain aux aristocrates », *L'Ami des Lois*, 18 fructidor an IV (04/09/1796).

d'industrie et de commerce, de pères de défenseurs de la patrie, de citoyens chargés de l'instruction publique, de membres des autorités constituées, de jeunes gens recommandables par leurs talents, leur sagesse et leur attachement à la république<sup>21</sup>.

C'est par ce double critère que Poultier diverge de la proposition d'une « République des meilleurs » faite par Boissy d'Anglas, ancien conventionnel ayant rejoint les clichyens, en l'an III<sup>22</sup>. Là où Boissy proposait de soutenir la République nouvellement instituée par le seul intérêt des propriétaires à maintenir la stabilité du régime pour le bien de leurs propriétés, le député du Nord ajoute un critère politique, celui d'un attachement à la République ne pouvant être reconnu *in fine* que par le passé de chacun et ses engagements depuis 1789 et, surtout, depuis 1792 et la proclamation de la République. Mais, comment mettre en place un tel régime des « républicains » ? Le moment de Fructidor offre une solution par l'exception aux dépens du respect de la constitution. C'est le choix qui est fait et encouragé par Poultier dans *L'Ami des Lois*. Ainsi, dans son éditorial du 30 fructidor an V (16/09/1797), intitulé *La Queue de Carnot*<sup>23</sup>, le député met en avant la nécessité pour le gouvernement de démettre de leurs fonctions et d'exclure de toutes charges politiques ou administratives les « créatures » de l'ancien directeur et, plus généralement, tous les hommes liés au mouvement clichyen des mois précédents. Rattachant leur cas à la menace contre-révolutionnaire qui menace le pays, il voit une solution au problème par le remplacement de ces « créatures » par des hommes s'étant distingués par leur républicanisme pendant la Révolution ou ayant subi des persécutions en raison de leur attachement au régime les mois précédents : la République trouverait ainsi des hommes attachés à sa survie pour la servir tout en assurant l'existence de nombres de républicains – y compris « exagérés » – et en les attachant au nouveau régime par ce biais. De cette manière, Poultier met en avant

21 *L'Ami des Lois*, 30 messidor an V (18/07/1797).

22 Cette expression de « République des meilleurs », souvent utilisée pour définir la période thermidorienne, provient du discours introductif au débat constitutionnel réalisé par le député ardéchois Boissy d'Anglas le 5 messidor an III (23/06/1795). Dans celui-ci, le député, qui cherche un nouveau système de légitimation pour la République, propose de baser le régime sur les « meilleurs » de ses citoyens, soit « les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois », les « propriétaires ».

23 Le titre de cet éditorial fait référence à un fameux pamphlet anti-terroriste de la période thermidorienne, *La Queue de Robespierre*, qui dénonce globalement les hommes ayant participé activement au gouvernement de l'an II au côté de Robespierre. En faisant référence à ce pamphlet, le député fait de nouveau le rapprochement entre « terroristes » et « clichyens » et compare directement l'effort de répression politique à venir à celui effectué directement après Thermidor.

un nouveau paradigme de gouvernement pour la jeune République aux fondations encore incertaines; une conception mettant d'abord en avant la qualité, «républicaine», des hommes au pouvoir plutôt que l'infailibilité de la constitution. C'est ce choix qu'il confirme en floréal an VI et brumaire an VIII en donnant, à chaque fois, son soutien à l'exécutif dans sa pratique d'exception politique qui vise à écarter les groupes ou «factions» identifiés comme des menaces pour la «conservation» du régime et de la République<sup>24</sup>.

L'exemple de François Poultier, député et rédacteur de *L'Ami des Lois* en l'an V, illustre ainsi quelques enjeux vivaces d'une conception et d'une gestion post-révolutionnaire de la République par des hommes qui ont forgé leur carrière politique au sein des combats de la Révolution. À travers celui-ci s'illustre particulièrement un véritable héritage politique révolutionnaire que met en scène le sursaut républicain de Fructidor : celui de l'interconnaissance des hommes présents dans la sphère politique du moment, par leur passé et passif commun et par l'impossibilité d'oublier les luttes passées – oubli pourtant décrété à plusieurs reprises depuis Thermidor, dans une France toujours extrêmement divisée politiquement. Comme résultat, on peut y voir l'origine d'une impossibilité, ou d'une incapacité, à faire confiance au jeu politique des élections annuelles pouvant amener au pouvoir l'un ou l'autre des «partis» ou «factions», qu'ils soient de droite ou de gauche, et, ainsi, déstabiliser le précaire *statu quo* organisé par ces héritiers de Thermidor et désormais de Fructidor. Avec cette lecture de l'attitude de Poultier, cas particulier d'un député et rédacteur «républicain» sous le premier Directoire et au-delà, on peut mettre en lumière de manière différente la période directoriale et ces «coups d'État» – jusqu'au dernier de ceux-ci en brumaire an VIII – à travers le soutien qu'apportent nombre de ces héritiers de la Révolution, soucieux de «terminer la Révolution» et de «sauver la République», à celui qui n'est pas encore Empereur des Français.

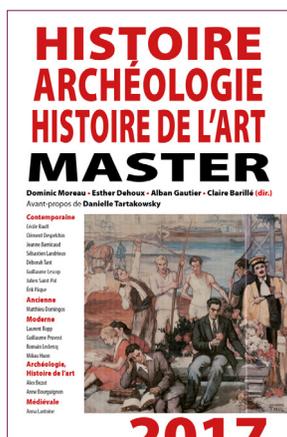
24 Nous citons ici un éditorial de Poultier, ouvrant *L'Ami des Lois* du 11 floréal an VI (30/04/1798) : «Le principe qui devrait di[r]iger le corps législatif dans ses déterminations, par rapport aux assemblées scissionnaires, est celui de la conservation, d'où dépendent la durée de la constitution et le salut de la République. Il faut qu'il abandonne toute autre théorie, quelque conforme qu'elle soit à la raison, pour ne s'attacher qu'à ce principe suprême : se conserver. Ce principe est le mobile et le but de toute association civile et politique...». Ce texte a été publié ensuite, à part, dans un pamphlet au titre évocateur : *Détails de ce qui doit arriver dans Paris relativement à l'arrestation de tous les gens honnêtes... si le Corps législatif admet dans son sein ses ennemis*.

# HISTOIRE – ARCHÉOLOGIE – HISTOIRE DE L'ART Master 2017

Dominic Moreau, Esther Dehoux, Alban Gautier et Claire Barillé (dir.)

Disponible au format Livre broché (10 €).

Retrouvez-nous  
sur [www.septentrion.com](http://www.septentrion.com)  
sur notre [page Facebook](#)  
et sur [Twitter](#)



**Avec la collaboration de**

Esther Dehoux et Claire Barillé, Maîtres de conférences en  
Histoire médiévale et en Histoire contemporaine,  
Université de Lille / IRHiS – UMR 8529  
et Alban Gautier, Professeur en Histoire médiévale  
Université de Caen / CRAHAM – UMR 6273

**Ouvrage composé par**

Dominic Moreau & Jonas Mazot

**Ouvrage réalisé avec**

La chaîne d'édition XML-TEI Métopes  
Méthodes et outils pour l'édition structurée

*avec la/les police(s) : Myriad Pro*

**Dépôt légal**

janvier 2020

**1920<sup>e</sup> volume édité par**

les Presses universitaires du Septentrion  
59654 Villeneuve d'Ascq – France